

C.R.A. N° 31 (2019-2020)

2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance plénière*

Mercredi 15 juillet 2020

(Après-midi)

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Absences motivées</i>	1
<i>Communication</i>	1
<i>Ordre du jour - Approbation</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Hazée.....	1
<i>Demandes d'urgence</i>	1
<i>Déclarations d'intérêt régional</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....	2
<i>Déclaration d'intérêt régional de M. Mugemangango sur « l'avenir des élections régionales wallonnes »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango.....	2
<i>Questions urgentes</i>	2
<i>Question urgente de M. Fontaine à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'accumulation des retards aux contrôles techniques »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....	3
<i>Question urgente de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la nécessaire synergie avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour un plan de relance efficace »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	4
<i>Question urgente de M. Dodrimont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les nombreux abandons de chiens amstaff »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	5
<i>Questions d'actualité</i>	6

Question d'actualité de M. Liradelfo à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la consultation des organisations syndicales dans le cadre de la conception du plan Get up Wallonia »

Intervenants : M. le Président, M. Liradelfo, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....6

Question d'actualité de M. Collin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les maigres récoltes liées aux conditions climatiques »

Intervenants : M. le Président, M. Collin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....7

Question d'actualité de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet Beetle Genius »

Intervenants : M. le Président, Mme Kelleter, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....8

Question d'actualité de Mme Mauel à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de l'entreprise Hexcel »

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....10

Question d'actualité de Mme Nikolic à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'adoption du plan Infrastructures et Mobilité 2020-2026 par le Gouvernement wallon » ;

Question d'actualité de Mme Vandorpe à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les repêchés et les oubliés du plan Infrastructures » ;

Question d'actualité de Mme Galant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'absence de la route d'Ath dans le plan Infrastructures 2020-2026 »

Intervenants : M. le Président, Mmes Nikolic, Vandorpe, Galant, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....11

Question d'actualité de M. Wahl à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'implication de la politique de mobilité bruxelloise pour les navetteurs wallons »

Intervenants : M. le Président, M. Wahl, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....14

Question d'actualité de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la publication du rapport de Médecins sans frontières sur la gestion de la crise de la covid-19 dans les maisons de repos »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....16

Question d'actualité de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la préparation à une éventuelle deuxième vague de covid-19 » ;

Question d'actualité de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le risque de pénurie de réactifs et de préparations pour les tests covid-19 »

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....18

Question d'actualité de M. Botin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les mesures de prudence budgétaire et le budget base zéro »

Intervenants : M. le Président, M. Botin, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....20

Question d'actualité de M. Antoine à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les difficultés d'accès au crédit hypothécaire »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....21

Demande d'urgence

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Vandorpe, MM. Antoine, Wahl, Hazée, Frédéric.....23

Demande d'urgence

Intervenants : M. le Président, M. Hazée.....25

Demande d'urgence

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango.....26

Reprise de la séance.....27

Projet de décret modifiant l'article 4bis du décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 149 (2019-2020) N° 1 à 3).....27

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Witsel, Collin, Cornillie, Clersy, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....27

Examen de l'article unique.....31

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 mai 2020 entre la Communauté germanophone et la Région wallonne relatif à l'atteinte des objectifs européens en matière d'énergie et de climat (Doc. 169 (2019-2020) N° 1 et 2).....32

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Nemes, Mme Mauel, MM. Desquesnes, Florent, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....32

Examen de l'article unique.....36

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 septembre 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, avec annexes, signés à Göteborg le 30 novembre 1999, tels que modifiés le 4 mai 2012 à Genève (Doc. 178 (2019-2020) N° 1 et 2) ;

Projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux métaux lourds, faits à Genève, le 13 décembre 2012 (Doc. 179 (2019-2020) N° 1 à 3) ;

Projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, faits à Genève, le 4 mai 2012 (Doc. 180 (2019-2020) N° 1 et 2) ;

Projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux polluants organiques persistants, faits à Genève, le 18 décembre 2009 (Doc. 181 (2019-2020) N° 1 à 3).....36

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Pécriaux, MM. Matagne, Janssen, Clersy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....37

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 septembre 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, avec annexes, signés à Göteborg le 30 novembre 1999, tels que modifiés le 4 mai 2012 à Genève (Doc. 178 (2019-2020) N° 1 et 2).....41

Examen de l'article unique.....41

Projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux métaux lourds, faits à Genève, le 13 décembre 2012 (Doc. 179 (2019-2020) N° 1 à 3).....41

Examen des articles.....41

Projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, faits à Genève, le 4 mai 2012 (Doc. 180 (2019-2020) N° 1 et 2).....42

Examen des articles.....42

Projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux polluants organiques persistants, faits à Genève, le 18 décembre 2009 (Doc. 181 (2019-2020) N° 1 à 3).....43

<i>Examen des articles</i>	43
<i>Proposition de décret modifiant l'article 47/15 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et insérant un article 47/15bis en vue de prendre des mesures relatives à la crise sanitaire liée à la Covid-19, déposée par Mme Roberty, MM. Wahl, Hazée, Frédéric, Mme Galant et M. Heyvaert (Doc. 239 (2019-2020) N° 1 et 2)</i>	43
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Hazée, Mme Laffut, Rapporteuse, Mmes Roberty, Bernard, M. Wahl, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	43
<i>Examen des articles</i>	55
<i>Proposition de résolution portant création d'une commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 par la Wallonie, déposée par MM. Frédéric, Marcourt, Wahl, Mme Galant, MM. Hazée et Heyvaert (Doc. 220 (2019-2020) N° 1 à 5)</i>	57
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Sahli, Rapporteur, MM. Frédéric, Mugemangango, Wahl, Dispa, Disabato, Antoine.....	57
<i>Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de prendre des mesures particulières concernant les secteurs des autocaristes et voyagistes en suite de la crise de la Covid-19, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, MM. Antoine, Collin, Matagne et Bastin, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, MM. Antoine, Collin, Matagne et Bastin (Doc. 201 (2019-2020) N° 1 et 2)</i>	69
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, Rapporteur, Mmes Goffinet, Nikolic, MM. Nemes, Léonard.....	69
<i>Proposition de décret modifiant l'article 47/15 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et insérant un article 47/15bis en vue de prendre des mesures relatives à la crise sanitaire liée à la Covid-19 (Doc. 239 (2019-2020) N° 1 à 4)</i>	73
<i>Votes nominatifs</i>	73
<i>Vote sur l'ensemble</i>	73
<i>Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur le marché public pour l'engagement d'un consultant international dans le cadre du Plan « Get up Wallonia ! » par MM. Desquesnes et Bastin (Doc. 206 (2019-2020) N° 1) et par MM. Hardy, Tzanetatos et Disabato (Doc. 207 (2019-2020) N° 1)</i>	74
<i>Vote nominatif</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Disabato, Mugemangango.....	74
<i>Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Matagne à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur la multiplication des appels pour la réalisation de la RN54 par MM. Matagne et Desquesnes (Doc. 208 (2019-2020) N° 1) et par M. Florent, Mme Nikolic et M. Fontaine (Doc. 209 (2019-2020) N° 1)</i>	76

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Matagne, Florent, Mme Sobry, M. Furlan.....76

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur la lutte contre la sécheresse par M. Dupont (Doc. 212 (2019-2020) N° 1) et par M. Florent, Mme Pécriaux et M. Maroy (Doc. 213 (2019-2020) N° 1).....79

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Dupont, Florent.....79

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dispa à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur les appels à la levée du moratoire sur les programmes communaux de développement rural (PCDR) par M. Dispa et Mme Goffinet (Doc. 214 (2019-2020) N° 1) et par Mme Kelleter, M. Fontaine et Mme Laffut (Doc. 215 (2019-2020) N° 1).....81

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, Mme Kelleter, M. Fontaine, Mme Cassart-Mailleux, M. Nemes.....81

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à M. Henry, Ministre de l'Énergie, du Climat et de la Mobilité, sur les compteurs à budget dans le cadre de la crise de la Covid-19 par MM. Bierin, Fontaine et Douette (Doc. 230 (2019-2020) N° 1) et par MM. Hermant, Nemes et Mugemangango (Doc. 231 (2019-2020) N° 1)84

Votes nominatifs

Intervenants : M. le Président, MM. Bierin, Hermant, Fontaine, Desquesnes, Douette.....84

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur la suspension du processus de la vente de VOO par MM. Mugemangango et Beugnies (Doc. 233 (2019-2020) N° 1) et par M. Collignon, Mme Galant et M. Hazée (Doc. 234 (2019-2020) N° 1).....87

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Hazée, Collignon, Wahl.....87

Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de prendre des mesures particulières concernant les secteurs des autocaristes et voyagistes en suite de la crise de la Covid-19, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, MM. Antoine, Collin, Matagne et Bastin (Doc. 201 (2019-2020) N° 1 et 2).....90

Vote nominatif.....90

Proposition de résolution portant création d'une commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 par la Wallonie, déposée par MM. Frédéric, Marcourt, Wahl, Mme Galant, MM. Hazée et Heyvaert (Doc. 220 (2019-2020) N° 1 à 8).....91

Votes nominatifs.....91

Vote sur l'ensemble.....92

<i>Projet de décret modifiant l'article 4bis du décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 149 (2019-2020) N° 1 à 3).....</i>	92
<i>Vote nominatif.....</i>	92
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 mai 2020 entre la Communauté germanophone et la Région wallonne relatif à l'atteinte des objectifs européens en matière d'énergie et de climat (Doc. 169 (2019-2020) N° 1 et 2).....</i>	93
<i>Vote nominatif.....</i>	93
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 septembre 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, avec annexes, signés à Göteborg le 30 novembre 1999, tels que modifiés le 4 mai 2012 à Genève (Doc. 178 (2019-2020) N° 1 et 2).....</i>	93
<i>Vote nominatif.....</i>	93
<i>Projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux métaux lourds, faits à Genève, le 13 décembre 2012 (Doc. 179 (2019-2020) N° 1 à 3).....</i>	93
<i>Vote nominatif.....</i>	93
<i>Projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, faits à Genève, le 4 mai 2012 (Doc. 180 (2019-2020) N° 1 et 2).....</i>	93
<i>Vote nominatif.....</i>	93
<i>Vœux de fin de session</i>	
<i>Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....</i>	94
<i>Projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux polluants organiques persistants, faits à Genève, le 18 décembre 2009 (Doc. 181 (2019-2020) N° 1 à 3).....</i>	96
<i>Vote nominatif.....</i>	96
<i>Liste des intervenants.....</i>	98
<i>Index des matières.....</i>	100
<i>Abréviations courantes.....</i>	101

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Marcourt, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 14 heures 1 minute.*

M. le Président. - La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mme Ahallouch, pour raisons personnelles ;
- M. Courard, pour raisons familiales ;
- M. le Ministre-Président Di Rupo, pour obligations de mandat en ce début de séance.

COMMUNICATION

M. le Président. - Je vous informe que, en application de l'article 11 du règlement de police des locaux de l'assemblée, la salle des séances plénières est étendue aux salles 1, 2 et 5, depuis lesquelles les députés pourront participer aux votes.

Seuls les députés présents en salle des séances plénières pourront prendre la parole.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Conformément aux articles 26.2 et 28.2 du règlement, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je voudrais défendre la prise en considération en urgence de deux motions que nous déposons. Une motion sur Voo, vu que justement les négociations et les discussions,

apparemment continuent et en fait que l'on envisage de nouveau à vendre Voo et aussi une motion sur les compteurs à budget, vu aussi l'urgence de la situation.

M. le Président. - Je propose que toutes les demandes d'urgence soient examinées après les questions d'actualité.

Nous allons commencer par les déclarations d'intérêt régional, puis les questions urgentes, les questions d'actualité, et c'est à ce moment-là que nous examinerons les demandes d'urgence.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Sans remettre en cause ce que vous venez de proposer en termes de procédure, je voulais simplement communiquer à l'assemblée que je vous avais écrit, conformément au règlement, pour demander également l'urgence pour que la motion qui a été déposée sur les compteurs à budget puisse être inscrite à l'ordre du jour de la séance plénière, vu effectivement les grandes difficultés qui ont été rencontrées et la nécessité d'agir sans attendre. Mais nous en discuterons donc tout à l'heure, comme vous l'avez annoncé.

DEMANDES D'URGENCE

M. le Président. - J'ai été saisi des demandes d'urgence suivantes :

- la demande d'urgence déposée par Mme Vandorpe, MM. Desquesnes, Bastin, Collin et Matagne relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour de la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de prendre des mesures particulières concernant les secteurs des autocaristes et voyagistes en suite de la crise de la Covid-19, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, MM. Antoine, Collin, Matagne et Bastin (Doc. 201 (2019-2020) N° 1) ;
- la demande d'urgence déposée par MM. Hazée, Frédéric et Wahl relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour du projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à M. Henry, Ministre de l'Énergie, du Climat et de la Mobilité, sur les compteurs à budget dans le cadre de la crise de la Covid-19

par MM. Bierin, Fontaine et Douette (Doc. 230 (2019-2020) N° 1) ;

- la demande d'urgence déposée par M. Mugemangango, Mmes Vandevoorde, Lekane, MM. Liradelfo, Nemes, Mmes Bernard, Pavet, MM. Dupont, Beugnies et Hermant relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour du projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur les compteurs à budget dans le cadre de la crise de la Covid-19 par MM. Hermant, Nemes et Mugemangango (Doc. 231 (2019-2020) N° 1) ;
- la demande d'urgence déposée par M. Mugemangango, Mmes Vandevoorde, Lekane, MM. Liradelfo, Nemes, Mmes Bernard, Pavet, MM. Dupont, Beugnies et Hermant relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour du projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur la suspension du processus de la vente de VOO par MM. Mugemangango et Beugnies (Doc. 233 (2019-2020) N° 1).

Conformément à l'article 89.2, alinéa 2, du règlement, j'ai décidé que ces demandes seront développées à l'issue des questions d'actualité.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL

M. le Président. - Conformément à l'article 69 du règlement, les déclarations d'intérêt régional ont lieu en ce début de séance.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Président, j'avais déposé une déclaration d'intérêt régional sur l'enquête d'ACERTA sur la satisfaction vis-à-vis du choix du statut d'indépendant avant et pendant le coronavirus et vous avez estimé que ma demande était inéligible, irrecevable au motif qu'elle impliquait la responsabilité du Gouvernement. Je trouve que c'est un peu un procès d'intention. J'aimerais comprendre le sens de votre décision, d'autant que c'est sans doute la dernière fois...

M. le Président. - Je vous propose d'aborder cette question lors du futur Bureau élargi. Nous ne sommes pas là aujourd'hui pour arbitrer des questions tranchées sous ma responsabilité. Je m'en expliquerai lors de votre prochain Bureau élargi ou Conférence des présidents.

M. Desquesnes (cdH). - Cette question n'aura plus tellement de sens parce que les DIR qui auront été supprimées vu que la majorité entend les supprimer.

M. le Président. - Tant que nous n'avons pas voté quelque chose, cela existe et donc, je m'en expliquerai à ce moment-là, mais ce n'est pas le lieu ici.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE M. MUGEMANGANGO SUR « L'AVENIR DES ÉLECTIONS RÉGIONALES WALLONNES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Mugemangango sur « l'avenir des élections régionales wallonnes ».

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Président, chers collègues, vous le savez, finalement, j'aurais dû être des vôtres en 2014 puisque, à 13 voix près, je pouvais être effectivement élu et dans ce sens, on avait demandé un recomptage des votes nuls à ce moment-là et ce comptage a été refusé.

La Cour européenne des droits de l'homme a tranché, le système électoral qui consiste finalement en Wallonie à faire juger les votes électoraux par ceux qui viennent d'être élus, ce système électoral a été jugé non partial et non équitable.

Il va donc falloir changer. D'une part, on est confronté à un système où c'est finalement ceux qui sont concernés par le résultat doivent eux-mêmes juger le résultat électoral et l'on est confronté à un système où il n'y a pas d'appel. C'est aussi ce qui a été mis en évidence par la Cour européenne des droits de l'homme.

Ces petits arrangements qui ont eu lieu jusqu'à maintenant, il faudra les changer, il faudra changer le système, ce sera une obligation et j'espère avoir le soutien de l'ensemble des partis pour ce changement si l'on veut avoir un système de vérification électorale démocratique et transparent.

(Applaudissements)

M. le Président. - Puis-je simplement rappeler à M. Mugemangango que la Cour européenne des droits de l'homme n'a jamais dit que vous auriez été élu, elle a simplement indiqué qu'il aurait peut-être fallu un autre système.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

**QUESTION URGENTE DE M. FONTAINE À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR
« L'ACCUMULATION DES RETARDS AUX
CONTRÔLES TECHNIQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Fontaine à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'accumulation des retards aux contrôles techniques ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Madame la Ministre, chers collègues, les contrôles techniques sont en rade, on pourrait dire cela ainsi ; 180 000 véhicules sont en attente de contrôle technique, et ce, avant l'automne.

À cela, selon l'article du *Soir*, 35 000 véhicules sont reportés de mai à une date ultérieure et l'on ajoute encore 85 000 véhicules qui est le flux normal mensuel de contrôle technique.

Pour l'instant, il faut trois semaines pour passer un véhicule, c'est une moyenne. Dix jours pour un véhicule à la vente. On ne peut pas reprocher aux centres de contrôle technique une inactivité puisqu'ils ont étendu leur plage horaire et on les en remercie.

Madame la Ministre, de quels leviers disposez-vous pour pallier ce retard ?

Avez-vous quelque chose de prévu ?

Enfin, ce que je vous demande aussi c'est : y a-t-il une bonne, une excellente coordination avec le Fédéral parce qu'il ne faudrait pas que des gens qui n'ont pas pu passer leur contrôle technique à temps et à heure – je sais qu'il y a un repos –, l'information a-t-elle bien percolé vers les polices locales pour ne pas être verbalisés pour un contrôle technique qui n'est pas en règle ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Monsieur le Député, quelles décisions avons-nous prises ? Pendant et après le confinement, nous avons eu des contacts réguliers avec le secteur, les centres de contrôle technique et il a été décidé d'un délai de 6 mois pour les cartes à échéance pendant le confinement et un délai

d'un mois pour les contrôles venant à échéance au mois de mai.

Il y a énormément de demandes et donc un certain embouteillage au contrôle technique. On a dès lors décidé qu'en cas de retard, j'ai autorisé les contrôles à ne pas appliquer la majoration pour retard. Il n'y a pas pour le moment de pénalisation suite à un problème de retard au contrôle technique. Je vous confirme que tout ça a été coordonné et que les centres ont mis toute une série de mesures en place. Ils fonctionnent à 130 % de leur capacité, il y a du personnel supplémentaire qui a été engagé, des lignes qui ont été mises en place. Il y a aussi des plages horaires qui ont été étendues pour justement absorber cette demande et c'était très important en termes de signal à donner aussi en termes de sécurité routière parce qu'il est important que dès la fin de confinement, les automobilistes soient incités à retourner au contrôle technique. On continue donc à suivre la situation de près avec les sociétés de contrôle qui nous disent que l'on pourra résorber le retard d'ici le mois de septembre. Je reste bien sûr bien attentive au suivi de la situation. J'insiste aussi pour que les prises de rendez-vous qui sont faites soit par téléphone soit par internet soient vraiment à la satisfaction de tous les usagers parce que dans d'autres régions du pays, notamment en Flandre, il y a des files énormes qui se font. Ici, il n'y a pas de délais d'attente et donc c'est quand même un service supplémentaire que l'on a mis en place pour les usagers.

Effectivement, 3 semaines. La dernière réunion d'hier – il y a encore eu une réunion de coordination hier entre le SPW, les contrôles techniques et mon cabinet – confirme ce délai de 3 semaines et donc on attend la fin de l'été pour être sûrs que ce délai soit le plus petit possible. Toutefois, pour le moment il n'y a pas de pénalité envers les usagers qui serait mise en place.

J'espère vous avoir rassuré, Monsieur le Député.

M. le Président. - La parole à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Rassuré, personnellement je le suis puisque je ne dois pas passer ma voiture au contrôle technique ni ma moto. C'est surtout rassurer les utilisateurs et les gens qui doivent passer, qui ont la contrainte de passer pour des raisons de sécurité leur véhicule au contrôle technique.

Je suis rassuré aussi en termes de majoration. Je pense qu'il n'aurait manqué plus que cela que l'on majore alors que ce n'est pas nécessairement de la responsabilité de l'utilisateur.

J'ai lu également dans l'article du *Soir* que le SPW relativisait, mais les chiffres sont quand même inquiétants. Comme je l'ai également dit lors de ma question, il faut quand même souligner et remercier tous les agents qui travaillent sur le terrain pour contrôler ces voitures puisque vous avez confirmé vous-même qu'ils sont à 130 % de capacité. Ils ont élargi les plages

horaires. Il faut donc quand même souligner qu'ils participent aussi à l'effort.

Maintenant, je n'ai pas eu de réponse par rapport à la coordination avec le Fédéral et avec les polices locales. Parce qu'il ne faudrait pas que le message ne percole pas jusqu'au bout de la chaîne. Après, on sait, tout le monde a vu les informations, on l'a entendu il y a 6 mois mais quand cela ne percole pas, je ne voudrais pas que les gens soient pénalisés par faute de contrôle technique alors qu'il y a un délai qui est octroyé. Cela susciterait également beaucoup de problèmes administratifs au sein des zones de police.

**QUESTION URGENTE DE M. DESQUESNES À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA
NÉCESSAIRE SYNERGIE AVEC LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (FWB)
POUR UN PLAN DE RELANCE EFFICACE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la nécessaire synergie avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour un plan de relance efficace ».

M. le Ministre Dermagne répondra en son nom et au nom du Gouvernement wallon.

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre représentant le Gouvernement wallon, on a appris aujourd'hui dans la presse néerlandophone que les premiers résultats des groupes de travail qui avaient été lancés par le Gouvernement flamand sur leur propre plan de relance était sortis. Ils ont donc leurs premières recommandations. Ils avaient un groupe de travail à la fois sur l'économie et à la fois sur la société en général.

Parmi les propositions qui remontent à la surface, il y a une proposition très claire qui concerne l'enseignement et l'équipement des élèves d'un ordinateur portable. De son côté, on le sait, la Wallonie est un peu plus lente, dont acte. Un marché public va être lancé et si tout va bien, nous arriverons en avril 2021 avec des recommandations. On peut espérer que les groupes de travail vont se mettre en route en octobre ou novembre et commenceront à travailler. Au contraire de la Flandre, on est dans une situation où la Wallonie est dans le carcan de ses compétences régionales et ce serait donc bien que l'on travaille également avec les compétences communautaires, celles du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la même majorité que la vôtre, Monsieur le Ministre. On trouverait donc dommage de ne pas penser, imaginer, créer un plan de relance qui soit uniquement limité au carcan des compétences régionales. Il faudrait

qu'également, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles participe aux travaux, aux instances. Qu'allez-vous donc prendre comme initiative pour faire en sorte qu'effectivement, ce genre de dynamique – parce que notamment la formation et l'enseignement sont au cœur des éléments de relance – ne soit pas juste limitée aux compétences régionales et que la Fédération Wallonie-Bruxelles et son gouvernement participent également à Get up Wallonia ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, vous conviendrez avec moi que le hasard de la suppléance au pied levé et caractère aléatoire des questions urgentes fait parfois bien les choses. Vous savez l'intérêt que je porte à l'exercice des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cas qui nous occupe, mais aussi de manière plus large et plus générale. Je ne suis d'ailleurs pas le seul ici, tant au niveau du banc gouvernemental que dans les travées de ce parlement. L'intérêt par rapport à l'exercice des compétences de la Fédération pour la Wallonie est croissant au sein de cette assemblée et je m'en réjouis. Raison pour laquelle il est effectivement important qu'il y ait des synergies et des collaborations. Je veux bien entendu aller au-delà des synergies, bien entendu. Des collaborations, des échanges avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sera le cas dans Get up Wallonia. C'est d'ailleurs le cas au quotidien. Toute une série de dossiers est gérée en collaboration, en synergie, avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est vrai en matière de formation, en matière de bâtiments scolaires, en matière de fonction publique, pour ne citer que quelques exemples récents qui nous ont amenés à devoir nous concerter de manière légitime avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je ne doute donc pas que dans le cadre du plan Get up Wallonia, mais je pense aussi – puisque c'est un plan de relance à moyen et à long terme – que l'on puisse envisager puisqu'une collaboration, plus que des synergies avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - J'entends bien la réponse de M. le Ministre Dermagne qui parle bien sûr au nom du Gouvernement de l'ensemble des partenaires de la majorité.

Je peux reprendre très clairement l'exemple de l'équipement en ordinateurs portables de l'ensemble des élèves wallons et wallonnes qui fréquentent les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il existe aujourd'hui une *task force* qui a été mise en place au

niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui travaille sur ce sujet.

Ma demande claire et celle du cdH, c'est que la Wallonie puisse participer à cette dynamique et qu'elle puisse également construire positivement dans le cadre du plan de relance. Jusqu'à présent, je n'avais pas entendu cette réflexion-là, mais je me réjouis qu'effectivement, le Gouvernement wallon affirme que les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles participeront aux travaux de Get up Wallonia. J'en prends bonne note.

**QUESTION URGENTE DE M. DODRIMONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES NOMBREUX ABANDONS
DE CHIENS AMSTAFF »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Dodrिमont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les nombreux abandons de chiens *amstaff* ».

La parole est à M. Dodrिमont pour poser sa question.

M. Dodrिमont (MR). - Madame la Ministre, les refuges d'animaux croulent littéralement sous les abandons de certains types de chiens. On parle d'*american staffs*, ces chiens qui malheureusement ne sont pas toujours suffisamment appréciés par leurs propriétaires pour certes des qualités, mais aussi des caractéristiques parfois difficiles à gérer, comme leur puissance et comme parfois aussi des difficultés de comportement.

Dès lors, alors que ces chiens sont facilement adoptables sur notamment les réseaux sociaux, alors que cela est interdit, que peut-on faire pour faire en sorte que cette situation puisse s'améliorer et que ces refuges qui se voient confier ces malheureux animaux puissent quelque part être désengorgés par la problématique qui leur est occasionnée ici ?

Je voudrais peut-être simplement suggérer une piste de solutions. Vous le savez, un rapport sur l'élevage canin a été déposé sous la législature précédente. Un arrêté du Gouvernement wallon devait apporter certaines précisions quant à la manière dont cet élevage canin pourrait être organisé en Wallonie. C'est peut-être l'occasion de nous dire, là aussi, où ce texte se situe sur les bancs du Gouvernement et dès lors savoir si une amélioration pour la situation de l'élevage canin, singulièrement pour celle de races problématiques comme les *american staffs*, se trouve aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, si vous me le permettez, je répondrai d'ici. Merci pour votre question.

Comme j'ai l'occasion de le dire à l'occasion d'une autre question urgente sur la problématique des abandons, évidemment tout accueil d'un animal est une responsabilité. Lorsqu'on se décide à arriver un animal, qu'il s'agisse d'une race comme celle que vous citez ou d'une autre, il faut évidemment assumer jusqu'au bout cette responsabilité et évidemment lutter aussi contre les effets de mode qui peuvent parfois ressortir de certains de ces aspects.

Par rapport à cela, plusieurs leviers sont activés. Tout d'abord, un levier de sensibilisation qui est évidemment essentiel. L'idée d'une formation à l'égard des détenteurs d'animaux pourrait être une piste intéressante. De mon côté, j'ai déjà intégré un certain nombre de dispositifs, notamment dans le cadre de l'aide aux communes que nous venons d'approuver au niveau du Gouvernement il y a quelques semaines, un soutien aux communes dans leur dynamique désensibilisation pour renforcer ces différents éléments. Nous travaillons également avec la ministre de l'Éducation. Voilà encore un exemple de collaboration avec la Fédération pour sensibiliser à la question du bien-être animal, notamment dans les écoles.

Sur le plan législatif, comme vous l'avez indiqué, nous sommes en train de travailler sur l'arrêté relatif aux élevages pour encadrer davantage les choses. Ceci va aboutir très prochainement, dans les prochains mois. Nous travaillons également sur l'enregistrement et la stérilisation obligatoire des chats, la restriction des achats impulsifs et enfin, il y a tout un volet sanctions, que je me permets de rappeler ici – je pense que c'est important –, que l'abandon d'un animal bien une fraction de deuxième degré qui peut aboutir à une peine d'un emprisonnement de huit jours à trois ans de prison et une amende au moins 100 euros jusqu'à 1 million d'euros, pour certains cas.

Enfin, en saisissant particulier en particulier de la race des *american staffs*, je pense qu'il est important de rappeler qu'il est difficile de démontrer scientifiquement un lien entre la race et la dangerosité. Il est important de ne pas stigmatiser non plus certaines races de chiens, comme celle-là bien également, en tenant compte des mesures de sécurité qui s'imposent lorsqu'on a à faire à ce type d'animal néanmoins.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrिमont.

M. Dodrिमont (MR). - Je tiens à remercier Mme la Ministre pour sa réponse particulièrement complète. J'espère que nous aurons bientôt l'occasion de pouvoir découvrir cet arrêté qui définira là aussi des

conditions d'élevages qui sont parfois compliquées. Ce n'est pas toujours un lien de cause à effet entre des conditions d'élevage quelque peu galvaudées et des chiens qui ont des comportements plus compliqué par la suite, mais il y a quand même, convenons-en, un lien qui peut être facilement établi. Dès lors, je pense qu'il est important de définir ces règles dans lesquelles les éleveurs travaillent. Je pense que la sociabilisation d'un chien est quelque chose de fondamental, ce qui ne se fait pas toujours dans tous les élevages.

On avait eu l'occasion avec, et je tiens à la citer, mon excellente collègue Isabelle Moinnet, d'accomplir un travail de recherche sur cette question. On a pu de visu se rendre compte qu'il y avait en effet des améliorations à apporter dans les conditions de l'élevage.

Merci en tous les cas pour les réponses qui nous sont apportées aujourd'hui.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LIRADELFO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA CONSULTATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DANS LE CADRE DE LA CONCEPTION DU PLAN GET UP WALLONIA »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Liradelfo à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la consultation des organisations syndicales dans le cadre de la conception du plan Get up Wallonia ».

M. le Ministre Dermagne répondra en son nom et au nom du Gouvernement wallon.

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Liradelfo (PTB). - Monsieur le Ministre, dans un récent article de *L'Écho*, Marc Becker, le secrétaire de la CSC wallonne, déclarait que son organisation n'avait pas été consultée par votre Gouvernement depuis le mois de mars. Il ajoute qu'à l'opposé l'Union wallonne des entreprises a, elle, été consultée régulièrement par plusieurs ministres de ce Gouvernement.

C'est d'autant plus interpellant quand on est convaincu, et nous le sommes, que la relance économique ne sera pas sans les travailleurs. Si l'on veut

une réelle relance, il va falloir se battre pour protéger les emplois et le pouvoir d'achat. C'est une évidence.

Je vous avoue que c'est assez inquiétant de voir que ce Gouvernement a pour l'instant privilégié les rencontres avec le monde patronal. Que le MR consulte les patrons, je veux dire, personne n'est étonné, mais j'ose espérer que le Parti socialiste va inclure les travailleurs dans la conception de ce plan de relance.

Par ailleurs, le secrétaire de la CSC propose également de mettre à plat toutes les aides qui sont destinées aux entreprises avec, par exemple, comme le ministre du Budget l'a proposé sur base d'un budget base zéro. L'idée serait de mettre à plat toutes ces aides et les évaluer.

Dès lors, mes questions sont les suivantes.

Comment se fait-il que vous n'avez pas rencontré la CSC depuis le mois de mars ?

Quand allez-vous rencontrer les organisations syndicales dans le cadre de la conception de ce plan de relance ?

Enfin, quelle est votre position sur la proposition de la CSC de mettre à plat toutes ces aides aux entreprises ?

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je tiens à vous rassurer ou à rassurer les partenaires sociaux. La concertation sociale fait partie intégrante, fait partie prenante des processus décisionnels en Wallonie. Depuis tout un temps et cela l'est encore aujourd'hui et cela le sera encore demain.

Je tiens vraiment à corriger vos propos. Nous avons reçu des organisations syndicales au tout début de cette crise. Elles furent parmi les premières à être invitées à rencontrer le Gouvernement wallon dans son ensemble. Je peux aussi vous dire que nous avons toutes et tous, dans nos compétences respectives, été en contact quasi quotidien et même quotidien pour certaines d'entre nous avec les organisations syndicales, que ce soit via les organes de concertation institués, je pense au Comité C, au Comité de secteur XVI ou encore via toute une série d'organes formels ou informels, dans le cadre des différentes compétences du Gouvernement.

S'agissant du plan Get up Wallonia, il y a plusieurs phases, comme vous le savez. Il y a d'abord eu une phase d'urgence pendant laquelle nous avons, avec l'ensemble des membres du Gouvernement, essayé d'apporter des réponses à l'urgence sociale, économique, pour faire en sorte que les conséquences

économiques et sociales de cette crise soient amorties tant que faire se peut pour les entreprises, pour la population, pour l'ensemble des acteurs clés de la Wallonie.

Le deuxième temps sera effectivement ce plan de relance à moyen, à long terme, qui a débuté puisque nous avons lancé une procédure de sélection d'un consultant pour accompagner le processus, à la fois au niveau des *task forces* qui seront constituées dans les prochains jours auxquelles seront associés les partenaires sociaux et les syndicats. C'est tout à fait clair pour nous. C'est un engagement fort, ferme, du Gouvernement de Wallonie qu'il ne faudrait d'ailleurs pas répéter ici, puisque, pour nous, je le répète, cela va de soi.

Ce travail se poursuivra aussi avec une consultation de la société civile, des citoyens, une consultation citoyenne et devra aboutir à des conclusions, à des recommandations, dans toute une série de secteurs pour remettre la Wallonie sur les rails de l'avenir et faire en sorte que l'on puisse envisager à moyen et à long terme un avenir serein et prospère en Wallonie. Il est bien entendu que les syndicats, comme toute une série d'autres acteurs clés de la société, devront être partie prenante de ce processus.

M. le Président. - La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - Monsieur le Ministre, au début de votre intervention, vous avez voulu corriger mes propos. En fait, ce ne sont pas mes propos. Ce sont ceux de la CSC, notamment du représentant de la CSC wallonne qui dit qu'ils n'ont plus été consultés depuis le mois de mars. Ce n'est pas moi qui invente cela, c'est le représentant lui-même qui l'affirme. Si vous dites alors qu'il ment, cela vous appartient, mais ce n'est évidemment pas ce que je dis.

Quand vous parlez de rencontres d'urgence, je suis vraiment contente d'apprendre que vous allez rencontrer dans un futur, j'espère, proche. Vous parlez de rencontres d'urgence que vous avez effectuées, notamment vous avez parlé d'entreprises. Je pense aussi que ces rencontres d'urgence doivent certainement concerner les organisations syndicales, mais depuis le mois de mars, c'est un fait. Vous pouvez dire que vous allez les rencontrer, que vous allez les voir demain...

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je pense qu'il y a eu des centaines de rencontres dans le cadre de la concertation syndicale instituée d'une manière plus informelle.

M. Liradelfo (PTB). - En fait ici, la CSC a fait une annonce en disant : « Nous ne sommes plus consultés depuis le mois de mars ». Je relaie ses propos. Vous dites qu'ils ne sont pas corrects. Libre à vous d'interpréter ses propos.

Je suis content d'apprendre que vous allez consulter les organisations des travailleurs puisque, évidemment, on ne peut pas penser à une relance sans les travailleurs, sans le pouvoir d'achat des travailleurs, cela va évidemment passer par là.

On va rester attentifs à ce que les représentants des travailleurs soient consultés.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. COLLIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES MAIGRES RÉCOLTES LIÉES AUX CONDITIONS CLIMATIQUES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Collin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les maigres récoltes liées aux conditions climatiques ».

La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, quelles que soient leurs valeurs, leurs conceptions philosophiques ou religieuses, les agriculteurs ont l'habitude de scruter le ciel.

Ils l'ont beaucoup regardé pendant les mois du printemps, constatant un déficit des précipitations et s'inquiétant par rapport à l'impact sur les récoltes.

En fait, les faits leur ont donné raison par rapport à leurs craintes, puisque les mois d'avril et de mai ont été les mois les plus secs depuis que l'on enregistre les données météorologiques en Belgique.

Les craintes se sont révélées justifiées par la suite. Les syndicats agricoles parlent de pertes, pour les premières récoltes de juillet, de 20 % à 30 %.

Selon les régions agricoles, les constats sont relativement variables, mais le constat global est identique : les récoltes sont lourdement impactées par cette sécheresse.

Les producteurs ne peuvent pas non plus espérer avoir finalement un équilibre avec un rétablissement du prix des céréales, dans la mesure où les stocks mondiaux sont relativement importants.

Il est donc impératif d'agir et je voulais vous demander de faire le point sur la situation, quelles sont les remontées du terrain.

Le 4 juin dernier, à une question de mon excellente collègue Mme Schyns, vous aviez déjà indiqué que vous aviez demandé à vos services d'avoir un maximum d'informations, de collecter toute une série de données relativement aux dégâts de la sécheresse, de façon à pouvoir éventuellement mettre en œuvre un mécanisme de reconnaissance du phénomène comme calamité.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Quels sont les éléments d'information, de constat, et quelles sont les dispositions que vous avez déjà prises et que vous comptez entreprendre ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, merci pour votre question.

Effectivement, j'ai eu l'occasion de faire le point, non seulement avec notre Centre de recherches agronomiques, le CRA-W, qui édite, comme vous le savez, un bulletin agrométéorologique, mais aussi avec un certain nombre de contacts et aussi des remontées du terrain.

Premier élément de conclusion, vous l'avez évidemment mentionné, on a fait face en ce qui concerne le printemps, à partir de la deuxième décennie de mars, à une période de sécheresse, avec un déficit de pluviosité qui était évident.

Le mois de mai, lui-même, était contrasté en ce qui concerne les températures, mais également marqué par un déficit extrêmement significatif de pluie.

Le mois de juin, fort heureusement, a vu revenir les précipitations, fort heureusement pour nos producteurs et agriculteurs, mais avec aussi des situations très variables de région à région.

On a aujourd'hui, en termes de récoltes - en tout cas les récoltes qui sont effectuées ou qui commencent à ce stade - une situation qui est très variable. Variable de région à région, même de parcelle à parcelle suivant les régions, eu égard notamment à la nature du sol, au moment des semis et les différentes productions végétales.

On est dans une situation où tout ce qui a été planté plus tardivement et qui sera récolté plus tardivement est vraisemblablement moins impacté par la situation printanière que je viens de décrire.

On n'est donc pas, au moment où l'on se parle, dans une situation qui ouvrirait, eu égard au caractère exceptionnel du déficit de précipitations et au caractère tout aussi exceptionnel du constat, à des indemnités.

Ceci dit, ce constat est provisoire puisque nous sommes encore en cours de saison et les rendements doivent encore être eux-mêmes confirmés pour une série de cultures. On attend ultérieurement les résultats des productions, par exemple, en maïs ou en betteraves sucrières. Grande vigilance par rapport à la récolte.

Il y a des situations tout à fait anormales en termes de pluviosité observées au printemps dernier avec des déficits de production fourragère, notamment dans ces régions Famenne-Ardenne que vous connaissez aussi bien que moi, avec par ailleurs une déclinaison territoriale et suivant la nature des sols extrêmement variable de région en région et même à l'intérieur des mêmes régions.

Voilà ce que je peux partager, à ce stade, comme constats. Vous n'ignorez pas ma vigilance par rapport au suivi de ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Je vous remercie pour les précisions et aussi de rester extrêmement attentif à la situation qui peut évoluer en fonction du climat, des régions et des différentes spéculations.

On sait que les agriculteurs vivent des moments extrêmement difficiles. On les a souvent remerciés parce qu'ils ont été plus qu'à la hauteur de leurs responsabilités pendant toute cette crise. Je crois aussi que l'on doit rester à leurs côtés et qu'il faut être très attentifs parce que, en fonction des prix mondiaux très bas pour l'instant et en fonction des besoins de l'alimentation européenne, il faut se prémunir.

Il serait déjà utile d'informer de nouveau les bourgmestres sur le mécanisme de solidarité qu'est le Fonds des calamités. Les agriculteurs sont les premiers à l'espérer, ils ne demandent pas d'avoir des indemnités. Ils demandent simplement à récolter le fruit de leur travail. Il est très important de rappeler à tous les bourgmestres, qui ne sont pas toujours au fait de la chose, qu'il y a une procédure à suivre pour l'activation éventuelle du Fonds des calamités. Je vous remercie aussi d'être vigilant pour que cette information soit la mieux répercutée possible.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME KELLETER À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PROJET BEETLE GENIUS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la

Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet Beetle Genius ».

La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'aimerais vous lire un titre qui a attiré mon attention la semaine passée : « Septante-cinq mille tonnes de larves sur le zoning de Hermalle-sous-Huy ». Voilà un titre qui réveille les esprits. En s'intéressant un peu plus loin à la chose, ce n'est pas juste le titre qui réveille, mais aussi le projet derrière qui est un projet novateur permettant de réelles avancées vers plus d'économie circulaire dans la Région et vers plus d'autonomie fourragère pour notre agriculture.

Sous le titre du projet Beetle Genius, deux entrepreneurs basés à Bruxelles veulent élever des larves du ténébrion meunier afin de les transformer en huile et en farine à destination d'élevages de cochons et de pisciculture.

La technique a été mise au point à Séville, expérience à petite échelle qui a été guidée, entre autres, par les chercheurs de l'Université de Gembloux. Le projet est à l'étude en ce moment pour obtenir le financement de la Région à la SRIW.

C'est pourquoi j'aimerais vous demander si vous soutenez ce projet.

Quels effets attendez-vous en termes d'économie circulaire, de création d'emplois et d'autonomie fourragère pour les élevages de cochons et la pisciculture ?

D'avance, un grand merci pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, même si rien n'est encore fait, il faut l'indiquer, à ce stade, un projet d'ampleur est en préparation chez nous.

J'ai eu l'occasion de rencontrer les parties prenantes, les investisseurs. Il y a un lien également avec l'Université de Liège et singulièrement avec sa division agronomique. Le but est à la fois de s'inscrire dans l'ambition du Gouvernement qui est de produire chez nous beaucoup plus de protéines, donc de moins dépendre des importations qui seraient prioritairement destinées à l'alimentation animale, mais pas seulement, également peut-être à la production de certains sous-produits spécifiques comme des acides gras.

On a un outil et un dossier qui permettraient également de valoriser des sous-produits de l'agriculture et aussi des sous-produits de l'industrie alimentaire, d'où la circularité que vous évoquez également.

Par ailleurs, c'est un dossier d'ampleur. Je me réjouis d'ailleurs que, à ce stade tout à fait prévisionnel, les autorités communales aient marqué intérêt par rapport à cet investissement.

C'est un investissement important, on parle de 85 millions à 100 millions d'euros, de 100 à 110 emplois directs, et de l'ordre de 300 à 450 emplois indirects.

Il y a une structuration financière, économico-financière, de ce dossier qui doit être menée à bien, avec en partenariat un investissement majeur du secteur privé, des intervenants privés, de nos outils économiques wallons, sous réserve de la validation de la trajectoire financière des différents éléments du projet économique.

Il y a aussi cette articulation avec la recherche agronomique.

Je dois dire que nous ne devons pas rester inactifs. Je réponds donc : oui, je soutiens ce dossier, parce qu'il est clair que nous ne sommes pas les seuls sur la planète à réfléchir à ce type de production avec différentes variations. Si nous n'enclenchons pas – c'est un cercle vertueux en l'espèce, il convient donc vraiment de s'inscrire dans celui-ci –, nous allons être très vite dépassés par un certain nombre d'autres projets, en Europe ou ailleurs dans le monde. On a aussi un regard sur ce qui se fait ailleurs, de manière à ce que l'on puisse aussi traduire notre connaissance, notre expertise et notre écosystème dans des projets aussi volontaristes que celui-ci.

Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, mais l'intention est de progresser et de progresser positivement et rapidement.

M. le Président. - La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre. En effet, on n'est pas aveugle, on sait ce qu'il se passe derrière. En Chine, on utilise les cafards, par exemple, pour détruire les déchets ménagers. Je crois que c'est tout à fait intelligent d'évoluer vers ces perspectives-là, aussi en collaboration avec votre collègue, Mme Tellier, qui est responsable de toute la matière déchets. Faisons en sorte que cette perspective qui, à l'époque de l'apparition de cet insecte, était une perspective sombre pour tous les meuniers qui avaient affaire à cet insecte, pour nous, soit une perspective plus lumineuse, plus lucide, qui nous ouvre une perspective à l'avenir.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MAUEL À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AVENIR
DE L'ENTREPRISE HEXCEL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Mauel à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de l'entreprise Hexcel ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). - Monsieur le Ministre, vendredi dernier, on a appris que la société Hexcel, basée à Welkenraedt et active dans l'aéronautique civile et militaire, annonçait la suppression de 54 emplois sur 152. Cela correspond à un tiers de son personnel.

La situation est particulièrement difficile étant donné qu'il y a déjà eu une restructuration il y a deux ans. La société avait déjà supprimé 51 emplois et n'avait pas renouvelé 16 contrats à durée déterminée.

Une reprise de l'activité était espérée pour 2023. Encore au mois d'avril 2020, les pronostics et perspectives étaient excellents pour cette entreprise. Malheureusement, la crise du covid a tout mis à néant et a ralenti les activités industrielles dans notre région. Particulièrement pour cette entreprise-là, il est attendu que les pronostics qui étaient normalement attendus pour 2023 soient seulement atteints en 2025.

Selon le directeur général de Hexcel, la situation est encore plus grave que celle du 11 septembre. Hexcel n'est pas la seule entreprise concernée par ces difficultés. Les syndicats n'en sont pas surpris, car le domaine de l'aérien est particulièrement impacté par la crise du covid-19. Parlons de Safran Aero Boosters et de la SONACA, qui produisent également des pièces et qui connaissent aussi ces difficultés sans compter naturellement les compagnies aériennes comme Ryanair, Brussels Airlines et éventuellement même TUI.

Monsieur le Ministre, savez-vous nous faire part de la situation actuelle par rapport à ce dossier ? Doit-on craindre le pire pour le secteur aérien ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de

l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, votre question est particulièrement importante. Vous avez rappelé qu'en 2018, la société Hexcel avait pris un certain nombre de décisions de manière à concentrer ses compétences, de manière à adapter aussi ses produits de manière à répondre à une concurrence très agressive à laquelle elle faisait face, notamment au départ de l'Asie dans ses créneaux d'activité. C'était en 2018.

Pour tout le secteur aérien et aéronautique, chers collègues, ce sont trois éléments majeurs que ce secteur très important en Wallonie doit affronter. Un Boeing 737 max avec 50 milliards de dollars d'avions cloués au sol et toutes les conséquences en cascade sur les commandes, sur tout qui travaille sur les moteurs, sur des éléments, vraiment un premier choc sismique.

Le deuxième survient avec la crise de la covid, l'immobilisation, l'arrêt des commandes, le fait que des clients renoncent aux commandes, que tout est postposé dans le temps et incertain quant à l'avenir.

Il y a un troisième élément, c'est qu'on ne connaît pas du tout la perspective. On a vu l'annonce d'Airbus la semaine dernière qui, malheureusement, indiquait la perte de 15 000 emplois. On a vu Safran faire des annonces concernant l'international. On a donc une situation où les études que j'ai pu consulter ne prévoient un retour à la normale que fin 2023-2024, et encore de façon incertaine.

Je le dis donc très clairement : pour ce secteur-là, comme un certain nombre d'autres biens clairement déterminés, à l'instar de ce que certains pays font, il faut une réponse qui est d'une nature complètement différente sans quoi ces secteurs vont être tout simplement confrontés à un danger existentiel majeur dans notre Région.

On a rencontré le secteur à plusieurs reprises, on travaille avec nos outils, SOGEP, SRI, d'autres interlocuteurs, mais il est clair que si l'on ne fait pas une réponse forte qui permet de garder les capacités de recherche, d'innovation, de préserver l'emploi, de préserver les travailleurs, c'est effectivement à une situation de danger majeur à laquelle nos entreprises wallonnes sont confrontées.

C'est dans ce sens que nous travaillons actuellement et que, vraiment, j'entends très fortement et très clairement votre message.

M. le Président. - La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Je m'attendais quelque part à ce que la réponse n'allait pas être très enthousiaste et très positive de votre part. Effectivement, pour la Région, c'est très certainement très grave, mais aussi pour la Commune de Welkenraedt et pour justement l'arrondissement de Verviers. La compagnie Hexcel est un employeur. Pour ce qui est à

sauver, on peut espérer que le reste de l'activité reste basé à Welkenraedt et qu'effectivement, la société puisse se tourner vers d'autres activités et également prendre des contacts avec le FOREm et le *Arbeitsamt* de la Communauté germanophone pour replacer éventuellement ces travailleurs dans les environs. C'est très dommage, mais je resterai attentive à l'évolution du dossier.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME NIKOLIC À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR
« L'ADOPTION DU PLAN INFRASTRUCTURES
ET MOBILITÉ 2020-2026 PAR LE
GOUVERNEMENT WALLON »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE
MME VANDORPE À M. HENRY, MINISTRE DU
CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ,
SUR « LES REPÊCHÉS ET LES OUBLIÉS DU
PLAN INFRASTRUCTURES »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GALANT À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR
« L'ABSENCE DE LA ROUTE D'ATH DANS LE
PLAN INFRASTRUCTURES 2020-2026 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité de :

- Mme Nikolic, sur « l'adoption du plan Infrastructures et Mobilité 2020-2026 par le Gouvernement wallon » ;
- Mme Vandorpe, sur « les repêchés et les oubliés du plan Infrastructures » ;
- Mme Galant, sur « l'absence de la route d'Ath dans le plan Infrastructures 2020-2026 ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). - Monsieur le Ministre, effectivement, la semaine passée, le Gouvernement wallon a validé une nouvelle mouture du plan Infra que nous attendions tous et qui me réjouit à plein de points de vue, notamment parce qu'il fait la part belle aux modes alternatifs et que c'était inscrit dans la DPR. On est donc là dans la cohérence de ce que le Gouvernement avait annoncé.

Cependant, Monsieur le Ministre, vous ne serez pas étonné de m'entendre revenir avec la A601 puisque la réhabilitation de cette portion de route est inscrite, et il s'agit là d'un incroyable retournement de situation alors même que vous avez, vous, tant au sein de ce parlement, que dans les médias, à de multiples reprises, enterré ce dossier. Vous aviez notamment une fois dans les médias, déclarer, c'est dans l'accord de Gouvernement : « On ne reviendra pas en arrière ». Vous vous doutiez donc que cela n'allait pas rester sans réaction de ma part et je me

réjouis de ce retournement de situation. J'ai régulièrement plaidé pour la réouverture de cette route préexistante. On est pas là dans la création d'une nouvelle route, mais dans la réhabilitation. C'est différent que de couler du béton. J'ai aussi plaidé, le fait que cela permettrait d'épargner les 54 000 kilomètres de détour et de CO₂ y afférent qu'entraînait cette fermeture et que cela allait aussi soulager les communes qui ont vu un trafic de transit s'installer avec la fermeture de cette portion de route, avec toutes les nuisances sonores en termes de pollution sur des routes dont le gabarit n'était pas du tout adapté.

Plusieurs communes ont d'ailleurs envoyé des motions au Gouvernement et comme moi, elles se réjouissent.

Voilà pour les fleurs. Je ne doute pas que d'autres parlementaires vous enverront le pot, mais ce n'est pas mon optique ici.

Tout d'abord, comment un dossier abandonné peut-il aboutir à un scénario alternatif aussi rapidement puisque l'on est sur une réhabilitation de une fois une bande dans chaque sens, et une bande pour la mobilité douce ou alternative ? Vous m'en direz certainement plus.

Des études ont-elles été menées ou tout reste-t-il à faire ?

Les comptages des camions dans les communes avoisinantes ont-ils pu être menés ?

Ces annonces suscitent beaucoup de joie, mais aussi d'espoir au niveau des usagers et des communes avoisinantes. Il faut que cela soit suivi des faits. Dès lors, concrètement, Monsieur le Ministre, quelles sont les étapes suivantes ?

À quelle échéance pouvons-nous espérer voir rouverte cette portion de route ?

Allez-vous avoir un contact avec les communes ou cela a-t-il déjà eu lieu ? Je sais que la SPI avait aussi manifesté son intérêt. Des contacts ont-ils été pris notamment pour des questions budgétaires ? Parce que je pense qu'outre le gabarit, le budget a aussi été raboté.

Voilà, en gros, pouvez-vous faire le point sur l'avenir de la réouverture de l'A601 ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Monsieur le Ministre, moi aussi je voulais revenir sur cette annonce sur le plan infra. On n'a pas eu la chance de recevoir l'entièreté du dossier. Certains ont apparemment reçu des bribes et l'on a pu découvrir dans la presse ce qu'il y avait, des gagnants, des perdants, et aussi des repêchés. Je pense notamment justement aux contournements d'Hornu ou

encore à celui de Wavre, qui pourtant on le sait a fait polémique.

Vous vous en doutez, je reviens moi avec les 2 kilomètres manquants du contournement de Lessines.

Vous aviez annoncé qu'il y aurait dans la DPR ni création ni extension de voirie. Je répète que ce sont 2 kilomètres manquant pour assurer l'entièreté du contournement, projet qui est en cours depuis plus de 30 ans. À un moment donné, on a beau vouloir faire avancer les modes doux, on n'arrivera pas à mettre un camion sur une piste cyclable. Ces 2 kilomètres sont donc essentiels.

Comme je n'ai pas eu l'entièreté du texte, j'espère moi aussi un incroyable retournement de situation pour réutiliser les termes de ma collègue.

Peut-être que dans le plan infra se trouvent ces 2 kilomètres de contournement de Lessines. J'espère que vous allez pouvoir me rassurer, mais aussi rassurer les bourgmestres de la région, en particulier celui de Lessines puisque vous aviez d'ailleurs envoyé votre cabinet sur place durant le mois de février. J'espère vraiment une solution positive dans ce plan infra que l'on n'a pas eu la chance de recevoir.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, vous connaissez sans doute la chanson de Gainsbourg : « des trous, des petits trous et toujours des petits trous ». Cela pourrait prêter à sourire, mais à vivre au quotidien, cela devient une très mauvaise mélodie. Cela fait plus de 30 ans que la RN56 se dégrade. Il y a un charroi très important. C'est la route qui mène au parc Pairi Daiza. On est à quasi 30 000 véhicules par jour. Les cyclistes ne savent pas emprunter la voirie parce qu'il n'y a pas de piste cyclable et, s'il y en a, qui sont dans un mauvais état, il y a des ornières qui sont vraiment très dangereuses.

Comme je le disais, cette route mène vers le parc de Pairi Daiza et quand les visiteurs traversent cette voirie, ils ont vraiment l'impression d'emprunter une route d'un autre temps.

Dans un contexte qui était très difficile, on avait eu une éclaircie dans le cadre du plan Infrastructure 1, nous avons eu des plans, des réunions avec les différents bourgmestres concernés avec la Région wallonne. On nous a présenté des plans. Tout allait donc se réaliser, mais, quelques années plus tard, nous avons un projet totalement réduit avec uniquement la sécurisation d'un carrefour.

Monsieur le Ministre, je voulais donc avoir confirmation de cette limitation par rapport aux travaux qui étaient initialement prévus. Le cas échéant, comment expliquez-vous ces choix qui ont été posés ?

Pour votre information, une pétition est en train de se réaliser, à l'initiative d'un citoyen, pas de la commune, pour laquelle il y a déjà 500 signatures.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Mesdames les députées, la décision qui a été prise par le Gouvernement, la semaine dernière, est évidemment une décision très importante puisqu'elle porte sur un montant de 2 milliards d'euros sur sept années. C'était donc un plan qui avait été annoncé par le Gouvernement à sa constitution et qui respectait un certain nombre de principes.

Il y a donc eu, comme vous le savez, un projet de plan Infrastructures qui avait été adopté par le Gouvernement précédent, tout à la fin de la législature. Ensuite, il y a eu des décisions d'orientation prises par les négociateurs à la constitution du Gouvernement, qui ont été traduites dans l'accord de gouvernement. Il y a eu ensuite, dans les mois suivants, un travail d'instruction des différents dossiers avec mon administration et d'éléments neufs que nous avons dû intégrer, en matière budgétaire, en matière de sécurité et d'analyse des différents projets.

Cela a donc pris un certain temps. Il y avait eu un accord budgétaire – vous vous en rappellerez –, au mois d'avril, sur la consolidation du plan d'une manière générale, et puis la décision de la semaine dernière permet d'attribuer la liste des projets.

Au départ, il faut rappeler que ce n'est pas moins de 6 000 projets qui étaient recensés, qui ont été analysés par l'administration. Finalement, il en reste 540. Il y a donc évidemment des demandes et des besoins au travers de toute la Wallonie qui étaient bien plus nombreux que ce qui a pu être retenu et qui étaient, pour beaucoup, justifiés, pour beaucoup, en tout cas, plaidables.

La difficulté que nous avons, c'est qu'il faut, si l'on veut concrétiser le transfert modal annoncé par l'accord de gouvernement, qui permet de résoudre des problèmes de mobilité et qui permet de diminuer des émissions de gaz à effet de serre, il faut bien créer les infrastructures alternatives.

Créer les infrastructures alternatives, cela signifie des sites propres pour les transports en commun, qui permettent d'avoir une vitesse commerciale efficace, des sites propres pour le vélo. C'était notamment toute l'enveloppe de 400 millions d'euros supplémentaires qui a été prévue à ce sujet.

Ensuite, il y a – on ne la cite pas toujours – l'enveloppe des investissements pour le fluvial, qui est également très importante.

Dans ces nouvelles enveloppes, cela va permettre au travers de l'ensemble de la Wallonie, de réaliser un certain nombre de tronçons cyclables, notamment dans le plan RAVeL, de corridors vélos, de BHNS. Par exemple, on a réintégré, dans le plan, la très importante décision du BHNS de Charleroi. C'est quand même une petite centaine de millions d'euros. C'était aussi une décision du Gouvernement précédent, mais qui n'était pas financée dans le plan Infrastructures.

Nous avons aussi pris en compte la situation budgétaire de la SOFICO, dont on a déjà eu l'occasion de s'exprimer ici. Il y a aussi toute la question de la sécurité. D'ailleurs, cela a été plusieurs fois mis en avant par la Cour des comptes. Nous avons un réseau très étendu qui appelle donc des coûts très importants d'entretien et, à force d'augmenter le réseau, à force d'augmenter le nombre d'ouvrages d'art, le nombre de kilomètres de routes, on a des coûts d'entretien de plus en plus importants. D'ailleurs, de nombreux usagers, de nombreuses personnes se plaignent de cette question. Mme Galant y faisait d'ailleurs référence il y a quelques instants.

Nous avons donc aussi dans ce plan, des montants dédiés au problème d'entretien, que ce soit pour la sécurité au niveau des tunnels, où l'on va jusqu'à 90 millions d'euros avec une trentaine de millions de prévus suite au diagnostic sur l'état des tunnels. Il y avait déjà un budget important sur les ponts et il y a aussi sur l'entretien des routes, par exemple, 358 millions d'euros qui vont être dédiés aux endroits les plus problématiques sur base objective en termes de dégradation. Il y a donc cette volonté d'entretenir le réseau dont nous disposons.

C'est vrai que, dans ce cadre-là, il y avait clairement au niveau du réseau routier l'option initiale à la constitution du Gouvernement de limiter au maximum les extensions. Si vous vous rappelez, des listes avaient été publiées de réduire de 52 millions d'euros les travaux envisagés dans l'enveloppe des extensions. Nous en sommes à un montant de cet ordre, puisque par rapport au plan Infrastructures précédent c'est environ 56 millions d'euros de moins qui sont consacrés aux extensions.

C'est vrai qu'il a fallu faire des choix, ces choix peuvent être discutés. Nous avons essayé de respecter l'ensemble de ces principes.

Mme Galant évoquait la situation autour de Pairi Daiza. Je rappelle qu'il y a bien la construction au niveau de Brugelette de l'accès nord, pour 3,5 millions d'euros. C'est la première phase évoquée au niveau de Pairi Daiza.

Pour ce qui concerne la route d'Ath – j'imagine que vous connaissez mieux que moi –, la portion entre le carrefour du Dragon et le carrefour de Masnuy est effectivement prévue, mais pour laquelle la commune va probablement intervenir de son côté. Il y aura donc de ce point de vue là encore des ajustements possibles.

Nous sommes, avec la liste des projets qui a été arrêtée, maintenant face à un travail sur les différents projets et de phasage de tous ces projets. Comme le plan va s'étaler jusque 2026, tous les projets ne sont pas encore aboutis.

Mme Nikolic parlait de l'A601. Comment un projet de deux fois une bande émerge-t-il ? C'est une solution qui a été imaginée parce qu'il y avait une assiette existante, que refaire le gabarit complet était quand même très cher, 10 millions d'euros, qu'il y a beaucoup d'autres demandes qui sont tout à fait recevables dans la région, notamment en matière de mode doux. Finalement cette idée a émergé de réduire à deux fois une bande, ce qui va soulager un certain nombre de villages de la région, mais cela permettra de faire d'autres investissements en même temps.

Ces projets vont maintenant devoir être détaillés, réalisés dans les prochaines années. Cela ne se fait pas en quelques mois.

Tout n'a pas été retenu, c'est le cas de la RN54 du contournement de Lessines. Il faut aussi admettre qu'il y a d'autres solutions possibles, que ces solutions vont être étudiées, que ce soit les analyses de trafic, que ce soit l'extension de Viapass, que ce soit les sites propres, mode doux ou transport en commun. Je le répète, chaque fois que l'on retire 5 %, 10 %, 15 % de voitures de la route, on réduit en grande partie les problèmes de mobilité. Toutes ces solutions doivent donc s'additionner. Nous allons y travailler et maintenant mettre en œuvre le phasage de tous ces projets.

Voilà pour une réponse globale.

M. le Président. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, d'abord pour cette remise en perspective globale et pour les réponses à quelques-unes de mes questions. Je n'ai pas eu de réponse précise en termes de calendrier, mais je me rends bien compte que l'on au début du processus. Vous me connaissez, je ne doute pas que l'on aura l'occasion de revenir dessus.

Un commentaire plus global : lorsqu'il y a eu fermeture, cela a entraîné au niveau de l'A601 des problèmes de mobilité au niveau local. L'annonce de la réouverture, puis finalement de l'abandon du projet, a fait un peu jouer aux montagnes russes au niveau local. Cela a aussi suscité des craintes par rapport au PUM, par rapport à la création d'un parking relais à la gare de Milmort.

Je me rends compte que, dans tous ces projets qui ont été évoqués, soit ici soit en commission, à chaque fois, mes collègues mettent en exergue des problèmes locaux. On voit qu'il y a un problème de vision à long terme du développement de la mobilité. Ce n'est pas votre responsabilité, ni même celle de ce Gouvernement, mais il y a peut-être une réflexion à avoir là sur « comment, à un moment donné, avoir cette vision à long terme sur les projets pour éviter ces montagnes russes pour les autorités locales qui doivent à chaque fois s'adapter et qui parfois n'ont que très peu de moyens pour s'adapter et soulager le trafic qui se reporte au cœur de leur commune, de leur village.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Merci. Je n'aurai donc pas la chance d'avoir un retournement de situation. Je me permets donc de me poser la question des critères qui ont été utilisés pour les choix de ressortir certains projets et pas d'autres.

Je répète qu'ici on est dans le cadre d'un tronçon de deux kilomètres avec un important trafic de transit qui, aujourd'hui, s'engouffre dans les voiries locales et qui pose problème dans les voiries locales, notamment en termes de mobilité douce. On ne mettra jamais un camion dans un bus ni sur un vélo.

Je répète aussi que, la dernière fois, j'avais montré le courrier du ministre-président qui s'était quand même engagé auprès de son bourgmestre à dégager une enveloppe. Là aussi, une promesse qui ne sera pas tenue.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, la RN56 répondait à tous les critères. Ce n'est pas une extension. C'est l'intermodalité, le cyclisme, la voiture, les bus, des accès vers des gares et la sécurité, c'est la route la plus accidentogène de la zone de police Sylle et Dendre. Je pense que l'on rencontrait donc tous les critères.

Je fais de la politique depuis quelques années – même si je suis encore très jeune, n'est-ce pas –, mais j'ai rencontré beaucoup d'ingénieurs et de directeurs de la direction des routes de Mons au long de cette carrière de bourgmestre et tous étaient unanimes pour dire que cette voirie nécessitait des travaux importants de rénovation et de sécurisation. Aujourd'hui, on leur dit que tous les plans sont mis dans un tiroir et que l'on ne sait pas quand ils ressortiront.

Des réunions ont été organisées avec les riverains en plus. Il y a des réunions qui ont été organisées avec M. Di Rupo, alors qu'il était bourgmestre de la Ville de Mons, justement concernant cette voirie, quand la sucrerie de Brugette existait encore et au début du parc Pairi Daïza.

Monsieur le Ministre, je vous le dis ici officiellement, vous allez recevoir un courrier d'invitation où je vous invite, avec le ministre-président, nous ferons le parcours avec un vélo électrique – vu que nous sommes équipés à la Commune de Jurbize de vélos électriques – pour que vous puissiez vous rendre compte de l'état de cette voirie.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. WAHL À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR
« L'IMPLICATION DE LA POLITIQUE DE
MOBILITÉ BRUXELLOISE POUR LES
NAVETTEURS WALLONS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Wahl à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'implication de la politique de mobilité bruxelloise pour les navetteurs wallons ».

La parole est à M. Wahl pour poser sa question.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Ministre, depuis quelques années, depuis surtout les dernières élections, la Déclaration de politique régionale de la Région bruxelloise, également augmentée lors de la crise covid, on a vu apparaître un certain nombre de nouvelles infrastructures, fort sympathiques – pour partie en tout cas –, dans la Ville de Bruxelles. Le concept, c'est de faire plus de pistes cyclables. On ne peut qu'applaudir. C'est également la volonté de supprimer un certain nombre de places de parking. Là, je suis plus sceptique quant à l'esthétique du projet, puisque l'on met de gros blocs de béton. Effectivement, même un char d'assaut ne saurait plus se parquer. Surtout, on crée désormais de nouveaux embouteillages.

Le ministre fédéral de la Mobilité, M. Belot, s'est inquiété de savoir s'il y avait une réelle concertation entre les régions, puisque si, aujourd'hui, après la crise covid, avec désormais la période de congé, cela ne pose pas de difficulté, en septembre, nous allons avoir des répercussions importantes sur les routes wallonnes, les routes néerlandophones, une augmentation inévitable de la pollution, parce que les voitures vont de nouveau se retrouver à l'arrêt à « faire la queue leu leu », et ce, sur tous les grands axes qui viennent de Wallonie, notamment, et qui pénètrent dans Bruxelles.

Je voulais vous demander, Monsieur le Ministre, s'il y a eu une concertation, comme il devrait se faire, parce que j'ai la certitude, du moins on constate que, manifestement, certains responsables bruxellois ne rentrent jamais le matin dans Bruxelles – ils y sont – et que c'est réservé aux néerlandophones et aux Wallons d'avoir cette difficulté-là, avec toute la beauté de cette ville, l'attrait de cette ville, qui reste le point central du pays, où nombre de Wallons travaillent.

Comme le rappelle le ministre Belot, évidemment on peut prendre un certain nombre de mesures, mais il faudra les prendre. J'invite d'ailleurs à aller voir ce qui s'est fait à Leuven, à Louvain. C'est remarquable au niveau des infrastructures, c'est véritablement devenu une ville piétonne agréable, où le vélo a également une place prépondérante. C'est extrêmement bien fait.

Ce n'est pas actuellement le cas malheureusement à Bruxelles. Cela le sera, je l'espère, un jour, mais en attendant et tant que le RER et tant qu'en 2024 on n'a pas les premiers effets de ce RER, il est peut-être prématuré de prendre ce type de mesures qui actuellement préjudicient aux navetteurs wallons.

Monsieur le Ministre, ma question très précise est de savoir s'il y a eu une concertation entre votre homologue bruxellois et vous-même à ce propos.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, le problème, c'est que s'il faut attendre le RER, on n'est évidemment pas prêt de changer la donne mobilité, que ce soit en Wallonie ou à Bruxelles. Ce n'est pas faute de l'avoir rappelé à de nombreuses reprises au Fédéral, y compris au ministre Bellot.

Pour ce que vous évoquez, il y a en fait 40 kilomètres de pistes cyclables effectivement qui sont prévues au niveau de la Région bruxelloise, qui étaient prévues dans le plan régional de mobilité intitulé Good Move, depuis longtemps. C'est effectivement la concrétisation de cela et je pense qu'il y a, en réalité, eu certainement une accélération avec la période du confinement, mais de projets qui étaient déjà planifiés en toute grande partie, en tout cas.

Pour le reste, vous aurez également constaté qu'en Wallonie il y a également une demande similaire dans les villes d'avoir de l'espace qui soit dégagé pour les piétons et les cyclistes et en particulier en cette période de confinement. Mais une demande qui est structurelle et qui s'amplifie et qui perdure dans la durée.

Je pense qu'il faut admettre qu'il y a eu pendant plusieurs décennies un développement très important, un espace considérable laissé à la voiture qui, à un moment donné, a atteint sa propre limite. C'est un peu le serpent qui se mange la queue puisque c'est aussi la raison d'embouteillages sans limites puisque plus on met de voitures et plus, à un moment donné, on arrive à une saturation.

Je pense que cette direction est inéluctable. Par contre, vous avez tout à fait raison qu'il faut avoir les meilleures collaborations possibles et avec le Fédéral, parce que je pense que c'est aussi le rôle du Fédéral d'assurer cette coordination et entre les régions. C'est pour cela qu'il y a eu justement différents contacts pour

ce qui concerne par exemple les lignes rapides de bus, pour ce qui concerne les infrastructures spécifiques, au niveau vélos, interrégional. De nouveau, si vous avez 5 %, 10 % de navetteurs quotidiens qui sont dans des trajets qui ne sont pas trop longs, qui permettent de le faire à vélo, qui n'utilisent plus leur voiture, vous allez alléger d'autant les problèmes d'embouteillages que vous évoquez.

Mais cela veut dire qu'il faut aussi qu'ils aient l'espace pour se déplacer dans la Région bruxelloise aussi.

C'est un tout. Mais il est clair que, comme vous, je ne demande pas mieux évidemment que le RER et les autres infrastructures comme les P+R, notamment, ou d'autres projets comme – et les discussions sont en cours aussi au niveau de ma commission à ce sujet, les synchronisations horaires entre les transports en commun – voient le jour, se réalisent et permettent donc de changer de siècle en matière de mobilité collective et par ailleurs de mobilité active et que dès lors, effectivement, on revienne à des quantités de voitures plus mesurées et qui donc peuvent être absorbées facilement par les infrastructures prévues à cet effet.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie de votre réponse et tout comme vous, évidemment, nous attendons avec impatience le RER lancé il y a longtemps par Mme Durant qui manifestement avait été un peu optimiste quant au délai.

Ceci dit, je ne porte pas de jugement et si mes propos ont pu être interprétés comme tel, je m'en excuse.

La DPR au niveau bruxellois, cela a été voté par une majorité démocratique, il ne m'appartient pas ici de la contester.

Je peux en penser ce que je veux, mais cela n'a pas beaucoup d'intérêt. Nous sommes au Parlement wallon.

Par contre, ce qui m'intéresse c'est de savoir non pas ne pas avoir votre appréciation sur les mesures qui ont été prises à Bruxelles. Ce qui m'intéresse c'est de savoir s'il y a eu une concertation, si ces mesures ont été concertées avec les autres régions parce que, inévitablement, Bruxelles est un nœud, qu'énormément de Flamand et de Wallons travaillent à Bruxelles, que cela fait vivre l'économie non seulement de la Région bruxelloise, mais cela fait vivre les travailleurs wallons et cela fait partie de l'économie du pays.

C'était l'objet de ma question et je pense que pour la suite des opérations qui sont totalement démocratiquement prévues à Bruxelles et j'espère qu'elles vont réussir, qu'elles vont s'amplifier, j'espère

que l'on va pouvoir embellir encore cette ville, mais je souhaite vraiment que dans l'avenir il y ait une étroite concertation entre les trois régions et vous avez raison, avec le Fédéral, à ce propos-là.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE
M. MUGEMANGANGO À MME MORREALE,
MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION,
DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS
DES FEMMES, SUR « LA PUBLICATION DU
RAPPORT DE MÉDECINS SANS FRONTIÈRES
SUR LA GESTION DE LA CRISE DE LA COVID-
19 DANS LES MAISONS DE REPOS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la publication du rapport de Médecins sans frontières sur la gestion de la crise de la covid-19 dans les maisons de repos ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). - Madame la Ministre, une phrase qui frappe quand on discute de la prise en main des pouvoirs publics par rapport à la crise sanitaire, une phrase que l'on a souvent entendue ici, c'est : « On a fait le job ».

Quand on regarde ce rapport, qui est ici, qui est intitulé « Les laissés pour compte de la réponse au covid-19 », rapport de MSF, on ne peut pas dire que l'on a fait le job. C'était déjà évidemment le cas quand on regardait les chiffres puisque, au niveau belge, c'est près de 10 000 morts dont 63 % de personnes qui sont des résidents de maisons de repos et morts, soit dans le secteur hospitalier, soit dans les maisons de repos, et plus de 2 000 en Wallonie.

Ce qui m'a frappé, c'est une vidéo de MSF où l'on voit une collaboratrice de MSF dire que, dans certaines maisons de repos qu'elle a visité, les soignants portaient des sacs poubelles et des lunettes de piscine pour se charger des résidents, tellement il y avait un manque d'équipements de sécurité.

S'il y a bien une conclusion qui est dans ce rapport et qui revient régulièrement, c'est que les maisons de repos ont manqué de tout. Elles ont manqué de personnel pour pouvoir faire face à la crise. Ils ont manqué de matériel de sécurité : 50 % n'avaient pas de blouse de sécurité. Ils ont manqué de tests. Ils ont manqué de guidance, de formation, de recommandation. Ils ont été abandonnés des pouvoirs publics.

Dans ce sens-là, cela confirme pour nous la question qu'il faut une commission d'enquête. On l'avait déjà dit et l'on va y revenir encore aujourd'hui.

Non seulement il y a les chiffres, mais aussi la situation qui est décrite dans ce rapport.

Ma question, Madame la Ministre, quand on lit ce rapport – j'imagine qu'il a été attentivement lu par Mme la Ministre et son équipe –, peut-on maintenir cette phrase « on a fait le job » ?

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, oui, on l'a bien lu.

Je ne sais pas d'où vous tirez cette phrase « on a fait le job », mais « job », ce n'est généralement pas un terme que j'utilise. Il y en a d'autres qui ont utilisé « job » – « jobs, jobs, jobs » – mais, moi, ce n'est pas ce que j'utilise comme terme en général.

Bien sûr, j'ai lu le rapport de MSF. D'ailleurs, on avait eu l'occasion d'en découvrir un peu certains éléments, et l'on a discuté ensemble lors de l'échange qu'on a eu le 1er juillet. Il se fait que maintenant, on y voit toute une série de recommandations que MSF a émises.

Pour rappel et pour recontextualiser, lors de la crise sanitaire, MSF est intervenu en Wallonie avec quatre personnes, qui sont devenues six, et qui ont été des souteneurs pour organiser les équipes mobiles et qui ont organisé deux webinaires avec les maisons de repos.

Sur les 50 professionnels de la santé qui sont venus dans le cadre des équipes mobiles en lien avec notamment tout le personnel de la Fédération des maisons médicales que je remercie et que je salue également au passage pour leur implication.

Oui, ces deux équipes de MSF, nous ont aidés et j'ai lu leurs conclusions. Leurs conclusions nous disent : « IL nous faut un plan Rebond ». Ils le disent le 1er juillet, quand on en a discuté ensemble, puisque, visiblement, ils ont été entendus en Flandre dans le cadre d'un échange, et ils le disent dans leur conclusion du 14.

Le Gouvernement wallon a acté et a pris l'engagement d'une note Rebond en Wallonie pour notamment les maisons de repos et les structures d'hébergement depuis le 25 juin. Cela fait trois semaines que cette note est passée. Elle prévoit et elle

fait l'objet une concertation de tous les opérateurs qui ont été aux premières lignes pendant la crise, que ce soit les travailleurs, les médecins, les médecins coordonnateurs, les maisons de repos, mais aussi les représentants des usagers, parce qu'ils sont aussi importants, et les fameuses équipes mobiles.

C'est sur base leurs conclusions que l'on a essayé de tirer de premiers enseignements et de premières réalisations. Un certain nombre, depuis trois semaines, ont été réalisées. Je pense notamment, pour citer quelques exemples, au stock stratégique de matériel de protection que nous avons constitué. Je pense aussi à des équipes de psychologues, qui tournent, pour le moment, dans les structures d'hébergement et dans les maisons de repos pour travailler avec le personnel pour éviter un choc post-traumatique, principalement dans celles qui ont connu des épidémies importantes.

C'est aussi le plan Canicule, qui est sorti, il y a quelques semaines maintenant, avant les grosses chaleurs pour évaluer et pour pouvoir modifier les comportements, pour ne pas répandre, en cas de rebond de l'épidémie, le virus dans des structures d'hébergement.

C'est aussi des équipes mobiles qui tournent en fonction des situations pour le moment. Dans le cadre du plan Rebond, il y aura des équipes mobiles qui vont être permanentes. En attendant, l'AViQ en a mis en place, et, donc quand il y a eu, à deux reprises, deux rebonds dans des structures d'hébergement, elles sont allées immédiatement sur place pour pouvoir épauler les structures d'hébergement, le personnel, leur donner les conseils et les encadrer dans le cadre du cohortage, si c'était nécessaire.

Un élément qui est aussi important, et vous en avez sans doute été l'écho également, ce sont les nombreuses personnes, les nombreux résidents, qui demandent à avoir plus de liberté, tout comme les familles, qui sont en demande d'un déconfinement plus progressif. On sent qu'il y a une réticence qui est très légitime. C'est une crainte de la part des maisons de repos, des directions et du personnel, des organisations syndicales, de ne pas lâcher trop la bride.

Il faut trouver l'équilibre entre la sécurité et le bien-être des résidents. L'AViQ vient donc aussi en support avec du personnel pour aider les maisons de repos.

Demain, le Gouvernement va adopter d'autres mesures concrètes qui feront l'objet, dans la foulée du Gouvernement, d'une communication plus détaillée de mesures qui vont être également opérationnelles dans la foulée de ce plan Rebond. On agit sur le très court terme. J'ai envie de dire : s'il y a rebond, que doit-on faire très rapidement ; et cela, on essaie de l'opérationnaliser le plus rapidement possible.

Des éléments aussi à long terme.

Toutes les recommandations qui sont dans le rapport MSF sont dans le plan Rebond wallon. Ce sont donc des enseignements qui sont utiles et qui l'ont été dans le cadre de notre travail.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Mugesangango.

M. Mugesangango (PTB). - D'abord, je pense que ce rapport a quand même une grande portée. En fait, la manière dont MSF a travaillé est assez intéressante puisqu'ils ont formé toute une série d'équipes partenaires pour pouvoir soutenir les maisons de repos. De cette manière-là, ils ont capté la réalité de près de 109 maisons de repos, ce n'est quand même pas secondaire, c'est quand même un sixième des maisons de repos qui existent en Wallonie.

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

Sur la Wallonie, regardez dans le rapport, il y en a 35 où ils sont allés directement et il y en a près de 109 où ils ont été à travers des équipes partenaires. On peut discuter du rapport. En tout cas, ils ont effectivement une grande portée. Je pense que c'est vraiment important.

L'autre élément, c'est qu'il ne s'agit pas seulement de recommandations et j'espère bien effectivement – et c'est une bonne nouvelle – que les recommandations seront entendues, d'autant plus que beaucoup de ces recommandations étaient en fait déjà dans les recommandations 2006 que l'on a déjà évoquées.

Par contre, il y a aussi l'analyse de la situation et un des éléments qui est mis en évidence par MSF, c'est le sous-financement structurel des maisons de repos. C'est le constat des maisons de repos qui se sont trouvées devant cette crise sanitaire dans une situation difficile au niveau de leurs finances propres et difficiles au niveau du personnel. Dans ce sens-là, oui, il faut prendre des mesures d'urgence, mais il faut aussi prendre des mesures structurelles. C'est aussi pour cela que, dans le cadre du conclave budgétaire, nous proposons que pour avoir un accord qui soit à la hauteur de l'accord qui est au niveau du Fédéral, qu'il y ait une enveloppe de 250 millions d'euros pour soutenir les maisons de repos mais aussi les centres de résidence pour personnes porteuses de handicaps, donc tout le secteur non marchand, parce que le constat premier qu'ils font, c'est qu'en fait, ils sont arrivés dans une situation de crise qu'eux-mêmes qualifient de crise humanitaire dans une situation qui était déjà dramatique au niveau des maisons de repos.

Je pense que c'est un élément qui ne nous appartient pas, mais qui appartient au Parlement. Ce qui est intéressant à la lecture de ce rapport, c'est toute une série d'éléments, de mécanismes, d'anecdotes, si l'on parlait d'anecdotes dans le cas d'histoires concrètes, qui

relèvent de la réalité qu'ont vécue ces maisons de repos, et qui sont dramatiques.

Je prends un seul exemple : une directrice de maison de repos qui a téléphoné à une collaboratrice de MSF en pleurs parce qu'elle n'avait plus que quatre employés pour s'occuper de 70 résidents.

Ces situations-là, je pense qu'elles doivent pouvoir, à un moment donné être à la lumière et c'est pour cela que l'on a besoin de cette commission d'enquête, mais on y reviendra tout à l'heure.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME BERNARD À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA PRÉPARATION À UNE ÉVENTUELLE DEUXIÈME VAGUE DE COVID-19 »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HEYVAERT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE RISQUE DE PÉNURIE DE RÉACTIFS ET DE PRÉPARATIONS POUR LES TESTS COVID-19 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- Mme Bernard, sur « la préparation à une éventuelle deuxième vague de covid-19 » ;
- M. Heyvaert, sur « le risque de pénurie de réactifs et de préparations pour les tests covid-19 ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). - Madame la Ministre, très récemment, lors de la Commission spéciale coronavirus, au Parlement flamand, trois experts ont tiré la sonnette d'alarme. Ils estiment que la réponse risque d'être insuffisante en cas de deuxième vague de covid-19, qu'il y a un manque de préparation flagrant.

Leur inquiétude repose principalement sur trois points.

Premièrement, il y a les problèmes engendrés par la lasagne institutionnelle qui caractérise le pays. Ils ont donc déploré, je cite : « L'absence de capitaine sur le pont du navire suite aux différentes réformes de l'État qui ont été mises en place par tous les partis traditionnels. Plus personne ne sait maintenant qui est autorisé à appuyer sur quel bouton, ce qui affecte

forcément l'efficacité avec laquelle on répond à la crise sanitaire ». C'est le premier point qu'ils mettent en avant.

Le deuxième, c'est que l'équipe de suivi des contacts serait sous-exploitée. Les experts ont témoigné que des personnes testées positives n'auraient toujours pas été contactées après plusieurs jours et, du côté wallon, on a appris récemment qu'une partie du personnel de ces centres de suivi de contact va être licenciée.

Troisièmement, ils pointent une absence de stratégie au niveau des tests. Alors que l'on devra apparemment bientôt faire face à une pénurie des réactifs et des préparations nécessaires, si l'on n'a pas tout ce matériel pour pouvoir tester en suffisance, on va droit vers un reconfinement.

Quelles initiatives avez-vous prises pour clarifier la chaîne de commandement ou unifier au moins les plans d'action aux différents niveaux de pouvoir ?

La réduction du personnel en charge du suivi de contacts ne risque-t-elle pas d'affecter l'efficacité du suivi des contacts en Région wallonne, surtout en cas de deuxième vague ?

Serait-on prêt à pouvoir tester en masse dans les structures qui relèvent de votre responsabilité pour éviter un reconfinement en Wallonie ?

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, nous parlons plus ou moins de la même chose avec ma collègue.

Des experts sont venus en commission spéciale – comme quoi, avec une commission spéciale, on peut aussi apprendre des choses – et annoncent que la Belgique n'est pas prête en cas de seconde vague. Selon leurs termes, il manque une unité de commandement. Vous savez que je n'aime pas trop utiliser ces termes de guerre. Je dirais plutôt qu'il manque un chef d'orchestre. On peut avoir les meilleurs symphonistes, quand on n'a pas de chef d'orchestre, c'est une vraie cacophonie. C'est ce que l'on a vécu ces derniers jours et ces dernières semaines.

Dans l'article, ils parlent aussi de la possibilité du manque de réactifs et de tests. Avez-vous pu discuter, dans les différents comités de concertation, afin de savoir si cette information est réelle ou pas ?

Entretemps, la Première ministre a répondu à cette question puisque, aujourd'hui, elle a annoncé que la Belgique avait assez de tests et qu'elle prenait la responsabilité de cette capacité de test, alors que ce n'était pas le cas il y a encore quelques semaines

puisque, sur les plateaux de télévision, Mme De Block annonçait que les Régions étaient responsables de ce *testing*. Comme quoi, à un moment donné, il faut savoir ce que l'on veut. Si aujourd'hui la Première ministre dit : « C'est le Fédéral qui s'occupe de ce stock de tests », c'est le Fédéral. Comme cela, c'est réglé.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame et Monsieur les députés, tout d'abord, sur le plan Rebond et les mesures qui doivent être prises dans chacune des Régions afin de pouvoir compléter les dispositifs en cas de pandémie ou de rebond, nous avons bien entendu évoqué les mesures que nous souhaitons prendre et transmis les informations, afin qu'elles puissent circuler entre les différentes Régions, aux membres de la Conférence interministérielle Santé. Comme cela, chacun peut s'inspirer des mesures des uns et des autres quand c'est possible.

Il y a encore des choses qui doivent pouvoir évoluer, notamment dans la stratégie de *testing*. Je pense aux personnes qui reviennent de l'hôpital et qui rentrent dans des structures d'hébergement, qui ne sont pas systématiquement testées quand elles sortent de l'hôpital. Il peut y avoir une durée d'incubation, mais cette précision de stratégie de *testing* nous permettrait d'être encore plus sûrs dans les mesures qui doivent être prises pour le plan Rebond.

Étant donné que l'on parle de *testing*, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire plusieurs fois, il nous semble qu'un *testing* généralisé et régulier est sans doute le système le plus optimal. Nous en avons déjà discuté plusieurs fois avec les collègues fédéraux. À ce stade, cette solution n'est pas encore reprise.

Néanmoins, je lisais, comme vous, les informations, mais je n'ai pas encore le retour du ministre-président. On nous dit que l'on pourrait tester jusqu'à 40 000 personnes. La stratégie de *testing* systématique des collectivités pourra peut-être être mise sur la table. Je m'en réjouirais parce que c'est inhérent au déconfinement progressif.

Il y a une *task force*, au niveau fédéral, avec Philippe De Backer, pour tout ce qui concerne les réactifs et les préparations. Des informations qui nous sont revenues via ce biais, il n'y a pas de difficulté au niveau d'approvisionnement. Néanmoins, eu égard à l'information d'Erika Vlieghe, j'ai demandé à ce que l'on mette le point au Risk Management Group pour s'en assurer et faire en sorte que l'on ait des réserves qui nous permettent que ce soit au fédéral ou à la région de faire face chacun en cas de rebond puisque dans la chaîne de commandement, les Régions viennent en appui. La gestion de la crise et la coordination restent

fédérales, mais les Régions sont au service et sont là pour aider en cas d'épidémie bien entendu et d'assumer notre rôle également.

M. le Président. - La parole à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Je pense qu'on a effectivement appris.

M. le Président. - La parole à Mme la Ministre pour compléter sa réponse.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Donc le suivi de contact manuel et par téléphone est pour moi le meilleur moyen et le plus efficace, c'est la base.

S'il doit y avoir du *tracing* numérique, cela ne remplacera jamais l'humain. Donc ce n'est que pour moi très très accessoire, j'en suis intimement persuadée.

De toute façon – j'en ai discuté avec M. le Ministre du Budget dans le cadre des discussions budgétaires –, on va maintenir une ligne, je me permets d'anticiper un tout petit peu là-dessus, on va maintenir potentiellement une marge. Si jamais on avait besoin de rebond, on part sur une marge qui soit la plus haute possible en termes de personnel pour ne pas devoir faire face à des dépenses qui ne seraient pas prévisibles d'ici la fin de l'année et le ministre du Budget a été très soutenant.

M. le Président. - La parole à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Voilà un élément supplémentaire au niveau des réponses.

On a effectivement entendu ce matin qu'il y aurait une capacité de *testing* suffisante, dit le Gouvernement.

En même temps, on a entendu aussi que le taux de reproduction du virus est de nouveau supérieur à un, ce n'est pas bon. C'est le titre dans *L'Écho* ce midi. C'est un constat important et en matière de réactions, l'on doit aussi bien se rendre compte que si, du côté néerlandophone, des gens disent : « On n'est pas prêt », on doit nous aussi se tracasser du côté wallon pour que l'ensemble de la Belgique soit prête.

Il faut peut-être prendre des initiatives aussi wallonnes pour veiller à cela. Et donc je pense qu'en matière de *testing*, l'OMS recommande un *testing* massif et en tout cas, même si Mme la Ministre a été rassurante ce matin, on n'y est pas encore pour tester massivement comme l'OMS le recommande.

En matière de personnel, il y a à mon avis deux volets à ne pas oublier. C'est celui d'avoir suffisamment de monde dans les centres de suivi de contact par téléphone. Parce qu'effectivement, là on est vraiment d'accord, la solution numérique ce n'est pas la nôtre. Il faut être sûr qu'il y a assez de personnel, mais, je pense

– ce n'est pas dans votre note rebond, en tout cas de ce que j'en ai lu –, il faut aussi assez de personnel en permanence dans les institutions. Il y a maintenant un virus qui est toujours là, qui n'a toujours pas disparu et il faut plus de personnel pour garantir les mesures d'hygiène. Il faut plus de personnel pour apprendre aux résidents à eux-mêmes avoir le réflexe de les pratiquer tout le temps. Donc, il va falloir engager du personnel et là je pense qu'il y a encore des mesures à prendre. C'est aussi une demande du personnel du secteur.

Nous aurons encore l'occasion de reparler de toute cette situation.

M. le Président. - La parole à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses. Je pense que vous jouez votre rôle de porteur d'eau, en tout cas pour aller demander un maximum d'informations au niveau du Fédéral. Comme vous l'avez dit, j'espère que vous pourrez revenir avec des informations encourageantes, que l'on ait assez de stock pour ces réactifs pour pouvoir tester. Parce que si l'on veut suivre les recommandations de l'OMS, il faudra que l'on ait un nombre assez conséquent de stocks pour pouvoir répondre à ce testing massif et donc j'attendrai votre réponse incessamment sous peu.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BOTIN À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES
MESURES DE PRUDENCE BUDGÉTAIRE ET LE
BUDGET BASE ZÉRO »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Botin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les mesures de prudence budgétaire et le budget base zéro ».

La parole est à M. Botin pour poser sa question.

M. Botin (MR). - Monsieur le Ministre, depuis plusieurs semaines, vous avez mis en place une série de mesures afin de faire face aux conséquences financières de la lutte contre le covid-19. L'une d'entre elles est une mesure de prudence décidée pour l'ensemble du Gouvernement visant à demander à chaque ministre de n'utiliser que 80 % de leur enveloppe budgétaire semestrielle.

Bien entendu, cette limitation ne valait que pour les dépenses urgentes de lutte contre la crise.

Une réflexion plus globale sur les dépenses wallonnes va avoir lieu également ces prochains mois avec la mise en place du budget base zéro.

En outre, la Wallonie a réalisé il y a peu une des plus grandes opérations financières de son histoire en empruntant 2 milliards d'euros à des taux particulièrement avantageux.

À ce jour, plus de 4 milliards d'euros ont été levés en 2020 permettant donc de couvrir les besoins de trésorerie.

Ces différentes actions ont permis d'obtenir ce lundi de l'agence de notation Moody's la confirmation du maintien pour la Wallonie du rating A2. C'est évidemment une excellente nouvelle en cette période de crise sanitaire mondiale. La Wallonie pourra continuer à emprunter si nécessaire sur les marchés financiers à des taux avantageux.

Très récemment, par la voix de son chef de groupe, le cdH a quant à lui demandé au Gouvernement de dégager des moyens le plus rapidement possible, et ce, en coupant 5 % de l'ensemble des dépenses non urgentes dévolues à chaque ministre.

Monsieur le Ministre, quel est votre avis sur cette proposition de réduction linéaire des dépenses ?

Le budget base zéro que vous mettez en place n'a-t-il pas la même vocation avec une autre méthode qui arrivera au même objectif, à savoir rationaliser les dépenses de la Wallonie ?

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, merci pour votre question.

(Rires)

Peut-être puis-je lui donner un premier conseil. Il ne faut pas toujours croire ce que le cdH dit, mais comme vous, j'ai effectivement lu que lundi, ils nous conseillaient d'épargner et de faire en sorte que de manière linéaire, il y ait 5 % en moins sur toutes les dépenses.

Je reconnais que c'est une politique qui a existé dans le passé, mais qui n'a peut-être pas toujours apporté les effets voulus. En tout cas en termes d'efficacité, il faut relativiser.

Ceci dit, je n'ai pas à juger de ce que les uns et les autres ont comme idée, mais nous avons fait effectivement le choix sur le plan gouvernemental du budget base zéro. C'est certes plus long, mais je pense que c'est aussi plus efficient et plus efficace. C'est peut-être cela qu'il faut rechercher. C'est qu'aujourd'hui, lorsqu'on veut mobiliser de l'argent public, dans une période qui est une période particulière, on a cette

obligation d'étudier et de le faire avec l'administration et peut-être pas contre l'administration, avec les UAP et pas contre les UAP dans un dialogue qui se veut aussi être un dialogue fourni, mais qui aboutira à une réorientation des budgets peut-être au-delà des 5 % dont on parle.

C'est une manière, puisque vous avez également évoqué Moody's et sa notation, qui semble – je ne veux pas me prononcer à l'égard de Moody's, mais je répète ce que j'ai lu, car Moody's a sorti un communiqué de presse qui semble avoir convaincu Moody's pour nous permettre de garder la dotation qui est la nôtre. Cela, c'est capital aussi. Je pense que ces deux chemins-là à voir alors que certains prétendaient lundi le contraire, avoir gardé la notation et en même temps, travailler dans un budget base zéro, c'est deux voix en parallèle qui doivent permettre de garder de la sérénité sur un bateau budgétaire difficile, mais dans un contexte national, européen et international encore plus difficile. C'est de cette manière-là que l'on peut aussi se montrer solidaires dans les décisions.

M. le Président. - La parole est à M. Botin.

M. Botin (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, je suis comme vous convaincu que le budget base zéro qui a débuté et que vous allez accentuer ces prochains mois est certes un exercice plus difficile que de réduire linéairement les dépenses, mais certainement un exercice plus adapté dans la situation actuelle.

Comme vous l'avez dit, Moody's l'a d'ailleurs reconnu et je voudrais également saluer le travail que vous allez mener en parallèle avec l'administration qui a également été salué.

Évidemment, la prochaine étape importante en matière de notation, c'est le budget 2021, la notation qui sera celle de décembre prochain et je suis certain que le travail important que vous allez mener à travers l'analyse des dépenses dans l'exercice base zéro, mais également la maîtrise de la dette et un accès suffisant en liquidités qui est déjà en grande partie obtenu à travers ces leviers de fonds permettra de les convaincre de conserver cette note.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. ANTOINE À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Antoine à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les difficultés d'accès au crédit hypothécaire ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - D'emblée, Monsieur le Président, dire que je n'ai pas prévenu M. le Ministre Dermagne de la question que j'allais lui soumettre. L'épreuve sera donc plus difficile pour lui que pour d'autres.

Monsieur le Ministre, fin juin 2020, 917 000 Wallons avaient contracté un emprunt hypothécaire qui était toujours en cours de remboursement. À cette date, 187 000 nouveaux prêts avaient été conclus, ce qui annonce un recul de 8,1 % des crédits hypothécaires.

Selon les experts – ils s'appuient surtout sur les mesures prudentielles arrêtées par la Banque nationale de Belgique au 1er janvier 2020, rappelez-vous –, seuls 35 % des prêts pouvaient entraîner un prêt de 90 % et plus de la valeur vénale. Parmi ces 35 %, seuls 5 % pouvaient aller au-delà de 100 % de la valeur vénale, avec, il faut le dire, une pénalité de 1 % du taux d'intérêt.

Et curiosité, paradoxe, dans le même temps, nous n'avons un taux de sinistralité en Belgique que de 0,9 %, ce qui veut donc dire que, globalement, les Belges remboursent leur emprunt hypothécaire.

Tout cela nous a entraînés à une conséquence, c'est que 10 % à 15 % des jeunes ménages n'ont plus accès au crédit hypothécaire. Et Dieu sait que vous le savez, Monsieur le Ministre, que les Wallons ont une brique dans le ventre et souvent des projets dans leur tête.

J'ai été voir, dans les rapports de nos deux organismes. Le Fonds du logement des familles nombreuses a conclu 831 prêts, c'est bien, mais c'est 300 de moins qu'il y a quelques années. J'ai été voir à la Société wallonne du crédit social, 2 677 prêts, c'est bien, mais c'est 600 prêts de moins ; en cause, l'alimentation budgétaire de ces deux organismes, confrontés aussi, il est vrai, à un marché immobilier qui est en pleine croissance, puisque, pour l'un, c'est 153 000 euros de montant prêté, et pour la Société wallonne du crédit social, 143 000 euros.

On voit déjà que l'on est très loin de la valeur commerciale d'échange et d'aliénation des biens. Si l'on fait le ratio, Monsieur le Président, des prêts publics par rapport à la totalité des prêts, la Wallonie n'aura consenti que 1,8 % de l'ensemble des prêts. Je pense, vous connaissant, que comme moi, vous affirmerez que c'est trop peu.

C'est trop peu et j'ajouterais, au-delà de défaut d'alimentation, que les montants plafonds n'ont plus évolué. Si je prends celui de la Société wallonne du crédit social, ce sont 205 000 euros. Si vous ajoutez à cela, par rapport à une valeur moyenne qui est environ de 200 000 euros en Wallonie, les frais de notaire, d'inscription, et cetera, vous êtes au-delà. Le montant ne correspond plus à la réalité.

Si je prends les montants maxima par rapport à des zones de forte pression foncière, ce sont 276 000 euros, alors que les prix pratiqués sont à 330 000 euros. Tout cela donne ; dans ma région, Monsieur le Ministre, le Brabant wallon, 122 prêts sociaux pour toute la province.

Mes questions sont donc très simples.

Premièrement, comptez-vous, puisque M. le Ministre Crucke est brillant – on a entendu M. Botin –, vraiment extraordinaire, j'imagine qu'il pensera aussi à vous pour réalimenter les deux organismes sociaux pour produire plus de prêts.

De quels montants allez-vous réalimenter les deux organismes ? Ils ont besoin de moyens, notamment pour couvrir la garantie.

Deuxièmement, allez-vous revoir le plafond des montants prêtés ? C'est vraiment urgent.

Troisièmement, allez-vous revoir les montants dans les zones à forte pression foncière pour coller au marché ?

Quatrièmement, c'est une suggestion des experts que je partage, pour les jeunes qui n'ont pas ces fameux 10 %, ils préconisent, vous le savez, une assurance pour compenser ceux-ci et rassurer les banques.

Il y a donc du travail, il y a une volonté de construire, d'acheter, il nous manque juste, Monsieur le Ministre, les moyens, et c'est cela que je voulais entendre aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je ne vais pas rester à quia par rapport à vos questions, puisque, si j'étais quelque peu surpris, u peut-être plus que M. Crucke tout à l'heure, les constats posés par cette étude que vous relayez ne sont pas surprenants pour nous, puisque, comme vous le savez, nous suivons le marché immobilier et le marché hypothécaire à la loupe et quasiment quotidiennement, notamment via le Centre d'études en habitat durable, qui est vraiment notre outil pour monitorer le marché et la situation des candidats acquéreurs, des candidats à la propriété.

Vous savez aussi que la Déclaration politique régionale a mis comme priorité, le fait justement de renforcer cette capacité à l'accès à la propriété, notamment en renforçant les outils de prêts sociaux, tels que vous les avez évoqués : le Fonds du logement et la Société wallonne du crédit social.

Vous invitez le ministre du Budget, ou vous m'invitez à solliciter le ministre du Budget pour renforcer ces outils. C'est d'ores et déjà chose faite, puisque, comme vous le savez, à l'initial 2020, nous avons décidé de rajouter 30 millions d'euros à la Société wallonne du crédit social, justement pour faire en sorte qu'elle puisse produire un volume plus important de prêts hypothécaires, prêts hypothécaires qui sont très souvent – c'est le cas pour le Fonds, c'est le cas pour la Société du crédit social – des prêts à haute quotité, c'est-à-dire au-delà des 100 % du montant de la transaction immobilière, ce qui permet notamment à de jeunes ménages, mais pas que, de pouvoir acquérir un bien sans avoir forcément un apport conséquent ou suffisant tel que les banques classiques, commerciales l'imposent aujourd'hui, notamment sur la base des règles prudentielles édictées par la Banque Nationale de Belgique.

Deuxième élément, nous avons travaillé aussi à la mise en place d'un prêt Jeunes pour faire en sorte, cela rejoint votre préoccupation et la suggestion d'une assurance, c'est une autre voie qui a été choisie, celle de mettre en place un prêt Jeunes qui permet à de jeunes ménages de moins 35 ans de financer les frais d'actes notariés à un taux de 0 %. Nous avons travaillé aussi sous la précédente statue, vous vous en souvenez, à un abattement des droits d'enregistrement sur la première tranche de 20 000 euros pour la première acquisition, toute une série de dispositifs qui permettent de faciliter l'accès à la propriété, notamment pour les jeunes ménages. J'entends les préoccupations. Je les partage. Nous travaillons avec la Société wallonne du crédit social, avec le Fonds du logement, à une analyse des critères, à faire en sorte que l'on puisse faire évoluer les choses pour tenir compte à la fois des réalités du marché immobilier et de toute une série de critères, notamment effectivement, comme vous l'avez évoqué, l'évolution des prix. Vous ne l'avez pas évoqué, mais je tenais à le faire aussi, le fait que la première acquisition se fait aussi à un âge de plus en plus avancé aujourd'hui. C'était aussi un des points identifiés par l'étude. Toute une série d'éléments qui font l'objet d'un examen et d'une évaluation pour venir avec une évolution des produits hypothécaires sociaux qui permet de tenir compte de ces réalités.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Je reconnais volontiers que le ministre maîtrise bien le sujet, qu'il y a eu de premières réponses, mais il ne m'en voudra pas d'affirmer que ces réponses aujourd'hui sont encore insatisfaisantes.

Vous avez évoqué 30 millions à la Société wallonne du crédit social, mais il en faudra davantage. Du reste, il n'y a pas eu de montants adaptés pour le Fonds du logement des familles nombreuses, ce qui fait qu'ils ont perdu plus de 300 prêts sur une année.

Deuxième élément, je plaide vraiment, Monsieur le Ministre, que, dans votre réflexion, vous aligniez les montants parce que, entre ce que vous avancez et aujourd'hui le marché immobilier, cela ne colle plus, cela ne marche plus et pas simplement dans les zones à forte pression foncière, c'est le cas aussi dans toute une série de régions de Wallonie.

Troisième élément, l'âge, effectivement, c'était 35 ans qui était retenu, on voit qu'il y a aujourd'hui, que ce soit dans les familles recomposées ou des jeunes, qui empruntent à un âge plus âgé que cette référence. Là aussi, il doit y avoir une réflexion.

Je n'ai pas entendu votre réponse, mais nous en reparlerons, sur l'assurance pour compenser l'absence de deux capitaux disponibles, ces fameux 10 %, auxquels n'oublions pas, vous devez ajouter 17 % de frais. Cela veut donc dire qu'aujourd'hui il y a un véritable obstacle. Il y a un handicap à l'accès à la propriété.

J'en termine, Monsieur le Président.

J'applaudis des deux mains quand il y a un gros plan de rénovation du parc de logements publics.

(Réaction d'un intervenant)

Nous en avons fait un le PEI, et cetera, pas de souci, vous pouvez le rappeler, le prêt Tremplin, et cetera. Il faut que, de l'autre main, vous travailliez à l'accès à la propriété. L'un sans l'autre fait une politique boiteuse. J'espère que l'on pourra partir du bon pied dès le mois de septembre.

DEMANDE D'URGENCE

M. le Président. - J'ai été saisi d'une demande d'urgence par Mme Vandorpe, MM. Desquesnes, Bastin, Collin et Matagne relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour de la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de prendre des mesures particulières concernant les secteurs des autocaristes et voyagistes en suite de la crise de la Covid-19, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, MM. Antoine, Collin, Matagne et Bastin (Doc. 201 (2019-2020) N° 1).

Conformément à l'article 89.2 du règlement, je vais vérifier si cette demande est appuyée par 10 députés au moins.

- Il est procédé au vote nominatif.

50 membres prennent part au vote.

18 membres répondent oui.

32 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bernard, Beugnies, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Lenzini, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevoorde, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cornillie, Cremasco, Delporte, Demeuse, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Florent, Fontaine, Galant, Grovonius, Hazée, Heyvaert, Kapompole, Kelleter, Legasse, Léonard, Luperto, Marcourt, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Tzanetatos, Witsel.

Il y a au moins 10 députés qui ont appuyé le vote.

La demande est dès lors appuyée.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - J'aurais aimé que les auteurs de la demande d'urgence aient eu l'occasion de s'exprimer là-dessus, et donc je demande par tolérance, Monsieur le Président, que la principale auteure de cette proposition ait l'occasion de commenter au moins le vote.

M. le Président. - Attendez. Je vais vous rappeler le règlement.

Pour que le débat commence, il faut que la demande soit appuyée par 10 votants. C'est le cas.

J'ai donc le plaisir de vous donner la parole pour cinq minutes. Je ne vais pas comptabiliser l'erreur que vous venez de faire dans votre temps de parole.

(Rires)

M. Desquesnes (cdH). - C'était une motion d'ordre, Monsieur le Président.

D'habitude, nous votons assis-levé, c'est vrai que...

M. le Président. - Pourquoi ne le faisons-nous pas ? Uniquement parce qu'il y a des collègues qui sont installés dans d'autres salles et que s'il n'y avait eu que cinq ou six ici, vous m'auriez dit : « Vous ne comptez pas ceux qui sont ailleurs », c'est la raison pour laquelle nous faisons comme cela.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - On vit un drame aujourd'hui, un drame social, un drame économique, un drame humain, en particulier pour les autocaristes et voyagistes qui appellent clairement à l'aide pour éviter les faillites, pour éviter les pertes d'emplois en cascade puisqu'ils vont se retrouver en fait avec un an de chiffre d'affaires à zéro.

Bien sûr, le Gouvernement wallon a pris quelques mesures, mais pour ces secteurs-là en particulier, elles sont totalement insuffisantes au regard des enjeux économiques et des coûts aussi qui sont liés à ce secteur.

Je dois vous avouer qu'en commission, on n'a pas trop compris pourquoi le texte avait été renvoyé chez le M. le Ministre Henry qui a directement avoué - si je peux me permettre de le dire de cette manière, avec tout le respect que je lui dois - qu'il n'était pas compétent pour ces matières et il est vrai que l'on aurait préféré un débat chez M. le Ministre Borsus.

Donc je suis très heureuse de voir que M. le Ministre Borsus est là aujourd'hui pour entendre tous ces éléments-là.

J'avoue que je suis contente aussi, que nous puissions avoir l'urgence même si je regrette que la majorité n'ait pas suivi cette demande d'urgence aujourd'hui puisque je sais qu'entre la période où nous avons défendu le texte en commission et ce jour où le texte arrive en séance plénière, des députés de la majorité ont rencontré le secteur, enfin, alors que nous l'avons rencontré à de nombreuses reprises et donc j'aurais espéré que la majorité, après avoir entendu le secteur en face à face, aurait changé d'avis et au moins accepté de discuter sur ce texte et de revoir leur position.

Vous êtes en période de conclave et donc vous êtes en capacité de débloquer aujourd'hui les financements concrets que nous vous proposons dans le texte puisque ce ne sont pas du tout des montants exorbitants, mais qui correspondent réellement à la réalité financière et problématique du secteur. L'on sait, par exemple, qu'un car coûte 5 000 euros par mois. Donc nous, nous proposons une aide d'une indemnité compensatoire de 2 000 euros par autocar par mois et un prêt de 3 000 euros par autocar par mois puisque, je vous le dis, on ne sort pas des chiffres de n'importe où, on reste dans le concret et dans la réalité.

Même chose pour les agences de voyages qui sont aujourd'hui dans une situation catastrophique où elles ne font que gérer des annulations de dossiers alors que rien ne rentre dans les caisses. Là aussi, on propose une indemnité compensatoire de 3 000 euros par mois par agence de voyages.

À cela, s'ajoute bien entendu aussi le fait de discuter avec le Fédéral, notamment du moratoire des faillites puisque, comme je le disais, on a ici une année complète où il n'y aura rien qui rentrera dans les caisses de ces différents secteurs qui ont plus que besoin de l'aide du Gouvernement wallon, d'autant plus que l'on sait que des aides ont été accordées pour un gros opérateur touristique et donc, ou regrette que tous ne soient pas logés à la même enseigne.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Je n'interviendrai pas sur le fond, Mme Vandorpe a été brillante. Je voudrais simplement ici à en appeler à une forme d'élégance parlementaire. Je sais que c'est un concept peut-être un peu éculé et dépassé

(Réaction d'un intervenant)

mais je voudrais rappeler très gentiment, Monsieur Frédéric, rassurez-vous, que l'opposition a pleinement répondu à l'attente de la majorité en acceptant de venir dès 8 heures du matin pour permettre au Gouvernement de tenir son conclave budgétaire. C'est normal, nous devons bien sûr y souscrire.

À l'inverse, Monsieur le Président, j'aimerais que la majorité soit attentive à une réalité d'urgence qui commande une réaction et dès lors un vote. J'espère dès lors que la majorité aura le même fair-play, le même respect que nous leur avons témoigné le moment venu au niveau de la majorité.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - La mise en balance est un peu curieuse avec le fait de devoir venir à 8 heures du matin - ce qui n'enchantait pas nécessairement tout le monde, rassurez-vous.

Pour le surplus, la majorité, sur la demande d'urgence, en raison du fait que nous sommes en fin de session parlementaire, je l'ai signalé, ne s'opposera pas à cette demande d'urgence, même si l'on peut se poser la question de savoir si elle est réellement présente parce que des mesures ont été prises - et Mme Nikolic s'en expliquera...

(Rires)

... le moment venu, elle expliquera notre position -, mais pas de souci à ce que nous ayons ce débat. L'urgence n'est encore justifiée que par le fait que l'on est en fin de session parlementaire, sans quoi elle ne le serait pas.

Mme Vandorpe (cdH). - Il y a le conclave aussi.

M. Wahl (MR). - Vidons cette problématique-là. Il vous sera répondu comme Mme Nikolic vous a déjà répondu par ailleurs, donc pas de problème.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je rallie le propos de M. Wahl étant entendu que c'est effectivement un vote sur l'urgence et pas encore le débat de fond parce que j'entendais déjà des plaidoyers tout à fait légitimes, mais ils viendront le moment venu.

Je veux quand même ajouter deux choses. On a entendu tout à l'heure dans ce plaidoyer un procès d'intention puisque l'on reprochait à la majorité de ne

pas avoir voté l'urgence. Le vote qui a eu lieu, le président l'a rappelé, n'était pas un vote sur l'urgence, c'est le vote assis et levé que l'on fait lorsque nous sommes dans une configuration sans covid-19 où le président fait simplement vérifier qu'il y a 10 députés au moins qui soutiennent la demande de discussion de l'urgence. En d'autres termes, si nous avons voté par assis et levé, nous serions restés assis, sans nous lever ni pour le pour, ni pour le contre puisque l'on voulait simplement, dans la procédure, faire vérifier qu'il y avait bien 10 parlementaires qui soutenaient la demande. C'est une première chose.

Deuxièmement, puisqu'il est question d'élégance, je vais aussi rectifier une information. Les auteurs se sont interrogés sur la discussion de cette proposition en Commission de la mobilité. Cette question, manifestement, a été partagée par les différents groupes en ayant lu tout à l'heure, pendant les questions d'actualité, le compte rendu de la commission de lundi. On peut faire des erreurs, cela arrive à tout le monde et je ne vais certainement pas blâmer les services en cette fin de session toujours très chargée bien évidemment, mais les seuls qui ont quelque chose à dire sur l'orientation, ce sont les auteurs du texte. Lorsque, dans la procédure de recevabilité, on donne le bon à tirer pour l'édition du document, les auteurs sont consultés pour savoir si la proposition des services quant à la commission dans laquelle la proposition est discutée est validée ou non. Donc, venir entendre les auteurs reprocher à la majorité qui, en fait, n'a rien eu à dire, de l'orientation du texte dans telle ou telle commission, c'est un peu spécieux et entendre en commission que, en plus de cela, il y a eu une discussion en Conférence des présidents sur le sujet et que le cdH aurait été battu – si j'ai bien compris – en la matière, c'est totalement faux puisqu'il n'y a absolument pas eu de discussion en Conférence des présidents sur ce sujet, si ce n'est simplement l'inscription à l'ordre du jour de façon classique et sans qu'il n'y ait de débat sur la commission dans laquelle les choses se sont passées. Ceci n'est pas important, mais puisqu'il était question d'élégance, je voulais le rappeler.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Extrêmement brièvement, Monsieur le Président, pour être comme d'habitude agréables à l'opposition, nous soutiendrons l'urgence.

M. le Président. - Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.

63 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Cremasco, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodriment, Douette, Dupont, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan,

Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Legasse, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Luperto, Marcourt, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, l'urgence est accordée et nous examinerons la proposition n° 201 à l'issue du point 3.1 de notre ordre du jour.

DEMANDE D'URGENCE

M. le Président. - J'ai été saisi d'une demande d'urgence par MM. Hazée, Frédéric et Wahl relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour du projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de Monsieur Hermant à Monsieur Henry, Ministre de l'Énergie, du Climat et de la Mobilité, sur les compteurs à budget dans le cadre de la crise de la Covid-19 par MM. Bierin, Fontaine et Douette (Doc. 230 (2019-2020) N° 1).

Conformément à l'article 89.2 du règlement, j'ai vérifié que la demande est appuyée par 10 députés au moins.

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres prennent part au vote.

61 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Cremasco, Demeuse, Desquesnes, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodriment, Douette, Dupont, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Galant, Gardier, Greoli, Grovonius, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Legasse, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Luperto, Marcourt, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, l'urgence est accordée.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Brièvement, Monsieur le Président, j'en ai dit quelques mots tout à l'heure à l'entame de la séance, il s'agit, au motif de l'urgence en lien avec les difficultés importantes qui sont survenues en matière de compteur à budget, dès à présent, d'examiner le projet de motion déposé lundi. Il va de soi que les différentes motions qui sont liées sur un même thème sont absorbées dans la même discussion.

Le cas échéant, comme le premier vote semble l'indiquer, la séance plénière se rallie à cette proposition.

M. le Président. - Je vous propose de voter sur la demande d'urgence relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour du projet de motion n° 230.

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres prennent part au vote.

61 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Cremasco, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Galant, Gardier, Greoli, Grovoni, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Legasse, Lekane, Lenzi, Léonard, Lepine, Liradelfo, Luperto, Marcourt, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Vandevorde, Vanderpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, l'urgence est accordée. Cette décision emporte que l'urgence est également accordée au projet de motion n° 231.

Les projets de motion n° 230 et n° 231 seront examinés à l'issue du point 4.4 de notre ordre du jour.

DEMANDE D'URGENCE

M. le Président. - J'ai été saisi d'une demande d'urgence par M. Mugemangango, Mesdames Vandevorde, Lekane, MM. Liradelfo, Nemes, Mmes Bernard, Pavet, MM. Dupont, Beugnies et Hermant relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour du projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur la suspension du processus de la vente de Voo par MM. Mugemangango et Beugnies (Doc. 233 (2019-2020) N° 1).

Conformément à l'article 89.2 du règlement, j'ai vérifié que la demande est appuyée par 10 députés au moins.

La parole est à M. Mugemangango pour justifier l'urgence.

M. Mugemangango (PTB). - Sur le fond du débat, on aura aussi l'occasion de discuter tout à l'heure. Juste de dire que la motion que nous introduisons est pour maintenir Voo dans le giron public.

Mais les deux raisons pour lesquelles il faut prendre position aujourd'hui, la première est qu'au moment où la décision de justice a été communiquée qui cassait la vente, six heures plus tard, Nethys annonçait rentrer dans un nouveau processus de négociation pour trouver un nouvel acheteur pour Voo. Dans ce sens-là, il y a urgence.

L'autre élément est que Nethys l'a fait sans référer correctement à son conseil d'administration Enodia qui est le conseil d'administration qui doit en principe donner le feu vert à une éventuelle négociation à telle enseigne que les administrateurs d'Enodia se sont fendus d'un courrier vers Nethys pour dire qu'ils n'étaient pas contents de la méthode avec laquelle Nethys travaillait dans ce dossier.

Si l'on ne discute pas de cela aujourd'hui, alors cela nous reporte au mois de septembre où l'on aura les mêmes problématiques, à savoir que les choses seront trop avancées que pour les arrêter. À un moment donné, on va se retrouver dans une impasse où l'on ne pourra même plus débattre de ce que deviendra Voo, que ce soit effectivement public ou privé.

C'est pour cela que je pense que c'est important que l'on puisse le discuter aujourd'hui.

M. le Président. - Je vous propose de voter sur la demande d'urgence relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour du projet de motion n° 233.

- Il est procédé au vote nominatif.

62 membres prennent part au vote.

62 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Cremasco, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovoni, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Legasse, Lekane, Léonard, Lepine, Liradelfo, Luperto, Marcourt, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandevorde, Vanderpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, l'urgence est accordée. Cette décision emporte que l'urgence est également accordée au projet de motion n° 234.

Les projets de motion n° 233 et n° 234 seront examinés à l'issue du point 4.4 de notre ordre du jour.

La séance est suspendue pendant 15 minutes. La Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité se réunit immédiatement en salle 34.

- La séance est suspendue à 16 heures 7 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 21 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE 4BIS DU DÉCRET DU 23 JUIN 1994 RELATIF À LA CRÉATION ET À L'EXPLOITATION DES AÉROPORTS ET AÉRODROMES RELEVANT DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 149 (2019-2020) N° 1 À 3)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant l'article 4bis du décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 149 (2019-2020) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission du budget et des infrastructures sportives.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Cornillie sous le n° 149 (2019-2020) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, on constate de nouveau que ce projet de décret s'inscrit dans la continuité d'un processus initié par la Commission européenne qui veut toujours donner plus de place au secteur privé, au détriment du secteur public, comme s'il y avait une loi de la nature qui atteste que le développement économique n'est possible que par le privé.

Notre crainte, avec ce projet de décret, est qu'il soit une étape supplémentaire vers la privatisation des structures aéroportuaires. Encore une fois, avec ce projet de décret, on cherche à réduire le pouvoir politique du secteur public au profit du secteur privé. Rien ne vous empêcherait de renouveler en 2041 la convention de 1991 dans laquelle les pouvoirs publics gardaient la main. En réalité, ce qui vous dérange, ce sont les fameux baux précaires. Vous aviez expliqué en commission que le fait que les sociétés de gestion des

aéroports ne pouvaient accorder que des baux précaires était un frein à l'investissement du secteur privé.

En réalité, dans un bail précaire, le pouvoir public pourrait, pour des raisons impérieuses, annuler le contrat de bail. Des raisons impérieuses, cela veut dire qu'il n'y a pas de raison qu'ils le fassent si tout se passe comme convenu. Cela n'aurait vraiment aucun sens. Garder des infrastructures dans le domaine public ne veut pas dire que l'on va en profiter pour exproprier des investisseurs privés, mais garder des infrastructures dans le domaine public veut plutôt dire garder la possibilité de rompre un contrat de bail au cas où la Région wallonne se sentirait lésée.

Nous pensons donc, avec mon groupe, que c'est avant tout un outil de contrôle que vous allez enlever au secteur public avec ce décret. Pourtant, pour répondre aux défis écologiques et sociaux auxquels fait face le secteur aérien, il nous faut au contraire un secteur public fort qui soit au service de la population et qui veut réellement aller vers la transition écologique. Je ne pense pas que ce soit la principale préoccupation du secteur privé, on l'a malheureusement trop souvent constaté.

Vous avez donc compris, Monsieur le Ministre, que nous n'allions pas voter ce décret. En commission, j'avais répliqué que ce décret était une manière de préparer la privatisation, petit à petit, morceau par morceau ; une privatisation qui est exigée par la Commission européenne, et vous l'aviez reconnu. C'est précisément cette vision-là que nous combattons vivement.

M. le Président. - La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). - Monsieur le Ministre, l'analyse de ce décret nous donne l'occasion de revenir sur l'attitude indigne du CEO de Ryanair qui n'a cessé, notamment pendant la crise, de menacer bon nombre de travailleurs de licenciement, ces travailleurs qui œuvrent chaque jour pour la *success story* de notre aéroport régional de Charleroi.

Malheureusement, nous apprenions, la semaine dernière, que 84 personnes allaient être licenciées en Belgique, et cela, malgré des bénéfiques nets de plusieurs centaines de millions d'euros prévus en 2019-2020.

Nous demandons donc au Gouvernement de prendre des mesures nécessaires pour protéger au mieux les travailleurs, et cela, en concertation avec les autres niveaux de pouvoir, mais aussi de constater la violence de notre système économique qui jette des dizaines de familles dans la pauvreté, tout cela pour gagner encore un peu plus d'argent.

Pour rappel, Ryanair a bénéficié, pendant de nombreuses années, du soutien à la fois de la Région, mais aussi de BSCA. C'est grâce à ces travailleurs méritants des compagnies, mais aussi des aéroports que

Ryanair peut aujourd'hui présenter des bénéfices importants qui lui ont permis d'aborder le choc de la crise, grâce à une capitalisation et une trésorerie suffisante.

Pour le reste, et comme cela a été évoqué en commission, nous le savons, mon groupe socialiste est évidemment soucieux de préserver l'emploi, donc soucieux du développement économique. Néanmoins, nous nous opposons à une privatisation des infrastructures de base.

Le texte que nous étudions, aujourd'hui, concerne plutôt la désaffectation de biens non régaliens et, dès lors, ne relevant pas par nature du domaine public.

M. le Ministre nous a, par ailleurs, rassurés sur le fait que, au terme du contrat, le bien revient bien dans le giron public ; ce qui est important pour notre groupe.

Nous voterons donc ce texte qui permettra certainement la création d'une nouvelle richesse, mais nous serons vigilants à ce que cela puisse créer de l'emploi local pour notre Région. Il faudra aussi certainement, comme cela a été évoqué en commission, imbriquer la trajectoire du secteur aéroportuaire avec les objectifs de réduction de gaz à effets de serre.

Un premier chantier est lancé vers nos aéroports qui doivent être neutres en carbone, à l'horizon 2030, mais il faudra certainement aller plus loin tout en permettant la conservation de l'emploi de qualité.

M. le Président. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, nos deux aéroports régionaux sont devenus, au cours de cette dernière décennie, des fleurons, des moteurs de notre économie régionale, générant plusieurs milliers d'emplois directs et indirects. Ils ont également attiré de nombreuses entreprises sur les terrains que la Wallonie a mis en concession via les sociétés de gestion des aéroports.

Ces concessions viendront à échéance en 2041 et cela constitue actuellement un obstacle à l'accueil de nouvelles sociétés sur ces terrains, puisque cela ne permet pas d'apporter suffisamment de garanties aux candidats investisseurs. L'étude que j'avais à l'époque commandée au bureau d'études Roland Berger avait déjà souligné cette entrave au développement de nos aéroports.

Dès lors, le présent décret vise à apporter une vision à long terme à ces investisseurs en garantissant et en pérennisant leurs investissements et, Monsieur Beugnies, en garantissant et en pérennisant les emplois.

Vous l'avez indiqué dans votre introduction préliminaire au débat en commission, Monsieur le Ministre, ce projet de décret s'inscrit dans un cadre plus global qui permettra de revoir le cadre global

d'organisation de la politique aéroportuaire. Il est essentiel de consolider nos outils, en particulier dans un contexte actuel extrêmement périlleux, afin de garantir et d'accroître aussi le volume d'emplois qu'ils ont permis de générer.

Bien sûr, nous serons attentifs aux prochaines étapes, notamment à l'intégration de celles-ci dans l'impératif climatique que nous devons chacune et chacun poursuivre. Nous voterons positivement par rapport à ce projet de décret.

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Quand j'entends notamment mon collègue Beugnies, j'ai l'impression de n'avoir pas participé à la même commission, de ne pas travailler sur le même texte. Ce projet de décret est clairement une nouvelle manifestation du signe de l'intérêt que la Région porte pour ses aéroports. Ces deux aéroports que sont Liège et Charleroi, mais ces aéroports aussi les siens, ceux dans lesquels elle a, depuis de nombreuses années, investi parce qu'elle y a vu une opportunité d'assurer un redéploiement socioéconomique à deux bassins industriels qui connaissent le déclin. C'est véritablement et ce sont toujours des outils conçus de cette manière-là, avec le succès que l'on connaît, avec des profils différents dans le chef des deux aéroports.

On a clairement entre-temps et pour l'un, un nombre impressionnant de passagers, et pour l'autre des quantités internationales de frets exportés ou importés également à travers ces deux aéroports qui amènent une activité de transport et logistique et de nombreux emplois.

Finalement quand la Région propose ce texte ici et le dépose sur la table de notre Parlement, c'est en fait à nouveau offrir de nouvelles perspectives de développement à ces deux outils que sont les aéroports. C'est le premier texte évidemment, mon collègue Collin l'a cité aussi, sur la domanialité avant d'envisager la cession des actifs ou la régulation. On a là vraiment une preuve de plus que l'on veut donner des perspectives dans le temps à ces deux aéroports en accordant des droits réels, durables, pérennes à des partenaires, évidemment aux sociétés de gestion bien entendu, et ce, au-delà de 2041. C'est de leur assurer finalement la possibilité d'aller trouver sur les marchés des capitaux, notamment les moyens dont elles ont besoin, ces structures, et d'avoir des partenariats que l'on peut développer, précisément pour affronter demain les nouvelles échéances et rendre finalement ce développement économique que l'on a voulu pour ces régions toujours plus grandissant et jaillissant sur le reste de la Wallonie.

Franchement, je pense que, en commission notamment, toutes les craintes qui ont pu être émises – c'est normal qu'à un moment donné, on les amène sur la table – ont rencontré finalement et ont été atténuées par

les réponses du ministre ou les débats que nous avons eus entre nous.

Au niveau environnemental, je pense que justement plus personne n'accepterait un aéroport de l'ancienne école. Les enjeux sont tellement importants pour arriver effectivement une activité aéroportuaire zéro carbone que des moyens supplémentaires seront nécessaires, que des partenariats nouveaux seront nécessaires et que donc, finalement, cet outil contribue plus facilement à atteindre l'objectif fixé, qui est d'ailleurs inscrit dans la DPC.

Par rapport au caractère privé, s'il y a bien une chose que je n'ai pas entendue dans le chef du ministre qui porte ce projet pour le Gouvernement, c'est ce terme-là de la privatisation. Il n'en a jamais été question, bien au contraire. Il a été question du contrôle public sur ces outils. Quand il y a, à un moment donné, une décision à prendre en matière de domanialité, elle intervient effectivement au niveau du Gouvernement et il y a un reportage qui fait, après l'amendement présenté, auprès du Gouvernement. Qui mieux que le Gouvernement et le Parlement peuvent incarner finalement l'intérêt public et le contrôle public de ces outils ? Franchement, toutes les garanties sont réunies pour que cette nouvelle ambition pour nos aéroports soit un succès. Nous n'avons aucune crainte à avoir. Le groupe MR soutiendra ce texte pour ces raisons précisément.

M. le Président. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, les lignes directrices européennes ont évolué, elles nous obligent à adapter notre modèle de concession en matière de gestion aéroportuaire, comme vous l'avez, Monsieur le Ministre, souligné en commission. C'est d'ailleurs ce que prévoit la Déclaration de politique régionale.

Pour faire bref, donc toutes les missions régaliennes, la police, la douane, le contrôle aérien, les activités liées au service incendie sont désormais clairement définies et sont aujourd'hui les seules dans lesquelles les États, les régions pourront intervenir sans se mettre à mal par rapport aux droits et aux règles de concurrence. On sait que la Commission européenne est particulièrement intransigeante sur la question.

Le texte qui s'inscrit dans un cadre de réflexion plus globale visant le passage du modèle de concession à un modèle dit de régulation a le mérite, selon nous, de clarifier la situation en la matière.

Pour les écologistes, le débat qui touche à ce décret et relatif à la domanialité s'inscrit inévitablement dans le cadre de la question climatique et du combat contre les dérèglements climatiques.

L'enjeu du texte que vous nous avez présenté en commission est, en effet, directement lié au

développement que nous entendons mettre en œuvre dans nos structures aéroportuaires, puisque, comme mes collègues l'ont rappelé, il a pour but de faciliter une série d'investissements au niveau des actifs commerciaux des aéroports et de faire sauter cette barrière de 2 041 qui peut constituer un frein aux investissements.

Dans ce cadre, la prise en compte du défi climatique dans la gestion de nos aéroports doit, selon nous, constituer un impératif. On le sait, il y a des débats européens autour de la future taxation sur le kérosène, sur le carbone, qui seront, plus que probablement, mis en place et l'on peut évidemment s'en réjouir.

Il faudra donc être extrêmement prudents par rapport aux développements qui sont envisagés dans nos aéroports.

Dans ce cadre, à terme, le passage d'un régime de concession à un régime de régulation devrait permettre à la Wallonie de générer une recette nouvelle de 70 millions d'euros, ce dont on peut naturellement se réjouir.

C'est un pas, selon nous, significatif dans la bonne voie.

Notre vision, en tant qu'écologistes, est que ce décret s'inscrive pleinement dans la ligne directe des accords climatiques et particulièrement et plus récemment, l'Accord de Paris, vous l'avez bien compris, mais aussi dans les engagements de la Déclaration de politique régionale en la matière.

Nous y lisons, en tous les cas, un pas important dans un désinvestissement progressif de la Wallonie dans les activités aéroportuaires. Cela nous semble relever du principe de bonne gestion. Il est intéressant sur le plan économique, en effet, que les aéroports deviennent petit à petit autonomes et qu'ils coûtent de moins en moins au budget de la Région.

D'après nous, ce décret doit donc nous permettre d'effectuer un premier pas dans la bonne direction, mais, on le sait, les crises sanitaires et la crise climatique nous imposeront, plus que probablement, de revoir le *business model* de nos aéroports.

Encore une fois, au-delà des impératifs environnementaux, c'est bel et bien la voie économique rationnelle que nos aéroports wallons doivent suivre.

Je voudrais également saluer la volonté en tout cas du ministre de revenir vers le Parlement. Si des biens que nous avons identifiés dans l'amendement au texte qui nous est soumis, des biens complémentaires qui feraient l'objet d'une désaffectation, venaient s'ajouter à la liste, je salue en tout cas votre engagement de revenir vers le Parlement si cette liste devait être modifiée.

Monsieur le Ministre, chers collègues, vous l'avez bien compris, notre groupe soutiendra donc ce texte.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Je remercie les différents parlementaires qui se sont exprimés, MM. Beugnies, Witsel, Collin, Cornillie et Clersy.

Je n'arriverai sans doute pas, Monsieur Beugnies, à vous convaincre sur le dossier, on en a déjà parlé en commission. Quelque part, je le regrette, mais on peut évidemment avoir des sensibilités différentes et je respecte votre opinion, vous le savez.

Mais je ne peux pas entendre dire, parce que, là, je trouve que ce n'est pas conforme au dossier, que l'on donnerait, à travers ce décret, plus de place au secteur privé. Ce n'est pas cela.

Je vois votre signe de la main. C'est peut-être par après. Ce n'est pas cela non plus. C'est là que je crois que peut-être il y a de la méfiance et c'est encore votre droit vis-à-vis d'un texte et peut-être que sur un outil dont vous connaissez évidemment l'efficacité, vous pouvez, pour moi pas légitimement en termes de craintes, mais légitimement en termes de pensée se dire : « Oui, cela pourrait évoluer autrement », mais cela pourrait évoluer surtout dans une direction qui serait néfaste à ceux que vous souhaitez protéger. Ce sont les travailleurs.

Moi, je veux vous convaincre que ce décret-là, c'est la meilleure défense pour que les travailleurs puissent continuer à exceller à nos aéroports, qu'il soit liégeois ou carolo.

Donc ce n'est pas plus de place au secteur privé, c'est plus de moyens au modèle qui est en place sur nos aéroports. Ces modèles privé-public, dans lesquels nous avons une majorité publique, mais aussi un partenaire privé. Le partenaire privé, vous le connaissez sur Liège, ce sont les Aéroports de Paris, partenaire privé que vous connaissez également sur Charleroi, Save, maintenant Infravia puisque cela a été racheté par le groupe français Infravia. Entre parenthèses, deux groupes français pour deux aéroports wallons. Je ne sais pas s'il faut y voir un quelconque élément porteur pour l'avenir, mais c'est toujours quelque chose qui peut être signalé.

Cela étant, ce que l'on fait dans le cadre de ce dossier, c'est éliminer une date, qui est 2041, et qui, aujourd'hui, handicape le besoin en termes d'investissements, si l'on veut que nos aéroports puissent continuer à être performants et si l'on veut répondre – comme M. Clersy l'a dit – aux défis climatiques, aux besoins financiers que nécessite la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour cela, cette date de 2041, que l'on soit privé ou public, invalide les gestionnaires, car aucune banque, aucun prêteur aujourd'hui, personne ne fera le geste d'investir dans un aéroport si l'on ne lève pas cette date de 2041. Tout simplement parce que des investissements sont à ce point important qu'ils nécessitent des garanties qui vont au-delà de 2041.

On est donc bien dans un mécanisme porteur pour le modèle. Pour ne pas être trop long, Monsieur le Président, je vais non pas vous relater un débat que j'ai eu, mais un entretien que j'ai eu, pas plus tard que la semaine passée, à Paris, avec Natixis où j'ai eu cette chance de pouvoir converser avec le Professeur Artus, qui est un grand économiste français. Je n'y allais pas pour l'aérien, j'y allais pour la situation budgétaire telle qu'on l'a en Wallonie et pour converser avec eux sur la manière dont nous allons travailler.

Mais nous avons évoqué le dossier aérien et je peux vous dire que la manière dont on aborde, nous, en Wallonie ce dossier des aéroports, la gestion des aéroports privés ou publics, les a intéressés, car ils se sont dit : « C'est un modèle différent de ce que l'on voit ailleurs ». On ne doit pas courir jusque Paris pour cela. Regardez ce qui se passe en Belgique où vous avez un modèle différent en Flandre avec Zaventem. Je défends pour ma part le modèle qui est le nôtre. Le Gouvernement défend ce modèle-là parce qu'il a cette possibilité... On l'a vécu, on vient de le vivre. Si vous, comme moi, vous avez vu des licenciements en masse sur Zaventem, vous ne les avez pas vus à Charleroi. Reconnaissons là que la situation est différente à Liège avec un fret qui a amené plus de trafic et aussi plus de travail, mais on n'a pas vu Charleroi, car c'est notre modèle de *buffer* social qui a permis de garder l'emploi et quand l'on a redémarré, de redémarrer avec le personnel dont on connaît la qualité.

Enfin, j'ai entendu Ryanair. Ici, nous ne sommes pas dans un décret Ryanair. On est dans un décret qui concerne uniquement les gestionnaires de l'aéroport. Ce que l'on fait, c'est bien non pas de rendre privés des biens qui seraient publics, on dit simplement que « pour les biens commerciaux identifiés par l'Europe comme étant commerciaux, il doit être possible de lever des fonds pour permettre d'investir dans ces biens ». Cela ne change donc strictement rien aux gestionnaires d'aéroports. J'ajoute clairement que cela ne vise que ces biens-là et je confirme ce que j'ai dit au Parlement, ce que j'ai dit en commission, c'est que ces biens-là devaient être appelés à être modifiés pour l'un ou l'autre raison. On ne sait jamais de quoi est fait l'avenir. Ce sera dans le même dialogue avec le Parlement, par ce que je crois que ces dossiers-là sont à ce point lourds que ce n'est que par un travail de compréhension entre Parlement et Gouvernement que l'on peut y arriver. Les défis sont immenses, mais je veux réellement croire que nous sommes conscients et du défi climatique et du défi économique, mais aussi, Monsieur Beugnies, du défi social.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, vous revenez encore avec cet argument de dire que le frein pour l'investissement, c'est cette fameuse convention qui se termine en 2041. Qu'est-ce qui nous empêche d'avoir une nouvelle convention ? Il n'y a rien qui en empêche. Je pense que ce n'est pas cela le vrai problème, il y a autre chose évidemment qui se cache derrière tout cela. C'est notre sentiment. On ne sera pas d'accord là-dessus. Je suis sûr que je ne vais pas vous convaincre en tant que libéral, mais je suis vraiment étonné de ce que j'ai entendu de la part de mon camarade, M. Witsel, quand il dit que les structures non régaliennes ne sont pas par essence publiques. Donc, à la limite, tout ce qui n'est pas régalien peut être privatisé. C'est un peu ce que je comprends. Il faudrait alors vraiment dresser la liste de tout ce qui n'est pas régalien et que l'on pourrait privatiser. On pourrait par exemple imaginer privatiser tous les hôpitaux ; c'est quelque chose de tout à fait possible, si l'on suit cette logique.

Franchement, c'est vraiment étonnant de la part de M. Witsel, je ne m'attendais pas cela. De la part d'un libéral, évidemment, je comprends tout à fait.

Monsieur le Ministre, on ne sera pas d'accord là-dessus. Notre point de vue est celui-là. On ne veut pas aller vers la direction que nous impose la Commission européenne et l'on estime que ce décret n'est pas la privatisation, mais prépare à une future privatisation.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). - Je voulais simplement remercier M. le Ministre d'avoir exposé ce dossier au sein du Parlement et, bien sûr, mon groupe le soutiendra à 100 %.

M. le Président. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Le ministre l'a rappelé, des balises précises ont été posées dans ce texte. De surcroît, il y a un engagement de revenir vers le Parlement en cas de modification de la liste des investissements qui seraient concernés.

Je voudrais quand même un jour que le PTB m'explique comment il espère que tous les emplois créés actuellement ou à développer dans le secteur aéronautique, dans le secteur industriel, dans tous les secteurs des services pourraient l'être par les pouvoirs publics. Je voudrais vraiment que l'on m'explique un jour comment nous pouvons espérer développer les emplois sans l'intervention des entreprises privées, sans l'intervention de l'initiative et du risque pris par des personnes ou par des groupes privés.

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Monsieur Collin, ils créent une structure publique pour chaque besoin sociétal. Ils pensent que c'est la solution. Cela n'a jamais marché dans le monde.

(Réaction d'un intervenant)

Non, pas vous, ce n'est pas ce que j'ai dit. Créer systématiquement une structure publique pour régler tous les besoins sociaux. Cela n'a pas fonctionné ailleurs, mais, là, on va vous le faire.

Ce décret donne une assise plus large à nos sociétés de gestion, de nouveaux lieux de rédaction et donc des moyens en perspective des trois enjeux qui sont les nôtres d'intégrer de façon pérenne le développement durable, la création d'emplois et le cadre environnemental. Pour toutes les raisons évoquées préalablement et avec les garanties qui sont présentées, il n'y a aucune raison de ne pas soutenir ce texte, bien au contraire.

Nous voterons donc pour.

M. le Président. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour les éléments complémentaires qu'il nous a apportés. Je pense qu'en effet, on peut avoir tous les apaisements – mes collègues l'ont rappelé – puisque la liste des actifs commerciaux figure bel et bien dans le projet de texte qui nous est soumis. Il n'y a donc pas de zone de flou.

On a même été plus loin puisque l'on a un engagement ici, en séance plénière, du ministre de revenir devant le Parlement si d'autres actifs commerciaux venaient à être désaffectés du domaine public.

D'autre part, dernier élément, je trouve que c'est évidemment sain que les pouvoirs publics n'investissent pas dans la création d'un hôtel au niveau de l'aéroport de Charleroi. Je crois que ce n'est pas notre mission première et quand, tout à l'heure, je parlais de ligne de désinvestissement par rapport aux structures aéroportuaires, c'est précisément ce que j'évoquais.

Par ailleurs, laissons la part au privé dans ces missions-là qui ne sont pas, j'insiste, des missions régaliennes.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret modifiant l'article 4bis du décret du 23 juin 1994 relatif

à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 149 (2019-2020) N° 1 à 3).

« Article unique

A l'article 4bis du décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne, les modifications suivantes sont apportées :

1° au paragraphe 3, les mots « du présent article » sont remplacés par les mots « des paragraphes 1 et 2 » ;

2° il est complété par un paragraphe 4, rédigé comme suit :

« § 4. La personne morale de droit public visée au paragraphe 1er peut, avec l'accord du Gouvernement, désaffecter, en tout ou en partie, les terrains, infrastructures ou bâtiments relevant du domaine public des aéroports et aérodromes.

Cette faculté de désaffectation vise :

Les actifs commerciaux de l'aéroport de Charleroi ainsi que les actifs pouvant faire l'objet d'une emphytéose au sein de la zone aéroportuaire tels que, par exemple :

1/Terminal passagers

S 1 - S 2/Bâtiments SABCA

S 7/bureaux

S 15/Hall aviation générale

S 6 - Pie/Terminal aviation d'affaires et bureaux

S 8/Hall maintenance avions de tourisme

S 14/Pompiers et service cargo BSCA

P 5/Parkings

P 6/Parkings

P 1/Parkings à étages - Parking express

P/Parking personnel

Les actifs commerciaux de l'aéroport de Liège ainsi que les actifs pouvant faire l'objet d'une emphytéose au sein de la zone aéroportuaire tels que, par exemple :

B 25/Parc Pétrolier

B30/Hangar aviation générale

Halls de fret

B 108/Parc à conteneurs

P1/Parkings « passagers »

Pipe-Line

Réseau Hydrant

Bâtiments de bureaux

Le Gouvernement fait rapport annuellement au Parlement sur l'application de la faculté de désaffectation visée à l'alinéa 1er. » »

- Pas d'objection ?
- L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 20 MAI 2020 ENTRE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE ET LA RÉGION WALLONNE RELATIF À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS EUROPÉENS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE CLIMAT (DOC. 169 (2019-2020) N° 1 ET 2)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 mai 2020 entre la Communauté germanophone et la Région wallonne relatif à l'atteinte des objectifs européens en matière d'énergie et de climat (Doc. 169 (2019-2020) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Léonard sous le n° 169 (2019-2020) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Nous avons déjà présenté l'opinion de notre groupe en long et en large sur les objectifs de réduction de gaz à effet de serre dont il est question dans cet accord de coopération et ils sont absolument insuffisants pour répondre aux défis climatiques. Ils ne sont pas à la hauteur pour répondre aux jeunes qui ont été dans la rue pour le climat et ce n'est pas comme cela que l'on voudrait s'y prendre en tout cas.

Faire porter l'essentiel de l'effort sur la population par le principe du coût-vérité plutôt que de s'attaquer aux gros pollueurs n'est pas la solution. Je rappelle ici encore une fois que cinq multinationales en Belgique sont responsables de quasi la même pollution que l'ensemble des ménages belges, mais que ces grands groupes ne sont pas concernés par les plans précités.

Nous faisons tout de même remarquer que la lasagne institutionnelle belge est un frein pour un véritable plan public et national pour les réductions drastiques pour les émissions de gaz à effet de serre.

Pour la question, sur ce décret, nous allons nous abstenir, parce qu'il s'agit ici d'un projet de décret qui est là pour mettre ces plans en place entre les différentes communautés. On ne va donc pas s'y opposer.

M. le Président. - Nous avons un petit problème technique avec le micro du pupitre. Je remercie Mme Mauel d'intervenir depuis son banc.

La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). - Sehr geehrter Herr Minister Henry, Es versteht sich von selbst, dass die MR-Gruppe diesen Dekretentwurf unterstützen wird.

Vor weniger als drei Jahren, haben die Liberalen die Übertragung der Kompetenzen der Raumordnung, des Wohnungswesens und Teilen der Energie an die deutschsprachige Gemeinschaft gefordert. Dieses Dekret der Kooperation ist in der Tat das Ende des Prozesses. Ihr Vorgänger, der Herr Minister Crucke hat diese Übertragung durch seinen Einsatz bei der Regierung der deutschsprachigen Gemeinschaft erst möglich gemacht und Sie, Herr Minister, die nun die Energie in Ihrer Zuständigkeit haben, haben diese Arbeit übernommen und hiermit zu Ende geführt.

Heute können wir über dieses symbolische Abkommen für die deutschsprachige Gemeinschaft abstimmen und Ostbelgien in seinem Bestreben der Autonomie unterstützen. Für mich persönlich ist es die Gelegenheit, die deutsche Sprache ins wallonische Parlament zu tragen, als Zeichen der Vereinigung und Solidarität zwischen deutschsprachigen und französischsprachigen Bürgern. Kompetenzübertragungen können nur in der Form der Kooperation eröffnet werden, und das ist die Stärke unserer Zusammenarbeit und Freundschaft.

Die Region überträgt heute einige Aspekte der Energiepolitik, die die Wallonie bis heute ausgeübt hat. Das Kooperationsabkommen enthält die wesentlichen Aspekte im Rahmen dieser Konvention, und dort sind genauere Details festlegt.

Ich möchte dennoch zwei Themen gesondert ansprechen :

- Erstens, die Frage nach dem Verteilerschlüssel in Höhe von 2,2 % des Gesamtumschlages. Dieser

Schlüssel ist ausgewogen und entspricht den Bedürfnissen der deutschsprachigen Gemeinschaft. Im Namen der deutschsprachigen Bürgern, möchte ich Ihnen danken, diese Verhältnismässigkeiten nachgekommen zu sein ;

- Zweitens ist es von Nöten der deutschsprachigen Gemeinschaft, die Handhabe über die Informations- und Sensibilisierungskampagnen zu delegieren. Die deutschsprachige Gemeinschaft ist die Körperschaft, die der Bevölkerung am nächsten steht. Personengebundene Informationen wie diese, geben der Bevölkerung mit Sicherheit bessere, schnellere und personalisiertere Antworten auf Fragen und Bedürfnisse.

Diesem Interesse kommt das Dekret nach. Persönlich sagte ich es bereits im Dezember 2019 im Rahmen der Befugnisübertragung Raumordnung, hier im wallonischen Parlament. Diese Übertragung ist symbolisch für die deutschsprachige Gemeinschaft. Es wird dadurch ein weiterer Impuls für Volksnähe, Verantwortlichkeit in der Verwaltung und Entwicklung schaffen. Die wallonische Region setzt die allgemeine Energiepolitik anhand eine Reihe von Akteuren und beauftragten Behörden um :

- das Büro des für Energie zuständigen Ministers ;
- die wallonische Energiekommission ;
- die Regularisierungs- und Transparenzbehörde für den wallonischen Strommarkt.

Dieser Schritt betrifft die Übertragung der Auszahlung der Energieprämien, an die Kompetenz des Wohnungswesens gebunden ist. Die Übermittlung dieser technischen Ausführung an die Instanz der deutschsprachigen Gemeinschaft, ermöglicht es dieser, vielen Menschen und Familien zu helfen, ihre Wohnungen und Häuser energetisch zu verbessern.

Abschließend freue ich mich als deutschsprachiger Redner in dieser Versammlung sein zu dürfen, denn ich denke, dass dies auch ermöglicht, hier die deutsche Sprache ins wallonische Parlament zu bringen.

Dankeschön.

Monsieur le Ministre Henry, il va de soi que le groupe MR soutiendra ce projet de décret.

Il y a moins de trois ans, les libéraux ont exigé que l'aménagement du territoire, le logement et une partie de l'énergie soient transférés à la Communauté germanophone.

En effet, cet accord de coopération est la fin d'un processus. Votre prédécesseur, M. le Ministre Crucke, a rendu ce transfert possible grâce à son engagement auprès du Gouvernement de la Communauté germanophone. Et vous, Monsieur Henry, en tant qu'actuel ministre de l'Énergie, vous avez repris et terminé ces travaux.

Aujourd'hui, nous pouvons voter cet accord symbolique pour la Communauté germanophone et soutenir Ostbelgien dans ses efforts d'autonomie croissante.

C'est pour moi l'occasion de porter la langue allemande au Parlement de Wallonie en signe d'unification et de solidarité entre les citoyens wallons francophones et germanophones.

Les transferts de compétences ne peuvent avoir lieu que sous forme de coopération fondée sur la force de notre action commune et de notre amitié. La Région transmet aujourd'hui certains aspects de la politique énergétique que la Wallonie a menée jusqu'à ce jour.

L'accord de coopération contient des aspects essentiels dont les détails sont précisés dans le cadre d'une convention.

Je dois encore aborder deux points précis.

Premièrement, la question de la clé de répartition représentant 2,2 % de la consommation totale. Cette clé correspond aux besoins de la Communauté germanophone. Au nom de la population germanophone, je voudrais vous remercier d'avoir respecté cette proportionnalité.

Deuxièmement, il est nécessaire, et cela se trouve dans le décret, de déléguer la gestion des campagnes d'information et de sensibilisation à la Communauté germanophone. Cette dernière est en effet l'organe le plus proche de la population germanophone. Les informations personnelles concernées, les réponses meilleures, plus rapides et plus adaptées à leurs besoins et questions.

J'ai déjà dit, comme pour le transfert des compétences de l'aménagement du territoire, que j'ai défendu au Parlement de Wallonie, en décembre 2019, ce transfert est symbolique pour la Communauté germanophone. Il donne une nouvelle impulsion à son développement, à sa proximité avec les gens et à sa gestion.

D'une manière générale, la mise en œuvre de nos politiques énergétiques wallonnes est assurée par plusieurs acteurs et autorités mandatées : le cabinet du ministre chargé de l'Énergie, la Commission wallonne de l'énergie, l'Autorité de régulation et de transparence du marché wallon de l'électricité.

Aujourd'hui, le transfert concerne le paiement de primes énergétiques liées à la compétence du secteur du logement. La délégation de cet aspect technique à la Communauté germanophone lui permet d'aider de nombreuses personnes et familles à améliorer la performance énergétique de leurs propres appartements et maisons.

En conclusion, ce fut un plaisir pour moi d'être un orateur germanophone dans cette assemblée. Je remercie le Parlement de Wallonie de m'en avoir donné la possibilité et d'avoir offert à la langue allemande la place qu'elle doit avoir en Wallonie.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Il n'y a pas d'intervention de notre groupe.

M. le Président. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président.

C'est un décret relativement technique, néanmoins nécessaire, puisqu'il joue le rôle de courroie de transmission entre notre Région et la Communauté germanophone dans le cadre beaucoup plus large des engagements climatiques belges et européens.

On va bien sûr soutenir ce décret, puisqu'il valide l'accord de coopération entre la Région et la Communauté germanophone.

Il y a un chiffre que l'on peut peut-être mettre en avant actuellement : c'est 2,2 %. C'est, en effet, la part que la Communauté germanophone s'engage à atteindre en termes de réduction de gaz à effet de serre dans l'enveloppe globale wallonne. Ce chiffre sera réévalué, selon l'accord de coopération, tous les 10 ans.

Cet accord de coopération, à quoi sert-il ? Il organise la répartition des objectifs européens en matière d'énergie et de climat. Il garantit la cohérence des stratégies. Il organise la réduction des plans de reportage à destination de l'Union européenne et des Nations unies. Enfin, il définit les pénalités éventuellement applicables en cas de non-respect des contributions.

Bien entendu, cela n'empêche personne, et certainement pas la Communauté germanophone, la Région wallonne non plus d'ailleurs, de faire davantage, donc d'aller au-dessus des objectifs à atteindre en termes de réduction de gaz à effet de serre. Je pense que c'est aussi important d'envoyer ce message.

Dans le cadre, dans le contexte du transfert de compétences régionales en matière d'énergie, qui a eu lieu et qui a été entamé sous la législature 2014-2019, il était important d'organiser cette courroie de transmission dans le cadre climatique.

Je pense que c'est vrai que l'on a un pays relativement compliqué au niveau institutionnel. Mais ce genre d'accords de coopération permet que l'ensemble de la machine fonctionne et de bien répondre à nos engagements européens en termes de climat.

C'est important, donc on soutient cette courroie de transmission entre notre Région et la Communauté germanophone.

Merci.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Merci, Monsieur le Président. Merci, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

Effectivement, on arrive au terme d'un processus entamé en 2018, lorsqu'il y a eu la séance commune des gouvernements de la Wallonie et de la Communauté germanophone, qui a défini un périmètre de transfert de certaines compétences liées à l'énergie, compétences qui portent sur la promotion de la chaleur produite à partir d'énergies renouvelables, ainsi que l'accompagnement vers une plus grande efficacité énergétique et de son utilisation rationnelle.

Par pragmatisme, il a été convenu que la législation wallonne régissant le secteur énergétique, malgré cet accord de transfert, continuera de s'appliquer sur l'ensemble du territoire wallon, y compris celui de langue allemande.

Le transfert de compétences repose sur les décrets relatifs à l'exercice par la Communauté germanophone de certaines compétences de la Région wallonne en matière d'énergie, décret de 2019 adopté par les deux Parlements.

Concrètement, ce transfert porte sur le mécanisme de subventionnement destiné aux ménages et aux personnes de droit public et organismes non commerciaux pour la promotion de la chaleur renouvelable, les économies d'énergie et la l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, les primes énergie, le dispositif MEBAR et de dispositif UREBA.

Ce transfert est soutenu par une dotation annuelle indexée annuellement qui, en 2020, s'élève à 915 815 euros. Les décrets prévoyaient également un accord de coopération pour régler certains points techniques relatifs aux contributions et aux engagements respectifs des deux entités, ainsi qu'à la cohérence des stratégies et des politiques de mesures, puisqu'il faut qu'il y ait une cohérence à l'échelle nationale pour également tout le rapportage européen.

C'est donc ce texte qui est présenté aujourd'hui via le mécanisme de ratification.

Il y a également un comité de coordination qui est mis en place, qui est composé d'un représentant des ministres de l'Énergie des deux entités pour assurer cette cohérence.

La Communauté germanophone, en complément, s'engage également à jouer un rôle d'information et de conseil auprès de ses citoyens sur les matières de la politique de l'énergie qui ne sont pas transférées et qui restent donc directement régionales, notamment grâce aux guichets de l'énergie.

Enfin, l'accord apporte des précisions sur la phase de transition, en précisant que les demandes de subventions réalisées dans le cadre de PAPE, MEBAR, UREBA et les primes énergie introduites avant la date d'entrée en vigueur de cet accord par des personnes domiciliées ou établies sur le territoire d'une commune, située en région de langue allemande, restent à charge et seront liquidées par la Région wallonne.

Pour compléter la disposition, une convention a été rédigée et signée entre les deux Gouvernements pour définir les modalités pratiques administratives pour la période de transition, qui démarrera dès la publication de l'accord de coopération, et qui porte notamment sur le traitement des demandes post-2020, la gestion des guichets de l'énergie et les questions relatives aux locaux et aux matériels informatiques ; des questions tout à fait logistiques.

Pour terminer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, je voudrais souligner l'excellente collaboration que nous entretenons avec le Gouvernement de la Communauté germanophone. Je leur souhaite plein succès dans l'exercice de cette nouvelle compétence.

M. le Président. - La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - J'en profite pour remercier Mme Mauel de s'être exprimée en langue allemande. Il est intéressant de rappeler qu'il y a 70 000 citoyens qui vivent en Communauté germanophone et d'avoir profité pour employer cette langue, ici.

Pour reste, je pense que tout est dit. Nous nous abstenons sur ce décret parce que, pour nous, les objectifs ne sont pas bons. C'est, comme M. Florent l'a répété, une courroie de transmission nécessaire. Nous n'allons donc pas nous y opposer au risque de freiner encore plus un mécanisme de lutte contre le réchauffement climatique qui est déjà bien lent.

M. le Président. - La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). - Je remercie M. le Ministre pour ses précisions sur le décret.

Il est important que la Communauté germanophone puisse gérer cette compétence d'elle-même, vu qu'elle est plus proche de ses citoyens qui reçoivent les primes pour améliorer énergétiquement les maisons.

Je vous remercie pour ce transfert et pour ce décret.

M. le Président. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Je n'ai pas grand-chose à ajouter. J'observe simplement avec intérêt l'évolution progressive du PTB sur cette question. Aujourd'hui, c'est une abstention. La dernière fois, ils avaient voté contre le décret ETS qui vise aussi à engager la Région wallonne dans les engagements climatiques. La prochaine fois que l'on aura une pièce climatique, l'on aura peut-être un vote positif sur le climat de la part du PTB.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 mai 2020 entre la Communauté germanophone et la Région wallonne relatif à l'atteinte des objectifs européens en matière d'énergie et de climat (Doc. 169 (2019-2020) N° 1 et 2).

« Article unique

Assentiment est donné à l'accord de coopération du 20 mai 2020 entre la Communauté germanophone et la Région wallonne relatif à l'atteinte des objectifs européens en matière d'énergie et de climat. »

- Pas d'objection ?
- L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 7 SEPTEMBRE 2018 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA RÉGION FLAMANDE, LA RÉGION WALLONNE ET LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIF À L'EXÉCUTION DE PLUSIEURS DISPOSITIONS DU PROTOCOLE À LA CONVENTION DE 1979 SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE, RELATIF À LA RÉDUCTION DE L'ACIDIFICATION, DE L'EUTROPHISATION ET DE L'OZONE TROPOSPHERIQUE, AVEC ANNEXES, SIGNÉS À GÖTEBORG LE 30 NOVEMBRE 1999, TELS QUE MODIFIÉS LE 4 MAI 2012 À GENÈVE (DOC. 178 (2019-2020) N° 1 ET 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AUX AMENDEMENTS AU PROTOCOLE DE 1998 À LA CONVENTION DE 1979 SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE, RELATIF AUX MÉTAUX LOURDS, FAITS À GENÈVE, LE 13 DÉCEMBRE 2012 (DOC. 179 (2019-2020) N° 1 À 3)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AUX AMENDEMENTS AU PROTOCOLE DE 1999 À LA CONVENTION DE 1979 SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE, RELATIF À LA RÉDUCTION DE L'ACIDIFICATION, DE L'EUTROPHISATION ET DE L'OZONE TROPOSPHERIQUE, FAITS À GENÈVE, LE 4 MAI 2012 (DOC. 180 (2019-2020) N° 1 ET 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AUX AMENDEMENTS AU PROTOCOLE DE 1998 À LA CONVENTION DE 1979 SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE, RELATIF AUX POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS, FAITS À GENÈVE, LE 18 DÉCEMBRE 2009 (DOC. 181 (2019-2020) N° 1 À 3)

- M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen :
- du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 septembre 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, avec annexes, signés à Göteborg le 30 novembre 1999, tels que modifiés le 4 mai 2012 à Genève (Doc. 178 (2019-2020) N° 1 et 2) ;

- du projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux métaux lourds, faits à Genève, le 13 décembre 2012 (Doc. 179 (2019-2020) N° 1 à 3) ;
- du projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, faits à Genève, le 4 mai 2012 (Doc. 180 (2019-2020) N° 1 et 2) ;
- du projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux polluants organiques persistants, faits à Genève, le 18 décembre 2009 (Doc. 181 (2019-2020) N° 1 à 3).

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les textes adoptés par la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Clersy sous le n° 178 (2019-2020) N° 2, sous le n° 179 (2019-2020) N° 3, sous le n° 180 (2019-2020) N° 2 et sous le n° 181 (2019-2020) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - Comme l'a brillamment décrit M. le Président, il y a beaucoup de choses dans ce décret. En fait, nous allons le soutenir, pour être clairs.

Nous en avons d'ailleurs beaucoup discuté en commission et beaucoup d'éléments ont été amenés dans cette discussion et c'est très intéressant. En fait, on le soutient parce que les plafonds des missions sont plus ambitieux et ils sont contraignants. C'est donc forcément une bonne chose et cela vise notamment les NOx les SO2, le COF, l'ammoniac et les particules fines, cela le vise tant dans la protection de la santé que les écosystèmes. Donc nous ne pouvons que soutenir cela.

C'est mis dans ce projet de Décret, et il ne faut pas oublier qu'il y a près de 342 000 décès prématurés dans

l'Union européenne qui sont attribués aux particules en suspension.

Pour le PTB c'est évident qu'il faut prendre ce problème à bras le corps et le plus rapidement possible.

On a bien conscience que le cadre de ces projets de Décret est d'encourager plutôt les pays voisins, vous l'aviez d'ailleurs dit dans la commission, notamment les Pays d'Europe de l'Est, puisque la Belgique, la Wallonie en tous les cas, respecte déjà les niveaux.

On est préoccupé – c'est d'ailleurs venu dans les discussions – que par exemple les gaz comme le méthane ne sont pas pris en compte par ces projets de décret.

Pourtant le méthane, après le CO₂ est certainement le gaz à effet de serre à devenir, qui est certainement l'un des plus importants. En fait, 36 % des émissions de méthane proviennent des activités agricoles et des activités de traitement de déchets.

La limitation des émissions de ce type de gaz entre donc directement en contradiction avec les intérêts des lobbys agro-industriels tels que Monsanto ou d'autres.

Il est urgent de plaider pour une politique qui fait passer l'environnement avant les profits en instaurant également des normes contraignantes à ce niveau. Nous reviendrons sur cela par après en commission sur des normes contraignantes pour le méthane.

Avec le PTB, nous sommes pour une Europe de la coopération et donc nous pensons que la meilleure façon de lutter contre la pollution transfrontalière est de pratiquer la meilleure coopération possible avec les pays de l'Union européenne parce que nous sommes tous liés et interdépendants.

La pollution des eaux par les industries a notamment énormément diminué. Mais c'est une diminution qui est liée par des contraintes fortes qui ont notamment permis de, selon les polluants, de les diminuer de 16 % à 94 %. Dans les eaux, cela reste quelque chose de préoccupant. Il y a encore des métaux lourds, des hydrocarbures, des pesticides. On voit encore des pollutions comme a pu le voir dans l'Escaut récemment qui montrent qu'il faut accentuer dans notamment les politiques de protection et d'inspection des contrôles via le personnel du département de la police et du contrôle.

Vous nous aviez dit d'ailleurs en commission que vous alliez renforcer ce département. Je reviendrai vers vous pour en savoir un peu plus sauf si vous nous apportez maintenant des éléments.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - La Région wallonne respecte déjà les plafonds d'émission établis par les protocoles dont il est question. Il s'agit donc d'une procédure

formelle, mais d'un sentiment pour que la Belgique soit en ordre au regard de ces obligations internationales.

Comme mon groupe l'a rappelé en commission, la pollution de l'air doit systématiquement s'envisager sous trois axes et pas seulement par le prisme climatique.

Le premier axe est l'aspect sanitaire.

Comme nous le développerons plus loin, les particules présentes dans l'air ont un impact néfaste important sur la santé humaine.

Le deuxième axe est basé sur l'aspect climatique et environnemental.

Parce que la pollution atmosphérique impacte le changement climatique. Par exemple, une voiture à combustion interne émet du dioxyde de carbone, mais aussi du plomb, du benzène, des particules et de l'oxyde d'azote.

Pour terminer, le dernier axe est l'aspect économique.

Tout dépendra aussi des choix de politique que nous espérons pour l'avenir.

Si la fermeture non voulue de certaines industries a permis d'améliorer le bilan climatique de la Wallonie, nous ne pouvons pas continuer à subir. Il est temps d'être proactif en préparant une planification écologique et environnementale pour éviter les pertes d'emploi.

Il est d'autant plus important d'agir que le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat chiffre le coût de l'inaction en milliards d'euros pour l'Union européenne. En effet, le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique continueront à avoir un impact sur l'agriculture, la biodiversité et les systèmes écosystémiques, l'énergie, la forêt, les ressources en eau, les infrastructures et l'aménagement du territoire, ainsi que la santé et le tourisme.

Si les objectifs d'aujourd'hui sont rencontrés, il est néanmoins important, comme évoqué en séance de la commission, de préparer l'avenir pour respecter nos obligations européennes et internationales. Nous le savons, la Wallonie est proactive en matière environnementale et a notamment mis en place bon nombre d'initiatives pour lutter contre la pollution de l'air. Je pense au plan Air-Climat-Énergie 2016-2022, au décret relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique ainsi que des mesures pour encadrer le secteur industriel.

Par ailleurs, on sait que le secteur industriel est un des principaux émetteurs de pollution atmosphérique. Il nous paraît important d'envisager une éventuelle contribution supplémentaire au niveau européen des industriels et principaux polluants. Ainsi, nous regrettons qu'il n'existe aucune harmonisation

européenne en matière de mesures de la qualité de l'air, et encore moins en ce qui concerne l'information donnée à la population.

Chaque pays ou région a son propre système de récolte des données liées à la pollution et ses problématiques. Nous demandons donc au Gouvernement de porter cette question au niveau des pouvoirs supérieurs. S'il est indéniable que la législation wallonne est ambitieuse, il n'en reste pas moins que la pollution de l'air est encore responsable d'environ 10 000 décès prématurés en Belgique, et ce, en 2016. C'est énorme. Il faut continuer à agir tant sur les aspects sanitaires qu'environnementaux et climatiques ou encore sur les aspects économiques. Mon groupe votera donc pour ces projets de décret.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Le groupe cdH remercie le Gouvernement pour ces quatre projets de décret mis à l'adoption de notre Parlement. Il s'agit de mesures techniques – comme l'a mentionné notre collègue, Mme Pécriaux –, mais importantes et positives pour notre santé, les écosystèmes et l'environnement. Il est question ici d'engagements nationaux de réduction d'oxydes d'azote, de particules fines et de métaux lourds.

Nous savons que la législation wallonne répond déjà à la plupart de ces protocoles techniques. En effet, grâce à une politique wallonne volontariste menée en la matière depuis plusieurs années, on voit que notre Région respecte déjà les normes édictées dans ces textes. Parfois, même les objectifs sont largement dépassés, ne nécessitant dès lors pas d'adaptation législative particulière. Je pense notamment à l'AGW du 11 avril 2019 relatif à la réduction des émissions de certains polluants atmosphériques, ou à la législation sur les permis d'environnement, ou au Plan wallon des déchets ainsi qu'au plan Environnement-Santé, tous mis en place sous la précédente législature.

En matière de lutte contre les polluants atmosphériques transfrontières, des mesures et des efforts doivent être poursuivis dans tous les secteurs pour répondre aux enjeux multiples en cette matière. À présent, il revient aux pays voisins de l'Union européenne et à ceux qui ne respectent pas ces normes et obligations de prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de ces protocoles.

Grâce à l'adoption par notre assemblée ce jour de ces décrets, nous répondons encore une fois pleinement aux obligations édictées dans les directives européennes en la matière, raison pour laquelle le cdH soutiendra ces propositions de décret.

M. le Président. - La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). - Madame la Ministre, nous analysons aujourd'hui quatre projets de décret relatifs à

la pollution atmosphérique transfrontière. Les problèmes de pollution atmosphérique transfrontières ont mené en 1979 à la conclusion de la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Cette convention offre un cadre pour la collaboration internationale en matière de pollution atmosphérique et a joué un rôle important dans la réduction en Europe, mais aussi en Amérique du Nord, des principaux polluants nocifs transportés par l'air.

Dans le cadre de cette convention, plusieurs protocoles ont été adoptés et tous ont été ratifiés par la Belgique. Les protocoles qui nous intéressent aujourd'hui sont les deux protocoles d'Aarhus de 1998 – le premier relatif aux polluants organiques persistants, le second relatif aux métaux lourds – ainsi que le protocole de Göteborg de 1999 qui visait, avant sa révision, quatre polluants – comme l'a rappelé M. Dupont, le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les composés organiques volatils et l'ammoniac.

Ces trois protocoles ont fait l'objet de révisions en 2009 et 2012, trois projets de décret entendent aujourd'hui donner l'assentiment aux modifications apportées.

Les amendements au protocole visent à étendre les obligations qu'ils contiennent à de nouvelles substances et polluants. Citons, par exemple, le protocole de Göteborg qui fixe désormais les plafonds d'émissions pour un cinquième polluant : les particules fines.

À côté des dispositions visant à élargir le champ d'application des protocoles à des substances nouvelles, les amendements introduisent aussi une série de clauses de flexibilité qui ont pour but de faciliter l'accession de nouvelles parties, notamment les pays de l'Europe orientale, de l'Europe du sud-est, du Caucase et de l'Asie centrale au protocole, en prenant notamment en considération les difficultés économiques et techniques de ces économies en transition.

L'adhésion de ces pays au protocole devrait entraîner des réductions de pollution en Europe de l'Est et dans les États de l'ex-Union soviétique, ce qui aura pour effet de limiter l'importation de pollution atmosphérique en provenance de ces pays.

Ces projets de décret insufflent par ailleurs une dynamique collective, globale dans la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière, qui est bien évidemment prioritaire, malgré une nette amélioration de la qualité de l'air constatée ces dernières années en Europe.

La pollution atmosphérique reste en effet à la source d'un trop grand nombre de décès et de maladies respiratoires et cardiovasculaires.

Je vous confirme donc que mon groupe apportera son soutien à l'adoption de ces textes et vous remercie de votre attention.

M. le Président. - La parole est à M. Clerly.

M. Clerly (Ecolo). - Madame la Ministre, chers collègues, si l'air n'a pas de frontières, sa pollution non plus. Dans ce contexte, agir à l'échelle internationale s'avère assez naturellement indispensable.

La qualité de l'air fait donc l'objet de diverses réglementations et protocoles d'accord, souvent mis en place d'ailleurs dans la fin des années 1990 pour répondre à la problématique des pluies acides.

L'ensemble des textes qui nous sont soumis aujourd'hui sont assez techniques et n'impactent pas directement la Wallonie puisque, comme vous l'avez souligné en commission, Madame la Ministre, les objectifs de réduction 2020, qui figurent dans le Protocole de Göteborg amendé, ont déjà été atteints par la Wallonie sur base de toute une série de directives qui sont propres à l'Union européenne.

Ici, il s'agit évidemment d'avancées notables en matière de qualité de l'air mais à un niveau transfrontalier qui dépasse le cadre européen. La Wallonie reste d'ailleurs assez naturellement affectée par les sources extérieures émanant d'autres continents au niveau de la pollution de l'air.

L'objectif des textes vise donc clairement à encourager les pays voisins qui n'appartiennent pas à l'Union européenne, 51 pays au total, à rattraper leur retard en la matière.

Quant à la proposition de décret portant sur la collaboration internationale en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, plus spécifiquement contre les émissions de plomb, de cadmium et de mercure, la Wallonie a également déjà atteint les normes au niveau de ces matières qui ont été mises en place à l'horizon 2020 mais elle reste, là aussi, naturellement affectée par les sources extérieures émanant d'autres pays.

Ici aussi, l'idée centrale des modifications du Protocole d'Aarhus, c'est précisément d'introduire une forme de flexibilité pour ces pays qui sont en transition et qui ont manifesté, on peut s'en réjouir, le souhait de rejoindre le peloton de tête en matière environnementale.

Enfin, en tant qu'écologistes, nous nous félicitons particulièrement que la question du carbone noir soit abordée dans ces textes. C'est un point important, puisque le noir de carbone, on le sait, pourrait agir à la fois de façon directe et indirecte sur le climat. Il pourrait même être le deuxième responsable du réchauffement climatique après le dioxyde de carbone.

Mon groupe soutiendra donc assez naturellement, vous l'avez compris, ces textes qui constituent une adoption formelle permettant à la Belgique d'être en ordre au regard de ses obligations européennes.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Tout a déjà été dit par les uns et par les autres. Néanmoins, cela me semble important de vous rappeler, très brièvement, les quatre projets de décret qui portent donc sur cette pollution longue distance, qui ont déjà fait l'objet d'un examen approfondi en commission, le 30 juin dernier.

Comme vous l'avez toutes et tous dit, la Belgique, en particulier la Région wallonne, respecte déjà les normes que ces textes imposent. Il s'agit donc surtout d'une adoption formelle qui permettra à la Belgique de se mettre en ordre au regard de ses obligations internationales.

Je vais rapidement en dresser les éléments de contenu.

Les problèmes de pollution atmosphérique transfrontalière ont mené à la conclusion, en 1979, de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, dite « convention LRTAP », au sein de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe.

Cette convention offre un cadre dans lequel la collaboration internationale en vue de la lutte contre la pollution atmosphérique peut être organisée.

Les 50 États actuellement liés à cette convention se sont engagés à définir une politique et une stratégie afin de réduire les émissions de polluants à l'origine de la pollution atmosphérique transfrontalière et de participer à un programme de surveillance et d'évaluation du transport des émissions à longue distance.

Les activités des organes de cette convention ont depuis lors mené à huit protocoles qui, tous, ont été ratifiés par la Belgique. Les trois derniers protocoles sont les plus importants. Il s'agit des protocoles suivants :

- le protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de la formation d'ozone troposphérique ;
- le protocole d'Aarhus de 1998 relatif aux polluants organiques persistants ;
- le protocole d'Aarhus de 1998 relatif aux métaux lourds.

Ces protocoles ont été amendés. Celui relatif aux polluants organiques persistants en 2009 et les deux autres en 2012.

Les amendements visent principalement à étendre les obligations contenues dans les protocoles à de nouvelles substances et polluants et à apporter une série de précisions. Surtout, comme cela a été évoqué, ces

amendements introduisent une série de flexibilités qui ont pour but de faciliter l'accèsion des nouvelles parties notamment les pays de l'Europe orientale, de l'Europe du sud-est, du Caucase et de l'Asie centrale au protocole en prenant notamment en considération les difficultés économiques et techniques de ces économies en transition.

Nous avons, en tant que pays de l'ouest de l'Europe, tout intérêt à ce que les pays de l'extrême-est du continent rejoignent ces protocoles afin qu'ils diminuent leur pollution longue distance non seulement pour améliorer la qualité de leur air et de leur environnement, mais également pour diminuer, comme l'a dit M. Clersy, la pollution qui parvient jusque chez nous et qui n'a donc pas de frontière.

Afin que la Belgique puisse ratifier ces amendements, ils doivent au préalable être approuvés par les parlements des trois régions et du Fédéral. Il s'agit en effet de traités mixtes qui portent à la fois sur des compétences régionales et fédérales. C'est la raison pour laquelle je vous soumetts ces projets de décret.

Je vous disais en introduction que la Belgique respecte déjà le contenu de ces amendements aux trois protocoles. C'est notamment parce que l'Union européenne est également partie à la convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance et à ses protocoles et a donc déjà transcrit les différentes obligations dans ses directives et règlements.

Un quatrième projet de décret qui porte assentiment à un accord de coopération vous est également soumis. Il concerne le protocole Göteborg relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique. Pour l'année 2020 et les années suivantes, la version révisée du protocole fixe notamment, pour chaque partie, de nouveaux engagements de réduction d'émissions par rapport à 2005 en ce qui concerne le dioxyde de soufre, les oxydes d'azotes, les composés organiques volatils non métaniques, l'ammoniac et les particules fines. Ces objectifs ont été répartis en trois sous-plafonds : un pour chacune des régions comprenant à la fois des sources fixes et mobiles. Dans cet accord de coopération de Göteborg, les obligations pour les régions concernent le respect des plafonds d'émissions et le rapportage sur les émissions et les projections. Pour le Fédéral, les obligations portent uniquement sur une contribution à l'effort de réduction par des mesures concrètes ou des réductions équivalentes à ces mesures.

Je vous remercie en tout cas pour l'attention et le soutien que vous portez à ces différents textes qui amélioreront, eux aussi, nos obligations européennes et la qualité de notre air.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - Je remercie Mme la Ministre. Je reviendrai avec le méthane. Vous n'avez pas non plus

répondu sur l'augmentation du personnel du département de police et contrôle. On y reviendra à la rentrée.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je remercie Mme la Ministre. Nous ne pouvons qu'être favorables à une amélioration de la qualité de l'air.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Je remercie également Mme la Ministre pour ses précisions.

M. le Président. - La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). - Je n'ai rien à ajouter. Merci, Madame la Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Très brièvement, remercier à mon tour Mme la Ministre pour les éléments complémentaires qu'elle vient d'apporter.

M. le Président. - Voilà au moins une unanimité dans notre après-midi.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU
7 SEPTEMBRE 2018 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL,
LA RÉGION FLAMANDE, LA RÉGION
WALLONNE ET LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE RELATIF À L'EXÉCUTION DE
PLUSIEURS DISPOSITIONS DU PROTOCOLE À
LA CONVENTION DE 1979 SUR LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À
LONGUE DISTANCE, RELATIF À LA
RÉDUCTION DE L'ACIDIFICATION, DE
L'EUTROPHISATION ET DE L'OZONE
TROPOSPHÉRIQUE, AVEC ANNEXES, SIGNÉS
À GÖTEBORG LE 30 NOVEMBRE 1999, TELS
QUE MODIFIÉS LE 4 MAI 2012 À GENÈVE
(DOC. 178 (2019-2020) N° 1 ET 2)**

Examen de l'article unique

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 septembre 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, avec annexes, signés à Göteborg le 30

novembre 1999, tels que modifiés le 4 mai 2012 à Genève (Doc. 178 (2019-2020) N° 1 et 2).

« Article unique

Assentiment est donné à l'accord de coopération du 7 septembre 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, avec annexes, signés à Göteborg le 30 novembre 1999, tels que modifiés le 4 mai 2012 à Genève. »

- Pas d'objection ?
- L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
AUX AMENDEMENTS AU PROTOCOLE DE 1998
À LA CONVENTION DE 1979 SUR LA
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE,
RELATIF AUX MÉTAUX LOURDS, FAITS À
GENÈVE, LE 13 DÉCEMBRE 2012
(DOC. 179 (2019-2020) N° 1 À 3)**

Examen des articles

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux métaux lourds, faits à Genève, le 13 décembre 2012 (Doc. 179 (2019-2020) N° 1 à 3).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« Article premier

Les amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux métaux lourds, faits à Genève, le 13 décembre 2012, sortiront leur plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?
- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« Art. 2

Sous réserve du troisième alinéa, les amendements aux annexes II, III, IV, V et VII du même protocole, qui seront adoptés en application de l'article 13,

paragraphe 4 ou 5^{ter} du même protocole, sortiront leur plein et entier effet.

Le Gouvernement notifie au Parlement tout amendement aux annexes II, III, IV, V et VII du même protocole, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle le Secrétaire exécutif de la Commission les a communiqués aux Parties.

Dans un délai de deux mois suivant la notification visée à l'alinéa 2, le Parlement peut s'opposer à ce qu'un amendement d'annexe, tel que visé aux alinéas 1er et 2, sorte son plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?
- L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
AUX AMENDEMENTS AU PROTOCOLE DE 1999
À LA CONVENTION DE 1979 SUR LA
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE,
RELATIF À LA RÉDUCTION DE
L'ACIDIFICATION, DE L'EUTROPHISATION ET
DE L'OZONE TROPOSPHÉRIQUE, FAITS À
GENÈVE, LE 4 MAI 2012
(DOC. 180 (2019-2020) N° 1 ET 2)**

Examen des articles

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, faits à Genève, le 4 mai 2012 (Doc. 180 (2019-2020) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« Article premier

Les amendements au protocole de 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, faits à Genève, le 4 mai 2012, sortiront leur plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?
- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« Art. 2

Les ajustements de l'annexe II du même protocole, adoptés en application de l'article 13 du même protocole, sortiront leur plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?
- L'article 2 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 3.

« Art. 3

Sous réserve de l'alinéa 3, les amendements aux annexes I et III du même protocole, qui seront adoptés en application de l'article 13^{bis}, paragraphe 4, du même protocole, sortiront leur plein et entier effet.

Le Gouvernement communique au Parlement les amendements visés à l'alinéa 1er, dans le mois à compter de la date à laquelle le Secrétaire exécutif de la Commission les a communiqués à toutes les Parties.

Dans un délai d'un mois à compter de la communication visée à l'alinéa 2, le Parlement peut s'opposer à ce qu'un amendement visé à l'alinéa 1er, sorte son plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?
- L'article 3 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 4.

« Art. 4

Sous réserve de l'alinéa 3, les amendements aux annexes IV à XI du même protocole, qui seront adoptés en application de l'article 13^{bis}, paragraphe 7, du même protocole, sortiront leur plein et entier effet.

Le Gouvernement communique au Parlement les amendements visés à l'alinéa 1er, dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle le Secrétaire exécutif de la Commission les a communiqués à toutes les Parties.

Dans un délai de six mois suivant la notification visée à l'alinéa 2, le Parlement peut s'opposer à ce qu'un amendement visé à l'alinéa 1er, sorte son plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?
- L'article 4 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
AUX AMENDEMENTS AU PROTOCOLE DE 1998
À LA CONVENTION DE 1979 SUR LA
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE,
RELATIF AUX POLLUANTS ORGANIQUES
PERSISTANTS, FAITS À GENÈVE, LE 18
DÉCEMBRE 2009
(DOC. 181 (2019-2020) N° 1 À 3)**

Examen des articles

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux polluants organiques persistants, faits à Genève, le 18 décembre 2009 (Doc. 181 (2019-2020) N° 1 à 3).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« Article premier

Les amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux polluants organiques persistants, faits à Genève, le 18 décembre 2009, sortiront leur plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?
- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« Art. 2

Sous réserve du troisième alinéa, les amendements à l'annexe V du même protocole, qui seront adoptés en application de l'article 14, paragraphe 4 du même protocole, sortiront leur plein et entier effet.

Le Gouvernement notifie au Parlement tout amendement à l'annexe V du même protocole, dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle le Secrétaire exécutif de la Commission l'a communiquée aux Parties.

Dans un délai d'un mois suivant la notification visée à l'alinéa 2, le Parlement peut s'opposer à ce qu'un amendement à l'annexe V du même protocole sorte son plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?
- L'article 2 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 3.

« Art. 3

Sous réserve du troisième alinéa, les amendements aux annexes I à IV, VI et VIII du même protocole, qui seront adoptés en application de l'article 14,

paragraphe 5^{ter} du même protocole, sortiront leur plein et entier effet.

Le Gouvernement notifie au Parlement tout amendement aux annexes I à IV, VI et VIII du même protocole, dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle le Secrétaire exécutif de la Commission l'a communiquée aux Parties.

Dans un délai de six mois suivant la notification visée à l'alinéa 2, le Parlement peut s'opposer à ce qu'un amendement visé à l'alinéa 2 sorte son plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?
- L'article 3 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT
L'ARTICLE 47/15 DU CODE WALLON DE
L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ ET
INSÉRANT UN ARTICLE 47/15BIS EN VUE DE
PRENDRE DES MESURES RELATIVES À LA
CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19,
DÉPOSÉE PAR MME ROBERTY, MM. WAHL,
HAZÉE, FRÉDÉRIC, MME GALANT ET
M. HEYVAERT
(DOC. 239 (2019-2020) N° 1 ET 2)**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen, sous le bénéfice de l'urgence, de la proposition de décret modifiant l'article 47/15 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et insérant un article 47/15bis en vue de prendre des mesures relatives à la crise sanitaire liée à la Covid-19, déposée par Mme Roberty, MM. Wahl, Hazée, Frédéric, Mme Galant et M. Heyvaert (Doc. 239 (2019-2020) N° 1 et 2).

Je rappelle aux membres que conformément à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé qui a été déposé sur le portail des parlementaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

(Réaction de M. Desquesnes)

Il faudrait peut-être que le rapport soit exposé, Monsieur Desquesnes. Je croyais que vous vouliez parler d'autre chose que du fond.

M. Desquesnes (cdH). - Je souhaiterais que la ministre puisse être présente. C'est un texte quand même relativement important.

M. le Président. - Je vous rappelle que c'est une proposition de décret et qu'il n'est pas obligatoire qu'un membre du Gouvernement qui ne porte pas...

M. Hazée (Ecolo). - Elle va arriver, Monsieur Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Nous avons eu l'occasion de nous exprimer et d'entendre la majorité qui a bien reconnu que le texte était porté par des parlementaires, était issu des travaux du Gouvernement.

M. le Président. - Considérons simplement que les parlementaires ont reçu l'appui technique de personnes avisées et qui ont d'autres fonctions.

M. Hazée a demandé la parole, je suppose que c'est pour nous annoncer l'arrivée de Mme la Ministre.

La parole est à M. Hazée

M. Hazée (Ecolo). - Je crois qu'elle va nous rejoindre, mais je veux surtout dire que nous de toute façon un rapport oral dont il faut prendre connaissance. La discussion ne pourra démarrer...

M. le Président. - Qu'à l'issue du rapport oral qui va être exposé.

La parole est à Mme Laffut, Rapporteuse.

Mme Laffut, Rapporteuse - Votre Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé a examiné la proposition de décret modifiant l'article 47/15 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et insérant un article 47/15bis en vue de prendre des mesures relatives à la crise sanitaire liée à la covid-19 (Doc. 239 (2019-2020) – N° 1) déposée par Mme Roberty, MM. Wahl, Hazée, Frédéric, Mme Galant et M. Heyvaert.

Exposés de Mme Roberty, MM. Hazée et Wahl, coauteurs de la proposition de décret.

Mme Roberty indique que la Wallonie fait face à une crise inédite qui nécessite d'adapter et de renforcer son cadre décretaal, en particulier le Code wallon de l'action sociale et de la santé, le CWASS, notamment pour encadrer l'arrivée sur le territoire de la Région de personnes en provenance de l'étranger. Elle souligne que la proposition de décret déposée par la majorité fait suite à la réunion du Conseil national de sécurité du 8 juillet 2020 et de ses décisions.

L'intervenante précise que les personnes qui pénètrent sur le territoire de la Région et qui proviennent de zones extérieures à haut risque de contamination, qualifiées de zones rouges, sont tenues de se mettre en quarantaine et les personnes qui entrent en contact avec elles doivent s'isoler.

Elle souligne que les personnes qui ont séjourné dans une zone orange sont invitées à s'isoler et à se faire dépister. Elle rappelle à cet égard que les recommandations habituelles, telles que la distanciation sociale, le port du masque, l'isolement, le dépistage, la poursuite de la sensibilisation de la population, continuent de s'appliquer. Elle souhaite que les citoyens continuent d'agir avec civisme et sagesse et indique que le Gouvernement a par ailleurs déjà détaillé la manière dont la réflexion a été menée.

L'intervenante souligne qu'une résurgence de la covid-19 a été observée dans certains pays et régions européens tels que l'Allemagne, le Portugal et la Catalogne. Elle estime que l'évolution a été prise avec sérieux par les entités fédérées et qu'il ne peut être prétendu que le Gouvernement aurait agi tardivement. Elle salue la réactivité de ce dernier et la transparence de ses décisions.

La commissaire indique enfin que la crise sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 n'est pas terminée et qu'il convient de rester attentif face à cette possible résurgence du virus en respectant les gestes barrières et en renforçant le dépistage. La proposition de décret examinée poursuit ces mêmes objectifs et vise à endiguer un retour de l'épidémie.

M. Hazée partage l'exposé de Mme Roberty et indique que le texte de la proposition de décret a été préparé par le Gouvernement. Il insiste sur les circonstances particulières que rencontre la Région et la concertation avec le Conseil national de sécurité.

M. Wahl souligne pour sa part que le dépôt d'une proposition de décret – et non d'un projet de décret – était indispensable eu égard à l'urgence de la situation sanitaire puisque l'examen d'une proposition de décret s'avère généralement plus rapide d'un point de vue méthodologique.

Le point de vue du Gouvernement.

Mme la Ministre remercie les parlementaires d'accepter de présenter cette proposition de décret eu égard au contexte particulier que rencontre la Région. Elle souligne que les pouvoirs spéciaux ne sont plus accordés au Gouvernement, ce qui a pour conséquence de rendre nécessaire un parcours législatif classique.

Cependant, elle estime que la situation est atypique eu égard à l'évolution du virus et les conséquences du déconfinement. Elle suppose que d'autres situations seront observées à l'avenir selon l'évolution de la pandémie de la covid-19. Aussi, si le nombre

d'infections est globalement à la baisse, il convient de maintenir une certaine prudence, car un déconfinement et une reprise des contacts humains pourraient entraîner une seconde vague de contamination.

Mme la Ministre indique en outre qu'il convient d'ajouter des modalités spécifiques relatives à l'épidémie de la covid-19 à celles déjà organisées par le Code wallon de l'action sociale et de la santé dans ses articles 47/13 et suivants relatifs aux maladies infectieuses. Elle indique que ces modifications permettront de mettre notamment en application la décision du Comité de concertation relative aux mesures de prévention qui devront être mises en place vis-à-vis des voyageurs. Ces modifications apportent ainsi une précision quant à l'articulation des missions des médecins et infirmiers de l'AViQ en charge de la surveillance des maladies infectieuses sur le territoire de la Région avec la première ligne de soin.

L'intervenante souligne que le texte a également été adapté afin de permettre la mise en œuvre de mesure d'isolement à domicile ou dans tout autre lieu approprié à cet effet de sorte à ne pas engorger les hôpitaux lorsque l'état du patient ou l'agent infectieux ne nécessite pas une hospitalisation.

Elle précise également qu'un article spécifique à la covid-19 a été ajouté – le 47/15bis - de sorte à clarifier la mise en œuvre des recommandations pour les voyageurs. Ainsi, toute personne qui entre sur le territoire après avoir séjourné sur un territoire identifié comme étant à très haut risque d'infection covid-19 par la Cellule CELEVAL et le Ministère des Affaires étrangères est tenue de se placer immédiatement en isolement à son domicile ou dans tout autre lieu approprié à cet effet.

Par ailleurs, les personnes avec lesquelles les personnes infectées ou suspectées d'être infectées ont été en contact sont, de la même manière, tenues de se placer immédiatement en isolement à leur domicile ou dans tout autre lieu approprié à cet effet. La durée de l'isolement est définie par les médecins de l'Agence en charge de la surveillance des maladies infectieuses selon les connaissances scientifiques. Elle souligne que les personnes qui ne respectent pas les mesures pourront être punies d'une amende de 1 à 500 euros et d'un emprisonnement de huit jours à six mois, ou de l'une de ces peines, sans préjudice des dispositions du Code pénal.

Mme la Ministre rappelle que l'objectif de la proposition de décret est de doter la Région des outils juridiques nécessaires pour prévenir au mieux d'éventuels nouveaux risques sanitaires. Elle souligne que les mesures de prévention à l'égard de la population doivent être maintenues pour inciter chacun à protéger ses proches, sa famille, les personnes à risque et les malades.

Et l'intervenante d'ajouter que le déconfinement n'a jamais été envisagé comme inconditionnel et que des mesures complémentaires d'encadrement doivent être prévues. Elle souligne que le site web des Affaires étrangères est régulièrement mis à jour pour informer la population, mais elle rappelle aussi que les méthodes de comptabilisation des personnes infectées varient selon les pays.

Enfin, Mme la Ministre indique pour ce qui concerne la rédaction du texte que l'AViQ a notamment consulté le cabinet d'avocats Stibbe ainsi que le professeur Christian Behrendt de l'Université de Liège.

M. Desquesnes organise l'intervention du groupe cdH sur les trois axes suivants : la répartition des compétences, à savoir dans quelle mesure et dans quelle limite le législateur wallon a une compétence pour intervenir dans les matières reprises dans le dispositif, les principes généraux de droit tant européens et belges qui sont ici mis en question par une série de restrictions aux libertés fondamentales et enfin, la mise en œuvre concrète des mesures prévues tant au niveau des contrôles que des sanctions.

L'intervenant revient sur les principes des droits fondamentaux en citant la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme qui estime que le confinement doit constituer un dernier recours. Il s'interroge dans ce cadre sur la situation spécifique des citoyens qui ont été en contact avec une personne ayant séjourné en zone rouge et qui doivent être placés en isolement.

Par ailleurs, en lien avec la liberté de circulation, l'intervenant s'interroge sur la définition de zone à risque et se demande si la référence choisie est correctement établie. Il s'enquiert dès lors de la genèse de la nomenclature et des éventuels critères officiels qui prévalent en la matière.

Au niveau de la coordination intrabelge, il observe que le Comité de concertation s'est réuni le 8 juillet 2020 et que la Région flamande a adopté ce même jour un texte. Il convient dès lors selon lui de s'interroger sur les raisons du travail en extrême urgence en Région wallonne. Un texte déposé plus tôt aurait pu permettre la consultation du Conseil d'État endéans un délai de cinq jours.

Il regrette, par ailleurs, que les dispositifs portés par les différentes entités ne soient pas identiques, au niveau notamment de certaines définitions et met en avant les problèmes que cela pose au niveau de la lisibilité du système. Il souhaite entendre Mme la Ministre sur cette question, constatant par ailleurs que les différentes législations n'entrent pas en vigueur en même temps et que l'adoption d'un décret conjoint aurait été préférable.

Enfin, M. Desquesnes note que, dans le commentaire des articles, il est fait référence à des zones orange alors que le dispositif n'en parle pas.

Mme Greoli souligne la nécessité du texte et souhaite cependant poser une série de questions en vue de clarifier certains aspects. Elle fait ainsi observer que la politique de prévention en matière de santé relève certes de la Région, mais que la Communauté française est en principe compétente pour les enfants, les étudiants et les femmes enceintes.

Elle évoque la possibilité d'un accord de collaboration avec d'autres entités. L'intervenante s'interroge en effet sur le cas d'une personne résidant en Wallonie qui reviendrait en Belgique via l'aéroport de Zaventem.

Mme Vandorpe s'interroge sur certains éléments pratiques de la proposition à l'examen. Ainsi, elle s'inquiète du contrôle des obligations prévues et se demande si l'AViQ a les moyens d'organiser ce contrôle. Elle souhaite savoir comment concrètement ces contrôles vont être organisés. Dans ce cadre, elle estime que la notion de personne de contact ajoute du flou et n'aide pas à cibler les contrôles que devra opérer l'AViQ.

Concernant la fermeture par le bourgmestre des lieux contaminés à la demande de l'AViQ, elle s'enquiert de la situation où le bourgmestre refuserait d'appliquer une telle demande.

Au niveau des sanctions, elle constate qu'il existe une certaine redondance avec les dispositifs déjà existants. Elle souhaite, dès lors, entendre Mme la Ministre sur la question.

Pour ce qui concerne la coordination avec les autorités locales, elle plaide pour un élargissement de cette coordination à l'ensemble des autorités administratives au sens des lois coordonnées sur le Conseil d'État.

Elle souligne enfin un manque de cohérence entre les mesures appliquées au niveau des aéroports wallons et appelle à la mise sur pied d'un dispositif intégré et coordonné où l'AViQ devrait être intégré.

Mme Bernard indique que le groupe PTB soutiendra la proposition de décret à l'examen vu son importance. Elle souligne toutefois que le GEES, déjà le 3 juin 2020, a attiré l'attention sur les risques liés à une ouverture des frontières, et qu'il a souligné la nécessité de préparer un plan pour faire face aux retours de citoyens d'une zone à risque. L'intervenante regrette que la réponse donnée à ces préoccupations ait été tardive et constate une certaine confusion due notamment au paysage institutionnel de la Belgique. Elle estime qu'une clarification est nécessaire au niveau des zones oranges, observant l'absence de références à ce concept dans le dispositif de la proposition à l'examen.

Elle demande enfin si le médecin généraliste dispose des informations et des moyens nécessaires pour répondre aux questions de leurs patients. Elle s'interroge

sur les dispositions prises à ce niveau et souligne l'importance des soins de première ligne dans lesquels les citoyens ont confiance.

M. Hazée salue l'esprit constructif des échanges et souligne que les conditions de travail ne sont pas optimales au vu de la procédure d'urgence mise en œuvre et évoque les conséquences qui y sont liées.

Il rappelle toutefois que le décret de la Région wallonne du 2 mai 2019 modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne la prévention et la promotion de la santé a été élaboré dans des conditions optimales avec notamment un avis du Conseil d'État qui contenait des éléments utiles pour la présente proposition de décret. Il souligne ainsi que le Conseil d'État n'a pas formulé d'observation à propos d'une éventuelle atteinte aux libertés individuelles et en déduit que le dispositif constituait une balance proportionnée entre les mesures proposées et l'enjeu de santé publique.

Il constate par ailleurs que cette problématique n'a pas suscité de questions approfondies au sein de l'assemblée.

Il revient également sur la répartition des compétences et constate que l'avis du Conseil d'État n'a pas contesté la compétence de la Région pour le décret du 2 mai 2019.

Il souligne enfin qu'un dispositif de suivi de contact a été établi depuis plusieurs semaines et qu'aucun député n'a, début juillet, mis en évidence la nécessité de prévoir la nécessité de prévoir un dispositif lié au retour des vacances.

M. Wahl partage l'avis de M. Hazée sur l'esprit constructif du débat et estime que les questions posées par l'opposition sont intéressantes. Il souhaite qu'une réflexion plus approfondie soit menée à propos du mode de fonctionnement des institutions au sein de la Belgique, afin de mettre sur pied un mécanisme permettant qu'une seule autorité prenne le relais, à l'avenir, dans pareille situation.

Il s'interroge à cet égard sur le mécanisme d'égalité de valeur juridique des dispositions adoptées par chaque niveau de pouvoir.

Il tire un premier bilan positif des mesures prises dans le cadre de la lutte face à la pandémie de la covid-19 et constate que la pandémie est globalement sous contrôle.

Il souligne également le large respect des mesures adoptées par la population, malgré leur caractère contraignant.

Il conclut que l'urgence est de pouvoir appliquer les mesures indispensables pour les Belges qui ont séjourné

dans des zones à risque, et de permettre aux administrations d'agir en ce sens.

Il se réjouit enfin de la cohérence générale des mesures adoptées par les différentes entités belges.

Réactions du Gouvernement. Mme la ministre rappelle qu'un dispositif existe déjà pour assurer l'hospitalisation des personnes malades ou suspectées d'être malades et que la proposition de décret vise spécifiquement à compléter le dispositif actuellement en vigueur eu égard à l'évolution de la situation.

Elle souligne que l'autorité fédérale est chargée d'assurer la coordination des mesures à prendre par les différentes entités, tant pour l'international que le national, notamment pour garantir une cohérence entre les mesures adoptées par ces entités. Elle indique que la proposition de décret est examinée aujourd'hui en raison de l'organisation des agendas parlementaires.

Elle déclare avoir souhaité agir en concertation avec l'autorité fédérale et les autres entités et rappelle que le suivi des contacts antérieurs permettait déjà de mettre en quarantaine les personnes contaminées ou à risque.

Pour ce qui concerne le contrôle, le Gouvernement agit pour renforcer la Cellule des maladies infectieuses. Un questionnaire sera d'application dans l'ensemble des aéroports.

Il n'existe par ailleurs pas de définition des zones de couleur. Celles-ci répondent à une situation périodique, raison pour laquelle la précision est reprise dans le commentaire des articles.

Enfin, il y a régulièrement des éléments complémentaires qui peuvent s'ajouter dans l'élaboration d'une proposition ou d'un projet de décret au vu de l'évolution de la situation. Des exceptions particulières pour certaines personnes ont, dans ce cadre, été prévues.

Mme Husden, Conseillère de Mme la Ministre, indique qu'au niveau de la répartition des compétences, la surveillance des maladies infectieuses incombe à la Région, il n'y a plus d'inspecteurs d'hygiène communautaires, mais des inspecteurs régionaux. Elle souligne en outre qu'une concertation est en permanence organisée avec la Communauté française.

Pour ce qui concerne la proportionnalité des mesures adoptées par rapport aux libertés individuelles, elle souligne que la mise en place des mesures d'isolement ne viole pas les dispositions fondamentales prévues par la Constitution et rappelle le caractère exceptionnel de la situation.

Elle rappelle que pour d'autres maladies, reprises dans le décret du 2 mai 2019, une entrave à la liberté plus restrictive était déjà organisée par le décret.

Elle souligne qu'un décret ne peut pas instaurer des mesures contraignantes pour répondre à des recommandations et rappelle l'importance du sens des responsabilités individuelles. Elle souligne que la Région n'a pas de compétence pour fixer les zones à risque, ce qui est précisé dans le commentaire des articles.

Mme Greoli rappelle que le Conseil d'État avait souligné qu'il serait mieux de viser des compétences effectives de la Région.

Elle souligne que d'un point de vue pratique la Région wallonne n'est sans doute pas compétente pour fixer certaines mesures qui relèvent de la Communauté française. Elle ne remet pas en question le texte, mais se demande s'il est suffisant pour s'appliquer à l'ensemble de la population.

Elle rejoint M. Wahl sur la nécessité de mener une réflexion sur l'organisation de la répartition des compétences en Belgique.

M. Desquesnes souhaite, à son tour, mener une réflexion sur l'organisation de la répartition des compétences en Belgique. Il rappelle que le sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises en commission parlementaire en particulier sur l'ouverture des frontières et le traçage des personnes.

Pour ce qui concerne l'agenda, la tenue de réunions chaque semaine pourrait être envisagée.

Il ajoute que le Gouvernement aurait pu soumettre au Conseil d'État un avant-projet de décret pour ainsi obtenir son avis et l'intégrer dans la proposition de décret. Les avis cités par les représentants de la majorité portent sur le décret du 2 mai 2019, mais le texte de la proposition de décret va plus loin que ce décret de 2019 en particulier pour ce qui concerne l'obligation d'isolement.

Il s'interroge par ailleurs sur la source de la définition des zones à risque par l'autorité fédérale et sur plusieurs aspects liés à l'agencement des compétences, en particulier pour ce qui est demandé aux bourgmestres.

Il rappelle que le Groupe cdH soutiendra la proposition de décret, mais souligne que celle-ci pourra s'appliquer dans d'autres circonstances.

Il demande qu'un avant-projet de décret soit élaboré par le Gouvernement pour qu'il soit soumis aux différentes instances d'avis et avoir toutes les assurances juridiques en termes de compétences.

Il souhaite enfin que la proposition de décret cesse d'être en vigueur à partir du 31 octobre 2020.

Il souhaite que le texte adopté à terme bénéficie de la solidité juridique nécessaire et fait observer que certaines questions ne sont pas tranchées.

Mme Bernard souhaite connaître certaines précisions notamment pour ce qui concerne la sécurité sanitaire des personnes selon leurs déplacements et activités.

Elle souhaite également poser la question de la répartition des compétences en Belgique, en ce compris de la refédéralisation de la compétence Santé.

Mme Roberty tient à rappeler qu'un dispositif existe depuis mai 2019 qui permet l'hospitalisation des individus.

M. Hazée estime que l'isolement prévu par la proposition de décret paraît moins restrictif que les mesures prévues par le décret du 2 mai 2019.

Il constate que l'équilibre entre la santé publique et les droits individuels est en débat depuis le mois de mars 2020 et encore auparavant.

Il souhaite enfin que l'enjeu de gestion de crise tempère la question d'un débat sur la répartition des compétences en Belgique puisque cette organisation ne dépend pas que de la Région wallonne.

Mme Durenne souligne que la pandémie de la covid-19 est globalement sous contrôle et remercie le Gouvernement pour les réponses apportées. Elle rappelle qu'en Flandre, c'est également une proposition de décret qui a été adoptée.

Au cours de l'examen des articles, les articles 1er à 2 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Pour l'article 3, Mme Vandorpe estime que la formulation de cet article est problématique au vu des compétences dont disposent les bourgmestres en termes de fermeture des lieux contaminés.

Mme la Ministre souligne que le texte est cohérent avec ce qui est prévu pour les maisons de repos.

Concernant l'article 4, Mme Greoli s'interroge sur le concept de personne de contact et veut éviter des discriminations.

Mme la Ministre indique qu'il s'agit d'éviter toute discrimination entre les personnes qui seraient contaminées sur le territoire belge. La définition est dès lors prévue au niveau fédéral et consiste à dire que le contact à risque est le contact de plus de 15 minutes sans matériel de protection.

L'article 5 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er à 5 sont adoptés à l'unanimité des membres.

À l'unanimité des membres, la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé recommande l'adoption de la proposition de décret par l'assemblée plénière.

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et à la Rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je vous remercie pour l'exercice qui n'est pas simple.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, je m'en réfère à l'excellent rapport de ma collègue Mme Laffut, que je remercie. Il reflète avec exactitude les propos et les débats que nous avons tenus en Commission de la santé ce matin. Je ne m'attarderai donc pas longuement sur l'objet de cette proposition de décret qui, formellement, prend la forme d'une initiative parlementaire, mais reste une émanation du travail gouvernemental et plus particulièrement du cabinet de la ministre de la Santé.

C'est l'urgence d'adopter les mesures adéquates qui nous prescrit d'utiliser cette procédure visant à ce que les parlementaires de la majorité portent le texte au travers d'une proposition et non d'un projet de décret du Gouvernement. En effet, suite aux échanges et aux décisions survenues au Comité de concertation du 8 juillet dernier, il apparaît comme urgent de renforcer les mécanismes qui existent déjà afin de prendre en charge les maladies infectieuses et, dans le cas qui nous occupe, afin d'assurer la mise en quarantaine et le *testing* des personnes qui reviennent d'une zone à haut risque.

Je tiens à préciser que la prise en charge des maladies infectieuses est déjà régie dans le CWASS, mais des adaptations s'imposent afin de coller au mieux aux réalités de la crise sanitaire exceptionnelle et tout à fait inédite que nous traversons. Je voudrais aussi préciser que le choix de la voie de la proposition de décret est également la voie des parlementaires flamands, que l'opposition cite si souvent, à tort, comme modèle d'anticipation. À Bruxelles, ce sera de même.

Concrètement et en deux points, la procédure que le décret vise à mettre en place aujourd'hui est la suivante : premièrement, les personnes qui entrent en Wallonie après un séjour dans une zone à haut risque sont tenues de se mettre immédiatement en quarantaine. De la même manière, les personnes ayant été en contact avec une personne infectée, confirmée ou suspectée doivent s'isoler.

Deuxièmement, la durée de cet isolement est fixée par le médecin de l'agence, et les personnes sont tenues de prendre contact avec leur médecin afin de procéder à un dépistage.

Monsieur le Président, je souhaite conclure cette brève intervention en remerciant mes collègues de l'opposition pour le caractère constructif du débat que nous avons eu ce matin en commission et le soutien apporté par tous les groupes de ce Parlement au texte qui est aujourd'hui examiné.

Je souhaite aussi vous informer d'un dépôt d'amendement par les groupes de la majorité afin de rendre le décret applicable dès demain, donc en date du 16 juillet.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Merci aussi, Madame Laffut, pour le rapport de la discussion de ce matin. Je voudrais nuancer un peu ce qui vient d'être dit par Mme Roberty en ce qui concerne l'urgence. L'urgence a été demandée le 3 juin par le GEES, ce groupe d'experts chargé de déterminer la stratégie de sortie de crise et de déconfinement. Le 3 juin, ils ont rédigé tout un rapport pour la Première ministre et, dans ce rapport, il y avait toute une page qui parlait des recommandations à mettre en œuvre pour les personnes qui reviendraient de zones à risque.

Ils demandaient un plan, des conseils de voyage clairs pour chaque région, des façons d'organiser les quarantaines pour des personnes qui reviendraient de zones à risque. C'était le 3 juin et cela faisait suite à toute la procédure de déconfinement qui était en route dans le pays. On a déconfiné les entreprises, les commerces, les écoles, puis on a ouvert les frontières. Tout le monde savait, dès ce moment-là, qu'il y aurait des risques accrus de contamination. C'était à ce moment-là que le Gouvernement belge et les entités fédérées auraient dû commencer à prendre les mesures, et cela n'a malheureusement pas été le cas.

On se retrouve aujourd'hui avec des personnes qui sont parties en vacances, sans savoir si elles pouvaient ou pas, sans savoir si elles auraient ou pas des soucis en rentrant ; des personnes qui maintenant rentrent de vacances et ne savent toujours pas bien quoi faire.

On voit que les informations que l'on a eues aujourd'hui montrent que c'était effectivement important de prendre toutes ces mesures le plus rapidement possible. Je l'ai dit tout à l'heure dans une autre discussion, on entend que le taux de reproduction du virus est supérieur à un.

L'OMS a déclaré, très récemment, que la pandémie est hors de contrôle. Quand a dit ce matin en commission : « Le phénomène est maîtrisé », ce n'est pas exact. Momentanément, en Belgique, on a peut-être une certaine maîtrise de la situation, mais on n'est pas à

l'abri d'un rebond et d'un retour. Cela renforce l'importance de l'urgence de prendre toutes ces mesures.

Je voudrais aussi insister sur le fait que les définitions et les mesures à prendre pour ce qui concerne les zones dites « orange » sont toujours très floues.

Je voudrais de nouveau insister, et Mme Laffut l'a mentionné, sur l'importance du rôle de la médecine de première ligne parce que la confiance se construit et que les gens ont confiance en leur médecin traitant. La confiance en les gouvernements, après la saga des masques, des tests et des suivis de contacts, j'en suis moins sûre.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, nécessité fait loi. Aujourd'hui, nous sommes dans un état de nécessité, celui de doter d'un cadre juridique le plus clair possible et protecteur pour la santé de nos concitoyens afin d'éviter que nous n'ayons à connaître un rebond d'épidémie dû à une importation du virus à la suite de *clusters* qui se sont déclarés dans certains coins d'Europe ; dans des endroits dont les personnes sont originaires et viendront chez nous passer des vacances ou séjourner ; ou, au contraire, des citoyens wallons qui décideront de partir et se retrouveront dans des régions qui tomberont dans une zone à haut risque.

Si nécessité fait loi, il faut reconnaître que les conditions dans lesquelles nous avons travaillé aujourd'hui sont exceptionnelles. Nous avons été saisis officiellement du texte hier, le 14 juillet, un peu avant minuit. Il est 18 heures et nous allons voter ce texte, qui contient des éléments assez restrictifs sur nos libertés fondamentales et qui, au bout du compte, sanctionne en cas d'infraction par une peine de prison qui peut aller jusqu'à six mois et une amende qui peut aller jusqu'à 4 000 euros.

Bref, on n'a pas à faire à un texte anodin, ce n'est pas un texte de détail, même s'il se fonde sur un décret qui avait été porté par ma collègue, Mme Greoli, en 2019 sur les mesures de prévention. Ici, face à la pandémie, on va un pas plus loin et l'on met en place une mesure d'autoconfinement obligatoire dans le chef des personnes qui sont passées par ces zones.

Le texte est aujourd'hui porté par des parlementaires de la majorité. J'ai l'honnêteté de le reconnaître, ils disent que c'est un travail qui a été fait avec le Gouvernement et avec vous, Madame la Ministre. Ce texte n'a pas utilisé un parcours normal de préparation et de rédaction.

Il est vrai qu'il fallait travailler dans l'urgence. Je note que, pour encore renforcer l'urgence, votre majorité

dépose un amendement pour rendre applicable dès demain ce texte. C'est la preuve qu'il y a bien urgence, et pour cause : nos concitoyens sont déjà partis en vacances et les frontières sont déjà rouvertes depuis le 15 juin ou le 30 juin.

Comme vous l'avez expliqué en cours de commission – cela me permet d'ailleurs de remercier les collègues et, en particulier, les services du greffe qui ont travaillé rapidement pour faire le rapport que Mme Laffut a lu il y a quelques instants, et je la remercie également –, il y aurait pu y avoir d'autres chemins. Vous nous avez expliqué que c'est le 5 juillet que, au niveau des entités fédérées et de l'entité fédérale, l'on est tombé d'accord sur ce schéma d'action et que, dans le cadre de celui-ci, la Wallonie s'est retrouvée compétente à mettre en œuvre une norme.

Nos amis flamands l'ont fait en trois jours et le 8 juillet, leur texte a été adopté et voté. Ce n'était une semaine de Parlement wallon, mais nous aurions pu – cela s'est déjà vu, on l'a déjà même pratiqué durant la crise de la covid-19 – réunir notre assemblée ; la semaine passée ; et gagner quelques jours précieux.

Vous avez fait le choix de respecter le calendrier habituel du Parlement. Même ce choix-là n'a pas permis, puisque 10 jours se sont écoulés entre le 5 juillet – le moment où finalement la décision a été prise, en tout cas fortement préparée au niveau interfédéral et aujourd'hui – et si vous l'aviez voulu, vous auriez pu déposer un texte, à peu près comme les Flamands, dans les deux-trois jours qui suivaient, l'endosser par le Gouvernement wallon en première lecture, l'envoyer au Conseil d'État en demandant à cinq jours ; ce qui aurait permis de déposer, dans le même timing qu'hier soir minuit, un texte qui aurait au moins eu la qualité d'être passé par le Conseil d'État.

Je l'ai dit d'emblée, nécessité fait loi et donc mon groupe votera bien ce texte, parce que nous en avons besoin aujourd'hui, de façon à sécuriser les choses. Dans les réponses que vous nous avez fournies, Madame la Ministre, vous et votre cheffe de cabinet adjointe, tout à l'heure, il y a encore pour nous des zones d'ombre, des zones qui ne sont pas claires et qui tiennent au champ d'application des mesures imposées ici.

Deux éléments qui ne sont pas définis juridiquement. On dit : « Cela, c'est le Fédéral qui définit les normes », mais où sont les normes fédérales, où est la définition claire ? Quand on donne un champ d'application, alors que la définition n'est pas claire, on crée de l'ambiguïté ; en droit, ce n'est jamais bon.

Je vais citer les deux exemples qui nous semblent les plus patents en matière de flou. C'est celui de la détermination et des critères qui déterminent ce qu'est une zone rouge et ce que n'est pas une zone rouge, ce que vous appelez dans le texte « un territoire à très haut risque d'infection ». Nous n'avons pas eu de réponse, à

savoir quelle était la base légale, fédérale, sur laquelle s'appuyait le texte.

D'autre part, la notion de « personne de contact », qui est également un élément qui n'est pas clair. Or, si je reprends cet exemple-là, c'est quoi une personne de contact ? On nous a dit que ce sont les personnes qui sont en contact 15 minutes avec une personne infectée ou susceptible d'être infectée. Mais pourquoi ne l'indique-t-on pas alors clairement dans le texte wallon ? Pour que ce soit une norme et pas juste une recommandation ou quelque chose mis en œuvre par l'autorité fédérale, sans qu'il n'y ait, de nouveau en tout cas de ce que nous avons eu comme échange ce matin, de base légale.

Nécessité fait loi, nous voterons le texte, mais nous disons – et c'est pour cela que nous déposons un amendement, ici, en séance plénière – que ce texte, à nos yeux, ne peut avoir qu'une durée limitée de vie. Il faut que dans l'intervalle, ici des deux ou trois mois qui s'écoulent, le Gouvernement prenne ses responsabilités et fasse le travail correctement, de façon à améliorer le texte et à vider les questions juridiques incertaines. Ce texte-là doit avoir une vocation à avoir une durée plus longue, mais s'il n'a pas la solidité juridique et dans la mesure où il est quand même relativement limitatif et restrictif sur nos libertés fondamentales, il mérite à nos yeux un examen approfondi, sollicitation de l'avis notamment du Conseil d'État et de l'Union des villes et communes, puisque les rôles notamment des autorités locales sont aménagés par le texte que la majorité dépose.

Voilà le sens de notre proposition. Nous avons envoyé un projet d'amendement à l'ensemble des groupes de la majorité et du Parlement d'ailleurs, y compris de l'opposition. Nous n'avons eu de réponse positive que du groupe PTB au sein de l'opposition. Je regrette que la proposition constructive que nous faisons et qui colle avec le débat – et Mme Laffut, dans son rapport, l'a souligné. Je pense que la tenue de nos débats ce matin en commission était sereine, de qualité, sur des éléments de fond dans le dossier – qu'on ne se donne pas une chance et une opportunité d'améliorer le texte, de lui donner une sécurité et un confort juridique pour conforter son assise.

Je pense que, d'une façon ou d'une autre, le Gouvernement sera amené à le faire et quelque part ici au niveau du Parlement, on est tous contraint à voter oui, parce que c'est un texte nécessaire, il est nécessaire bien sûr pour la santé de nos concitoyens.

On a un peu l'impression que malheureusement il laisse quelques zones d'ombres et comme c'est quand même un sujet extrêmement sensible. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé le texte – avec la cosignature des collègues du PTB – afin de vous convaincre de remettre le travail sur le métier de façon à avoir un texte davantage solide, certain, confortable

aussi dans sa pratique demain pour l'AViQ, pour les acteurs locaux, pour le personnel médical qui sera chargé de les mettre en œuvre. Quand un texte n'est pas suffisamment net et précis, il posera des questions d'interprétation. En ce domaine, je trouve que c'est notre responsabilité que d'avoir des textes clairs.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - À mon tour, je remercie Mme Laffut et les services derrière elle pour le rapport oral qui a pu être fait aujourd'hui.

Nous ne sommes pas à l'abri d'un rebond, c'est Mme Bernard qui a ponctué une intervention à partir de ce constat, de cette alerte. C'est la raison de cette initiative qui nous rassemble aujourd'hui dont chacun a pu soutenir autant la nécessité que l'urgence et qui a conduit chacun à soutenir l'adoption de la proposition de décret en commission.

Comme d'autres, je veux d'ailleurs saluer l'esprit constructif qui a pu prévaloir dans un contexte de travail pourtant difficile. Plusieurs l'ont dit et cela a été rappelé lors du rapport oral.

Une série d'enjeux ont été questionnés très légitimement en commission. Une série de réponses ont été données en particulier par Mme la Ministre.

Un des enjeux majeurs est la proportionnalité dès le moment où il est question à travers ce texte de restrictions en matière de liberté publique.

À cet égard, j'ai la conviction que les travaux menés en 2009 sont apaisants puisqu'ils ont pu donner lieu, pour des dispositions attentatoires aux libertés publiques, pour certaines d'entre elles qui sont plus fortement attentatoires par rapport à celles qui sont en discussion aujourd'hui, notamment dans la délégation qui été laissée au pouvoir exécutif seul de fixer la liste des maladies infectieuses. Dans ce contexte-là, un avis du Conseil d'État a été donné dans un délai de 30 jours. Il y a eu un débat dans ce Parlement, commission et en séance plénière. Le constat qu'il n'y a eu aucune observation du Conseil d'État quant à des difficultés en matière de proportionnalité des propositions par rapport aux libertés publiques.

Le constat qu'il y a eu en commission ou en séance plénière, aucun débat véritable sur cet enjeu-là des libertés publiques et des restrictions qui y sont apportées potentiellement, me donnent la conviction que la démarche qui est proposée ici est proportionnée. A fortiori, par rapport à un péril concret, par rapport aujourd'hui à une conscience très largement partagée de cette nécessité-là où, en 2019, on en était à un dispositif préventif par rapport à un péril moins proche et moins palpable tenant compte des événements que nous avons pu vivre durant ces derniers mois.

La démarche nous la soutenons donc pleinement. Il est question alors de revoir le texte. J'ai entendu la proposition de M. Desquesnes, je pense que le bon rendez-vous est –, je ne veux pas anticiper la discussion qui suivra – celui que propose la commission spéciale. Nous allons alors avoir là un travail qui pourra être mené et qui visera, c'est en tout cas le vœu que nous formons, à tirer un certain nombre d'enseignements.

Il est vraisemblable que ces enseignements donneront lieu à des travaux qui devront se poursuivre ensuite en termes de déclinaison, et potentiellement de déclinaison législative. Je ne présume pas des conclusions à l'égard de ce texte-ci, mais c'est en tout cas un rendez-vous que notre Parlement a et qui n'est pas très éloigné de l'échéance que vous proposez. C'est la raison pour laquelle cet amendement ne nous est pas apparu nécessaire tenant compte de l'ensemble de ces éléments.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je pense que, aujourd'hui, le débat n'est pas de savoir si l'on aurait pu aller plus vite, si ceci ou si cela. On sait très bien, dans la crise que nous connaissons, qu'il est impossible de simplifier.

J'ai entendu, depuis le début de celle-ci, un tas de personnes qui nous expliquent ce qu'il aurait fallu faire, que si c'était eux qui avaient été amenés à devoir intervenir ou agir, ils auraient fait comme ceci et pas comme cela. On sait qu'il y a une multitude de complexifications qui se sont présentées avec le temps, que l'on a appris petit à petit à connaître ce virus, mais que l'on est encore loin de véritablement parfaitement le cerner.

Très clairement, dans ces moments d'urgence, nous sommes amenés à devoir adapter la législation souvent en fonction des circonstances, souvent parce qu'il y a un cas imprévisible qui se présente, souvent parce que des dispositions nouvelles sont à prendre. Ce n'est pas nécessairement pour autant de l'imprévision. C'était tout simplement parfois de l'imprévisible.

Il y a donc quand même une grande nuance et ne nous trompons pas de débat. M. Hazée l'a rappelé. L'évaluation de tout cela se fera dans la commission spéciale où nous pourrions tirer bien entendu tous les enseignements que nous devons tirer pour l'avenir. C'est cela l'objectif même des choses.

Ce qui est important désormais, c'est que le Gouvernement ait en main les possibilités d'agir au plus vite. L'amendement qui est déposé à cet égard est évidemment également important, puisque le texte entre

en vigueur dès le 16 juillet, ce qui permet de prendre les dispositions voulues dans les meilleurs délais.

Ce qui est important, c'est que nous ayons dans ce pays complexe qui est le nôtre, les mesures similaires pour les trois Régions du pays et que la communication qui pourrait être faite et qui peut être faite à la population soit la plus compréhensible possible, mais expliquer simplement une situation complexe, c'est déjà tout un exercice. Soyons donc extrêmement prudents, efficaces, veillons maintenant à cette urgence de la problématique de nos compatriotes qui reviennent de zones à risque, informons-les bien, donnons les moyens d'action au Gouvernement et que le Gouvernement le fasse – comme, manifestement, nous l'avons eu pour la préparation des dispositions législatives – en concertation avec les autres Régions.

Nous tirerons par la suite et avec le temps, les leçons de toute une série d'éléments, notamment quant au fonctionnement, quant à la problématique, dans certaines circonstances, de la hiérarchie des normes ou non de la hiérarchie des normes, du commandement et comment il s'organise en cas de crise.

Nous aurons le temps de le faire. Aujourd'hui, nous avons besoin d'agir.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Merci, Monsieur le Président, et merci aussi à Mme Laffut pour le travail réalisé et aux services derrière qui ont travaillé à la fois tard hier soir et je voudrais les remercier à travers M. le Greffier qui rapportera aussi à tous ceux qui ont travaillé.

J'avais deux éléments correctifs par rapport à ce qui a été dit. C'est que ce n'est pas nous qui avons – l'AViQ ou la Région wallonne – sollicité M. Behrendt, mais la Communauté germanophone et Bruxelles. C'est sur base des informations que nous avons eues par ce biais que nous avons fait le parallélisme. La question de la gestion et de la coordination de la crise, c'est le SPF Santé publique qui l'indiquait dans un courrier qu'il nous avait adressé le 27 février. Voilà qui est dit pour le compte rendu et pour la suite des travaux.

Même si, globalement, ces dernières semaines, et singulièrement au moment où l'on a évoqué la question, pour compléter le dispositif qui existe aujourd'hui, même si les contaminations et le nombre de décès liés au coronavirus poursuivaient une tendance à la baisse depuis plusieurs semaines, on sait que le virus n'a pas disparu du territoire belge. Il continue de circuler. Il n'a pas disparu non plus au sein de l'Union européenne et les derniers jours nous ont montré que même au niveau

de la Belgique, il y avait une augmentation de cas et que la vigilance devait donc être accrue.

Il faut préserver notre vigilance, préserver notre prudence. Il y a un processus de déconfinement qui a été entamé dans la plupart des pays européens, couplé à la réouverture des frontières, considérant, évidemment, que l'été accroît davantage encore les contacts entre les personnes et donc, entraîne un risque accru de contamination au coronavirus. Le déconfinement n'était pas un chèque en blanc par le Conseil national de sécurité. Ils l'ont dit plusieurs fois. D'ailleurs, aujourd'hui, le Conseil national de sécurité a décidé de ne pas avancer dans le processus de déconfinement parce que la prudence est de mise. Cela fait partie du processus : soit arrêter le déconfinement progressif, soit revenir en arrière par paliers en fonction de l'évolution du virus. C'est bien là une des difficultés évidemment, c'est que si nous n'avancions pas en terrain inconnu, si nous n'avons pas la capacité de pouvoir nous adapter, nécessite une capacité de nous adapter. Il y a des modalités de protection de santé et d'application des mesures de prophylaxie qui sont appropriées et qui existent actuellement, qui sont prévues par le Code wallon de l'action sociale.

Je voudrais peut-être rappeler, parce que cela n'a pas été évoqué par l'ensemble des groupes politiques dans le cadre du débat qu'il ne faut pas croire qu'il n'y avait pas de dispositif. Il existait bien un dispositif. C'est un décret qui a été adopté par ce Parlement, notamment, en mai 2019, qui est un décret qui a été voté – en ce compris par le PTB – et qui permet à des personnes qui sont suspectes ou malades de pouvoir être hospitalisées, mises en hospitalisation par le service des surveillances des maladies infectieuses.

Évidemment, quand la prophylaxie, la prévention, quand ce processus a été mis en place, il a été mis en place principalement sur des épidémies qui étaient connues. Le covid-19 n'était pas connu au moment où ce décret est sorti. En général, les épidémies et les personnes qui ont un grand niveau de contagion dans les épidémies qui étaient connues nécessitaient une hospitalisation, raison pour laquelle c'est le dispositif qui a été mis. On pensait alors soit à Ebola, on pensait éventuellement à la tuberculose qui a une grande contagion. Concernant le dispositif, on s'est dit que la quarantaine existait. C'est d'ailleurs ce dispositif-là qui a été actionné par le Fédéral en février, quand il y a eu le retour de passagers qui venaient de Chine et qui ont été hospitalisés et mis en quarantaine à Neder-over-Heembeek. L'idée était ici, sachant que l'on était principalement face à des personnes asymptomatiques et se disant que peut-être, dans les prochaines semaines ou cet été ou dans les prochains mois, s'il devait y avoir une augmentation du nombre de zones qui présentaient des cas, avec des poches – on parle de zones, on parlait de zones qui étaient des zones très réduites –, je pense néanmoins que c'était nécessaire pour de compléter le

dispositif, raison pour laquelle on a proposé de le modifier avec l'article 47 du Code de l'action sociale.

Les modifications vont permettre de mettre en application les décisions du CODECO. Les recommandations du Ceval quant aux mesures de préventions qui devront être mises en place vis-à-vis des voyageurs. Ces modifications apporteront aussi une précision sur l'articulation des missions des médecins et des infirmiers de l'AViQ en charge de la surveillance des maladies infectieuses sur le territoire wallon, avec la première ligne, dont les médecins généralistes et leurs cercles, dont les médecins actifs dans les collectivités, mais aussi les autorités administratives locales pour la mise en œuvre des mesures de prévention. Ce texte a également été adapté pour permettre la mise en œuvre de mesures d'isolement à domicile, comme je l'ai dit, ou bien pour ceux qui n'auraient pas de domicile, qui viennent en vacances ou qui n'ont simplement pas domicile fixe, d'avoir un lieu approprié à cet effet, de sorte à ne pas engorger les hôpitaux lorsque l'état du patient ou l'agent infectieux ne nécessite pas d'être hospitalisé.

Enfin, un article spécifique au coronavirus a été ajouté, le 47/15bis, pour clarifier la mise en œuvre des recommandations pour les voyageurs, pour toute personne qui entre sur le territoire après séjourner sur un territoire identifié comme étant à très haut risque d'infection covid-19 par la cellule Ceval et le ministère des Affaires étrangères, est tenue de se placer immédiatement en isolement à son domicile ou dans tout autre lieu approprié à cet effet. De même, toutes les personnes avec lesquelles les personnes infectées ou suspectées d'être infectées ont été en contact sont, de la même manière, tenues de se placer immédiatement en isolement à leur domicile ou dans tout lieu approprié à cet effet.

Précisons que l'objectif de ce dispositif, de ce paragraphe, vise à mettre sur un même pied d'égalité des personnes qui viendraient de l'étranger et qui sont suspectées d'être contaminées parce qu'elles viennent d'une zone à très haut risque ou bien ceux qui, ici, en Belgique, sont considérées comme à très haut risque, parce qu'ils auraient été en contact avec une personne qui est positive au covid et qui de toute façon est en quarantaine, mais pour qui il n'y avait pas de dispositif de sanction prévu.

Les voyageurs dans les zones à haut risque sont tenus de prendre contact, dès leur arrivée, dans les plus brefs délais, avec leur médecin traitant qui procédera lui-même à un dépistage ou bien les enverra vers un des 46 centres de triage et de prélèvement en vue de procéder à leur dépistage.

Sans préjudice de l'application des sanctions fixées par le Code pénal, les personnes qui ne respecteront pas les mesures pourront être punies, à l'instar du dispositif qui existait depuis mai 2019 finalement, de 1 euro à

500 euros et d'un emprisonnement de huit jours à six mois ou l'une de ces peines.

À la lecture du contenu de cette proposition de décret soutenue par les membres de la majorité parlementaire, on complète donc le droit wallon pour répondre aux nouveaux impératifs qui sont générés par cette crise inédite.

Outre les éléments qui ont déjà été évoqués et en commission et ce matin, je voulais dire que l'on est dans une réaction qui est rapide puisque, effectivement, la Flandre a fait passer son dispositif, qui est en application depuis deux jours maintenant, que les Affaires étrangères ont stabilisé le modèle hier soir et que notre dispositif sera d'application demain, corrigé ou complété.

Je pense que l'on est dans une formule qui essaie de s'adapter à la situation. Le système est-il optimal ? Non. On ne va pas dire que c'est optimal. C'est compliqué comme méthode de processus. Pour plusieurs raisons, parce que, au niveau européen, il n'y a pas un système de comptabilisation qui est homogène, parce que tout le monde ne teste pas de la même manière dans tous les pays, parce que certains testent des asymptomatiques et des symptomatiques et d'autres uniquement des symptomatiques, parce que certains pays ne procèdent pas à des tests ou à des recensements de la même manière que d'autres. Cela s'est vu, d'ailleurs, pour certaines structures d'hébergement, si l'on devait comparer à d'autres pays européens qui ne les ont pas du tout comptabilisés.

En fonction de la manière dont certains vont se comporter en Belgique, c'est peut-être plus dangereux d'être en Belgique, il y a peut-être plus de risques d'attraper la covid-19 que si l'on part à l'étranger dans une zone à haut risque, mais que l'on a des comportements d'hygiène qui sont prudents.

On sait que ces mesures-là sont des mesures qui devront rentrer en application, mais sans certitude. Il n'y a pas de contrôle. Comment va-t-on vérifier, à la frontière, que quelqu'un est allé dans une zone rouge si elle avait l'autorisation d'en sortir, puisque l'on n'a pas la garantie non plus que dans certains États qui sont même en zone rouge, il n'y a pas d'interdiction formelle parfois d'en sortir selon les pays ?

On essaie de prendre la mesure qui soit la plus adaptée à la situation. Il fallait compléter le dispositif pour être dans la situation qui est la plus idéale et je pense que même si elle n'est pas parfaite, elle a le mérite d'apporter aussi un message de précaution, de vigilance à l'égard du citoyen. C'est bien cela qu'il faut que l'on retienne.

Nous vivons, cet été, un été que nous n'avons jamais vécu. J'espère que ce sera le dernier été que nous vivons comme cela puisque c'est une situation tout à fait particulière.

Et je préfère que les gens soient dans une situation où ils sont plus méfiants et où ils sont plus prudents de donner des informations en disant : « C'est vrai, vous allez partir en vacances, et peut-être que quand vous allez partir, la zone est verte et quand vous allez revenir, la zone sera orange, ou peut-être que quand vous allez partir, la zone sera orange et que vous souhaitez quand même partir parce que vous aviez réservé vos vacances et que vous pensez avoir un comportement avec des gestes barrière, mais que quand vous reviendrez, vous serez peut-être bloqué parce que ce sera rouge ». C'est possible aussi. Il y a des tas de scénarios possibles qui existent. Il y a une incertitude, mais on veut informer le citoyen en disant : « Vérifiez quand même. Les voyages, c'est plus compliqué cet été que les autres ».

Par ailleurs, je voudrais en terminer en vous disant que, à l'égard des discussions que nous avons eues début de semaine, des discussions informelles avec l'ensemble des groupes politiques qui ont accepté de discuter sur une proposition de texte, il y avait une demande de certains membres de la majorité et de l'opposition d'attirer l'attention sur le fait que l'on n'avait pas mis, dans le commentaire ou dans le texte en général, le fait que cela ne devait être d'application tant que subsistera la pandémie, et donc nous l'avons ajouté dans cette proposition.

Mais comme vous l'avez dit et comme vous l'avez signalé et comme je le signale également, on est dans une situation particulière.

Je vous remercie donc d'avoir accepté de le traiter comme une proposition sachant que les pouvoirs spéciaux ne sont plus d'application, et que si nous l'avions fait passer comme un projet, les choses auraient sans doute été plus longues au niveau du parcours. On sait qu'on est dans des circonstances qui restent des circonstances exceptionnelles, et je vous avoue que je n'ai pas envie de revenir dans les prochaines semaines avec d'autres dispositifs exceptionnels et d'autres demandes de ce type. Mais circonstance fait loi et nous suivrons bien entendu l'actualité avec beaucoup de prudence, avec beaucoup de réactivité.

Je retiens également la disponibilité des parlementaires pour sortir des sentiers battus, si nous devons nous réunir, en ce compris pendant l'été.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Je voulais simplement remercier Mme la Ministre pour l'ensemble des éclaircissements, l'ensemble des réponses formulées, depuis le matin et cet après-midi en plénière.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Brièvement, Madame la Ministre, évidemment, il y avait des dispositions qui

existaient déjà, on les a appliquées en février pour les gens qui revenaient de Wuhan.

On s'est rendu compte qu'il fallait faire des choses en plus quand on a vu arriver les gens de retour de sports d'hiver. Je pense que c'est ça que les experts ont voulu montrer quand ils ont tiré le signal d'alarme au mois de juin.

Évidemment que les dispositions en vigueur dans la Cellule des maladies infectieuses de l'AVIQ sont de bonnes dispositions. Juste qu'encore une fois, en Belgique, avec la complexité institutionnelle, quand l'on dit : « C'est urgent », cela dure 3, 4, 5, 6 semaines avant d'avoir finalement le texte qui permet de prendre les mesures nécessaires. On ne peut que le regretter et souhaiter que l'on trouve enfin des solutions et qu'on remette quand même des compétences au niveau fédéral ; cela ne fera qu'améliorer les choses.

Nous allons soutenir effectivement les deux amendements déposés :

- celui qui demande que le texte soit d'application dès demain : effectivement, le plus tôt, c'est le mieux ;
- celui du cdH qui demande qui donne une portée limitée dans le temps au texte, de sorte que l'on puisse retravailler sur la sécurité juridique.

Le plus important, c'est la santé de la population, mais si cette santé ne peut pas être garantie de façon juridique et que les textes ne sont pas bons, il faudra alors tout recommencer à zéro. Cela, nous ne le voulons pas non plus. Nous soutiendrons donc les amendements déposés.

Donc, nous soutiendrons les amendements déposés.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci aux différents intervenants. J'ai entendu les auteurs de la proposition dire que l'amendement que nous proposons, ils ne le soutiendraient pas, dans la mesure où la commission spéciale qui va être mise en place aujourd'hui aura notamment pour travail de rebattre et de réécrire sans doute une partie du texte, en tout cas de faire des recommandations qui amèneront à une réécriture de tout ou partie du texte.

J'ai entendu également la ministre, avec beaucoup d'humilité, reconnaître que sans doute le texte n'était pas parfait. J'ai effectivement reposé notamment certaines questions d'interprétation et de lien juridique avec des terminologies utilisées qui déterminent le champ d'application sur lequel je n'ai à nouveau pas eu de réponse.

Donc, voilà, on prend acte de la position de la majorité, mais il y a du pain sur la planche et mon

souhait et celui de mon groupe, c'est que – on va sans doute en discuter d'ici une heure ou deux – la commission spéciale puisse mener son travail tambour battant, sans musarder en chemin. Je ne vais pas rappeler le nombre de réunions de nos collègues en Flandre qui ont déjà eu lieu.

Si l'objectif est notamment d'arriver à une amélioration du mécanisme et des façons dont on travaille en Wallonie, ne traînons pas et reprenons, dès le début septembre, les travaux de cette commission spéciale.

Profitons d'un moment de calme pour avancer et arriver rapidement à des éléments, mais j'anticipe sur le débat de la commission que nous allons installer aujourd'hui.

Sur le reste, effectivement, nous voterons, bien sûr, comme je l'ai déjà signalé, le texte déposé. Y compris les deux amendements, celui que nous avons déposé, mais également celui de la majorité qui permet de gagner deux-trois jours de mise en œuvre du texte. Il est nécessaire d'avoir un discours clair. Les zones à haut risque permettent de le faire.

Je voudrais quand même aussi attirer votre attention, Madame la Ministre, puisque là ce n'est pas une disposition législative bien que le texte évoque les zones orange et les recommandations.

Je plaide vraiment pour qu'il y ait également une communication très claire de la part des autorités wallonnes à l'attention des Wallons qui partent en voyage, mais également à l'attention des infrastructures d'accueil et d'hébergement chez nous de touristes étrangers afin que les informations concernant, à la fois les zones rouges bien sûr, mais également les recommandations sur les zones oranges soient diffusées très clairement auprès de ces personnes-là. C'est votre responsabilité, Madame la Ministre, que d'assurer cette information claire.

Il y a de ce point de vue là une série d'initiatives à prendre à l'attention des publics. D'autant que l'on ne sait pas comment l'évolution de la carte des zones à risque, moyens ou risques élevés, va se poursuivre dans les prochaines semaines.

Je vous invite à rester sur le qui-vive. Je ne doute pas de votre réactivité par rapport à cela, mais, je pense, malheureusement, que les semaines prochaines seront encore des semaines agitées avec des éléments nouveaux, et cetera. Il faudra absolument être sur la balle, s'adapter tout le temps et en tout cas pour ce qui concerne notre groupe, mais j'espère que c'est partagé par les autres groupes, nous sommes disponibles, y compris durant toutes les prochaines semaines si, à un moment donné, il est nécessaire d'augmenter encore la force de frappe de la Wallonie en la matière.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, très brièvement, je remercie les différents intervenants et la ministre à mon tour.

Le texte n'est certainement pas parfait. C'est aussi un constat que je peux présumer et partager.

Je rejoins par ailleurs François Desquesnes sur l'enjeu de la communication pour cet enjeu, pour cette proposition décret, pour ce futur décret, mais plus globalement par rapport à ce que nous avons devant nous et par rapport aux risques et à toutes mesures à prendre pour éviter le risque de rebond.

La conscience collective est l'enjeu majeur et cela passe par une communication répétée sur la nécessité de respecter les règles de distanciation, les règles en matière de port de masque, en matière d'hygiène et s'ajoutent ici des règles avec une force particulière pour ce qui concerne les retours de l'étranger.

C'est parce que collectivement nous parviendrons à poursuivre cet effort qui est parfois difficile – il ne faut pas le sous-estimer – que nous pourrons espérer franchir les mois qui viennent de la façon la plus sereine qui puisse être.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

Ah, je suppose qu'il était satisfait de la réponse de Mme la Ministre.

Des amendements ont été proposés par M. Desquesnes, Mmes Greoli, Vandorpe, M. Mugemangango et Mme Bernard (Doc. 239 (2019-2020) N° 3) et Mme Roberty, MM. Wahl, Hazée, Frédéric, Mme Galant et M. Heyvaert (Doc. 239 (2019-2020) N° 4).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret modifiant l'article 47/15 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et insérant un article 47/15bis en vue de prendre des mesures relatives à la crise sanitaire liée à la Covid-19, déposée par Mme Roberty, MM. Wahl, Hazée, Frédéric, Mme Galant et M. Heyvaert (Doc. 239 (2019-2020) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

Chapitre 1er - Dispositions générales

« Article premier

Le présent décret règle, en application de l'article 138 de la Constitution, des matières visées à l'article 128, §1er, de celle-ci. »

- Pas d'objection ?
- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« Art. 2

Dans le présent décret, le masculin est utilisé à titre épïcène. »

- Pas d'objection ?
- L'article 2 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 3.

« Art. 3

À l'article 47/15, §1er, du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, les modifications suivantes sont apportées :

a) Un nouvel alinéa rédigé comme suit est inséré entre les alinéas 1er et 2 :

« Lorsque le médecin ou l'infirmier de l'Agence en charge des maladies infectieuses intervient dans une situation qui s'inscrit dans un cadre individuel ou familial, il collabore avec le médecin du patient concerné par la déclaration. Lorsque le médecin ou l'infirmier de l'Agence en charge des maladies infectieuses intervient dans une situation qui s'inscrit dans un cadre collectif, il collabore avec le médecin désigné par la collectivité, les médecins traitants, les autorités administratives locales et le cercle de médecine générale concerné avec lequel il se concerta » ;

b) Au 1° de l'alinéa 2, le mot « généraliste » est abrogé ;

c) Au 2° de l'alinéa 2, les mots «, pour autant que ce soit possible » sont abrogés ;

d) Au 2° de l'alinéa 2, les mots « les autorités de la commune » sont remplacés par les mots « les autorités administratives locales » ;

e) Le 2° de l'alinéa 2 est complété par la phrase suivante :

« Par « autorités administratives locales », on entend les bourgmestres, les gouverneurs de province, les

présidents des centres publics d'action sociale ou leurs administrations et les services de police locale » ;

f) Le 4° de l'alinéa 2 est complété par les phrases suivantes :

« Le médecin ou l'infirmier de l'Agence en charge des maladies infectieuses transmet un rapport justifiant la fermeture d'un lieu, d'un espace ou d'une installation au bourgmestre.

Il peut être mis fin à la décision de fermeture si les circonstances qui l'ont justifiée ne sont plus réunies.

Le bourgmestre est chargé de l'exécution des décisions de fermeture en vertu de ses pouvoirs de police administrative. » ;

g) Le 5° de l'alinéa 2 est complété par les mots « avec l'appui du médecin du patient concerné par la déclaration » ;

h) Le 6° de l'alinéa 2 est remplacé par ce qui suit :

« 6° d'ordonner si nécessaire l'isolement des personnes contaminées ou susceptibles d'avoir été contaminées, pour une période ne dépassant pas celle de leur contagiosité qui, selon les circonstances, s'effectue :

a) au sein d'un service hospitalier pertinent au vu de la situation sanitaire donnée et identifié par la décision d'isolement adoptée par le médecin de l'Agence en charge de la surveillance des maladies infectieuses à la suite d'une concertation avec l'hôpital concerné ;

b) à domicile ;

c) dans un autre lieu approprié à cet effet » ;

i) L'alinéa 2 est complété par un 11° rédigé comme suit :

« 11° d'organiser l'exercice de leurs missions avec le cercle de médecine générale locale ainsi que les autorités administratives locales et le médecin désigné par la collectivité comme référent lorsqu'il s'agit d'une situation collective » ;

j) À l'alinéa 3, les mots « concernant l'alinéa 2, 10°, le cas échéant, » sont abrogés. »

- Pas d'objection ?
- L'article 3 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 4.

« Art. 4

Dans le titre III du livre préliminaire, il est inséré un nouvel article 47/15bis, rédigé comme suit :

« Art. 47/15bis. §1er. Toute personne qui entre sur le territoire de la région de langue française après avoir séjourné sur un territoire à très haut risque d'infection par la covid-19 est tenue de se placer immédiatement en isolement à son domicile ou tout autre lieu approprié à cet effet.

Toutes les personnes avec lesquelles les personnes infectées ou suspectées d'être infectées ont été en contact sont, de la même manière, tenues de se placer immédiatement en isolement à leur domicile ou tout autre lieu approprié à cet effet.

L'isolement est d'une durée définie par les médecins de l'Agence en charge de la surveillance des maladies infectieuses sur la base de l'évolution des connaissances scientifiques.

§2. Les personnes visées au paragraphe 1er sont tenues de prendre contact dans les plus brefs délais avec leur médecin généraliste qui procédera lui-même au test de dépistage ou les enverra vers un centre de triage et de prélèvement en vue de procéder à leur dépistage.

Toutes les personnes testées positives à la covid-19 ou pour lesquelles le médecin présume une telle infection suivent les prescriptions du médecin.

§3. Sont considérés comme des territoires à très haut risque d'infection, au sens du paragraphe 1er, une ville, une commune, un arrondissement ou un pays classé en zone rouge sur la liste établie par le Service public fédéral des Affaires étrangères.

§4. Les missions et prérogatives des médecins et infirmiers visés à l'article 47/15 sont applicables aux mesures visées au présent article.

§5. Sans préjudice de l'application des sanctions fixées par le Code pénal, sont punis d'une amende de 1 à 500 euros et d'un emprisonnement de huit jours à six mois, ou de l'une de ces peines seulement, les personnes ne respectant pas le prescrit du présent article. » »

- Pas d'objection ?
- L'article 4 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 5.

Chapitre 3 - Dispositions finales

« Art. 5

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*. »

À l'article 5 un amendement a été proposé par M. Desquesnes, Mmes Greoli, Vandorpe, M. Mugemangango et Mme Bernard (Doc. 239 (2019-2020) N° 3).

Un amendement visant à remplacer l'article 5 a été proposé par Mme Roberty, MM. Wahl, Hazée, Frédéric,

Mme Galant et M. Heyvaert (Doc. 239 (2019-2020) N° 4).

Les votes sur les amendements et l'article sont réservés.

Nous voterons ultérieurement sur les amendements, l'article réservé et l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE D'ÉVALUER LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 PAR LA WALLONIE, DÉPOSÉE PAR MM. FRÉDÉRIC, MARCOURT, WAHL, MME GALANT, MM. HAZÉE ET HEYVAERT (DOC. 220 (2019-2020) N° 1 À 5)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen, sous le bénéfice de l'urgence, de la proposition de résolution portant création d'une commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la covid-19 par la Wallonie, déposée par MM. Frédéric, Marcourt, Wahl, Mme Galant, MM. Hazée et Heyvaert (Doc. 220 (2019-2020) N° 1 à 5).

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission des affaires générales et des relations internationales qui a été déposé sur le portail des parlementaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Sahli, Rapporteur.

M. Sahli, Rapporteur - Madame la Ministre, votre Commission des affaires générales et des relations internationales a examiné la proposition de résolution portant création d'une commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la covid-19 par la Wallonie, déposée par MM. Frédéric, Marcourt, Wahl, Mme Galant, MM. Hazée et Heyvaert (Doc. 220 (2019-2020) N° 1).

Dans son exposé, M. Frédéric, coauteur de la proposition de résolution, aborde tout d'abord l'historique de la pandémie et son ampleur avant de rappeler que de nombreux débats sont intervenus sur la crise sanitaire de la covid-19 et que le Parlement de Wallonie a été la seule assemblée à avoir mis en place une Commission spéciale chargée de contrôler l'action du Gouvernement pendant cette période.

Il indique qu'il est maintenant temps d'effectuer un travail de fond pour pouvoir émettre des recommandations sur l'avenir. Celles-ci devront être remises pour fin novembre 2020. C'est l'objet de la mise en place d'une commission spéciale.

Est intervenue par la suite la discussion générale, où M. Mugemangango a plaidé pour qu'une commission d'enquête parlementaire soit plutôt mise en place, car elle dispose de plus de prérogatives qu'une commission spéciale, ce qui se justifie d'autant plus, selon lui, à la lecture du rapport récent de Médecins sans frontières. Pour justifier sa position, il évoque la commission spéciale installée en Flandre qui se voit refuser la transmission de certains documents.

Il dépose en ce sens un amendement (Doc. 220 (2019-2020) N° 2).

Si cette proposition devait être refusée, il dépose un amendement (Doc. 220 (2019-2020) N° 3) visant à transformer la commission spéciale en commission d'enquête si des difficultés devaient être rencontrées dans son travail.

M. Dispa, quant à lui, souligne la nécessité de faire jaillir la vérité et plaide également pour l'installation d'une commission d'enquête, évoquant notamment l'argument du serment que doivent prêter les personnes auditionnées.

Par ailleurs, il émet plusieurs réserves à l'égard du texte qui est soumis à examen, notamment sur la chronologie dans laquelle la proposition s'inscrit dès lors que les travaux ne commenceront qu'à la rentrée. À son sens, les travaux doivent débiter au plus vite, car il y a urgence.

Il dépose un amendement (Doc. 220 (2019-2020) N° 4) pour prévoir que la commission spéciale pourra se transformer en commission d'enquête si la commission spéciale devait rencontrer des difficultés dans son travail. Cette disposition existe pour la commission fédérale et a été soutenue par tous les partis, rappelle-t-il.

M. Disabato s'inscrit dans la lignée de l'intervention de M. Frédéric, car demander dès l'abord une commission d'enquête part du présupposé que l'on veut cacher des choses. Il faut avoir l'honnêteté de dire qu'il s'agit d'une crise sans précédent que personne n'a vu venir. Il y avait donc une vraie difficulté à piloter les choses.

Il rappelle que l'épicentre du problème se situe au niveau fédéral et qu'il faudra voir clair sur ce qui s'y est passé. Une commission a été mise en place dans cette perspective au niveau fédéral.

Il souligne également la complexité du paysage institutionnel en Belgique qui explique notamment que la compétence relative aux maisons de repos et aux

maisons de repos et de soins n'est exercée par la Wallonie que depuis 2015.

La commission spéciale qui sera mise en place va aborder de nombreux sujets et la volonté est de faire la lumière, d'avoir une analyse complète et de dégager des recommandations en cas de nouvelle pandémie.

Le travail de cette commission sera rapide étant donné qu'il va s'étendre entre la fin du mois d'août et la fin du mois de novembre.

Mme Galant, quant à elle, s'associe aux propos de MM. Frédéric et Disabato et fait remarquer que la pandémie n'est pas terminée et estime qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation.

Il y a un devoir de vérité et de transparence, rappelle-t-elle. Les choses seront mises à plat et les enseignements tirés sachant qu'il y aura encore des choses qui vont probablement évoluer durant les prochaines semaines.

M. Frédéric confirme à M. Dispa que la situation n'est pas anodine et partage comme ses collègues les préoccupations des citoyens et du personnel soignant. Il faut donc aller au fond des choses. Les parlementaires ont en effet un devoir de transparence et de vérité, mais, pour les raisons déjà évoquées, il est prématuré d'instaurer une commission d'enquête.

Il souligne la transparence qui a existé par rapport aux initiatives du Gouvernement au travers de la Commission spéciale chargée de contrôler l'action du Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du covid-19.

Il estime enfin que l'objectif ne doit pas être de dégager des responsabilités personnelles mais bien de faire évoluer la société sans profiter des drames qui ont eu lieu.

Il convient d'éviter les reproches aux responsables politiques d'aujourd'hui ou d'hier et M. Frédéric appelle à la solidarité de tous les partis pour faire la clarté sur les événements dans les meilleurs délais.

M. Mugemangango indique que la question n'est pas de savoir si les choses sont cachées, mais il faut constater que des questionnements demeurent sans réponse à ce jour et qu'une commission d'enquête permettrait d'y apporter les réponses.

Il est en effet plus facile pour une commission d'enquête d'obtenir des documents permettant de faire la clarté et de savoir pourquoi les recommandations n'ont pas été suivies. C'est la solution la plus rapide et la plus efficace selon lui pour faire la lumière sur tous les éléments de cette crise et rassurer les citoyens et les soignants plus particulièrement encore.

Par ailleurs, l'urgence se justifie par les prémices de la seconde vague qui se prépare.

Quant à M. Dispa, il souhaite que la commission spéciale envisagée ne sera pas similaire précédemment constituée pour examiner les questions et interpellations en lien avec la covid-19 qui a seulement permis au Parlement de pouvoir fonctionner en temps de crise sanitaire, car un travail d'analyse de fond doit être aujourd'hui réalisé. Il prône la mise en place similaire à la commission d'enquête, mais en place en France.

Il rejette l'argument de vouloir à tout prix couper des têtes, car il estime que des erreurs sont collectives et que la responsabilité sera aussi collective, mais il insiste sur la volonté de réaliser un travail de fond. Il souhaite donc prévoir dans le texte de la résolution la possibilité de transformer la commission spéciale en commission d'enquête.

M. Frédéric, quant à lui, n'exclut pas la possibilité de créer une commission d'enquête en fonction de l'évolution des travaux. Cependant, il indique que ce n'est pas le moment.

Les amendements déposés par M. Dispa et M. Mugemangango ne seront donc pas soutenus.

M. Disabato précise qu'il faut arrêter de prendre des exemples qui ne sont pas comparables. Ainsi, la France est un État centralisé, peu comparable à un État fédéral comme la Belgique.

En ce qui concerne notamment la proposition de décret relative au retour de vacances, il aurait été préférable en effet d'anticiper, mais la question de la compétence entre les entités a dû être tranchée, ce qui a retardé le dossier.

Les Régions s'en chargeront en définitive, mais ce n'est pas une compétence qui apparaissait relever naturellement des Régions.

Il faudra dans tous les cas être attentif aux travaux de la commission fédérale sans vouloir nécessairement répéter les mêmes travaux.

M. Mugemangango fait remarquer que la commission spéciale qui a été installée en Flandre connaît déjà des difficultés pour obtenir des informations. Il espère que la majorité n'a pas déjà décidé de ne pas entendre le Fédéral, car il y a des éléments essentiels qui sont gérés par le Fédéral. Ainsi, en ce qui concerne les tests, il est indispensable d'entendre les autorités fédérales afin de savoir comment sera géré ce problème dans le cas d'une seconde pandémie.

Le travail de la commission qui sera installée ne doit pas, dès le départ, être limité. Les trois amendements déjà évoqués supra ont alors été développés par leurs auteurs en insistant sur le fait qu'au niveau fédéral et à

Bruxelles, la disposition permettant de remplacer la commission spéciale par une commission d'enquête avait été soutenue par les mêmes partis que ceux qui, au niveau wallon, ne souhaitent pas prévoir cette possibilité.

Cela ayant été précisé, M. Collin, quant à lui, demande comment les citoyens peuvent alors avoir confiance dans le monde politique et comprendre si les partis politiques ont une attitude différente en fonction de l'assemblée dans laquelle il siège.

M. Disabato rappelle que la création d'une commission d'enquête pourrait être envisagée si cela s'avérait nécessaire et observe que la contradiction des positions n'est pas le seul fait des partis de la majorité.

M. Collin, quant à lui, explique que l'adoption de l'amendement permettrait la mutation plus rapide de la commission spéciale en commission d'enquête.

M. Mugemangango indique que la position du PTB est la même à tous les niveaux de pouvoir et que l'incohérence qui règne au sein des partis ne permettra pas aux citoyens de se réconcilier avec la politique.

De plus, il faudra un nouveau débat pour installer une commission d'enquête.

Mme Galant assure que le travail sera mené, quelle que soit la forme de la commission.

M. Dispa est d'avis que l'adoption à l'unanimité de l'amendement proposé permettrait de démarrer les travaux de la commission spéciale sur des bases plus solides et consensuelles.

M. Frédéric déplore les derniers propos de M. Dispa.

À l'issue de ce débat, un vote est intervenu sur la résolution.

L'amendement (Doc. 220 (2019-2020) N° 2) déposé par M. Mugemangango a été rejeté par 8 voix contre 2.

L'amendement (Doc. 220 (2019-2020) N° 4) déposé par M. Dispa a été rejeté par 8 voix contre 2.

L'amendement (Doc. 220 (2019-2020) N° 3) déposé par M. Mugemangango a été rejeté par 8 voix contre 2.

Par 8 voix contre 1 et 1 abstention, la Commission des affaires générales et des relations internationales recommande l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de remercier les services du greffe qui ont produit un travail complet qui reflète les discussions de la commission.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, d'avoir été à l'écoute de ce rapport.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je tiens à vous remercier pour cet exercice qui n'est pas simple à réaliser et qui était très clair.

La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Président, chers collègues, je remercie tout d'abord M. Sahli et les services parce que nous avons travaillé dans l'urgence et ce n'était pas simple.

Je pense pouvoir affirmer, et peut-être même au nom de l'ensemble des collègues, quelles que soient les familles politiques auxquelles ils appartiennent, que nous avons partagé un certain nombre de points communs.

Tout d'abord, la conscience de nous trouver dans une situation historique, dans une situation totalement imprévisible, qui est toujours mal maîtrisée aujourd'hui avec une série de points d'interrogation, avec des rebonds – on en parlait tout à l'heure – et donc une inquiétude légitime de l'ensemble de nos concitoyens.

Cette conscience, me semble-t-il, est partagée par l'ensemble des collègues – c'est en tout cas ce que j'ai entendu – avec une préoccupation majeure : notre devoir de vérité.

Notre devoir de vérité à l'égard de nos concitoyens, notre devoir de vérité à l'égard des familles endeuillées et notre devoir de vérité envers des catégories socioprofessionnelles qui étaient en première ligne durant la gestion de cette crise.

Je ne vais pas revenir sur le détail, on vient de le faire dans le rapport, et je ne vais pas, rassurez-vous, répéter ce que j'ai dit ce matin.

La commission spéciale a pour objectif de faire toute la lumière, et chaque mot a son importance, sur la gestion des événements et de formuler des recommandations d'ici la fin novembre. On n'a pas reporté nos débats aux calendes grecques en disant : « On va passer un an à discuter ». Non, on va mettre en place cette commission spéciale dès demain à 15 heures 45, on va définir son fonctionnement et ses contours et, dès la fin du mois d'août, les activités pourront reprendre selon un agenda que nous devons définir ensemble. Dans une semaine de sept jours, il reste de nombreuses journées possibles pour faire un travail en profondeur. La volonté n'est pas d'expédier. La volonté, c'est aller ensemble au fond des choses.

Sur la commission d'enquête, pour que les choses soient claires parce que je ne sais pas comment il faut le dire, la majorité, mon groupe et moi-même considérons que, en l'état, la commission spéciale doit pouvoir œuvrer et définir elle-même par la suite si des difficultés sont rencontrées et s'il faut modifier le modèle. Je n'ai

rien dit d'autre ce matin. Dans l'état actuel des choses, on considère qu'il y a moyen d'y arriver et de répondre aux attentes.

Monsieur le Président, et j'en termine, j'en appelle solennellement à la responsabilité de l'ensemble des familles politiques de ce Parlement pour s'impliquer, avec force et sagesse, dans un travail pour apporter des réponses rapides et concrètes à nos concitoyens qui les attendent.

M. le Président. - Une petite précision : à 15 heures 45 minutes, nous serons toujours avec M. le Commissaire Hogan et c'est donc à 16 heures 45 que nous installerons la commission.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Président, je renouvelle aussi les remerciements aux services qui ont dû travailler dans des circonstances particulières, beaucoup plus intenses pour eux, et je remercie M. Sahli pour la lecture vivante de ce qui s'est passé lors de cette commission. C'était important pour refléter les débats.

En tout cas, je ne vais certainement pas tout répéter. Juste deux, trois éléments.

Ce qui n'est pas dans le rapport – en fait M. Frédéric le dit –, c'est la solennité du moment, c'est l'émotion. Dans la discussion de ce matin, un élément qui a été régulièrement répété, c'est effectivement que l'on est dans un moment historique, très particulier, et que l'on est face à une situation grave. Quand l'on regarde les chiffres, que tout le monde connaît, j'en ai parlé encore tout à l'heure, près de 10 000 décès, 63 % de ces décès sont des résidents de maison de repos. Au niveau wallon, on est à plus de 3 300 décès, dont plus de 2 000 personnes qui sont des résidents des maisons de repos. On est face à une crise sérieuse, situation tout à fait particulière dans l'histoire de l'humanité après la Seconde Guerre mondiale.

Pour nous, cet élément seul justifie le fait d'avoir un outil efficace pour faire toute la vérité sur ce qui s'est passé, pour pouvoir identifier l'ensemble des mécanismes qui ont mené à cette situation tragique. Ce qui vient ajouter à cela – M. Sahli l'a mentionné –, c'est le rapport de Médecins sans frontières.

Le rapport de Médecins sans frontières démontre que des éléments auraient pu être gérés autrement, des éléments auxquels on était confronté, qui ont aggravé les choses – je vais y revenir.

Malgré les discussions, malgré les échanges de vues qui ont été intéressants et qui ont été importants, nous restons convaincus que l'outil le plus rapide pour pouvoir accéder à cette vérité, c'est une commission d'enquête. Demande que nous faisons depuis des semaines parce que, pour les deux éléments qui ont été testés par M. Sahli, cela permet d'avoir accès à

l'ensemble des documents dont on a besoin pour pouvoir justement bien comprendre ce qui s'est passé au cours de cette crise sanitaire. Cela permet aussi d'écouter toutes les personnes nécessaires pour comprendre ce qui s'est passé.

J'ai donné un exemple qui n'a pas été repris dans le rapport. On on a eu une discussion, lors de la commission covid, sur l'ensemble des entreprises impliquées dans le suivi de contacts. Les parlementaires ont demandé d'avoir les documents liés au contrat entre les pouvoirs publics et ces entreprises par rapport au suivi de contact et on ne les a pas reçus. Voilà, ce sont des documents importants pour bien comprendre comment les choses se sont passées.

Cela reste pour moi incompréhensible que l'on ne prenne pas cet outil plus efficace. Rassurez-vous, Monsieur Frédéric, en tout cas on a bien l'intention, et je pense que c'est le cas de tous les groupes, de s'impliquer dans le travail de la commission. Il n'y a aucun doute là-dessus mais du point de vue des soignants, du point de vue des familles, depuis des semaines, il est demandé d'avoir cet outil efficace.

On n'est pas les seuls à demander cela. Je veux juste rappeler qu'au mois de mai, il y avait un article, par exemple, dans *Vers l'Avenir*, où les fédérations du secteur elles-mêmes demandaient une commission d'enquête.

Je vais rappeler que le 5 avril, Georges-Louis Bouchez, Président du MR demandait une commission d'enquête. Je vais rappeler aussi que le 24 juin 2020, Ecolo introduisait une demande de commission d'enquête. Vous pouvez regarder sur le site du Parlement fédéral, Ecolo introduisait une demande de commission d'enquête au niveau fédéral et dans la presse M. Gilkinet disait sa préférence pour une commission d'enquête.

Donc, cela ne tombe pas de nulle part d'avoir un outil vraiment efficace.

M. Wahl faisait une remarque intéressante : « Personne ne pouvait prévoir cette pandémie ». Je suis complètement d'accord avec vous. Je remarque simplement que dans le texte de la majorité, dont on discute aujourd'hui et le texte qu'on a discuté, il y a quelques minutes, la date qui est toujours mise en avant est la date du 11 mars. Or, en fait, le 30 janvier, l'OMS signalait déjà qu'on était face à une pandémie.

Dans ce sens-là – cela a été dit hier, par M. Dispa –, c'est important que cette commission, et elle va le faire, se penche sur la chronologie exacte des événements.

Un élément qui a été évoqué, notamment dans l'intervention de M. Wahl, c'est : « Oui, personne ne peut dire, ne peut prétendre, on aurait fait mieux ». Par contre, je pense que l'on doit se poser la question : aurait-on pu faire d'autres choix ? Aaurait-on pu faire d'autres choix maintenant ou même précédemment ?

Par exemple, un élément qui est dans le rapport de MSF est la question de l'austérité, la question des économies qu'on a faites dans le secteur et que l'on fait depuis des années dans le secteur auquel on a été maintenant confronté, vu que la crise sanitaire s'est finalement surimposée dans une situation budgétaire qui était compliquée. C'est un choix politique fait par les partis, dans les années précédentes, et ce sont des choix qui peuvent être remis en question.

Donc une grande préoccupation dans les discussions, telles que je les entends aussi des partis de la majorité, c'est : « Mais bon vous, vous voulez couper des têtes ». Cela a été formulé comme cela.

Si l'on avait la volonté de demander la démission du Gouvernement wallon ou la volonté de demander la démission de Mme Morreale, on l'aurait formulé. On l'a formulé pour Mme Maggy De Block, par exemple, où l'on estime qu'elle n'a pas fait le travail correctement et qu'elle a fait le travail, de manière tellement peu correcte, qu'elle n'est pas à sa place.

On n'était d'ailleurs pas les seuls à le dire. D'autres organisations comme la CSC l'ont demandé.

La question n'est toutefois pas de couper des têtes. La question, c'est bien d'identifier des fautes, des erreurs, de mauvaises décisions qui ont été prises. Cela, par contre, on est effectivement convaincu qu'il y a un certain nombre de fautes, d'erreurs ou de mauvaises décisions qui ont été prises. Cela, il faut les identifier. Cela a un enjeu fondamental, car si l'on est confronté à cette seconde vague ou si l'on est confronté à d'autres pandémies, ces fautes, on ne devrait pas les recommencer.

J'ai évoqué un exemple qui n'a pas été repris dans le rapport, c'est la question des recommandations qui existaient et qui auraient dû être appliquées depuis des années. Je pense que ces éléments doivent être interrogés.

Dans ce sens-là, nous n'allons donc pas soutenir le texte de la majorité. Faites-nous confiance pour travailler dans cette commission, mais, par contre, effectivement, on est toujours convaincu que le bon outil pour pouvoir faire ce travail, c'est la commission d'enquête.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Merci, Monsieur le Président.

Je ne sais pas dans quelle langue il faut le répéter.

Il y a une commission qui est mise en place. Des commissions spéciales sont mises en place un peu

partout dans le pays, à la Chambre, au Parlement flamand, au Parlement bruxellois et bientôt ici.

Je regrette que la proposition qui avait été formulée à un moment donné par mon parti, qui était de faire une commission interparlementaire, n'ait pas pu aboutir. Je ne dis pas qu'il n'y avait pas d'autres souhaits.

Il y a eu, à un moment donné, un emballement. Les commissions se sont mises en place dans une assemblée, puis les autres ont suivi. Ensuite, il y a eu un emballement. Personnellement, je le regrette, car nous sommes encore en plein dedans.

Que l'on fasse effectivement tout le travail nécessaire, le travail de contrôle, le travail de savoir ce que l'on prend comme mesures pour éviter ou pour faire face à un éventuel rebond, il est évident que nous devons impérativement y être attentifs. On dispose d'un certain nombre de moyens à cet égard-là.

Un autre schéma a été adopté toutes assemblées confondues. On s'inscrit dès lors, pour l'instant, dans une commission spéciale.

J'attire l'attention sur le texte de la mission de cette commission spéciale. Il n'est pas anodin du tout : évaluer la gestion au niveau wallon dans ses différents aspects sanitaires, économiques, financiers et sociaux de la crise sanitaire de la covid-19 ainsi que ses impacts ; évaluer les mesures prises au niveau wallon en matière de gestion de crise sanitaire en général et de la covid-19 en particulier ; évaluer les interactions avec l'autorité fédérale et les autres entités fédérées ; évaluer de quelle manière le confinement et ensuite les différentes étapes du déconfinement ont été décidées et organisées entre mars 2020 et juin 2020.

La mission de cette commission spéciale est extrêmement large. Si vous regardez les missions des commissions adoptées dans d'autres parlements, vous verrez que, vraisemblablement, même s'il y en a certaines sont beaucoup plus longues en texte, elles sont probablement plus « confinées » – si vous me permettez l'expression peut-être maladroite – en ce qui concerne leur mission d'action.

Soit, je m'attache ici à notre Parlement en exprimant à nouveau mon regret que l'on n'ait pas pu trouver une solution de commission interparlementaire, ce qui aurait probablement permis d'éviter des répétitions.

Que devons-nous faire ? Nous devons, bien évidemment – c'est cela l'objectif premier –, dire quelles leçons nous devons tirer de ce qui s'est passé pour éviter que cela se reproduise et si, l'on a des rebonds, essayer d'éviter au maximum les erreurs qui ont été commises, parce que, bien sûr, que des erreurs ont été commises et à tous les niveaux de pouvoir. Ce serait erroné d'oser aller prétendre le contraire.

Des fautes ont-elles été commises ? On verra dans la suite des travaux ce qu'il en sera. Des répétitions vont inévitablement se produire. Je vous invite à lire les journaux néerlandophones sur ce qui se passe au Parlement flamand, où se déroule aussi une commission spéciale et pas une commission d'enquête. Inévitablement, ce sont des éléments qui vont être examinés au niveau fédéral et qui vont être examinés au niveau wallon.

Nous allons voir ce qui se passe au niveau du Fédéral. On va aussi en tirer un certain nombre d'éléments.

Forcément, il va y avoir sans doute des répétitions, mais il va y avoir également des éléments qui vont se compléter. Puis, à un moment donné, si l'on constate que, les informations que nous obtenons, il y a rétention, que l'on a le sentiment que l'on nous ment, qu'on nous cache une partie de la vérité, évidemment, il faut passer à la commission d'enquête. Vous verrez, il y aura le même effet d'emballement. Je veux bien mettre ma main au feu dès lors qu'une des assemblées aura décidé de passer à la commission d'enquête, si cela se passe, vous verrez que toutes les autres, dans les 15 jours, vont suivre. Cela ne fait absolument aucun doute à mon sens à cet égard-là.

Grande différence dont j'ai entendu parler abondamment, à la Chambre, ils prévoient la transformation de la commission spéciale en commission d'enquête. Il n'en reste pas moins que la procédure reste exactement la même qu'ici, n'est-ce pas. Il faut une décision d'une majorité, il faut une décision du Bureau élargi de la Chambre. Il n'y a pas un mécanisme comme cela qui, subitement, sans appuyer sur un bouton, sans décision, fait que cela se transforme.

(Réaction de M. Desquesnes)

Un vote ? Ici, il y aura un vote au Bureau élargi si nécessaire. Cela ralentit en quoi ? Ne faites pas croire ce qui n'est pas vrai. Cela ne ralentit strictement rien du tout. Il risque d'y avoir un effet l'enchaînement.

Arrêtons aussi de déjà aujourd'hui dire que l'on va se trouver dans une situation où inévitablement on va nous cacher des choses, on voit ne pas nous dire la vérité. À un moment donné, il faut arrêter d'être dans ce syndrome-là.

Que s'est-il passé au sein de la commission Publifin ? On a aussi commencé par une commission spéciale. Puis, on s'est aperçu très vite, la vérité a ses droits, nous étions, mon parti était dans l'opposition et nous souhaitions déjà commission d'enquête qui nous avait été refusée par la majorité. Pas de problème à l'admettre, pas de problème à admettre. Par contre, dès le moment où nous nous sommes aperçus, majorité comme opposition de l'époque, qu'effectivement on essayait de nous cacher des choses, que l'on nous

racontait les carabistouilles, on est passé à la commission d'enquête.

La commission d'enquête, ce n'est pas rien. C'est le pouvoir d'un juge d'instruction. Cela veut dire qu'il y a une instruction parce que quelqu'un ment, parce que quelqu'un a éventuellement commis ou craint d'avoir commis peut-être une infraction, et surtout que l'on nous refuse l'accès à des documents, ce que vous avez déjà soulevé.

Voyons comment les choses vont se passer.

Le président va nous proposer que l'on installe la commission demain. Le président va ensuite proposer aux différents groupes une méthode de travail et nous allons demander chacun à entendre un certain nombre d'organismes, de personnes. Il est très vraisemblable que les mêmes noms vont revenir à plusieurs reprises. On établira ensuite une liste définitive.

Il y a la date du 30 novembre. Cette date pourra-t-elle être tenue ? Moi, je n'en mettrais pas ma main au feu non plus, parce que comme des informations vont nous arriver – à la Chambre, ils ont décidé un an – d'autres niveaux de pouvoir et la mission de la commission prévoit que nous devons examiner ces relations entre les différents niveaux de pouvoir. Forcément, on va se retrouver devant une difficulté. Tant mieux, si l'on parvient à travailler vite. Tant mieux, si l'on parvient à tirer les conséquences de la crise et les leçons à en tirer pour cette date-là. Tant mieux, si nous avons pu faire toute la lumière. Tant mieux, si nous constatons que, en définitive, cela ne s'est trop mal passé, parce que – j'en conclurai par là, Monsieur le Président – bien entendu les conséquences de la situation que nous vivons sont des conséquences terribles. Il n'y a pas besoin d'y revenir, nous le savons et nous en sommes tous parfaitement conscients. À un moment donné, il faut dire : « Attention, notre mécanisme, les décisions qui ont été prises par les différents niveaux de pouvoir, les décisions qui ont été prises par le CNS, ces décisions ont été efficaces ».

Il y a certes peut-être un redépart aujourd'hui, un peu comme dans beaucoup d'autres pays malheureusement, mais, en attendant, les mesures qui ont été prises au niveau fédéral, au niveau régional, grâce aux communes également, ont permis de contrôler la pandémie. Nous devons continuer à le faire, notamment en étant un exemple pour nos concitoyens qui pensent, malheureusement peut-être un peu trop vite, que tout cela est derrière nous. On doit continuer à le faire.

Si nous parvenons, sur ce plan-là, à non seulement tirer les leçons, mais surtout – c'est le combat prioritaire que nous devons mener aujourd'hui avant de vouloir aller chercher quoi que ce soit -, à toujours gérer et canaliser cette pandémie, alors, ensemble, tous niveaux de pouvoir, toutes formations politiques, en tout cas

celles qui sont représentées au sein de notre assemblée, nous aurons eu une grande victoire.

Voilà mes espoirs, mes souhaits. Je ne suis cependant pas d'une naïveté totale ; peut-être ne seront-ils pas exaucés. Peut-être faudra-t-il effectivement aller vers la commission d'enquête. Peut-être que cela durera beaucoup plus longtemps que nous l'espérons. Il en sera ainsi, mais il n'y aura pas de la part de la majorité une quelconque volonté de cadencasser quoi que ce soit, qu'on se le dise, qu'on le répète. Nous le répétons depuis des jours et des jours. Les trois présidents de groupes l'ont répété encore aujourd'hui ou vont encore le répéter aujourd'hui. Nous l'avons dit en commission.

Le procès d'intention, non. Gardons la ligne, gardons le cap de ce que nous voulons faire, parce que c'est indispensable pour nos concitoyens.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - J'étais d'accord avec le préambule de M. André.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Frédéric, pardon. On est dans une séquence historique, un sentiment d'inquiétude subsiste dans la population, et il y a une aspiration largement partagée à comprendre la situation que nous avons vécue, que nous vivons encore dans une certaine mesure.

Il y a donc une sorte de devoir de vérité que l'on doit à nos concitoyens, en particulier aux familles des victimes, aux professions qui ont été en première ou en deuxième ligne, tous ceux qui, de près ou de loin, ont été touchés ou sont encore touchés par cette pandémie.

Sur cette base-là, ce soir, nous aurions pu vivre un moment fort, un moment historique. La création d'une commission n'est pas tout à fait anodine dans la vie d'un parlement. Lorsque l'on pose ce geste-là, cela peut être un geste fort, dès lors que cela pourrait traduire une volonté largement partagée de rendre compte, collectivement, des difficultés que nous avons dû subir, dont nous devons quelque part assumer la responsabilité, des difficultés, des erreurs, des errements, des fautes peut-être. Manifestement, les choses n'ont pas fonctionné au mieux. Par rapport à cela, nous avons un devoir de vérité à l'égard de nous-mêmes et à l'égard de tous ceux qui ont subi cette séquence.

Au lieu de vivre un moment fort aujourd'hui, j'ai l'impression que nous vivons un moment un peu en demi-teinte, parce que le texte déposé par la majorité est un texte peu satisfaisant. Je vais passer sur le fait qu'il est relativement tardif. Peu importe, on va le voter ici in extremis en fin de session ; on sera les derniers par rapport au Fédéral, à la Flandre, à la France.

Passons sur le fait qu'il est objectivement relativement indigent. Le développement en est particulièrement laconique. Vous avez plus disert verbalement que par écrit, Monsieur Wahl.

M. Wahl (MR). - J'ai lu ce qu'il y a dedans.

M. Dispa (cdH). - Honnêtement, dans le développement il y a quatre paragraphes. Objectivement, c'est peu de choses, mais ce n'est pas le plus important.

M. Wahl (MR). - J'ai lu ce qui était décidé, par les considérants. C'est ce qui est décidé qui est important.

M. Dispa (cdH). - C'est que la proposition, elle est minimaliste dans les moyens qu'elle donne à ce Parlement pour atteindre cet objectif commun d'une recherche de la vérité.

Nous avons, au nom du groupe cdH déposé un texte en vue de la création d'une commission d'enquête parce que nous pensons que dès lors qu'il y a recherche de vérité, il vaut mieux se donner les moyens d'y arriver, pas du tout pour stigmatiser des boucs émissaires, pour se substituer à un juge d'instruction, mais simplement parce que la commission d'enquête a au moins l'avantage, par rapport à cette exigence de vérité, c'est qu'elle permet d'obliger quiconque à comparaître devant la commission, on ne peut pas refuser de venir devant la commission.

Celui qui vient devant la commission d'enquête commence par prêter serment et il jure de dire la vérité, toute la vérité et cela change un peu la donne par rapport à celui qui s'exprime, dès lors qu'il s'exprime sous serment parce qu'il y a aussi éventuellement le risque d'une poursuite s'il y avait un manquement par rapport à ce devoir de vérité, une dissimulation d'éléments par exemple.

Donc cela change la donne. Cela nous paraissait préférable.

Mais à la limite, vous avez fait un choix différent, on peut le comprendre, commission spéciale, c'est une hypothèse de travail un peu moins ambitieuse, mais dont acte.

Vous avez fait comme les autres assemblées, mais alors faites-le jusqu'au bout.

Je ne parviens pas à comprendre pourquoi, dans le texte que vous nous proposez, vous n'acceptez pas d'insérer la disposition qui, à l'unanimité, a été intégrée dans le texte du Fédéral.

La disposition qui est reprise dans l'amendement que nous avons défendu en commission ce matin et que nous allons redéposer et qui prévoit simplement la possibilité pour la commission spéciale de se commuer

en commission d'enquête si à un moment donné elle en ressent la nécessité.

M. Wahl (MR). - Excusez-moi, si je peux interrompre, et si le président est d'accord, dites-moi ce que cela change. Là, vous êtes en train d'enfoncer une porte ouverte et de faire croire quelque chose. Il n'y a aucune modification. Le règlement de notre Parlement, tout comme le règlement de la Chambre, parce que c'est du pipeau sinon, c'est faire croire n'importe quoi aux gens, il faut qu'il y ait une décision du Bureau élargi pour modifier une commission.

C'est la même chose au niveau de la Chambre. Ce n'est pas juste, ce que vous dites. Il faut de toute façon une majorité pour le faire. Il faudra même en supposant que seule la commission peut le faire, la commission sans passer par un autre organe peut le faire.

Il faudra quand même encore une majorité dans cette commission. Vous enfoncez des portes ouvertes. Je suis sûr que vous ne le faites pas exprès.

M. le Président. - Monsieur Wahl, laissez...

(Réactions dans l'assemblée)

Monsieur Dispa, continuez, je vous en prie.

M. Wahl (MR). - Je n'aime pas voter des trucs qui ne servent à rien.

M. Dispa (cdH). - Des trucs qui ne servent à rien, mais qui ont été intégrés dans le texte du Fédéral à la demande du Gouvernement fédéral et avec l'assentiment de tous les groupes : Ecolo, socialiste, libéraux, PTB et cdH.

Il y avait consensus.

Il y a eu un consensus politique là-dessus. Cela change quelque chose, Monsieur Wahl, cela permet de dire aux personnes qui sont un peu récalcitrantes : si vous ne venez pas, nous avons les moyens de vous faire venir en nous transformant immédiatement en commission d'enquête. Cela change tout.

Parce que les personnes qui sont convoquées décident de venir et de jouer le jeu.

Si c'est ce qui va se passer, prévoyons-le dans le texte, cela permettra de réunir entre nous un consensus politique beaucoup plus fort que celui que vous allez obtenir sur base simplement de votre clivage majorité-opposition et cela permettra à cette commission de travailler dans un esprit beaucoup plus serein, beaucoup plus volontariste et dans des conditions tout à fait conformes à notre exigence de vérité.

Si vous n'en voulez pas, on est alors obligés de se demander de quoi vous avez peur. Pourquoi cette frilosité au niveau wallon alors qu'au niveau fédéral,

vous avez accepté et vous avez même demandé qu'il en soit ainsi ? Cela me paraît incompréhensible.

Pourquoi les Wallons doivent-ils être plus lents que les autres et pourquoi doivent-ils être plus frileux que les autres ? De quoi avons-nous peur ?

Si je ne parviens pas à comprendre votre position, nous serons bien obligés de constater que vous privilégiez finalement une logique de majorité que vous avez défendue depuis le départ et que finalement vous vous souciez peu de la proposition que nous faisons, alors que c'est une proposition constructive et qui est déposée dans l'intérêt de l'efficacité de cette commission.

M. Wahl (MR). - Je pourrais vous retourner la question, pourquoi ne comprenez-vous jamais ?

M. Dispa (cdH). - En cela, j'ai défendu l'amendement exposé en commission et que nous allons redéposer. Si cela ne change rien à vos yeux, votez-le et nous aurons ainsi un moyen supplémentaire pour travailler dans cette exigence de vérité que nous partageons tous, si j'en crois vos propos. Mais joignez alors le geste à la parole et acceptez d'intégrer cette disposition.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je vais jouer un peu l'apaisement, parce que je pense que les éléments du débat ont été évoqués en long, en large et en travers, à plusieurs reprises. Nous avons eu l'occasion d'avoir une commission, il n'y a pas très très longtemps, qui s'est prononcée sur une proposition du PTB, nous avons eu encore ici l'occasion de nous prononcer en commission ce matin, et il me semble que nous refaisons encore une troisième fois le débat. Simplement, je pense qu'on ne pourra pas nous réconcilier.

Là où il y a une réconciliation possible entre tous les membres de cette assemblée, c'est sur l'objectif, c'est en tout cas ce que j'ai entendu à tout le moins facialement. L'objectif est de s'améliorer et de tirer des conclusions pour justement essayer d'améliorer les choses au cas où une autre pandémie arrive.

Reconnaissons aussi, quand l'on s'intéresse à quelques articles scientifiques, qu'il est probable que, dans les prochaines années, cela nous arrive encore de manière régulière. Le fait d'avoir cette expérience-là fait que l'on sera plus résilient, on se permettra d'agir encore mieux qu'on a pu le faire ici. Reconnaissons-le, même si comme je l'ai dit en commission, certains étaient borgnes quand ils étaient en majorité puis ils sont devenus extra-lucides quand ils sont dans l'opposition, personne n'a vu venir cette pandémie.

Il y a eu une vraie difficulté, à un certain moment, à pouvoir avoir une expertise, une expérience. Si l'on prend par exemple un pays comme la Corée qui elle, a vécu un épisode de SRAS, l'on voit qu'ils ont réagi de manière très efficace dans leur modèle.

Après, je ne connais pas trop le modèle coréen, je ne vais pas défendre le modèle qu'ils promeuvent. Il y a en tout cas une expérience à retirer.

Je retiens que la majorité a indiqué clairement sa volonté de transparence et de vérité. Nous le devons aux gens qui travaillaient au sein de ces institutions, nous le devons aussi aux familles des gens qui ont été victimes de la covid-19. C'est une chose que l'on peut partager entre les différents membres de cette assemblée. Pour moi, c'est quelque chose d'essentiel.

Encore une fois, je reviens sur ce que je disais – que M. Sahli a retranscrit dans son rapport, et je le remercie d'ailleurs –, c'est qu'à un certain moment, on aurait préféré qu'il y ait une commission mixte – pour rebondir sur les propos de M. Wahl, tout à l'heure – pour éviter, parce que l'on a beaucoup critiqué le fait qu'on avait neuf ministres de la Santé, ici, je constate quand même qu'on va faire quatre commissions en Belgique, quatre commissions spéciales dans différentes institutions.

Avoir une seule commission aurait été, à tout le moins je trouve, le plus efficace et le plus utile et aurait permis d'éviter justement cette complexité institutionnelle qui est celle de la Belgique puisque, reconnaissons-le, cette complexité existe, elle est là, on la regrette pour beaucoup.

Mais au-delà de la regretter, c'est toujours cela, à un certain moment, c'est pouvoir aussi au-delà des mots être en capacité de pouvoir agir, c'est qu'il faut trouver une majorité spéciale pour changer les choses. Cela, c'est beaucoup plus difficile si l'on regarde un peu la composition du Parlement fédéral.

Le Fédéral a été l'épicentre. C'est normal et c'est pour cela qu'on a attendu que le Fédéral se positionne, que ce soit au niveau des masques, que ce soit au niveau du *testing* qui sont deux des trois éléments centraux, c'étaient eux qui étaient en charge. Il faut voir ce qui sera dit par rapport à cela. J'attends de la clarté par rapport à ce débat-là.

J'ai aussi évoqué un questionnaire, sans véritablement le trancher encore, sur la nécessité de refaire plusieurs fois le débat dans différents parlements. Cela dire que l'on va dupliquer le débat au niveau du Parlement flamand, le débat au niveau de la Région bruxelloise, le débat au niveau du Fédéral, le débat au niveau wallon. Il y a un questionnaire à se poser pour une question d'efficacité, parce que ce qui compte vraiment, c'est d'être prêts, au cas où, au-delà de la question de la seconde vague, une autre épidémie arrive.

J'en termine, Monsieur le Président, en remerciant M. Sahli pour son rapport et en remerciant aussi les services sans qui nous ne serions pas grand-chose. Ils font un travail de coulisses assez extraordinaire et on l'a vu, dans un temps assez court, ont pu produire un rapport de qualité et je voulais en tout cas ici le marquer au nom de mon groupe.

(Applaudissements)

M. le Président. - Plus personne ne demande la parole ?

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - D'abord une question de méthode, puisque M. Dispa a évoqué les amendements...

M. le Président. - J'y arrive.

M. Mugemangango (PTB). - C'est cela. On le fait maintenant. Il n'y a pas de souci.

M. le Président. - Un instant.

Des amendements ont été proposés par MM. Mugemangango, Dupont, Mme Lekane, M. Nemes et Mme Pavet (Doc. 220 (2019-2020) N° 6) et (Doc. 220 (2019-2020) N° 7) et par MM. Dispa, Collin, Matagne, Mmes Schyns, Goffinet et M. Antoine (Doc. 220 (2019-2020) N° 8).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur les amendements et l'ensemble de la proposition de résolution.

L'ordre du jour appelle l'examen sous le bénéfice de l'urgence de la proposition de résolution demandant au Gouvernement de prendre des mesures particulières concernant les secteurs des autocaristes et voyagistes...

M. Mugemangango (PTB). - Attendez, Monsieur le Président. Je m'excuse, mais je voulais justement intervenir sur les amendements. C'était cela que je voulais faire.

M. le Président. - Intervenez sur les amendements. Excusez-moi.

M. Mugemangango (PTB). - Brièvement aussi pour réagir à certains éléments de discussion.

Pourquoi a-t-on redéposé les amendements ?

(Réaction d'un intervenant)

Entre autres, mais aussi parce qu'il y a des éléments qui surviennent. Vous non plus, vous n'avez pas changé

d'avis. (rire) Mais bon, il y a des éléments qui surviennent dans le débat. Mais c'est bien d'être en réflexion permanente.

Non, deux éléments que je pense importants.

Un sur lequel je ne vais pas revenir parce que l'on y est déjà revenu longuement, c'est le rapport de MSF qui remet une couche sur la gravité des choses.

Mais aussi ce qui s'est dit à la commission spéciale dans le nord du pays, où là, les experts ont affirmé qu'ils avaient de grosses inquiétudes quant à la survenance d'une deuxième vague et quant à la préparation des maisons de repos en particulier et des soins de santé en Belgique en général sur « Sommes-nous prêts pour une deuxième vague ? ».

Là, il y a une véritable inquiétude et je pense que c'est parce que le débat, justement, il se modifie aussi avec les faits. La réunion de ce matin à laquelle M. Di Rupo a participé a refusé d'aller à la phase suivante. Si j'ai bien compris ce qui s'est dit.

Sur cela, on est confronté à un enjeu qui est de plus en plus grand. Raison pour laquelle on s'est dit : on va redéposer notre premier amendement où il s'agit de transformer le texte actuel déposé par la majorité en un texte qui propose une commission d'enquête. Cela, c'est le premier amendement.

Le second amendement, pour paraphraser ce que M. Dispa a dit de manière assez claire, c'est que l'on doit avoir aussi un accord politique ici pour dire que si maintenant il y a des problèmes qui se posent, parce qu'ils se posent déjà dans certaines commissions.

Dans le nord du pays, il y a des documents qui ne sont pas donnés. Mais au niveau de la commission fédérale, la première réunion a commencé par un huis clos. Voilà un message extrêmement négatif par rapport au fait que l'on veut faire la transparence par rapport à cela. On doit prendre position sur le fait que cela peut directement être transformé en commission d'enquête.

Mais un élément que je n'ai pas dit dans le débat de ce matin et que je n'ai pas dit dans le débat jusqu'à maintenant, c'est que j'ai été surpris par la brièveté du texte de la majorité. Ce texte – si ce n'est qu'on a travaillé dans des conditions pas faciles – pose des questions en termes d'ambition dans cette commission.

On aura peut-être plus d'éclaircissements demain lors de l'ouverture de la première réunion. Mais la question est de savoir quel est le degré de profondeur avec laquelle on veut travailler.

Ce qui m'a inquiété, et je l'ai dit ce matin, mais je vais quand même le répéter maintenant parce que c'est important. C'est cette comparaison, faite par M. Frédéric en particulier ou par d'autres, entre la

commission spéciale pendant la crise et la commission spéciale que l'on va faire.

La commission spéciale pendant la crise, c'est une initiative parlementaire normale pour, dans le cadre de l'organisation du travail parlementaire, rassembler l'ensemble des questions pour avoir des réponses par rapport aux questions lorsqu'on les pose au ministre. Cela n'avait pas du tout l'enjeu d'analyser les mécanismes pour faire l'évaluation de la prise en main de la crise.

Cette comparaison m'inquiète et l'on doit être ambitieux par rapport au travail qui a été fait.

Le second élément que je voulais aussi aborder, c'est la question des erreurs. Oui, je pense qu'il y a eu des erreurs dans la manière dont on a géré la crise, mais je ne suis pas le seul à le penser.

M. Maron, par exemple, à Bruxelles, il a aussi dit qu'il reconnaissait que l'on avait été impréparé par rapport à la crise dans les maisons de repos.

M. Frédéric n'aime pas que je fasse des comparaisons avec l'autre Région – mais c'est pourtant intéressant d'aller voir les bonnes pratiques aussi ailleurs. Jan Jambon a aussi reconnu au mois d'avril que des erreurs avaient été commises.

Dans d'autres pays, M. Macron a reconnu que c'était une erreur d'avoir été tellement dans l'austérité dans le secteur hospitalier.

Des erreurs ont été commises et l'on doit s'interroger là-dessus.

C'est dommage que M. Wahl ne soit pas là mais j'imagine que le groupe...

M. Disabato (Ecolo). - Cela ne sert pas à grand-chose, puisque la discussion revient encore une fois comme une ritournelle, on a l'impression que l'on tourne en rond en fait.

Encore une fois, c'est tout à fait votre droit de tenir ce propos mais arrêtez de répéter la même chose.

On marque un désaccord. Nous avons un chemin différent, la majorité a été très claire, nous sommes en commission spéciale et, si à un certain moment, il y a un problème de transparence, on passera alors à une commission d'enquête. On ne sait pas vous répondre plus que cela.

À un certain moment, il faut arrêter de débattre pendant des heures pour ne rien dire, parce qu'au final, nous ne sommes pas d'accord.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur Disabato, je vais tout de suite vous rassurer, vous n'avez absolument aucun contrôle sur ce que je vais dire ni sur le temps que

je vais utiliser pour le dire. Quand vous parlez, je vous écoute ; le minimum de correction serait de faire la même chose.

Cela aurait été intéressant que vous puissiez attendre avant d'intervenir mais vous pourrez intervenir après.

Ce que je voulais dire à M. Wahl – une expérience qu'il a rappelée et que l'on n'a pas évoquée ce matin –, c'est que le MR lui-même avait demandé une commission d'enquête pour la Commission Publifin, comme il l'a fait d'ailleurs maintenant à d'autres niveaux de pouvoir. Cette incohérence pose question. Dans ce sens-là, je pense que le MR avait raison pour la Commission Publifin et que maintenant c'est une erreur de ne pas aller directement à cette commission d'enquête.

Monsieur Disabato, vous avez soulevé un élément ce matin, qui est important : oui, le fait que l'on ait une lasagne institutionnelle aussi complexe va poser des problèmes. Ce n'est pas tout de dire qu'il faut une majorité spéciale pour changer les choses, il faut d'abord aussi prendre position comme parti. Si les partis francophones faisaient la même analyse que beaucoup de gens qui ont notamment fait une carte blanche pour demander la refédéralisation des soins de santé, évidemment que ce serait une pièce importante au débat.

Ce n'est pas d'avoir la complexité de comment on peut changer les choses mais y a-t-il une volonté de changer les choses pour que cela fonctionne mieux après ? J'en ai terminé.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Sur la refédéralisation, plusieurs partis se sont prononcés en faveur de cette refédéralisation. Cependant, encore une fois, au-delà des mots – comme je l'ai dit tout à l'heure dans mon intervention –, il faut trouver des majorités. Vous aurez quand même remarqué – il ne faut pas avoir fait la science politique pour s'en rendre compte – que du côté flamand la sensibilité n'est pas la même par rapport à la régionalisation ou à la refédéralisation. À un certain moment, il faut aussi avoir cette conscience-là, ce n'est pas tout de le déclamer.

Nous l'avons déjà dit et nous le redisons, je pense qu'il y a quasi-unanimité, au sein de ce Parlement, pour dire que ce serait plus intéressant, à un certain moment, d'avoir un seul ministre de la Santé. À côté de cela, je le répète une dernière fois puis j'en arrêterai là, il faut trouver une majorité spéciale à la Chambre pour pouvoir y arriver.

M. le Président. - Je constate simplement que M. Mugemangango a demandé la parole pour des amendements pour lesquels il y avait déjà eu des

explications et qu'aujourd'hui, l'on refait le débat qui a déjà été fait.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Je serai bref, rassurez-vous. Je suis les débats avec grand intérêt et je constate, comme vous, j'imagine, qu'il y a aujourd'hui deux thèses autour de la table, avec un objectif commun. L'objectif commun est la recherche de la vérité, l'identification des éventuelles erreurs et les remèdes que nous devrions pouvoir avancer pour l'avenir. À ce niveau-là, il y a un accord complet de tout le monde.

Là où il y a divergence, Monsieur le Président, c'est : faut-il, dans le véhicule choisi, une commission spéciale ou une commission d'enquête ? M. Dispa a évoqué la commission d'enquête qui donne effectivement plus de droits, plus de capacité d'aller déceler la vérité mais la majorité n'en veut pas et je suis prêt à m'y incliner.

Là où je ne comprends pas – je le dis à M. Disabato que je sais homme honnête et sage, je le dis à M. Wahl qui a été particulièrement timide aujourd'hui, et je le dis surtout à M. André – pourquoi, si nous faisons le choix d'une commission spéciale, vous suivant dans votre volonté d'identifier vraiment toute la problématique, les erreurs, les responsabilités – soyons de bon compte, ce n'est quand même pas Nethys, je ne pense pas que l'on va aller traquer des personnalités particulières – n'acceptez-vous pas tous que, si jamais nous devons rencontrer des difficultés, – thèse de Jean-Paul Wahl, thèse de Manu Disabato – pourquoi ne pas permettre alors à la commission de considérer que ces travaux sont enrayés, qu'ils ne peuvent pas aller plus loin, de lui permettre de se transformer en commission d'enquête ? C'est l'amendement de M. Dispa.

Sincèrement, chers collègues, avec le maximum de recul - je ne serai pas membre de la commission, ainsi les choses sont claires –, je ne comprends pas comment nous ne pourrions pas nous retrouver sur un texte commun qui est de dire : « On a une commission spéciale, fort bien ».

C'est le droit et la volonté de la majorité, mais cette majorité entend aussi les éventuelles craintes que nous nourrissons, nous, et singulièrement M. Dispa, et nous prévoyons, le moment venu, la capacité de transformer cette commission en commission d'enquête. Si tout va bien, Monsieur Disabato, il n'y aura pas de souci. Si M. Wahl, tout à l'heure, dit : « C'est tellement évident, c'est une porte grande ouverte », mais alors pourquoi reste-t-il devant le seuil de la porte ?

Je le dis à M. Frédéric tout particulièrement. Cela me semble être un signe extrêmement important pour nos concitoyens, ceux qui ont souffert ou même ceux qui ont perdu des proches.

Pourquoi ne pourrions-nous pas avoir un vote unanime qui sera un geste fort de dire – et je prends des

risques parce que je n'ai pas consulté mon chef de groupe – que c'est une commission spéciale, mais s'il y a des difficultés que nous constatons tous, alors nous passons à la commission d'enquête ? Parce que cela va donner à toutes celles et tous ceux qui seront confrontés à nos questions, le sentiment de se dire : « Si ici, je cache quelque chose et si je mens, alors ils sont capables, ils en ont les moyens, de passer à une commission d'enquête ».

Je vous demande dès lors, vraiment, chers collègues – Monsieur le Président, pardonnez-moi d'avoir été long –, de réfléchir à une unanimité derrière la commission spéciale, mais une commission spéciale qui se donne déjà les moyens, le cas échéant, de passer en commission d'enquête. Je dis bien « le cas échéant ». Vous auriez, Monsieur Frédéric – et je le dis au ministre-président, pour qui j'ai le plus grand respect – une unanimité. Je sais que vous ne votez pas, mais je sais que vous êtes un homme écouté dans votre groupe, au minimum. C'est pour cela que je m'adresse à vous.

Voilà, Monsieur le Président, c'est un appel à l'unanimité.

M. le Président. - Une fois de plus, vous aurez promis d'être bref et vous ne l'aurez pas tenu. Réglementairement, que vous mettiez ou pas dans la résolution le fait que la commission se transformera en commission d'enquête ne change rien à la procédure. Il faudra qu'il y ait une décision de cette assemblée et je veux donc bien que l'on écrive ce que l'on veut – et c'est le droit des parlementaires, c'est d'ailleurs pour cela que nous n'avons pas déclaré l'amendement irrecevable –, mais il n'y aura pas d'autotransformation de la commission quoique vous l'écriviez dans le texte.

Je crois qu'il faut être clair à l'égard de l'ensemble des membres de ce Parlement et il faut surtout être clair à l'égard de la population et de tous ceux qui viendront devant cette commission. Il n'est pas possible de l'automodifier, même par une décision d'aujourd'hui.

Je voulais quand même que, réglementairement – je suis le gardien de ce règlement – que ce soit rappelé à chacun.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Président, vous avez mille fois raison et je connais le règlement, peut que j'ai pris un peu de distance, mais vous êtes tout près du règlement. Il n'empêche, vous devez alors considérer que l'amendement, s'il est accepté, c'est un engagement sur l'honneur de toutes les forces politiques. Cela n'est peut-être pas réglementaire – formellement, vous avez raison, il faudra revenir devant l'assemblée –, mais chacun des groupes aura dit au préalable : s'il y a entrave, il y aura une commission d'enquête.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - C'est clair que, même en entendant M. Marcourt – et c'est intéressant de faire ce rapport au règlement – le fait de le mettre dans le texte, c'est un engagement politique de chacun. C'est un élément que je n'ai pas développé, il a été dit.

Le second élément, par contre, Monsieur Marcourt, quand vous dites qu'il faut être clair vis-à-vis de la population, un des éléments, justement, de non-clarté, ce sont les positions différentes des partis politiques en fonction des assemblées où ils siègent.

M. le Président. - Je vous ai laissé exprimer toutes les opinions que vous vouliez. J'ai simplement rappelé que faire croire que la commission pourrait, d'autorité, se transformer en commission d'enquête, c'est faire prendre des vessies pour des lanternes.

M. Mugemangango (PTB). - J'ai bien compris, mais l'engagement aurait pu être effectivement cohérent.

Par rapport à un débat que M. Disabato – et je lui dis cela vraiment dans le débat d'idées par rapport à cela – sur la question justement de la refédéralisation des soins de santé, je l'invite quand même à observer de manière plus complexe, plus détaillée, le paysage du débat flamand, puisqu'il y a les partis politiques qui prennent position, mais un point d'intérêt, c'est de regarder les autres acteurs du débat. Les acteurs de soins de santé, les acteurs syndicaux, les acteurs associatifs, qui, par rapport à cela, prennent des positions qui seront différentes. Justement, le débat a lieu maintenant, on tire les enseignements du fait que l'on a complexifié effectivement la gestion des soins de santé et que cela a des conséquences.

Le second élément, je prends acte Monsieur Disabato, et c'est peut être le cas, si l'ensemble des partis politiques, ici, présents, sont pour la refédéralisation des soins de santé, c'est un symbole extrêmement fort.

Il faut alors se battre pour pouvoir le faire. Mais quand on creuse, quand l'on discute, il y a des positions différentes par rapport à cela.

Si je me trompe et que l'on peut s'entendre sur cette question-là, ce n'est quand même pas sans importance pour la suite du débat.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT WALLON DE PRENDRE DES MESURES PARTICULIÈRES CONCERNANT LES SECTEURS DES AUTOCARISTES ET VOYAGISTES EN SUITE DE LA CRISE DE LA COVID-19, DÉPOSÉE PAR MMES GOFFINET, VANDORPE, MM. ANTOINE, COLLIN, MATAGNE ET BASTIN, DÉPOSÉE PAR MMES GOFFINET, VANDORPE, MM. ANTOINE, COLLIN, MATAGNE ET BASTIN (DOC. 201 (2019-2020) N° 1 ET 2)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen, sous le bénéfice de l'urgence, de la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de prendre des mesures particulières concernant les secteurs des autocaristes et voyagistes en suite de la crise de la covid-19, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, MM. Antoine, Collin, Matagne et Bastin (Doc. 201 (2019-2020) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Fontaine, Rapporteur.

M. Fontaine, Rapporteur - Messieurs les ministres, chers collègues, votre Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité s'est réunie afin d'examiner la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de prendre des mesures particulières concernant les secteurs des autocaristes et voyagistes en suite de la crise de la covid-19, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, MM. Antoine, Collin, Matagne et Bastin (Doc. 201 (2019-2020) N° 1).

Mme Goffinet indique que le secteur des voyagistes et celui des autocaristes rencontrent des difficultés en raison de la crise sanitaire de la covid-19 et souligne que la proposition de résolution à l'examen comprend deux volets qui visent chacun un de ces secteurs.

Elle rappelle que le secteur des voyagistes réalise son principal chiffre d'affaires, lors des saisons printanière et estivale, et explique que le déconfinement progressif ne lui permet pas encore de retrouver le niveau habituel de ses activités en raison d'un certain nombre d'incertitudes. L'impact financier négatif est ainsi estimé à un milliard d'euros.

La proposition de résolution à l'examen vise dès lors à demander au Gouvernement de créer un fonds spécial d'urgence destiné, d'une part, à absorber les frais non récupérables de rapatriement et, d'autre part, à absorber partiellement les frais de réservation non récupérables.

Elle estime que les aides accordées en l'état par le Gouvernement, quoique bienvenues, demeurent

insuffisantes et souligne que la proposition de résolution prévoit l'octroi d'une indemnité compensatoire versée mensuellement sur une période couvrant les mois de mars à août 2020.

Elle constate que cette méthode a été partiellement suivie par la Flandre qui a prévu un budget de 4 millions d'euros. Elle insiste sur le fait que de nombreux emplois dépendent du secteur voyagistes.

Mme Vandorpe explique que le secteur des autocaristes est particulièrement touché par la crise liée à la pandémie de la covid-19, et ce depuis le confinement. Pour ce qui concerne le secteur des transports collectifs, l'intervenante rappelle qu'environ 340 entreprises rencontrent des difficultés économiques et que plus de 12 000 personnes ont été placées en situation de chômage économique.

Elle indique que la situation de ce secteur risque de ne pas s'améliorer dès lors qu'il enregistre ses principales recettes lors des périodes printanière et estivale et à l'occasion des voyages scolaires. Elle estime, en outre, que la réouverture des frontières ne suffira pas à rétablir une situation bénéfique.

Dans ce cadre, même si elle salue les mesures adoptées pour soutenir le secteur, elle qualifie d'insuffisant le montant de 5 000 euros octroyé par le Gouvernement, car il permet de ne couvrir qu'un seul mois de pertes d'activités. Elle demande dès lors l'octroi d'une indemnité compensatoire de 2 000 euros par autocar agréé en matière de tourisme et par mois pour la période couvrant les mois de mars à août 2020.

Selon l'oratrice, il convient également de prévoir, pour la même période, la possibilité d'accorder un prêt de 3 000 euros par autocar et par mois sur une échéance maximale de 10 ans.

Elle plaide par ailleurs, via une saisine du Comité de concertation, pour le prolongement du moratoire sur les faillites jusqu'au 31 décembre 2021, pour une prolongation du droit passerelle en faveur des indépendants dans le cadre de cette crise jusqu'à la fin octobre et pour une exonération des cotisations sociales à charge des indépendants pour les périodes des deuxième et troisième trimestres de l'année 2020.

Enfin, elle regrette un manque de clarté quant à la répartition des compétences en la matière.

Dans la discussion générale, au niveau des questions et observations des membres, Mme Nikolic salue les mesures adoptées par le Gouvernement et rappelle l'octroi de 55,8 millions d'euros à 18 secteurs d'activités supplémentaires, dont ceux des autocaristes et des voyagistes. Elle relève que ce montant est accordé dans le cadre de la création du Fonds extraordinaire de solidarité et précise que ces moyens permettront d'accorder une indemnité complémentaire de 3 500 euros. Quoi qu'il en soit, selon l'intervenante, il

convient d'éviter de prévoir des mesures d'aides déraisonnables d'un point de vue budgétaire au regard des montants déjà octroyés.

M. Heyvaert remarque que certaines mesures prévues par la proposition de résolution visent des compétences exercées par l'Autorité fédérale. Il souligne en outre que la crise économique qui résulte de la pandémie de la covid-19 n'est pas terminée et que les mesures prévues en l'état par le Gouvernement peuvent s'avérer insuffisantes. Il souhaite à cet égard que le Gouvernement examine plus en détail l'ensemble des secteurs d'activités qui pourraient être davantage impactés qu'attendu au cours de l'été 2020.

M. Léonard relève que les difficultés rencontrées par les autocaristes et les voyagistes ne peuvent être niées. Il déclare ensuite que les décisions prises par le Gouvernement pour les soutenir sont en l'état insuffisantes. Il souligne toutefois la décision d'accorder 3 500 euros supplémentaires aux entreprises impactées par la crise et rappelle les moyens limités dont dispose la Région. Il suggère que les propositions formulées qui concernent les compétences de l'Autorité fédérale le soient à ce niveau.

M. Nemes remarque que l'ensemble des intervenants reconnaissent que les aides prévues en l'état ne suffisent pas et indique qu'il soutient la proposition de résolution à l'examen. Il demande à ses auteurs de préciser s'ils souhaitent également compenser les marges bénéficiaires des acteurs des secteurs des voyagistes et des autocaristes qu'ils n'auraient pas pu enregistrer en raison de cette crise.

En ce qui concerne le point de vue du Gouvernement, M. le Ministre souligne que différentes mesures ont été prévues par le Gouvernement et que celles qui concernent des secteurs d'activités économiques sont coordonnées par le ministre en charge de l'Économie. Il indique que le Gouvernement est conscient des difficultés rencontrées par les autocaristes et les voyagistes. Il rappelle qu'il est intervenu pour ce qui concerne les sous-traitants de l'Opérateur de transport de Wallonie, l'OTW, ainsi que pour le transport scolaire.

Au niveau des réponses des auteurs, M. Antoine précise que les mesures portées par la proposition de résolution à l'examen reflètent les demandes formulées par les secteurs des autocaristes et des voyagistes eux-mêmes. Il estime que le montant des aides prévues est en l'état insuffisant et rappelle que la proposition de résolution prévoit que la Région demande la saisine du Comité de concertation pour défendre la prolongation de la période de suspension des faillites.

Mme Goffinet se réjouit de constater que les intervenants s'accordent pour reconnaître le caractère actuellement insuffisant des mesures décidées par le Gouvernement. Elle considère que la proposition de

résolution prévoit des mesures réalistes et concrètes et ajoute qu'elles visent spécifiquement le secteur touristique.

Elle répond à M. Nemes que le Fonds spécial d'urgence à mettre en place avec le Gouvernement fédéral ne concerne que deux volets : absorber les frais non récupérables de rapatriement imposés par l'Autorité fédérale et absorber partiellement les frais de réservation non récupérables.

M. Vandorpe estime que le montant d'aides prévu par la proposition de résolution à l'examen tient compte des exigences budgétaires. Elle rappelle que le texte a été établi en concertation avec les acteurs des secteurs et vise à répondre à leurs attentes, ce qui explique son dépôt tardif. Elle regrette que la majorité ne souhaite pas étudier davantage les mesures proposées.

Par 7 voix contre 2, la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité ne recommande pas l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

Les auteurs de la proposition de résolution ont souhaité que celle-ci soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je remercie vivement les services pour l'intervention rapide parce que ce rapport a dû être fait en extrême urgence cet après-midi.

Je vous remercie, Monsieur le Président, Messieurs les ministres, chers collègues.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Je suis contente de voir M. le Ministre Borsus.

Il est clair que ce secteur vit une situation dramatique et ne voit pas comment il va survivre à cette année.

Nous allons sans doute vivre non seulement un drame financier, un drame économique, mais aussi un drame humain et les perspectives qui sont données aujourd'hui par le CNS ou par les différentes cartes oranges, rouges, ne donnent pas de perspectives à ce secteur.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est plus qu'urgent de les aider, de les soutenir. Je sais que – Mme Vandorpe l'a répété – certains membres de ce parlement ont depuis lors rencontré ce secteur. Ils ont donc eu l'occasion d'entendre les demandes, d'entendre le désarroi et d'entendre leurs attentes et leurs souhaits.

Je ne doute pas un seul instant que lorsque vous les avez écoutés, vous vous êtes rendu compte que ce que nous demandions était des données réalistes, correctes et non pas déraisonnables.

Je pense donc qu'il est essentiel que nous évitions des faillites et que tous ensemble nous puissions aider ce secteur.

D'ailleurs, M. le Ministre Borsus, lorsque le point est venu en urgence, a lui-même dit qu'il soutenait le secteur et qu'il n'attendait qu'une chose, c'est que le Parlement lui donne un signe pour suivre. C'est donc l'appel que je fais à l'ensemble de mes collègues ici au Parlement, c'est écoutant le secteur, nos demandes sont là, elles sont réalistes, elles correspondent à leurs attentes et le budget, pour les autocaristes est certes en indemnités de 9,6 millions d'euros ; pour les voyageurs, de 8,1 millions d'euros et en termes de prêt pour les autocaristes, c'est 14,4 millions d'euros. Je pense donc qu'il y a encore moyen de faire quelque chose pour eux.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Très brièvement, car le rapporteur a bien rapporté nos différents propos en commission et il y a eu un long débat.

On est donc ici face à une proposition de résolution qui demande au Gouvernement de prendre des mesures complémentaires et donc, la responsabilité de ces mesures et de leur impact budgétaire. Le Gouvernement n'a pas de problème à prendre des mesures et ses responsabilités. Il l'a fait. Je ne vais pas revenir sur les différents mécanismes de soutien qui ont été mis en œuvre. Ils ont déjà été largement expliqués et débattus au sein de ce parlement en séance plénière comme en commission.

Le Gouvernement wallon a agi insuffisamment aux yeux de certains et avec ses moyens limités alors même que les besoins et les attentes sont illimités. Aujourd'hui, le groupe cdH demandait de considérer sa proposition en urgence. Nous avons accepté l'urgence, car il y a effectivement urgence et elle est réelle.

Le secteur des autocaristes et des voyageurs souffre de manière durable, car son activité reste impactée par la crise. Tout le monde est d'accord là-dessus. Le Gouvernement a compris cette urgence puisqu'il a lui-même annoncé de nouvelles mesures de soutien, mais il a aussi fait une analyse beaucoup plus transversale, beaucoup plus globale des secteurs encore à l'arrêt ou avec une reprise encore trop partielle. Je pense et j'espère que l'on sera aussi tous d'accord pour dire que d'autres secteurs continuent à souffrir. Cette nouvelle manne qui alimente ce fonds de près de 56 millions d'euros s'adresse donc à 18 secteurs en ce compris les autocaristes et les voyageurs, mais aussi les organisateurs d'événements, les forains, les gérants de

salles de spectacle ou de boîtes de nuit et bien d'autres, tous des secteurs qui subissent encore aujourd'hui pleinement l'impact des mesures de restriction de leurs activités.

Par rapport à votre proposition, il a été répondu à l'urgence. À cet égard, nous considérons qu'elle se retrouve en partie sans objet.

Sur le fond, nous préférons soutenir cette approche plus globale et transversale que votre approche plus ciblée sur certains secteurs, par là même limitée par rapport aux secteurs en demande.

L'analyse doit et va se poursuivre par rapport à d'autres activités en difficulté et en bonne entente avec le terrain. Cela a été dit, vous n'êtes pas les seuls à rencontrer les autocaristes, les voyageurs, même toute une série d'autres secteurs. Je sais que M. le Ministre Borsus ne ménage pas sa peine et ses efforts pour rencontrer et être à l'écoute du terrain et de tout le secteur. Pour pouvoir répondre à leurs demandes, il faut aussi se garder la possibilité de dégager des moyens complémentaires pour eux aussi. Pour cette raison, parce que nous préférons cette approche plus transversale, plus globale et pour plus de secteurs, nous ne pourrions pas soutenir cette proposition de résolution.

M. le Président. - La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Je serai fort bref.

Merci aux services du greffe pour la qualité et la précision du rapport qui nous a été fourni ce soir.

Avec le PTB, nous sommes d'accord, avec le groupe cdH, pour dire que le secteur du voyage et des autocaristes a besoin d'une aide plus longue et plus substantielle. La demande d'aujourd'hui est donc tout à fait légitime. Je maintiens que nous soutiendrons cette proposition de résolution.

M. le Président. - La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). - On ne va évidemment pas refaire ici tout le débat qui a été tenu en commission lundi, mais effectivement, les acteurs des autocaristes et des voyageurs ont durement été impactés par la crise et le sont encore. On en est conscients. Évidemment, comme il a été dit et mon collègue, M. Fontaine, l'a rappelé dans son rapport, le Gouvernement vient de doter le Fonds extraordinaire de solidarité de près de 56 millions. C'est un montant important évidemment et c'est un montant qui permettra au Gouvernement d'octroyer une indemnité complémentaire de 3 500 euros aux entreprises, microentreprises, petites entreprises qui subissent encore et toujours l'impact de la crise liée au covid-19. Cela inclut évidemment les voyageurs et autocaristes, mais pas seulement. On n'a pas parlé des secteurs forains, des secteurs événementiels. J'ai envie de dire, on n'a pas parlé des montants lors de la commission, mais il est toujours plus

facile d'être généreux avec l'argent qu'on ne gère pas, avec l'argent des autres, que quand on est directement à la manœuvre. Comme je l'ai rappelé en commission, un des auteurs de cette proposition était, il n'y a pas encore si longtemps que cela, ministre du Budget et des Finances. Je n'ai aucun doute sur le fait qu'il prendra conscience de cette réalité.

Comme on l'a dit en commission, il ne s'agit pas d'un jeu, loin de là, mais bien d'un enjeu – vous l'avez rappelé – face à une situation très particulière.

Simplement, j'ai envie de dire que cette proposition du cdH est évidemment très sympathique, comme je l'ai dit à ce moment-là, mais que l'on ne pourra pas dans ces conditions apporter notre soutien.

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Permettez-moi, Monsieur le Président, je souhaiterais répliquer par rapport à des intervenants. Il y a des mots qui m'ont un peu choquée.

Le premier mot est quand Mme Nikolic a parlé « d'insuffisant aux yeux de certains ». Je suis désolée, mais dans cette commission, hier, en débat, je n'ai pas été la seule, avec Mme Vandorpe, à dire que les mesures actuelles étaient insuffisantes. Il n'y a peut-être que vous en commission qui n'avez pas évoqué le fait que les mesures, pour ces secteurs, étaient insuffisantes. Le PS, Ecolo...

Mme Nikolic (MR). - Vous isolez une partie de la phrase. J'ai parlé de mesures insuffisantes aux yeux de certains, mais parce que le Gouvernement a des moyens limités face à des besoins illimités.

Même si, demain, on allongait encore des millions d'euros et des milliards d'euros, ce serait insuffisant aux yeux de certains.

Il ne faut pas sortir les mots de leur contexte. Déjà que, en commission, M. Antoine a passé son temps à me prêter des propos que je n'avais pas tenus, reprenez l'ensemble de la phrase.

M. le Président. - Continuez, Madame Goffinet, s'il vous plaît.

Mme Goffinet (cdH). - Ensuite, le mot, c'était « sympathique ». M. Léonard a employé le mot « sympathique ». Je doute que le secteur soit content d'entendre que les mesures qui sont proposées, qui sont les leurs, soient des mesures « sympathiques ».

Franchement, c'est la partition de musique qu'il va falloir isoler ici. Je pense qu'elles ne sont pas sympathiques les mesures, elles sont réalistes. Elles correspondent à la réalité de terrain.

J'entends bien que le Gouvernement n'ait pas assez de moyens pour aider à hauteur de tous les secteurs. On

ne peut pas comparer des pommes avec des poires. On ne peut pas comparer un secteur par rapport à un autre. Ce secteur-ci est un secteur particulier. Peut-être pour un autre secteur, il faudra prendre d'autres mesures. Et les mesures ici, elles sont différentes. Il n'y a pas qu'une mesure qui concerne une indemnité, c'est une indemnité et un prêt.

Je n'ose imaginer que dans les 56 millions d'euros qui ont été ajoutés au 1,1 milliard d'euros, il n'y ait pas quelques moyens pour aider des secteurs en particulier.

(Applaudissements)

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution telle qu'adoptée en commission.

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT
L'ARTICLE 47/15 DU CODE WALLON DE
L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ ET
INSÉRANT UN ARTICLE 47/15BIS EN VUE DE
PRENDRE DES MESURES RELATIVES À LA
CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19
(DOC. 239 (2019-2020) N° 1 À 4)**

Votes nominatifs

M. le Président. - Nous allons voter sur l'amendement proposé par M. Desquesnes, Mmes Greoli, Vandorpe, M. Mugemangango et Mme Bernard à l'article 5 de la proposition de décret modifiant l'article 47/15 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et insérant un article 47/15bis en vue de prendre des mesures relatives à la crise sanitaire liée à la Covid-19 (Doc. 239 (2019-2020) N° 3).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mmes Kelleter et Mauel.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
20 membres répondent oui.
47 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevorde, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Cremasco, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia,

Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Wahl, Witsel.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons à présent voter sur l'amendement visant à remplacer l'article 5 de la proposition de décret modifiant l'article 47/15 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et insérant un article 47/15bis en vue de prendre des mesures relatives à la crise sanitaire liée à la Covid-19, proposé par Mme Roberty, MM. Wahl, Hazée, Frédéric, Mme Galant et M. Heyvaert (Doc. 239 (2019-2020) N° 4).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mmes Kelleter et Mauel.

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
68 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Collin, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Vandevorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret modifiant l'article 47/15 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et insérant un article 47/15bis en vue de prendre des mesures relatives à la crise sanitaire liée à la Covid-19 (Doc. 239 (2019-2020) N° 1 à 4).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mmes Kelleter et Mauel.

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

68 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Collin, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovoni, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahlí, Schyns, Sobry, Vandevoorde, Vanderpoele, Wahl, Witsel.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. DESQUESNES À M. DI RUPO, MINISTRE-
PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR LE MARCHÉ PUBLIC POUR
L'ENGAGEMENT D'UN CONSULTANT
INTERNATIONAL DANS LE CADRE DU PLAN «
GET UP WALLONIA ! » PAR MM. DESQUESNES
ET BASTIN
(DOC. 206 (2019-2020) N° 1)
ET PAR MM. HARDY, TZANETATOS ET
DISABATO
(DOC. 207 (2019-2020) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur le marché public pour l'engagement d'un consultant international dans le cadre du plan Get up Wallonia.

La première motion motivée de MM. Desquesnes et Bastin a été imprimée et distribuée sous le document n° 206 (2019-2020) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Hardy, Tzanetatos et Disabato a été imprimée et distribuée sous le document n° 207 (2019-2020) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Hardy, Tzanetatos et Disabato.

La parole est à M. Desquesnes, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Desquesnes (cdH). - Le 22 avril dernier, le Gouvernement, par votre voix, Monsieur le Ministre-Président, annonçait un plan complet de relance et d'orientation de la Wallonie avec de fortes ambitions. C'était donc le 22 avril.

On est aujourd'hui à la mi-juillet, et j'ai eu l'occasion il y a une semaine de vous interpellier sur l'avancement de ce projet. On a appris qu'effectivement, les détails de la mise en œuvre du processus qui est un processus assez long, puisqu'il mènera à un atterrissage des propositions de Get up Wallonia pour le mois d'avril 2021, soit 12 mois pour arriver à ce plan de relance complet, cela nous semble un délai extrêmement long.

D'autant que quand on analyse davantage le contenu du cahier des charges en cours d'examen par les candidats – demain sans doute la désignation d'une entreprise, un consultant de qualité internationale qu'il doit réaliser travail –, on voit que les premières étapes, c'est faire un état des lieux de la Wallonie : les forces et faiblesses, regarder quelles sont les régions... Bref, toute une kyrielle de choses qu'on a déjà faites.

Autre élément, ce texte confie au consultant international, ce marché public, énormément de responsabilités, laissant un peu de côté l'administration qui vient juste fournir de l'aide, qui devient le sous-traitant de ce consultant international.

Quant à la concertation – qui était un leitmotiv, quelque chose de fort et d'affirmé dans la Déclaration de politique –, là, on n'y retrouve rien du tout.

On a bien les consultants qui vont consulter les *stakeholders* – donc les parties intervenantes – mais nos outils wallons et en particulier le Conseil économique et social et environnemental de la Wallonie, qui représente les forces vives, les gens du secteur économique, l'Union wallonne des entreprises, par exemple, mais également les représentants syndicaux de tous bords, les représentants du monde agricole et même Inter-Environnement Wallonie qui représente la partie environnementale, eh bien tous ceux-là et l'organisme CESE, ils sont by-passés. On by-passe l'administration, on by-passe le CESE, en tout cas dans le cahier des charges.

Et ce n'est pas que moi qui le dis, M. Becker, le secrétaire général de la CSC, dit qu'il y a un ratage à allumage. Il ne comprend pas pourquoi on encore besoin d'autant de consultations externes. Cela, ce n'est pas François Desquesnes, ce n'est pas juste le cdH qui le dit.

Une autre voix syndicale forte, M. Tamellini, qui est appelé à devenir le patron de la FGTB wallonne, dit :

« On a appris Get up Wallonia au travers des journaux et de la presse ».

Cela nous interpelle et l'on vous demande, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs et Mesdames les membres de la majorité, de changer votre fusil d'épaule, d'accélérer le tempo ; c'est la proposition que nous formulons ici.

C'est d'abord en matière de diagnostic, d'utiliser ce qu'on a déjà comme étude. On a un organisme qui s'appelle l'IWEPS et qui est doté des moyens compétents pour faire cette analyse de départ, avec des indicateurs qui ont déjà été utilisés.

Je me souviens quand votre président de parti, Monsieur le Ministre-Président, était ministre-président à votre place, il avait mis en place toute une série d'indicateurs, de baromètre, qui permettent de mesurer l'état des lieux de la Wallonie. Donc, on a ces éléments.

Il y a aussi un autre aspect qui nécessite l'accélération du tempo, c'est être prêts pour le budget 2021, parce que si l'on adopte Get up Wallonia en avril 2021, ce sera pour le budget 2022 : une année perdue.

J'ajoute que nous avons des fonds européens.

M. le Président. - Je vous invite à conclure.

M. Desquesnes (cdH). - Le FEDER, la PAC, le FSE et le Green Deal pour lequel il va falloir rentrer des programmes opérationnels sans doute dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Si l'on ne sait pas où on veut aller, comment on veut le faire, quelles sont les priorités, comment rédiger ces documents ? Nous demandons enfin dans la motion de rétablir officiellement une concertation avec les acteurs institués à l'échelle wallonne.

Voici les demandes que formule notre groupe au travers de cette motion.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Disabato, auteur de la motion pure et simple.

M. Disabato (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président, je vais être très bref, puisque les réponses ont déjà été formulées.

Sur la consultation des parties prenantes telles que vous les appelez, sur la concertation des citoyens, le Gouvernement a annoncé un mécanisme de concertation. Il est faux de dire qu'il n'y aura rien. Il y a toute une série d'organismes qui vont aussi être consultés. Je pense qu'à ce niveau-là, l'on peut avoir en tout cas les garanties que ce sera un processus

participatif. Il faut bien sûr du temps pour mettre en place cette participation-là.

Vous pouvez me dire : « ils peuvent réagir très très vite ». Si l'on invite le CESE, le CESE sera consulté. Si l'on invite l'IWEPS, l'IWEPS sera consulté. Chacun dans ses propres compétences bien sûr.

À un certain moment, il est utile de faire avancer les choses dans la juste mesure.

Encore une fois, ce qui compte pour moi, c'est le fait que notre plan de relance soit concomitant à d'autres plans de relance qui vont avoir lieu.

À ce niveau-là, même s'il y a des déjà eu des débats dans différentes régions, voire pays. Actuellement, les mesures ne sont pas encore prises.

M. Macron, pour reprendre une personne qui a été citée déjà aujourd'hui au Parlement – ce n'est pas M. Macron, c'est M. Castex, pour être institutionnellement correct –, vient de communiquer une série de mesures, qui vont seulement prendre cours.

Ici, on a décidé de faire une consultation via un partenaire extérieur afin d'avoir l'analyse la plus fine possible de la situation. Bien sûr, on pourrait nous dire : « On connaît tout ». Je sais que le propos peut être polémique, mais vous avez exercé le pouvoir pendant 15 ans de manière ininterrompue. La Wallonie se porte-t-elle comme un charme ? Non, bien sûr que non.

(Réactions dans l'assemblée)

Cela, encore une fois, je l'accepte. Je ne fais pas le reproche et je ne dis pas que, d'un coup de baguette magique, les choses vont changer. Il faut laisser du temps et il faut changer de méthode. Ce dont on a besoin en Wallonie, c'est d'aller plus fort et d'aller plus vite.

(Réactions dans l'assemblée)

Plus vite, cela ne veut pas dire six mois. Ce qui compte, c'est que, d'ici 10 ans, soit en ordre de marche. C'est le véritable objectif. Si l'on veut être tout à fait correct, il faut deux législatures pour mettre en œuvre une politique qui porte ses fruits. C'est le temps réel, mais ce n'est pas le discours facile, claquement de doigts, « il suffit de ».

Il y a une série de mesures qu'il faut prendre, le Gouvernement s'est engagé à prendre ces mesures, à analyser les choses correctement et à avancer, et je pense que c'est une bonne chose.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Dans le cadre de cette motion, il y a la question du rythme, mais ce interpelle le plus mon groupe, c'est le pilotage politique de ce plan Get up Wallonia. Nous ne sommes pas les seuls à nous poser la question. Le GERFA, le Groupe d'étude et de recherche sur la fonction administrative, se pose la même question : « Le pilote qui doit être dans l'avion, c'est en premier lieu le Gouvernement lui-même ». Or, avec la proposition d'aller chercher un consultant externe, notre interrogation – et d'ailleurs celle que j'ai eue en commission, Monsieur Di Rupo –, c'est : le Gouvernement va-t-il rester lui-même le pilote dans l'avion ? C'est la question qui doit aussi se poser par ce groupe qui représente les fonctionnaires.

Autre élément, une série d'organismes ont été mis en place par le Gouvernement wallon lui-même et ne sont pas interpellés actuellement. M. Disabato peut peut-être nous rassurer en disant que cela va l'être, mais, actuellement, se pose la question de savoir pourquoi ils ne sont pas interpellés à la genèse du projet. Des organisations syndicales ont été citées, mais il y a aussi les directions mêmes de l'administration wallonne qui ne sont pas consultées. Dans ce sens, il y a toute une série d'acteurs qui vont piloter ce plan – de toute façon, ce sont eux qui vont devoir le mettre en place – qui ne sont pas consultés actuellement. Vous nous aviez donné, en commission, une réponse assez surprenante : « L'administration wallonne n'a pas le temps de le faire. C'est trop de travail pour elle ». Si ce ne sont pas eux qui sont à la genèse pour piloter ce plan, ce sont eux qui vont le mettre en œuvre. Il y aura des problèmes à l'allumage, mais aussi à la réalisation même du plan.

M. le Président. - Je vous invite à conclure.

M. Mugemangango (PTB). - Je conclus.

Dans les structures que vous allez mettre en place – le consultant externe et une *task force* dont on ne connaît pas réellement le contenu –, cela va poser le problème de qui pilote politiquement ce plan.

Je vous remercie.

M. le Président. - Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.

50 membres répondent oui.

20 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Périaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. MATAGNE À M. HENRY, MINISTRE DU
CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ,
SUR LA MULTIPLICATION DES APPELS POUR
LA RÉALISATION DE LA RN54 PAR
MM. MATAGNE ET DESQUESNES
(DOC. 208 (2019-2020) N° 1)
ET PAR M. FLORENT, MME NIKOLIC ET
M. FONTAINE (DOC. 209 (2019-2020) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Matagne à Monsieur Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur la multiplication des appels pour la réalisation de la RN54.

La première motion motivée de MM. Matagne et Desquesnes a été imprimée et distribuée sous le document n° 208 (2019-2020) N° 1

La seconde motion pure et simple de M. Florent, Mme Nikolic et M. Fontaine a été imprimée et distribuée sous le document n° 209 (2019-2020) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Florent, Mme Nikolic et M. Fontaine.

La parole est à M. Matagne, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Matagne (cdH). - Monsieur le Président, j'aimerais débiter mon intervention par quelques témoignages qui font suite à la déclaration du Gouvernement wallon de ne pas introduire la RN54 dans le dernier plan Infrastructures.

Je cite : « Le ministre Henry décide de s'asseoir sur l'avis de 5 000 pétitionnaires, j'ai pourtant rarement vu un dossier aussi simple. Pour la RN54, tout le monde est d'accord, citoyens, politiques de toutes couleurs confondues. Je suis tout simplement dégoûté, dans la région de Charleroi, plusieurs projets contestés ont été approuvés alors que la RN54 a été retoquée. C'est à ne rien y comprendre. Je suis fâché et curieux, fâché, car le Gouvernement avait dit « stop béton » sauf pour la sécurisation, sauf pour les routes de l'emploi. Nous, les

acteurs de terrain, citoyens ou politiques, nous pouvions légitimement penser que faire cette RN54 répondait à ces préoccupations ».

Ces citations ne sont pas de moi, vous l'aurez compris, elles ne sont pas non plus des pétitionnaires, elles sont de certains de nos chers collègues que j'estime beaucoup et dans l'ordre, Mme Sobry, M. Tzanetatos et M. Furlan qui font donc partie de la majorité.

(Réactions dans l'assemblée)

Pourquoi ces réactions ? Parce que c'est déjà aujourd'hui le carnage. C'est le carnage dans nos petites communes et le contournement de Maubeuge ne va faire que renforcer ce carnage, +13 % de trafic de poids lourds.

Évidemment, j'entends bien qu'il faut développer des pistes cyclables, qu'il faut renforcer le transport en commun, mais les marchandises, elles ne rentrent pas dans les bus et elles ne vont pas sur des vélos.

Monsieur le Ministre, vous nous avez demandé à plusieurs reprises de changer de lunettes, d'avoir une autre approche. Pour être sincère, je l'ai déjà fait. Comme vous le savez, je viens du secteur automobile, que l'on critique souvent dans ces lieux, mais soit. Lorsque je suis devenu échevin de la Mobilité dans ma belle Commune de Gerpinnes, j'ai pris le temps de prendre des cours. Je me suis intéressé aux différentes matières, cyclables et transports en commun, et cela m'a permis de développer de beaux projets sur ma commune, des pistes cyclables, renforcer les outils autour du transport en commun, j'ai notamment contribué au BHNS pour lequel j'ai négocié une piste cyclable que vous connaissez.

Monsieur le Ministre, ce que je vous demande, c'est de faire la même chose que moi, c'est d'enlever vos lunettes de ministre et de mettre celles des riverains parce que j'aimerais que vous vous mettiez à leur place. Je pense que vous êtes un homme intelligent, je crois savoir que vous êtes ingénieur civil de formation et donc, un technicien dans l'âme.

Les techniciens, cela ne réfléchit pas selon les dogmes, les techniciens, cela réfléchit selon le bon sens. Alors, je vous demande de faire preuve de bon sens et de réfléchir une nouvelle fois à la question. Merci beaucoup d'avoir accepté de venir sur place, en septembre s'il vous plaît, pas pendant les vacances, mais réfléchissez-y une dernière fois, il n'est pas trop tard pour changer d'avis et pour prendre la bonne décision.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Florent, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Florent (Ecolo). - Je laisse volontiers la parole aux personnes qui ont été citées, si elles veulent intervenir avant.

M. le Président. - La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). - Merci beaucoup, Monsieur Florent, pour cette politesse.

J'ai peu de temps, donc je ne reviens pas sur les nombreux arguments qui me poussent effectivement, moi aussi, à penser que la réalisation de cette route est primordiale. Cela a déjà été fait et en plus, mon collègue M. Matagne l'a fait pour moi, c'est magnifique.

Je regrette profondément que ce projet n'ait pas été retenu et je suis étonnée parce qu'avant sa décision, M. le Ministre Henry s'était engagé à se rendre sur place. Entretemps, j'ai lu que la visite est en fait destinée à expliquer les alternatives envisagées. J'attends donc de les découvrir.

Par contre, là où je ne rejoins absolument pas mon collègue du cdH, c'est sur la façon de procéder. Ce n'est pas à coups de motion que l'on fera avancer le dossier. Un budget est prévu pour chacune des infrastructures reprises dans le plan et malheureusement, c'est vrai, on ne peut pas tout financer. Venir ensuite demander que l'on ajoute tel ou tel projet, cela n'a pas beaucoup de sens.

Je sais que, selon le sens du vent, l'amnésie est monnaie courante au cdH, mais je comprends d'autant moins la façon de procéder de mon collègue qui s'insurge aujourd'hui sachant que, sauf le temps d'une législature, son parti a toujours été aux manettes en Wallonie. Mieux encore, pendant tout ce temps, installé à la majorité, les transports, la mobilité ou les travaux publics ont toujours été entre les mains de ce même cdH.

L'importance des infrastructures sportives nécessite une attitude constructive. Dans cet esprit, on pourrait, par exemple, suggérer un plan global qui reprenne l'ensemble des projets qui font l'objet d'une demande, quitte à l'étaler sur plusieurs législatures parce que si c'est vrai que l'on ne peut pas tous les payer en même temps, on ne peut pas non plus envisager que des projets aussi importants que la RN54 soient systématiquement reportés de législature en législature.

C'est d'ailleurs dans ce même esprit constructif que je me suis associée à mon collègue, M. Furlan, pour plaider en faveur de la RN54. J'en termine.

J'aurais simplement préféré que, au lieu de jouer un jeu d'opposition fort peu utile, le cdH eût été capable de porter ce dossier de façon constructive et efficace.

(Réaction dans l'assemblée)

Oui, tout à fait. Combien d'années le cdH a-t-il passées au Gouvernement ? On parle de la RN54 depuis 40 ans.

M. le Président. - La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). - À mon tour, Monsieur Matagne, de citer, si vous me le permettez, Maxime, André ou Carlo ; ce sont les noms des ministres cdH qui se sont succédé et qui n'ont pas fait beaucoup avancer le dossier de la RN54.

(Applaudissements)

Si ce dossier a trouvé une première forme de concrétisation, c'est parce que, à l'époque, je me suis battu à l'intérieur du Gouvernement pour le faire avancer. Ce Gouvernement a acté dans sa DPR le Stop au béton. On peut contester, on peut admettre, on peut plaider. C'est vrai que, comme vous et comme Mme Sobry, j'ai été un peu déçu, puisque le Stop béton, après une réflexion, a connu une certaine forme de dérogation sur un certain nombre de voiries. J'ai été assez déçu que la RN54, pour différentes raisons de fond que vous avez citées, n'ait pas pu être reprise.

Néanmoins, voyons le bon côté des choses. D'une part, on a créé l'exception et, à partir du moment où il y a une exception, peut-être que la voie est ouverte pour ceux qui plaident raisonnablement pour l'inscription de ce dossier, un jour ou l'autre, quand il y aura les moyens de pouvoir le réaliser.

Je dirais, Monsieur Matagne, comme Mme Sobry, que si vous voulez réellement voir ce dossier, n'utilisez pas ce système des motions qui n'ont pour but que d'augmenter votre publicité sur le terrain. J'ai vu des publicités pour cette motion sur tous les réseaux sociaux. Je préfère, avec les forces vives, comme nous l'avons fait avec Mme Sobry, plaider, continuer à monter le dossier pour convaincre, un jour ou l'autre, le Gouvernement que cette voirie est une nécessité. Voilà la méthode positive qui nous permettra d'arriver et voilà la voie que nous emprunterons.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Stopper l'extension de nouvelles routes et autoroutes, c'est un axe fort de l'accord de gouvernement. C'est un changement de cap, on le voit tout de suite. Il s'agit de réorienter les moyens pour développer les infrastructures existantes, pour développer également les modes doux et actifs et pour les transports en commun. Il s'agit donc aussi de ne pas étendre à l'infini de nouveaux tronçons.

Je rappelle que c'est un accord de gouvernement qui a été signé par le PS, par le MR et par Ecolo, tout comme d'ailleurs ce plan Infrastructures. Ce n'est pas le

plan Infrastructures d'un seul ministre, c'est celui de l'ensemble du Gouvernement.

Le problème du transport de marchandises qui affecte les riverains autour de Lobbes, de Merbes-le-Château et d'Erquelinnes, personne ne le nie, il est là. Il faut l'acter et il faut trouver les bonnes réponses, mais pas par une nouvelle extension, un nouvel appel d'air routier à quelques kilomètres, qui, d'ailleurs, ne sera pas complet.

Notre commission a appelé dans ce sens le Gouvernement et le ministre à mettre en œuvre des moyens pour dissuader le charroi sur ces routes des villages impactés. Il faudra une stratégie régionale pour le transport de marchandises, on en est conscients.

Nous entendons les appels répétés du cdH malgré tout de consacrer des moyens wallons pour une série d'extensions. Je parle bien d'une série d'extensions parce que, tout à l'heure encore, on avait également un projet de tous derniers kilomètres qu'il fallait étendre.

Le cdH, qui était pendant 15 années au Gouvernement – cela a été dit –, n'a jamais réalisé un seul centimètre de cette route, mais aujourd'hui la considère comme parfaitement indispensable.

Pour notre part, nous saluons les orientations du Gouvernement wallon. Jamais notre Région n'avait consacré autant de moyens à la mobilité active, cyclo et piétons, 250 millions d'euros supplémentaires ; aux transports en commun, 150 millions d'euros additionnels.

Nous assistons à un transfert de moyens dont le Hainaut bénéficie également. On a parlé tout à l'heure du BHNS sud de Charleroi, du plan RAVeL, des corridors vélos, pour 8 millions donc, il y a également un investissement au sein du Hainaut et de l'ensemble des régions de Wallonie, bien entendu pour les alternatives à ces extensions de voiries. Nous renouvelons notre confiance au Gouvernement et je pense que ce plan Infra est un bon plan global, équilibré.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - La RN54 était dans le précédent plan, 10 millions étaient inscrits. Cela prend du temps, et vous le savez tous ceux qui ont touché aux travaux publics le savent : expropriation, étude, permis.

En quelques mots encore, M. le président, si vous le permettez, ce n'est pas une nouvelle route. Il y a un trou, il manque un morceau. En termes de sécurité, d'environnement, d'économie, cela répond à toutes les volontés de la DPR. Je ne fais que suivre cela.

En termes de méthode, juste pour ma part, j'ai appris à saisir des opportunités. Je pouvais rentrer une motion, je le fais et je le ferais à chaque fois que j'aurais une

opportunité de venir mettre la RN54 sur la table. Je le ferai jusqu'au bout.

M. le Président. - Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.

50 membres répondent oui.

20 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vanderpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. DUPONT À MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR LA LUTTE CONTRE LA
SÉCHERESSE PAR M. DUPONT
(DOC. 212 (2019-2020) N° 1)
ET PAR M. FLORENT, MME PÉCIAUX ET
M. MAROY
(DOC. 213 (2019-2020) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur la lutte contre la sécheresse.

La première motion motivée de M. Dupont a été imprimée et distribuée sous le document n° 212 (2019-2020) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Florent, Mme Péciaux et M. Maroy a été imprimée et distribuée sous le document n° 213 (2019-2020) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure

et simple déposée par M. Florent, Mme Péciaux et M. Maroy.

La parole est à M. Dupont, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Dupont (PTB). - Nous venons aujourd'hui défendre une motion pour combattre les conséquences de la sécheresse. On a discuté en commission et je regrette que Mme la Ministre ne soit plus là, mais nous avons discuté en commission des problématiques de la sécheresse et nous avons d'ailleurs conclu avec Ecolo qui définissait la pertinence de cette interpellation.

La situation est particulièrement grave et urgente.

Effectivement, avril et mai ont été les mois les plus secs depuis 1833, année durant laquelle on a commencé les mesures de données météorologiques. La période de sécheresse inédite que nous traversons est le résultat du changement climatique. Personne ici ne dira le contraire. L'année 2020 est donc en bonne voie de devenir la 4e année de sécheresse avec des conséquences en termes agricoles et M. Collin l'a rappelé d'ailleurs dans sa question d'actualité tantôt, environnementales et de risque de santé publique.

Dans les provinces d'Anvers et du Limbourg, le code rouge a même été déclenché pour la première fois en mai cette année. Les réserves d'eau, si elles sont importantes en Wallonie, ne le sont pas dans l'ensemble du pays et dans l'ensemble de la Belgique, en particulier, en Flandre et à Bruxelles. Faisant de notre pays, dans la réalité, un des pays les plus à risque de pénurie d'eau en Europe comme l'Espagne et le Portugal.

Madame la Ministre nous avait également expliqué en commission que la consommation d'eau a diminué principalement grâce aux progrès technologiques. Cela semble une bonne chose, mais ceci dit, comme on peut le lire sur le site de la SWDE, le prix de l'eau dépend de différents facteurs, notamment de la baisse de la consommation. Plus la consommation d'eau diminue, moins nous disposons de recettes pour financer nos services et travaux, du coup, une augmentation du prix de l'eau.

C'est complètement fou et c'est le problème d'appliquer à l'eau une logique du marché alors que cela devrait être un service au citoyen. Quand on diminue l'exploitation de ces ressources précieuses, on devrait en être récompensé pour avoir préservé de l'eau plutôt qu'être puni.

Concernant l'Europe, si en commission certains députés ont défendu que l'Europe est notre allié-objectif dans le combat du droit à l'eau. En fait, dans les faits, c'est avoir la mémoire courte. L'Europe a incité clairement les pays d'Europe du Sud à privatiser les services de distribution, notamment en Grèce, en Irlande, ou encore le Portugal.

D'ailleurs, en 2013, l'association « Wire to Water » est née de la controverse sur la libéralisation de l'approvisionnement de l'eau. L'association avait alors collecté à l'époque pas moins de 1 884 000 signatures pour protéger l'eau de la libéralisation. Le CESE, comité économique et social européen, demande également l'arrêt de la privatisation de l'eau et regrette que, dans sa proposition, la commission ne reconnaisse pas formellement le droit universel d'accès à l'eau potable.

Il y a donc à l'Europe un vrai combat avec les lobbyistes de l'industrie sur le sujet de l'or bleu : l'eau.

Il est donc plus que temps de prendre des mesures fortes avant qu'il ne soit trop tard.

Comme Mme la Ministre l'a rappelé en commission, une série de mesures existent déjà et ont été prises, notamment l'élaboration du plan Sécheresse, mais il est aujourd'hui indispensable de compléter ce travail avec les quelques points que nous vous soumettons aujourd'hui dans cette motion qui est tout à fait concrète.

Nous vous demandons donc pas cette motion de prendre quelques mesures fortes comme :

- de mettre un terme à toute nouvelle artificialisation des terres ;
- d'imposer aux industries grandes consommatrices d'eau l'élaboration et l'application d'un plan d'économie et de réutilisation maximale de l'eau ;
- de donner l'accès aux réserves d'eau souterraine en priorité aux entreprises publiques pour la production d'eau potable ;
- de maintenir une pression forte au niveau européen pour que le secteur de l'eau ne soit pas privatisé et reste un secteur public géré par des opérateurs publics.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Chers collègues, en commission, M. Dupont a interpellé la ministre de l'Environnement sur une thématique indéniablement pertinente : la sécheresse en Région wallonne, ses impacts, les politiques d'atténuation et d'adaptation et les mesures concrètes à mettre en œuvre sur le terrain sont des sujets éminemment importants pour notre Région.

D'ailleurs, M. Collin l'a encore rappelé pas plus tard que tout à l'heure, les mois d'avril et de mai ont été les plus secs observés depuis le début des relevés. Cela cause effectivement des impacts forestiers, agricoles sur la faune, sur la flore, mais également sur les modes de vie qui sont déjà perceptibles aujourd'hui – et ils le seront davantage demain, nous en sommes tous conscients.

Mme la Ministre de l'Environnement a répondu de manière assez détaillée aux nombreuses questions qui ont été soulevées par plusieurs intervenants. Elle a d'ailleurs annoncé un plan intégral sécheresse pour la Région wallonne, donc un travail de grande ampleur qui doit être finalisée d'ici l'été prochain et étudiera, entre autres choses, les solutions de reperméabilisation des sols. Ceci posé, si l'on se penche sur la motion déposée par le PTB qui n'a pas tenu compte des réponses de la ministre, sur les 10 points avancés, force est de constater que plusieurs demandes sont en fait déjà une réalité. Par ailleurs, plusieurs demandes sont prévues dans la DPR, comme la fin de l'artificialisation des sols ou par exemple les nouvelles pratiques agricoles plus résilientes. Certaines demandes ne relèvent pas du tout de la compétence de la Région, par exemple fédéraliser ou refédéraliser les voies fluviales et la distribution de l'eau.

D'autres demandes posent problème. Je vais prendre un exemple, la proposition de filtrer les eaux pluviales ou de sortie des stations d'épuration dans le sol pour alimenter les nappes phréatiques. Cela peut paraître être une bonne idée a priori, mais il y a une concurrence entre les usages de nos eaux auquel le PTB n'a peut-être pas bien réfléchi.

En effet, l'alimentation des rivières en aval et des voies fluviales a aussi son importance et la sécheresse – cela a aussi été indiqué dans notre commission –, dans nos régions, affecte davantage cet usage des eaux de surfaces que les nappes phréatiques. Donc là, je pense qu'il y a matière à réfléchir. Néanmoins, certains points valent la peine d'être approfondis selon moi.

Dire également, parce que c'est évoqué à présent, que nous avons rappelé notre attachement à la fois au bien commun de l'eau, à son accessibilité, à un prix raisonnable. Je pense que nous y sommes tous attachés et je dois dire aussi que ce n'est pas l'objet de la motion.

En conclusion, au vu du travail qui est en cours, qui est lancé par la ministre concernant la sécheresse et au vu des points problématiques ou non pertinents de la motion du PTB, nous proposons de ne pas la suivre en l'état.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - Je vois en fait que c'est important pour Ecolo. Tant mieux, mais alors, du coup, je trouve que nos propositions pourraient parfaitement aller avec le Plan intégral sécheresse. Je n'ai jamais dit d'ailleurs qu'il n'y avait rien. J'ai dit qu'il y avait notamment le Plan intégral sécheresse qui est en cours d'élaboration. Je pense donc que ces propositions vont renforcer le Plan intégral sécheresse.

Vous dites également que plusieurs de ces demandes sont dans la DPR. Tant mieux et affirmons ensemble

que nous sommes contre l'artificialisation des sols. Si vous trouvez ensuite qu'il y a l'un ou l'autre point que vous voudriez modifier, puisque vous trouvez que, en l'état, il n'est pas assez bien, je vous propose d'amender mon texte, avec plaisir.

M. le Président. - Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.

50 membres répondent oui.

20 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. DISPA À MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR LES APPELS À LA LEVÉE DU
MORATOIRE SUR LES PROGRAMMES
COMMUNAUX DE DÉVELOPPEMENT RURAL
(PCDR) PAR M. DISPA ET MME GOFFINET
(DOC. 214 (2019-2020) N° 1)
ET PAR MME KELLETER, M. FONTAINE ET
MME LAFFUT
(DOC. 215 (2019-2020) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dispa à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur les appels à la levée du moratoire sur les programmes communaux de développement rural (PCDR).

La première motion motivée de M. Dispa et Mme Goffinet a été imprimée et distribuée sous le document n° 214 (2019-2020) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme Kelleter, M. Fontaine et Mme Laffut a été imprimée et distribuée sous le document n° 215 (2019-2020) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Kelleter, M. Fontaine et Mme Laffut.

La parole est à M. Dispa, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Dispa (cdH). - Le 11 avril 2014, c'est à l'unanimité que le Parlement de Wallonie a voté le décret relatif au développement rural. À bien des égards, cette politique du développement rural est exemplaire. Elle soutient des projets participatifs portés par les populations dans le cadre de processus de concertation et de coconstruction, des projets qui s'inscrivent expressément dans une perspective de développement durable, des projets qui ne pourraient pas voir le jour sans un partenariat fort entre les communes rurales et la Région.

Aujourd'hui, le monde rural, rue et rôle. Il est en colère, car cette politique de partenariat, de participation citoyenne et d'investissement public, est remise en question de manière unilatérale par la ministre Tellier qui vient d'annoncer qu'elle n'approuverait plus aucun projet nécessitant un engagement financier jusqu'à l'automne prochain. Ce moratoire, qui ne dit pas son nom, ce coup d'arrêt est un mauvais coup, tant pour les communes rurales qui sont ainsi stoppées nettes dans la mise en œuvre de leurs projets, que pour les citoyens qui se sont investis sans compter dans l'élaboration de ces projets.

Aucun des arguments avancés pour justifier ce moratoire ne résiste à l'analyse.

Vous invoquez des difficultés budgétaires, mais votre prédécesseur, Madame la Ministre, a réduit l'encours des engagements de 100 à 85 millions d'euros. L'encours est sous contrôle. Il est largement inférieur à celui que l'on constate, par exemple, dans la politique de rénovation urbaine où pourtant aucun moratoire n'est appliqué. Pourquoi les communes rurales devraient-elles être pénalisées par rapport aux communes urbaines ?

La ministre invoque l'équité entre les communes, mais je la mets au défi de citer un seul dossier qui aurait fait l'objet d'un traitement discriminatoire de la part de son prédécesseur. C'est vous, Madame la Ministre, qui agissez de manière discriminatoire en bloquant 11 projets, soit environ 10 % des dossiers, comme vous l'avez reconnu en commission.

Vous voulez vérifier, dites-vous, que ces projets sont conformes aux priorités du Gouvernement wallon, mais vous semblez oublier que les programmes communaux de développement rural ont fait l'objet d'une

approbation formelle par le Gouvernement wallon. Comment la ministre peut-elle refuser d'engager ce qui a été approuvé par le Gouvernement ?

Vous voulez aussi vérifier que ces projets sont conformes aux enjeux actuels, mais, Madame la Ministre, les communes rurales, permettez-moi de le dire, ne sont pas arriérées. Elles sont en phase avec les principes du développement durable. Le respect des générations futures est inscrit dans le décret. Les enjeux environnementaux, énergétiques et de mobilité, ce qu'on appelle aujourd'hui la résilience, tout cela est au cœur des politiques de développement rural.

Vous voulez revoir le mécanisme de subventionnement et vous annoncez une nouvelle circulaire. Fort bien, mais vous faut-il vraiment un an pour la rédiger ? Dans l'intervalle, pourquoi stopper des dossiers qui ont été instruits conformément à la réglementation actuelle ? Pourquoi changer les règles en cours de route ?

Non, vraiment, Madame la Ministre, je ne comprends pas votre position. Je crois profondément que vous commettez une erreur au moment où l'urgence économique impose de relancer l'investissement public. Au moment où l'urgence démocratique impose de renouer le lien de confiance avec la population, vous décidez qu'il est urgent d'attendre.

En termes de relance et de confiance, ce n'est pas une erreur, c'est une faute. C'est pourquoi, je demande la levée de votre moratoire, au nom du groupe cdH, bien sûr, mais surtout au nom des communes rurales de toutes couleurs politiques que vous plongez dans l'incertitude et dans l'expectative et au nom de tous ces citoyens engagés qui se désespèrent de votre inertie.

M. le Président. - La parole est à Mme Kelleter, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Kelleter (Ecolo). - Chers collègues, les plans communaux de développement rural - et là on est bien d'accord - sont essentiels pour la résilience et aussi pour le développement durable de notre territoire et aussi pour la cohésion sociale au sein des villages.

Mais la ministre a été amenée à faire une pause dans l'approbation de nouveaux projets dans le cadre des PCDR pour deux raisons principales.

Les différents ministres cdH à la manœuvre, jusqu'à présent, ont laissé un encours, et vous l'avez bien dit, de 86 millions d'euros. Quatre-vingt-six euros sur un budget annuel de 14 millions d'euros...

(Réactions dans l'assemblée)

Moi, je ne trouve pas que c'est un encours raisonnable, franchement, et le cdH déplore donc une situation qu'il a créée lui-même.

Je veux aussi insister sur le fait que le budget prévu est totalement conservé mais je ne veux pas m'attarder là-dessus, car la deuxième raison, qui est pour moi aussi importante que la première, c'est d'adapter les programmes pour mieux prendre en compte les enjeux que l'on vient de vivre.

La crise covid nous a rappelé l'importance d'enjeux fondamentaux aussi pour l'espace rural. C'est l'alimentation locale et durable, la disponibilité de service, le renforcement des circuits courts, la mobilité douce mais aussi et surtout le besoin de plus de lien social, de participation, de résilience et de durabilité.

Tous ces enjeux ne sont pas nouveaux mais la crise du covid les a accentués. C'est pourquoi je trouve que c'est exactement le bon moment pour s'arrêter, pour tirer les leçons de ce que l'on vient de vivre et pour mettre cette politique sur des bases financières correctes si importantes pour nos communes et pour nos citoyens.

C'est pourquoi aussi nous faisons confiance au Gouvernement et l'encourageons à poursuivre et à finaliser les démarches entreprises.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Mme la Ministre étant absente, on a pu s'entretenir avec elle en commission et donc je débiterai en citant une portion de la DPR dans laquelle il est indiqué, à la page 111, que : « Impliquant 80 % du territoire de la Wallonie, la ruralité est un atout primordial pour la Région et son développement, offrant tantôt de multiples possibilités de développement, de projets collectifs et individuels et de déploiement d'activités, de créations d'emplois, tantôt un cadre de vie patrimonial, historique, ou naturel, à préserver ».

Les PCDR sont un outil majeur dont les communes disposent justement pour réaliser ces développements, à une époque où la Région a également émis le souhait de stopper l'étalement urbain. Or, stopper l'étalement urbain implique de développer la ruralité de manière conséquente.

Cependant, de nombreux acteurs de terrain – on l'a signalé en commission – font état de la lourdeur et de la lenteur extrême des procédures, sans compter que nous apprenons qu'un encours – qui n'est pas si sous contrôle que cela, comme mon collègue l'a dit – important, 86 millions d'euros, existe encore et le ministre précédent rappelait que c'était sous contrôle.

On peut donc, sans aucun doute dire que ces procédures sont à l'heure actuelle inefficaces.

Dans ma commune, bête exemple, nous avons introduit le PCR en 2010 et nous avons eu l'autorisation et l'accord pour le premier projet, priorité n° 1, en 2020 ; cela fait 10 ans.

Alors, oui, je le dis, vous avez raison, Madame la Ministre, une réforme est nécessaire mais cette réforme ne doit pas se faire sur le dos des communes.

Nous avons, par ailleurs, été rassurés par Mme la Ministre, sur le fait que le monde rural et les communes seront largement consultés durant cette réforme. Nous vous encourageons donc, Madame la Ministre, à poursuivre le travail de manière rapide et efficace, afin de préserver l'outil, qu'il soit beaucoup plus simple, rapide, équitable. Il faut donc un outil efficace afin de développer nos espaces ruraux.

M. le Président. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Le débat a été très riche en commission et nous avons pu au moins mettre le débat sur le PCDR et la ministre a été au cœur du débat, bien évidemment.

Je souhaite faire le point ici en disant que c'est un processus qui est très long. Nous l'avons dit en commission, il y a énormément de concertation aussi bien par le politique que pour le citoyen. C'est un outil indispensable et un outil magnifique pour nos communes rurales.

La circulaire a été reçue par les communes. Vous l'avez dit, Madame la Ministre, il n'y a pas de nouvelle convention, vous avez la volonté de revoir les critères de subsidiation. Vous voulez donner rapidement le signal. Vous voulez évaluer de nouvelles impulsions. La DPR est claire sur ce sujet.

Je souhaitais simplement attirer l'attention sur la prudence sur les PCDR qui ont déjà été adoptés et voir comment vous allez évoluer par rapport aux différents critères futurs.

Je voulais aussi vous rendre attentive sur le calendrier. L'automne, c'est très bien, mais on sait souvent que l'on prend un peu de retard. Vous avez alors des PCDR qui sont parfois donnés pour cinq ans, donc on ne peut pas perdre trop de temps.

On a aussi attiré l'attention sur la simplification administrative, parce que le processus est parfois lourd, et vous avez dit que vous alliez évaluer et regarder.

Je vous rejoins par rapport au budget où nous devons être responsables. Un inventaire doit peut-être être pris en compte.

Sinon, je remercie par rapport au débat qui a été pris en compte, par rapport à l'écoute et aux réponses rassurantes, mais la concertation doit être mise en place pour que l'on puisse évoluer rapidement sur ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Un PCDR, c'est un projet communal local qui est le fruit d'une participation citoyenne. C'est ici l'aménagement d'une salle des fêtes, c'est ailleurs un logement tremplin, pour aider des jeunes dans leur installation. Cela peut aussi être un local pour les associations du coin ou encore une place communale digne de ce nom.

Mme la Ministre Tellier, lors de son installation en tant que ministre en septembre, a gelé tous ses projets et depuis l'on attend.

Je trouve d'ailleurs que c'est contradictoire pour une ministre Ecolo de geler d'un claquement de doigts le fruit d'un long travail de participation – deux ans environ – des citoyens avec leur autorité communale, puis de les laisser dans l'incertitude pendant 10 mois avec la menace d'une possible réévaluation des règles du jeu.

Il est donc grand temps de donner un signal clair aux communes et aux citoyens qui se sont mobilisés pour ces projets et de lever ce moratoire sur les PCDR, car l'avenir de la démocratie participative passe par la confiance dans le jugement des gens. Nous soutiendrons donc cette motion du cdH.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - On voit bien que l'on est un peu dans un jeu de rôle ici, mais tout de même, les arguments développés par les représentants de la majorité ne sont pas crédibles. Vous invoquez à nouveau l'encours. L'encours a été réduit sous la précédente législature de 15 millions d'euros. L'encours en rénovation urbaine est de 125 millions d'euros, y a-t-il un moratoire en rénovation urbaine ? Cela n'a aucun sens. Qu'il y ait un encours, c'est bien normal dès lors que c'est une politique d'investissement.

Vous invoquez les enjeux actuels : la résilience, la cohésion, la participation, les circuits courts, l'alimentation durable. Tout cela fait partie des projets de développement rural, ce sont des projets qui sont bloqués, qui sont porteurs de ces enjeux. Ce sont des enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Enfin, Monsieur Fontaine, vous évoquez la lenteur et la lourdeur des procédures. Faut-il alors tout mettre à l'arrêt ? Ce n'est plus de la lenteur, c'est de l'immobilisme.

La révision de la politique de développement rural est-ce à nouveau une réforme basculante, plus lente que basculante ? Franchement, ce moratoire est incompréhensible.

Je veux croire, chers amis de la majorité, chers amis du Gouvernement, que vous parviendrez à convaincre la ministre en charge de cette matière de prendre au plus vite ses responsabilités et de prendre des décisions pour ne pas se payer de mots, les mots inscrits dans la

Déclaration de politique régionale qui plaident pour la ruralité, mais la ruralité aujourd'hui est à l'arrêt.

(Applaudissements)

M. le Président. - Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.
49 membres répondent oui.
20 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vanderpore.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. HERMANT À M. HENRY, MINISTRE DE
L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE LA MOBILITÉ,
SUR LES COMPTEURS À BUDGET DANS LE
CADRE DE LA CRISE DE LA COVID-19 PAR
MM. BIERIN, FONTAINE ET DOUETTE
(DOC. 230 (2019-2020) N° 1)
ET PAR MM. HERMANT, NEMES ET
MUGEMANGANGO
(DOC. 231 (2019-2020) N° 1)**

Votes nominatifs

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à M. Henry, Ministre de l'Énergie, du Climat et de la Mobilité, sur les compteurs à budget dans le cadre de la crise de la Covid-19.

La première motion motivée de MM. Bierin, Fontaine et Douette a été imprimée et distribuée sous le document n° 230 (2019-2020) N° 1.

La seconde motion motivée de MM. Hermant, Nemes et Mugemangango a été imprimée et distribuée sous le document n° 231 (2019-2020) N° 1.

Je vous rappelle que, lorsqu'il y a plusieurs motions motivées, priorité est donnée au vote sur la motion la plus large, c'est-à-dire celle déposée par MM. Bierin, Fontaine et Douette.

Un amendement a été proposé par MM. Hermant, Nemes, Mmes Pavet, Bernard et M. Beugnies (Doc. 230 (2019-2020) N° 2).

Il a été déposé sur le portail des parlementaires.

La parole est à M. Bierin, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Bierin (Ecolo). - Cette motion déposée par la majorité se base sur différents constats.

Le premier n'est pas un constat, mais une mention dans la DPR qui prévoyait déjà d'évaluer le système des compteurs à budget. Le constat que l'on fait, c'est aussi que ce système est de toute façon amené à être remplacé à court ou moyen terme : il est techniquement obsolète, les compteurs à carte ne seront bientôt plus fabriqués, la plateforme informatique est elle aussi totalement dépassée. L'évaluation est d'autant plus utile pour élaborer le futur système amené à remplacer celui-là.

Les auditions sur la précarité énergétique organisées dans notre Parlement ont aussi démontré que le système de prépaiement et de coupure en cas de non-alimentation de ce prépaiement non seulement ne permettait pas de lutter contre la précarité énergétique, mais était également contraire aux droits fondamentaux.

Les récents événements et dysfonctionnements dont la presse a abondamment parlé ont encore renforcé ces constats. Mais surtout, il faut éviter de se retrouver dans la même situation en cas de deuxième vague et de reconfinement. Touchons du bois, on espère évidemment tous que cela n'arrive pas, mais on sait désormais qu'il faut se préparer à ce genre d'événements.

On demande donc au ministre d'analyser ces dysfonctionnements rapidement pour le 1er septembre, afin d'en tirer les enseignements nécessaires et aussi de nourrir les travaux du groupe de travail qui a été mis en place au sein de notre Parlement suite aux auditions précitées.

Ce groupe souhaite avancer tout aussi rapidement sur un nouveau dispositif de lutte contre la précarité énergétique.

On demande également d'étudier les mesures transitoires à mettre en place en attendant ce nouveau dispositif. Il serait logique, vu les éléments évoqués, de suspendre le placement de nouveaux compteurs à budget. Toutefois, vu le caractère central de ce dispositif dans le système actuel de gestion de la précarité, cela demande de prendre en compte de nombreux paramètres sociaux, juridiques, techniques et économiques.

On demande au Gouvernement de travailler sur le sujet en prenant tous ces éléments en compte, avec les moyens dont il dispose.

Pour la même raison, il paraît prématuré de demander au Gouvernement de suspendre le fonctionnement des compteurs déjà existants et d'interdire toute coupure. Même si, sur le principe, on peut être d'accord avec l'esprit des propositions qui figurent dans l'amendement du PTB, cet amendement paraît un prématuré, et dans ce dossier, encore plus que dans d'autres, nous estimons qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation.

M. le Président. - La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). - D'abord, un bref retour sur le contexte. Lors du débat en commission sur la précarité énergétique, nous avons pu apercevoir effectivement, comme l'a dit M. Bierin, que tous les partis étaient, d'une manière ou d'une autre, défavorables au système de compteurs à budget.

Ensuite, personne ne le niera ici : gouverner, c'est prévoir. Nous sommes loin d'être à la fin de l'épidémie de covid-19. Le virologue Marc Van Ranst tire la sonnette d'alarme et assure qu'une deuxième vague est inévitable selon le journal *La Province*, hier. Il y a dix minutes, Emmanuel André tweetait : « Nous sommes en train de retourner vers une situation qui peut rapidement basculer ».

En Wallonie, les gens qui sont dans la précarité énergétique et qui ont du mal à payer leurs factures, c'est entre un ménage sur trois et un ménage sur quatre aujourd'hui. Nous ne sommes donc pas confrontés à un petit problème, mais à une véritable épidémie là aussi qui touche des centaines de milliers de personnes.

Le RWADE, le réseau wallon de lutte contre la pauvreté a dénoncé le fait que vous avez clairement soutenu la position des fournisseurs pendant cette crise au détriment des usagers en ne suspendant pas les installations des compteurs à budget et l'utilisation de ces compteurs à budget pour une plus longue période que ce qui était prévu, donc le 30 juin.

Je rejoins tout à fait ce qu'a dit M. Bierin sur le fait que le compteur à budget est contraire aux droits fondamentaux. Je ne vais pas être long là-dessus. La majorité a proposé une autre motion que la nôtre mais en fait ces deux motions ne s'excluent pas. Au contraire, elles sont complémentaires. C'est d'ailleurs fort dommage que le règlement du Parlement de Wallonie ne puisse pas les mettre au vote simultanément. Soit. Chacun aurait alors pu défendre sa propre motion.

Cela étant, nous sommes contents que pour une fois la majorité introduise une motion avec du contenu et pas une motion pure et simple, comme d'habitude. C'est très intéressant. Nous sommes contents que notre interpellation ait pu arriver à cette situation.

C'est pour ces raisons que nous proposons d'amender le texte présenté par la majorité.

Et pourquoi amender ce texte ? Nous pensons que la motion de la majorité ne prend pas assez en compte la situation d'urgence sociale et sanitaire.

Notre amendement est bien sûr ouvert à d'autres amendements. Nous ne voulons pas que les vacances parlementaires et la crise sanitaire pénalisent les usagers les plus faibles.

Une ministre Ecolo de l'Énergie, à Bruxelles, a tout simplement interdit les coupures d'énergie jusqu'en mars 2021. Nous pensons que c'est la solution la plus sage, étant donné la situation qui est en perpétuel changement.

C'est cela aussi que nous demandons en Wallonie. C'est cela que contient fondamentalement notre amendement. Concrètement, l'on demande :

- de suspendre, M. Bierin l'a dit, l'installation des compteurs à budget jusqu'en mars 2021 ;
- d'interdire les coupures d'énergie jusqu'en mars 2021 ;
- de suspendre les compteurs à budget existant jusqu'en mars 2021, en permettant aux usagers de faire le choix à la fin de la période de réactiver leur budget ou pas et en envoyant des factures mensuelles aux usagers pour que les gens ne se retrouvent dans les problèmes et les dettes.

J'espère que vous prendrez la bonne décision.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, les auditions réalisées sur la précarité énergétique ont notamment démontré que les compteurs à budget ne permettent pas de lutter contre la précarité.

Il me plaît de rappeler, comme mon collègue, que l'accès à l'énergie est un droit fondamental. Nous devons, dès lors, envisager de sortir du mécanisme. Ces compteurs sont contradictoires avec le droit à un logement décent, consacré à l'article 23 de la Constitution.

Tout comme mon collègue, nous demandons donc, au Gouvernement et au ministre en particulier d'Énergie, de venir nous présenter pour la rentrée les enseignements de la gestion de ces compteurs durant la période de crise sanitaire de la covid-19.

Il faut pouvoir envisager un dispositif moins coûteux pour la collectivité et surtout plus humain.

La question des compteurs à budgets est récurrente et est dénoncée depuis de nombreuses années par le secteur associatif. La demande de révision de ce

système n'est pas non plus neuve, puisque notre ancien collègue, Edmund Stoffels, plaidait pour revoir ce mécanisme.

Nous demandons donc avec insistance d'étudier les mesures transitoires pour imaginer un autre dispositif. Au groupe PS, nous pensons que la mise en place d'un dispositif associant les juges de paix, avant toute coupure, est une piste très sérieuse pour tendre vers une nouvelle solution.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Rapidement, nous pensons que l'intérêt, ici, c'est qu'il y a un débat enfin sur une motion avec des possibilités d'amendement.

Il y a eu le groupe de travail lancé au niveau de la Commission de l'énergie. C'est une bonne chose, je pense, pour tirer les leçons de ce qu'on a entendu et venir avec des propositions concrètes auprès du ministre.

Nous pensons, pour notre part, qu'il y a des pistes de solutions, comme celle effectivement d'une fourniture et d'un établissement du côté des GRD comme fournisseur de contrats « basiques » pour les consommateurs. Nous pensons également que le statut de « client protégé », y compris sous l'angle régional, doit être développé.

C'est sur ces éléments-là qu'il faut insister.

Nous nous abstiendrons sur l'amendement PTB.

M. le Président. - La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). - Je peux me joindre à mes collègues qui ont déjà parlé de beaucoup de notions qui étaient abordées dans la commission et lors des auditions que nous avons pu avoir.

Il y a deux choses à distinguer très rapidement. Et la situation vécue. Là, on peut agir vraiment sur le court terme. La situation que l'on a vécue avec Resa et ORES qui n'englobent pas – c'est de là que vient la motion en réalité – l'ensemble des utilisateurs des compteurs à carte puisqu'une communication assez importante a été faite.

On a remarqué que, pour les personnes qui se sont retrouvées dans cette difficulté, malgré la communication qui a été faite, les gens n'ont pas compris qu'il y avait deux actions à réaliser. Il y a vraiment une complexité dans l'accompagnement.

Si les GRD arrivent à contacter très rapidement les CPAS, qui sont aussi des acteurs de première ligne et qui ont agi directement... Quand vous avez la veille 152 compteurs à aller réactiver – pour une commune que je connais bien, et je l'ai citée en commission –,

c'est un peu court de le faire en 24 heures. Étant donné que l'on doit apporter des solutions assez rapides, un élément est qu'il y ait un lien entre les GRD et les personnes qui n'ont pas compris les deux actions : il fallait faire une action dans son propre compteur plus la borne. Cela devient compliqué pour des personnes qui ont ces difficultés de compréhension.

Les compteurs intelligents, même s'ils sont fort décriés, pourraient, sur le long terme – et l'on est bien conscients que cela va prendre du temps –, amener une situation de suivi beaucoup plus correcte entre les GRD, les CPAS et les assistants sociaux et assistances sociales qui suivent ces personnes en difficulté pour avoir une vraie maîtrise de son coût énergétique.

Pour terminer, puisque l'on parle de la précarité énergétique, il faut de l'énergie qui coûte le moins cher : celle que l'on ne dépense pas. Il faudra activer un peu plus l'isolation de nos bâtiments et la LEDisation. Il y a toute une série de notions qui ont été envisagées. Mon parti défend aussi le fait que le pouvoir public seul ne peut pas le faire et qu'il y a différents moyens d'appui, avec le secteur privé pour intensifier et pour être un vrai bras armé à côté du secteur public, d'isolation. Cela peut se faire sur le court terme, le moyen terme et le long terme.

Nous aurons l'occasion d'y revenir puisque nous aurons des propositions à faire, aux côtés du ministre, dès la rentrée de septembre. Quand nous reparlerons de l'analyse, nous apporterons également à vos côtés, Monsieur le Ministre, des solutions.

M. le Président. - La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). - Vous parlez d'étudier un autre dispositif. Nous ne demandons pas de changer tout le dispositif maintenant, mais simplement de suspendre ces compteurs à budget pendant un certain temps, comme la situation à Bruxelles qui va suspendre les coupures jusqu'en mars 2021. Évitez les problèmes pour les gens pendant les vacances, où il y a un risque d'aggravation de la pandémie.

Dernier élément, sur la proposition de motion de la majorité, nous nous abstiendrons. L'intention est bonne, mais on rate là une occasion de prendre une vraie mesure pour aller dans le bon sens : une suspension de ces compteurs à budget.

M. le Président. - Je vous propose de voter sur l'amendement proposé par MM. Hermant, Nemes, Mmes Pavet, Bernard et M. Beugnies au projet de motion motivée déposé par MM. Bierin, Fontaine et Douette (Doc. 230 (2019-2020) N° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.
10 membres répondent oui.
50 membres répondent non.
10 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevoorde.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzi, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Wahl, Witsel.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Greoli, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Je vous propose de voter à présent sur le projet de motion motivée déposé par MM. Bierin, Fontaine et Douette (Doc. 230 (2019-2020) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.
59 membres répondent oui.
10 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Collin, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzi, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevoorde.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. MUGEMANGANGO À M. DERMAGNE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS
LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR LA
SUSPENSION DU PROCESSUS DE LA VENTE DE
VOO PAR MM. MUGEMANGANGO ET
BEUGNIES
(DOC. 233 (2019-2020) N° 1)
ET PAR M. COLLIGNON, MME GALANT ET
M. HAZÉE
(DOC. 234 (2019-2020) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur la suspension du processus de la vente de Voo.

La première motion motivée de MM. Mugemangango et Beugnies a été imprimée et distribuée sous le document n° 233 (2019-2020) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Collignon, Mme Galant et M. Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 234 (2019-2020) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du Règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Collignon, Mme Galant et M. Hazée.

La parole est à M. Mugemangango, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Mugemangango (PTB). - En commission, on a eu une discussion sur la question de quel destin on allait maintenant fournir à Voo, maintenant que la décision de justice est tombée et que la vente a été cassée par la justice. On a l'occasion maintenant de décider ce que l'on va faire de Voo.

M. Dermagne a évoqué son rôle principal, qui était, en fait, d'être garant de la légalité. De ce point de vue là, c'est intéressant de lire la décision de justice, puisque, finalement, ce que dit la justice, c'est que la vente de Voo est frappée de nullité absolue. En fait, continuer la vente de Voo qui avait été entamée et qui avait été interrompue par M. Dermagne, mais finalement conclure la vente de Voo à Providence, c'était faire perdurer quelque chose qui était de l'ordre de la fraude. C'est ce qui est écrit dans cette décision. Cela, c'est un élément.

Le second élément, c'est que tout le processus de la vente de Voo à Providence a été entaché en fait de problèmes démocratiques et administratifs, puisque, finalement, les documents qui auraient permis au conseil d'administration d'Enodia d'avoir la parfaite connaissance des transactions ou du processus de vente

de Voo, ces documents n'ont pas été transmis totalement au conseil d'administration d'Enodia. Même avec le nouveau conseil d'administration de Nethys, le problème s'est posé à tel point finalement que le conseil d'administration d'Enodia s'est même fendu d'un courrier pour dire à Nethys que la méthode de travail que ce conseil d'administration est en train d'adopter dans la prochaine de Voo était opaque, elle n'était pas assez claire, pas assez transparente par rapport à ce conseil d'administration d'Enodia.

C'est une question de légalité puisque finalement, quand on parle d'administration publique, l'accès à ces documents pour les membres du conseil d'administration est géré par notre Constitution. L'article 32 de la Constitution dit que pour tout ce qui est administration publique – et c'est encore le cas de Nethys qui est dans ce périmètre-là aussi malgré son statut particulier – finalement doit faire la parfaite information aux membres de son conseil d'administration par rapport à ce type de processus.

Donc, même sur le plan de la légalité, il y a eu une action qui a été posée par M. Dermagne en début de législature, je ne peux pas le nier, évidemment, mais depuis lors, toutes les interrogations, toutes les questions qu'on a posées quant au fonctionnement et quant à la transparence du processus qui était à l'œuvre dans la vente de Voo, là-dessus M. Dermagne n'a pas agi. Or, il est, comme il le dit lui-même dans cette commission, au moins garant de la légalité.

Maintenant, sur la question du fond, parce que je trouve cela dommage évidemment que M. Dermagne ne prenne pas position aussi sur le fond de ce qui va se passer avec Voo, finalement de ce qu'on va en faire. En fait, nous défendons et l'on a défendu dès le début que Voo doit rester dans le giron public pour différentes raisons. D'abord, pour des raisons tout à fait démocratiques. Donc, le fait d'avoir à un moment donné ces autoroutes de l'information, ce monde digital qui est dans les mains du privé, il suffit de regarder les exemples en Belgique ou ailleurs pour voir que cela peut poser aussi des problèmes de démocratie.

Le second élément, c'est que même sur le plan de la défense finalement des actionnaires que sont les communes, c'est une bonne opération économique. C'est ce que nous démontre finalement le procès qui a été intenté par Orange puisque celui-ci estime effectivement que l'entreprise Voo est en fait une entreprise qui est en bonne santé, qui est peu endettée et qui peut même fournir des bénéfices dans le futur. Donc, même sur le plan économique – parce que dans ce Parlement, on entend souvent qu'effectivement, on ne peut pas donner des milliards à tout va, on doit faire des opérations qui sont intéressantes sur le plan économique –, ici, c'est intéressant sur le plan économique et pourtant, on ne voit pas le Gouvernement wallon prendre une position ferme de dire que cela doit rester dans le giron public.

Le deuxième volet selon lequel c'est intéressant sur le plan économique, c'est sur la question de la relance. Je pense que personne ne peut imaginer qu'en fait, on n'aurait pas besoin de Voo pour avoir une relance en Wallonie. Sur ces questions justement digitales, sur les questions de l'information, c'est effectivement important d'avoir une telle entreprise.

Un argument qui avait été évoqué par Ecolo, je pense, c'était de dire que finalement, quand on regarde les recommandations Publifin, en fait, c'est assez logique d'aller vers une privatisation de Voo. C'est vrai que dans les recommandations, en effet...

M. Hazée (Ecolo). - Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Mugemangango (PTB). - Vous pourriez préciser alors. En tout cas, c'est vrai. Là-dessus, je donne raison à ce que vous avez dit en commission, que dans les recommandations, il est indiqué qu'une partie des activités qui étaient effectivement dans le périmètre de Publifin devraient sortir de ce périmètre.

Par contre, il est aussi indiqué dans les recommandations qu'on peut très bien faire transiter des activités qui étaient à ce moment-là dans le périmètre de Publifin, les faire transiter vers d'autres acteurs publics. Je pense qu'on doit saisir cette option-là pour choisir effectivement une autre voie que la privatisation.

Dernier petit rappel, dans le programme du Parti socialiste, il est indiqué – il suffit de prendre le programme à la page 495 – cinq propositions phares, évaluer de manière permanente l'impact des libéralisations dans les entreprises publiques, interdire toute nouvelle privatisation des services publics et diminuer le recours à la sous-traitance.

Plus loin, on voit à la page 496 : préserver le contrôle de l'État dans les entreprises publiques.

Je pense donc que le parti socialiste devrait saisir cette opportunité de réaliser son programme.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je dois dire que je ne suis pas trop le raisonnement de M. Mugemangango et je ne sais pas ce qu'il attend du ministre légalement.

Je pense que les choses sont claires. Une décision de justice a eu un mérite. Elle met fin au processus de vente, mais de vente initiée avec le groupe Providence.

Le ministre comme il l'a expliqué est tout à fait dans son rôle. C'est un ministre de tutelle, de contrôle de légalité et vous n'allez pas nier le fait que l'on est dans une intercommunale et qu'il appartient aux actionnaires de déterminer le devenir de leur intercommunale. Dès lors, je ne comprends donc pas bien ce que vous attendez comme positionnement du ministre.

Deuxième élément, on est clairement pour une initiative industrielle publique, mais je vais prendre les pages des programmes des uns et des autres et les lire à ma sauce, ce n'est pas cela qui changera quelque chose.

Le groupe Voo, vous le savez comme moi, nécessite des investissements qui doivent être conséquents. Les pouvoirs locaux, à mes yeux, n'ont pas les moyens de réaliser ces investissements. Dire que l'on veut la maîtrise de l'outil ne veut pas dire que l'on n'ouvre pas son capital, ne veut pas dire que l'on n'essaye pas de moderniser l'entreprise, mais ce qu'il importe à nos yeux, c'est que l'on puisse maintenir les centres de décision en Wallonie. Il est important que l'on maintienne les centres de décision en Wallonie et particulièrement dans ce dossier à Liège pour maintenir les centres de décision et surtout, pour maintenir l'emploi. Je crois que l'on vit dans un monde qui est un monde réel et non pas dans un monde de Bisounours où l'on va aligner les centaines de millions d'euros comme cela à la volée. Il est important que l'on puisse donner un avenir au groupe.

Je rappelle qu'il appartient aux actionnaires de déterminer leurs volants d'action et non pas à un parti ou à un autre à donner de manière déterminée les orientations. Il faut suivre un process et ce process est enclenché.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Brièvement, Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien la motion déposée par le PTB, car si l'on devait la suivre, elle irait – comme vient de le faire remarquer M. Collignon – à l'encontre des intérêts des actionnaires que sont les communes. Elle irait à l'encontre des intérêts des travailleurs. Elle irait à l'encontre de la préservation de l'institution en tant que telle et de l'outil.

Je ne capte donc pas réellement ce qui se cache là derrière. Je devine plus ou moins, mais le MR a déjà depuis longtemps fait connaître sa position et ne saurait pas soutenir cette proposition de motion.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Comme nous l'avons dit hier en commission – il y a 15 jours aussi –, la décision du tribunal d'Entreprise de Liège est très importante.

Le Gouvernement et le ministre avaient utilisé 100 % de leurs compétences au mois de septembre en cassant l'acte administratif posé par la structure. La justice complète finalement cette décision en utilisant la part qui lui revient.

Deuxièmement, cette décision purge l'ancienne décision de Nethys et Enodia comme le ministre l'a dit en commission et si elle peut le faire, c'est aussi grâce à la convention renégociée, car le management intérimaire de Nethys a eu l'intelligence de prévoir ce

cas de figure et de vider le dossier de ces décisions calamiteuses qui avaient été prises par l'ancienne direction et l'ancien conseil d'administration.

Cela permet dès lors à une nouvelle page de s'écrire. Cette nouvelle page, il appartient en première instance aux associés publics de l'écrire et de poser des choix.

C'est cela que j'ai dit, Monsieur Mugemangango, à propos de la commission d'enquête et de ses recommandations. Comme d'habitude, vous réécrivez les propos en les déformant. Je n'ai jamais indiqué que la commission d'enquête demandait la privatisation. J'ai indiqué que sur ce terrain, la commission d'enquête demandait que ce soit les associés publics qui puissent retrouver leur pouvoir. C'est donc effectivement dans ce sens que le dossier doit poursuivre son cours.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Brièvement, clairement, Monsieur Collignon, mes attentes vis-à-vis du ministre sont doubles.

La première – c'est tout à fait dans son rôle, même le rôle qu'il accepte lui-même –, c'est d'observer que la légalité soit respectée dans ce processus. Manifestement, il y a une précipitation qui fait que la seule légalité n'est pas respectée – je ne suis pas le seul à le dire – vu que les mandataires qui sont membres du conseil d'administration d'Enodia ne s'en émeuvent aussi.

Le second élément, c'est justement – cela a aussi été souligné hier, en commission, par d'autres que moi –, c'est la faculté de donner une orientation. Maintenant que l'on a la possibilité effectivement de décider de ce que l'on va faire Voo, on peut donner une orientation sur ce que doit devenir Voo. D'ailleurs, en la matière, en matière économique ou en matière des intercommunales, le Gouvernement va donner plein d'orientations. C'est bien une question de choix dont il s'agit.

Le deuxième élément, très rapidement, c'est qu'il faut arrêter de dire que Voo représente un problème financier.

Pol Heyes qui est quand même un des responsables qui peut avoir un avis autorisé sur la question dit lui-même que c'est une entreprise qui peut rapporter de l'argent, c'est une entreprise dans laquelle les investissements ont déjà été faits et que c'est maintenant que l'on cède cela au privé que cela va effectivement rapporter. C'est un deuxième élément.

Dernier élément, on a l'occasion, avec Voo, de faire aussi une expérience démocratique, pas seulement économique mais aussi d'avoir un conseil

d'administration qui, par exemple, s'élargisse au monde syndical, s'élargisse aux citoyens pour construire une véritable entreprise démocratique et publique. Je pense que c'est une occasion que l'on a et, par le fait que la justice a cassé cette décision, c'est une occasion que l'on devrait saisir maintenant.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je serai très bref, parce que je crois que M. Mugemangango n'est pas du tout « convaincant » et qu'il répète à l'envi toujours les mêmes saucés.

Très brièvement, je crois que vous confondez tout, la décision. Justement, mettons les compteurs à plat. Vous mélangez les concepts ; vous parlez de démocratie, vous niez aux actionnaires le droit de décider de ce qu'ils veulent faire de leurs entreprises et vous souhaitez que le ministre impose une voie. C'est totalement à l'inverse de la démocratie. Vous êtes vraiment totalement antinomique dans tout ce que vous racontez.

Je ne vais pas plus loin parce que je ne pense pas du tout que vous êtes « convaincant ».

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Très brièvement, Monsieur le Président, parce que j'entends maintenant que M. Mugemangango cite le numéro 2 de l'ancienne structure, très largement responsable d'un grand nombre des carences, des manquements, des fautes, voire d'actes délictueux qui ont été commis. Nous allons lui laisser ses références.

M. le Président. - Je mets la motion pure et simple au vote.

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.
50 membres répondent oui.
20 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION DEMANDANT
AU GOUVERNEMENT WALLON DE PRENDRE
DES MESURES PARTICULIÈRES
CONCERNANT LES SECTEURS DES
AUTOCARISTES ET VOYAGISTES EN SUITE DE
LA CRISE DE LA COVID-19, DÉPOSÉE PAR
MMES GOFFINET, VANDORPE, MM. ANTOINE,
COLLIN, MATAGNE ET BASTIN
(DOC. 201 (2019-2020) N° 1 ET 2)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de prendre des mesures particulières concernant les secteurs des autocaristes et voyagistes en suite de la crise de la Covid-19, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, MM. Antoine, Collin, Matagne et Bastin (Doc. 201 (2019-2020) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.
20 membres répondent oui.
50 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Wahl, Witsel.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION PORTANT
CRÉATION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE
CHARGÉE D'ÉVALUER LA GESTION DE LA
CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 PAR LA
WALLONIE, DÉPOSÉE PAR MM. FRÉDÉRIC,
MARCOURT, WAHL, MME GALANT,
MM. HAZÉE ET HEYVAERT
(DOC. 220 (2019-2020) N° 1 À 8)**

Votes nominatifs

M. le Président. - Nous allons voter sur l'amendement proposé par MM. Mugemangango, Dupont, Mme Lekane, M. Nemes et Mme Pavet à la proposition de résolution portant création d'une commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 par la Wallonie (Doc. 220 (2019-2020) N° 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.
20 membres répondent oui.
50 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vanderpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Wahl, Witsel.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé par MM. Mugemangango, Dupont, Mme Lekane, M. Nemes et Mme Pavet à la proposition de résolution portant création d'une commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 par la Wallonie (Doc. 220 (2019-2020) N° 7).

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.
20 membres répondent oui.
50 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli,

Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vanderpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Wahl, Witsel.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé par MM. Dispa, Collin, Matagne, Mmes Schyns, Goffinet et M. Antoine à la proposition de résolution portant création d'une commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 par la Wallonie (Doc. 220 (2019-2020) N° 8).

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.
20 membres répondent oui.
50 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vanderpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Wahl, Witsel.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution portant création d'une commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 par la Wallonie (Doc. 220 (2019-2020) N° 1 à 8).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.
49 membres répondent oui.
10 membres répondent non.
10 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovoni, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevorde.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Greoli, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE 4BIS DU DÉCRET DU 23 JUIN 1994 RELATIF À LA CRÉATION ET À L'EXPLOITATION DES AÉROPORTS ET AÉRODROMES RELEVANT DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 149 (2019-2020) N° 1 À 3)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant l'article 4bis du décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 149 (2019-2020) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.
60 membres répondent oui.
10 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Collin, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovoni, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse,

Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevorde.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 20 MAI 2020 ENTRE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE ET LA RÉGION WALLONNE RELATIF À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS EUROPÉENS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE CLIMAT (DOC. 169 (2019-2020) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 mai 2020 entre la Communauté germanophone et la Région wallonne relatif à l'atteinte des objectifs européens en matière d'énergie et de climat (Doc. 169 (2019-2020) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.
60 membres répondent oui.
10 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Collin, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovoni, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevorde.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 7
SEPTEMBRE 2018 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL,
LA RÉGION FLAMANDE, LA RÉGION
WALLONNE ET LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE RELATIF À L'EXÉCUTION DE
PLUSIEURS DISPOSITIONS DU PROTOCOLE À
LA CONVENTION DE 1979 SUR LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À
LONGUE DISTANCE, RELATIF À LA
RÉDUCTION DE L'ACIDIFICATION, DE
L'EUTROPHISATION ET DE L'OZONE
TROPOSPHÉRIQUE, AVEC ANNEXES, SIGNÉS
À GÖTEBORG LE 30 NOVEMBRE 1999, TELS
QUE MODIFIÉS LE 4 MAI 2012 À GENÈVE
(DOC. 178 (2019-2020) N° 1 ET 2)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 septembre 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, avec annexes, signés à Göteborg le 30 novembre 1999, tels que modifiés le 4 mai 2012 à Genève (Doc. 178 (2019-2020) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.
70 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Collin, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonijs, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
AUX AMENDEMENTS AU PROTOCOLE DE 1998
À LA CONVENTION DE 1979 SUR LA
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE,
RELATIF AUX MÉTAUX LOURDS, FAITS À
GENÈVE, LE 13 DÉCEMBRE 2012
(DOC. 179 (2019-2020) N° 1 À 3)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux métaux lourds, faits à Genève, le 13 décembre 2012 (Doc. 179 (2019-2020) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.
70 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Collin, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonijs, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
AUX AMENDEMENTS AU PROTOCOLE DE 1999
À LA CONVENTION DE 1979 SUR LA
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE,
RELATIF À LA RÉDUCTION DE
L'ACIDIFICATION, DE L'EUTROPHISATION ET
DE L'OZONE TROPOSPHÉRIQUE, FAITS À
GENÈVE, LE 4 MAI 2012
(DOC. 180 (2019-2020) N° 1 ET 2)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification,

de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, faits à Genève, le 4 mai 2012 (Doc. 180 (2019-2020) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.

70 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Collin, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzi, Léonard, Lepine, Liradelfo, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

VŒUX DE FIN DE SESSION

M. le Président. - Mesdames et Messieurs les ministres, l'année parlementaire qui s'achève aura été tout sauf banale.

Mais cela, me direz-vous, avec la qualité de cette assemblée, comment aurait-il pu en être autrement ?

Chaque première session d'une législature a toujours quelque chose de particulier avec son lot de primo-arrivants et, conséquence logique, le départ de membres qui siégeaient, pour certaines et certains, depuis longtemps déjà, ils faisaient un peu partie des meubles.

À l'issue des élections de 2019, notre Parlement a ainsi vu nombre de nouvelles têtes qui ont dû trouver leurs marques, aux côtés de soutiers de la Région de longue date, soit que ces nouvelles têtes débutent dans le métier soit qu'elles aient fait l'objet d'un transfert d'assemblée ou de fonction, et je parle d'expérience.

Mais, au-delà de ce phénomène que l'on rencontre tous les cinq ans, cette session a été au sens premier du terme extraordinaire et nul doute qu'elle restera dans les annales.

La crise sanitaire que nous connaissons a en effet chamboulé pas mal de choses dans la manière de fonctionner de notre maison. Très vite, en respectant les mesures édictées par le Gouvernement fédéral, le Parlement s'est mis en ordre de bataille pour assurer et assumer l'ensemble de ses prérogatives.

Cela s'est fait en bousculant notre mode de fonctionnement habituel, en mettant parfois l'imagination au pouvoir et en s'appuyant toujours, et je tiens à souligner, sur le personnel du greffe et l'ensemble de nos collaborateurs dont le dévouement et l'efficacité n'ont jamais été pris en défaut, qu'ils soient ici remerciés.

(Applaudissements)

Le recours à la visioconférence et au vote à distance n'ont pas toujours permis au débat de recouvrir toutes les nuances et les subtilités d'usage mais nous n'avons rien cédé sur l'essentiel et le Parlement a su maintenir intacte sa mission de contrôle de l'Exécutif. Il y a bien eu, ça et là, l'un ou l'autre vote qui n'est pas parvenu à temps, l'un ou l'autre « oui » qui voulait dire non et inversement mais, dans l'ensemble, tout s'est bien passé.

Merci encore à celles et ceux qui, dans ces circonstances particulières, nous ont permis de fonctionner correctement.

Nous savons que certains et certaines de nos collègues ont été atteints par la covid-19, heureusement, sans conséquence funeste.

Mais dans cette maison du peuple, et n'y voyez pas une vision partisane, il est impossible de ne pas adresser une pensée émue à toutes celles et tous ceux qui ont perdu la vie et qui ont enregistré de graves problèmes de santé.

Il y a eu, à ce jour, près de 3 000 décès dans notre Région, suite au coronavirus, pour près de 10 000 pour la Belgique.

C'est à peu de choses près, comme si l'on avait vidé de toute leur population, les communes comme Pepinster ou Perwez.

Puis il y a celles et ceux qui, économiquement, socialement, sont aussi les victimes de cette crise. Il nous reviendra, dans les mois à venir, de tout faire pour éviter non seulement une deuxième vague du virus mais aussi que cette crise sanitaire n'engendre pas une catastrophe humanitaire d'un autre type.

Je viens de le dire, ces trois derniers mois nous auront obligés à travailler autrement. Il conviendra, à tête reposée, de tirer tous les enseignements de cette expérience contrainte et d'envisager comment ces contraintes peuvent et doivent demain se transformer en opportunité. Je pense notamment à toute la réflexion à mener sur le télétravail.

Je voudrais saluer celles et ceux qui ont œuvré dans cette période difficile, que ce soit le secteur de la santé, mais plus largement tous les secteurs qui ont permis à notre État, à notre système, de continuer à fonctionner. Leur dévouement a été illimité.

Je ne voudrais pas non plus passer sous silence la réactivité, la créativité et l'excellence d'entreprise, qu'elle soit industrielle, commerciale ou non marchande, de chez nous, souvent petites ou moyennes, qui se sont mobilisées pour apporter des solutions aux problèmes que posait la gestion d'une crise inédite. Cela montre, si besoin était, que nous avons en Wallonie des talents, des travailleurs, des scientifiques de très haut niveau.

Il était de tradition, m'a-t-on rapporté, que ces quelques mots de fin de session soient légers avant le départ en vacances. Les circonstances m'en ont empêché, j'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur. Je vous fixe rendez-vous l'an prochain, si les circonstances le permettent.

Je terminerai ce premier exercice de fin de session en tant que président du Parlement par quelques mots plus personnels. En septembre, quand j'ai reçu comme ordre de mission la présidence de l'assemblée, je ne m'y attendais pas vraiment. Mon expérience parlementaire se limitait jusque là à quelques heures dans les travées du Parlement européen.

Dix mois plus tard, je peux vous dire tout l'intérêt et le plaisir que sont les miens à remplir cette fonction qui me comble pleinement et je suis sûr que cela ne fait que commencer.

Je vous souhaite à chacune et à chacun d'excellentes vacances.

(Applaudissements)

Monsieur Mugemangango ayant renoncé à prendre la parole au profit de M. Desquesnes, je passe la parole à M. Desquesnes.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, les trois mois que nous avons connus ici, personne ne les avait jamais vécus. Cette expérience nous aura chacune et chacun profondément marqués. Nous espérons tous ne jamais devoir les revivre.

Ce moment de fin de session parlementaire est l'occasion, comme vous l'avez fait, Monsieur le Président, avec qualité, de remercier celles et ceux qui ont travaillé, qui ont été en première ligne, en deuxième ligne, en troisième ligne, durant cette crise, et ceux qui continuent encore aujourd'hui à le faire. On le sait, la menace reste présente.

On a aussi continué à travailler au sein de cette assemblée. Je voudrais, au nom de mon groupe et, j'imagine, au nom de chacune et chacun d'entre vous, remercier celles et ceux qui font vivre notre Parlement : les services du greffe, les services de sécurité et le

personnel qui nous assure des conditions matérielles de bonne qualité.

La clôture de la session est aussi l'occasion, et c'est vrai que les mois que nous avons passés ont été des mois lourds, des mois qui nous ont tous marqués aussi psychologiquement. Je vais essayer un trait d'humour – et je remercie mes collègues qui m'ont aidé à l'écriture de ce petit mot.

Le Gouvernement est à la recherche de solutions et de propositions pour relancer la Wallonie. Le cdH a sorti sa boîte à idées et ici, dans le cadre de cette clôture de session, nous allons proposer une nouvelle idée au Gouvernement. J'espère, Monsieur le Ministre-Président, que vous pourrez la porter et l'incarner. C'est un élément d'actualité : aujourd'hui, le parc Eurodisney à Paris rouvre. C'est la première attraction touristique en Europe. Cela nous semble donc une idée intéressante à développer ici, chez nous, en Wallonie.

On vous propose, Monsieur le Ministre-Président, de mettre en place un nouveau parc d'attractions. On pourrait le baptiser Enjoy Wallonia, dans la veine de ce que le Gouvernement essaie de lancer. Dans ce cadre, nous proposons de faire rêver les Wallonnes et les Wallons et tous ceux qui veulent découvrir notre belle Wallonie. Nous vous invitons à valoriser nos talents. Les premiers des talents, ce sont les vôtres, Monsieur le Ministre-Président, et ceux des membres de votre Gouvernement.

Nous pourrions, par exemple, proposer que Mme De Bue devienne la Belle au bois dormant qui sorte de son château pour vanter les mérites de la Wallonie.

Bien sûr, Monsieur le Ministre-Président, vous dans le rôle principal, celui de Mickey, avec le nœud papillon intemporel et durable, vous en seriez l'animateur principal bien sûr.

En Robin des bois, votre ministre Pierre-Yves Dermagne qui prend aux provinces pour donner aux communes et qui vole au secours des zones de secours.

Au cœur de la forêt, nous pourrions découvrir Bambi, incarné par Céline Tellier, qui veille au bien-être animal tout en se préservant du chasseur qui rôde au sein du Gouvernement.

Un peu plus loin, on traverserait une rivière tumultueuse dans laquelle naviguerait Cristie Pocahontas qui découvre le Nouveau Monde, accompagné de son chien Kama Percy.

Au coin d'une clairière, on retrouverait un ministre vert, vous Monsieur Philippe Henry, mais peut-être avec la couleur du lapin blanc, celui qui est un peu perdu, cherchant la route nationale 54 : en retard, en retard, j'ai un trou à reboucher quelque part ! Je ne sais pas vous dire au revoir. C'est bien sûr vous, Monsieur le Ministre.

Un peu plus loin, face à nous, il y aurait Hercule Willy, l'homme aux multiples appétits, avec une devise et un défi, comment Hercule réussira-t-il à mener à terme ses 12 travaux ?

Enfin, comparez de Mickey depuis toujours, nous retrouvons Jean-Luc Picsou, devenu le génie d'Aladin Crucke. Il n'est plus assis sur son tas d'or, maintenant, il le distribue à qui mieux mieux ses moyens.

Pour vous qui attendez avec impatience l'ouverture de ce nouveau parc d'attractions, nous vous proposons d'adopter la philosophie de notre président d'assemblée, Jean-Claude Balou : il en faut peu pour être heureux. L'essentiel, chers collègues, n'est-il pas là ?

C'est du fond du cœur qu'au nom de mon groupe, je vous souhaite à chacune et à chacun, à toutes nos équipes, tous nos collaborateurs et à tous les agents du Parlement, un excellent repos et ressourcement.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Cher Président, mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais, Monsieur le Président, saluer votre travail au nom du Gouvernement, saluer le travail de M. le Greffier, et le travail de l'ensemble du personnel. Je dois à la vérité de dire que nous sommes toujours aussi agréablement surpris de la qualité des services du Parlement, et nous pouvons nous en réjouir.

C'est vrai, on ne va pas épiloguer, mais le covid a créé une situation d'exception. Là aussi, je voudrais vous féliciter, car vous avez trouvé le moyen de faire vivre cette honorable assemblée, et nous avons pu poursuivre nos travaux démocratiquement, malgré bien sûr une technique nous ne connaissions pas, mais finalement, on s'y est fait.

Je dois à la vérité de dire que quand ce n'est pas trop long, une vidéoconférence au départ de chez soi, ce n'est pas toujours désagréable.

Monsieur le Président, chers collègues, comme il est tard et je n'ai pas l'intention de vous retenir, bien que parfois j'ai le sentiment que vous vous plaisez à rester des heures durant, mais soyons de bon compte, c'est souvent après de longues heures de débat et de ratiocination que les idées les plus brillantes jaillissent. Au sein de cette assemblée, j'en ai déjà entendu de brillantes que nous devons mettre en œuvre.

Nous avons aussi pu apprécier la qualité des débats. Bien entendu, chacun a son point de vue, mais il y a eu toujours du respect, du respect entre les membres du Parlement et le respect à l'égard du Gouvernement.

Croyez bien que le Gouvernement respecte l'ensemble des députés et des députées.

Nous allons maintenant prendre un peu de congés. La vie va s'alentir et nous aurons un peu de repos qui va nous régénérer.

Monsieur le Président et chers collègues, je vous donne rendez-vous à la rentrée. Rentrée qui pourrait se produire bien plus vite. Vous savez que le covid, malgré des statistiques que peu de personnes peuvent comprendre pour le moment, s'invite à nouveau. Vous savez que nous sommes très inquiets, qu'il y a des augmentations ces derniers jours de l'ordre de 20 à 40 % du taux d'infection. On l'espère, nous ferons ce que nous pourrons faire, pour que ce que l'on a connu ne se reproduise plus. Mais je pense que nous aurons, chacun de nous, encore beaucoup à batailler.

Il faudra non seulement pallier les difficultés du moment, ce que nous faisons. Il faudra relancer, restructurer. C'est un long travail. J'ai entendu que pour certains c'est trop long, pour d'autres cela va à la juste vitesse.

Écoutez, je voudrais juste vous dire ma conviction. C'est que, que l'on soit député, députée, de la majorité ou de l'opposition, que nous soyons membres du Gouvernement, nous avons tous un point commun : c'est que nous voulons améliorer la qualité de toutes les personnes qui vivent en Wallonie. Chacun de nous, nous le faisons à notre manière. Je crois que c'est très bien ainsi, dans un débat vif et démocratique.

À toutes et à tous, bonnes vacances. Pour utiliser un mot wallon, puisque je l'ai entendu : enjoy.

(Applaudissements)

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
AUX AMENDEMENTS AU PROTOCOLE DE 1998
À LA CONVENTION DE 1979 SUR LA
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE,
RELATIF AUX POLLUANTS ORGANIQUES
PERSISTANTS, FAITS À GENÈVE, LE 18
DÉCEMBRE 2009
(DOC. 181 (2019-2020) N° 1 À 3)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment aux amendements au protocole de 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à

longue distance, relatif aux polluants organiques persistants, faits à Genève, le 18 décembre 2009 (Doc. 181 (2019-2020) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.
70 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Collin, Cornillie, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonijs, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole,

Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzi, Léonard, Lepine, Liradelfo, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 21 heures 38 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
Mme Alice Bernard, PTB
M. John Beugnies, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
M. Frederick Botin, MR
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. Christophe Collignon, PS
M. René Collin, cdH
M. Hervé Cornillie, MR
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
M. Pierre-Yves Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. François Desquesnes, cdH
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Benoît Dispa, cdH
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Manu Douette, MR
M. Jori Dupont, PTB
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, Rapporteur
M. André Frédéric, PS
M. Paul Furlan, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité
M. Antoine Hermant, PTB
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Kelleter, Ecolo
Mme Anne Laffut, Rapporteuse
M. Laurent Léonard, PS
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Jean-Claude Marcourt, Président
M. Julien Matagne, cdH
Mme Christine Mauel, MR
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Germain Mugesangango, PTB
M. Samuel Nemes, PTB
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Sabine Roberty, PS
M. Mourad Sahli, Rapporteur
Mme Rachel Sobry, MR
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Mme Mathilde Vandorpe, cdH
M. Jean-Paul Wahl, MR
M. Thierry Witsel, PS

INDEX DES MATIÈRES

- Accord de coopération entre la Communauté germanophone et la Région wallonne relatif à l'atteinte des objectifs européens en matière d'énergie et de climat
- Budget base zéro
- Chien *amstaff*
- Commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la covid-19 par la Wallonie
- Compteur à budget
- Contrôle technique
- Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique
- Création et exploitation des aéroports et aérodromes
- Crédit hypothécaire
- Crise de la covid-19
- Déclarations d'intérêt régional
- Deuxième vague de covid-19
- Élections régionales wallonnes
- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Hexcel (entreprise)
- Lutte contre la sécheresse
- Médecins sans frontières
- Navetteurs
- Plan de relance
- Plan Get up Wallonia
- Plan Infrastructures et Mobilité 2020-2026
- Programme communal de développement rural (PCDR)
- Projet Beetle Genius
- Questions d'actualité
- Questions urgentes
- Récoltes et conditions climatiques
- Route nationale 54 (RN54)
- Route d'Ath
- Secteur des autocaristes et des voyagistes

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BHNS	bus à haut niveau de service
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CELEVAL	Cellule évaluation
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CNS	Conseil national de sécurité
CO ₂	dioxyde de carbone
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
DPC	Déclaration de politique communautaire
DPR	Déclaration de politique régionale
ETS	Emission Trading Scheme (Système communautaire d'échange de quotas d'émission)
FEDER	Fonds européen de développement régional
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GEES	Groupe d'experts pour l'exit strategy (groupe d'experts chargé de la stratégie de sortie de confinement)
GERFA	Groupe d'étude et de recherche sur la fonction administrative
GRD	gestionnaire(s) des réseaux de distribution
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LRTAP	Long-range Transbordeur Air Pollution (Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière longue distance)
MEBAR	ménages à bas revenus (programme d'octroi de subventions aux ménages à revenu modeste pour l'utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie)
Move	outil d'information sur le comportement spatial d'achat des ménages wallons
MSF	Médecins sans frontières
NOx	terme générique qui englobe un groupe de gaz hautement réactifs, tous contenant de l'azote et de l'oxygène dans des quantités différentes
OMS	Organisation mondiale de la santé
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PAC	Politique agricole commune
PAPE	plan(s) d'action préventive en matière d'énergie
PCDR	programme(s) communal(-aux) de développement rural
PCR	polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase)
PEI	Programme exceptionnel d'investissements
PUM	Plan urbain de mobilité
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RER	Réseau express régional
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
RWADE	Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie
SABCA	Société anonyme belge de constructions aéronautiques

Save	société italienne active dans la gestion d'aéroports (liée à Charleroi).
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SPF	service public fédéral
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SRAS	syndrome respiratoire aigu sévère
SRI	Service régional d'incendie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
TUI	Travel Union International
UAP	unité(s) d'administration publique
UREBA	rénovation énergétique des bâtiments (subventions)
Voo	marque commerciale belge de câblo-distribution (Internet, télévision numérique et téléphone)